THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

Class F2831
Book .B87

GPO

392
2646

CONSIDÉRATIONS

HISTORIQUES ET POLITIQUES

SUR LES

RÉPUBLIQUES DE LA PLATA

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

Paris. — Imprimerie de Gustave GRATIOT, rue de la Monnaie, 11.

CONSIDÉRATIONS

HISTORIQUES ET POLITIQUES

SUR LES

RÉPUBLIQUES DE LA PLATA

DANS LEURS

RAPPORTS AVEC LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

PAR

M. ALFRED DE BROSSARD

ANCIEN ATTACHÉ A LA MISSION EXTRAORDINAIRE DE FRANCE
DANS LA PLATA EN 1847

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs du *Journal des Économistes*, de la *Collection des principaux Économistes*,
du *Dictionnaire du Commerce et des Marchandises*, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1850

F2831
.B87

9-23288

AVANT-PROPOS

Dieu, en assignant à l'homme la terre pour séjour et pour empire, lui a par cela même imposé l'obligation d'en faire la conquête. Il a soumis le genre humain à la loi d'expansion, qui le porte à reculer sans cesse les bornes de son domaine habité; il l'a assujetti à cette loi, sans laquelle la plus grande partie de notre globe serait demeurée déserte; à cette loi dont la méconnaissance ou l'oubli, en concentrant les peuples en eux-mêmes, les conduit, pour remédier à leur inutile et embarrassante fécondité, à recourir aux pratiques matérialistes ou meurtrières de Malthus ou des Chinois, ou bien encore leur met les armes à la main, sur le terrain sanglant des utopies sociales.

L'action salutaire de cette loi ne se borne pas à la diffusion de la race humaine; elle contribue à établir l'équilibre matériel et moral entre les peuples, soit que les uns aillent porter chez les autres, la population,

l'industrie et les arts, soit qu'ils aillent, au contraire, y chercher les lumières, la civilisation, les croyances épurées qui leur manquent. Le premier rôle est celui que l'Égypte, dans les temps héroïques de l'histoire, a joué vis-à-vis de la Grèce, et que celle-ci a joué à son tour par ses colonies vis-à-vis des provinces les plus méridionales de la péninsule italique. Le second fut rempli par la Chine civilisée à l'égard des Tartares, dont les armes la soumirent, et qu'elle subjugua à son tour par l'ascendant de ses arts et de ses mœurs. Et, sans aller chercher des exemples exotiques ou surannés, les annales de l'Europe nous offrent à diverses reprises le spectacle de ces grands phénomènes de la vie des nations.

Ainsi, nous voyons les barbares du Nord précipiter le débordement de leurs tribus sur le monde romain, inoculer à ce monde vieilli la sève de leur virilité, et en recevoir à leur tour les bienfaits du christianisme; unissant par là, dans un prodigieux concours de circonstances, la force à l'idée pour consommer la ruine de la société païenne, condamnée dans les décrets de la Providence.

Nous voyons, au temps des croisades, l'Occident se ruer sur l'Orient, y verser le trop plein de ses générations, désaltérer sa foi aux sources mêmes de la foi, et, par un singulier et merveilleux contraste, rapporter de ces guerres, entreprises exclusivement dans des vues pieuses, les arts, l'industrie et le luxe exilés en Asie depuis la chute de la Rome des Césars.

Enfin, nous voyons, au siècle de Colomb, des essaims de hardis aventuriers, franchir des mers inexplorées, découvrir un monde inconnu et seulement soupçonné, renverser des empires à demi-sauvages, et porter sur un sol et chez des populations vierges la civilisation et les croyances religieuses de l'Europe.

Si des maux inévitables ont marqué ces époques critiques de l'histoire, il faut les attribuer aux erreurs de la volonté humaine, qui, faillible de sa nature, pèche plus ou moins dans l'observation et dans l'accomplissement des lois auxquelles l'humanité est soumise. Mais la grandeur de ces maux a été souvent exagérée, et il faut surtout considérer ceux qui eussent surgi à ces diverses époques, les biens qui eussent avorté, si les nations n'avaient obéi à cette loi d'expansion dont nous avons signalé, en commençant, l'existence providentielle.

Ces grandes évolutions des peuples ont une importance particulière pour les écrivains et les lecteurs de notre nation; car nos pères y jouent, entre tous, un grand rôle.

Sous le nom de Francs, ils combattent à l'avant-garde des émigrations du Nord.

Devenus Français, ils sont l'âme des croisades; un pape français, dans une ville française, pousse le premier ce cri français : « Dieu le veut! » Pour les Musulmans, domptés par la valeur de nos aïeux, l'Occident, c'est la France, le Frangistan; le monarque qui

y règne est à leurs yeux le sultan par excellence, le ROI tout court, comme le disaient les Grecs de Darius et de Xercès. Enfin, l'infatigable collecteur des annales de ces guerres sacrées, Bongars, put, avec un orgueil tout chrétien, et sans être taxé d'imposture ou d'exagération, inscrire au frontispice de son livre ce titre sublime dans sa simplicité pieuse : *Gesta Dei per Francos!*

La France se retrouve encore au premier rang, lors de la découverte de l'Amérique. Le Canada, la Louisiane, les Antilles, peuplés par ses enfants, lui sont un assez beau titre de gloire dans la conquête du Nouveau-Monde. Et encore aujourd'hui, lorsqu'en dépit d'elle-même en quelque sorte, et malgré les hésitations et les faiblesses de ses gouvernements, elle vient planter son drapeau dans l'Amérique du Sud, sur les deux rives de la Plata, n'y accomplit-elle pas, sans le savoir, sans peut-être s'en douter, une mission providentielle? N'indique-t-elle pas à l'Europe ébranlée la route qu'elle doit suivre dans ces temps de perturbations sociales, où les populations surabondent, où les produits de l'industrie regorgent, où l'équilibre est rompu entre la classe des producteurs et celle des consommateurs, où un immense besoin d'activité et de bien-être dévore tous les esprits et fermente chez tous les peuples du vieux monde? N'est-elle pas à son poste de combat de l'autre côté de l'Atlantique, et ne dit-elle pas que ce continent à demi peuplé, conquis une première fois par Balboa, Alma-

gro, Pizarre et Irala[1], est encore une fois à conquérir pour nos populations surabondantes, non plus par les armes, non plus même par la foi (elle est encore entière dans l'Amérique espagnole), mais par les arts, l'industrie et les sciences de l'Europe?

Cette pensée, qui est la nôtre, et que nous n'avons cessé d'exprimer en toute occasion, est partagée par beaucoup d'excellents esprits. Elle a réuni, en dernier lieu, de nombreux adhérents sur les bancs de l'Assemblée, dans les rangs de la presse périodique. Elle tend, nous l'espérons du moins, à se populariser de jour en jour. Mais si ce point de vue est ouvert à l'évidence; si des points isolés d'histoire diplomatique, d'intérêt commercial, de navigation, d'émigration, ont été éclaircis, il reste encore bien des obscurités. Pour le plus grand nombre, les républiques de la Plata sont un pays inconnu, presque chimérique; les lieux, les faits, les hommes leur sont également étrangers. Il n'a point été présenté de travail d'ensemble sur l'histoire de ces contrées. On n'y a guère vu pendant longtemps qu'une question de politique extérieure, secondaire, ténébreuse, hérissée d'incidents fastidieux, et rendue interminable par une longue suite de fautes et de mécomptes. Aussi y a-t-il presque de la témérité à aborder un sujet qui, bien que mal connu, est si rebattu qu'il semble épuisé.

L'avouerons-nous? C'est pourtant ce qui nous porte

[1] Balbao, conquérant de Darien; Almagro, du Chili; Pizarre, du Pérou; Irala, des provinces de la Plata.

à écrire ce précis historique sur les républiques de la Plata, avant et depuis le général Rosas, et sur l'action de la France dans cette partie de l'Amérique. Nous avons vu, et nous croyons qu'il est possible d'être, nous ne dirons pas neuf, au moins impartial et vrai dans le récit d'événements dont il a été tant de fois parlé avec des assertions aussi passionnées que contradictoires.

Ce récit a son intérêt. On y verra des hommes et des passions d'un autre âge; des partis acharnés à se détruire; les ressorts de la politique la plus raffinée, les instruments de la civilisation la plus avancée, mis au service d'ambitions implacables, d'instincts rétrogrades et presque barbares; des guerres sans cesse renaissantes, des batailles qui ne décident rien, et des siéges sans fin; un seul homme tenant en échec, par la force de sa volonté, deux des plus puissantes nations de l'Europe, et la France, doutant en quelque façon d'elle-même et de son pouvoir, devant l'inébranlable persistance de cet homme.

Tel est le spectacle que nous offrent, comme le pourrait faire un plus grand théâtre, les républiques de la Plata; mais avant de passer au détail de leur histoire, il convient d'en connaître les antécédents et d'en marquer les principales divisions.

Ces divisions sont au nombre de trois :

La première période s'étend du 25 mai 1810, jour du soulèvement de Buenos-Ayres contre la domination espagnole, jusqu'à l'avénement au pouvoir du géné-

ral Rosas, le 8 décembre 1829. Elle comprend la déclaration et la guerre de l'indépendance, l'examen de la politique de la restauration à l'égard des colonies espagnoles émancipées; l'administration de M. Rivadaira, la guerre de Buenos-Ayres avec le Brésil pour la possession de Montevideo et de son territoire; les luttes du parti *unitaire* et du parti *fédéral*, jusqu'au triomphe de celui-ci dans la personne de son chef, le général Rosas.

La seconde période, qui s'arrête au traité du 29 octobre 1840, entre la France et Buenos-Ayres, comprend la première et la seconde administration de Rosas, son antagonisme avec les débris du parti unitaire, la disparition successive des autres chefs du parti fédéral, et la guerre de 1838 avec la France. Elle renferme également l'histoire de la République orientale, définitivement constituée en État indépendant depuis 1829; le tableau des relations de cet État avec la France, ses dissensions intestines et la guerre civile entre le parti *blanc* (*blanquillo*), ayant à sa tête le général Oribe, et le parti *rouge* (*colorado*), soumis à l'influence du général Rivera.

Enfin, dans la troisième période, qui va jusqu'au temps présent, nous verrons l'entière destruction du parti unitaire à Buenos-Ayres, les suites de la lutte dans l'État oriental entre le gouvernement central de Montevideo et le général Oribe appuyé par Rosas, et les tentatives répétées depuis 1845 de la diplomatie combinée de France et d'Angleterre, pour faire cesser

un état de crise, aussi funeste à la prospérité de ces pays que préjudiciable aux intérêts qu'y possède l'Europe, et spécialement la France.

Un coup d'œil rapide sur l'histoire de ces contrées, depuis leur découverte en 1508, jusqu'à la chute de la domination espagnole en 1810, précèdera le précis de ces trois périodes historiques. Un tableau de l'administration intérieure du général Rosas le complètera.

Ces préliminaires indispensables posés, nous commençons.

CONSIDÉRATIONS

HISTORIQUES ET POLITIQUES

SUR LES

RÉPUBLIQUES DE LA PLATA

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

LIVRE PREMIER

Domination espagnole dans le Rio de la Plata, de 1508 à 1810.

CHAPITRE I.

Tableau des possessions espagnoles dans le Rio de la Plata. — État du pays à l'époque de la conquête.

Les géographes divisent, non sans raison, le vaste continent de l'Amérique méridionale en trois grands bassins principaux : celui de l'Orénoque, celui de l'Amazone et celui de la Plata.

Ce dernier est borné, à l'ouest, par les Andes du Chili ; au nord, par les plateaux du haut Pérou et par le groupe des montagnes brésiliennes de Matto-Grosso ou Serra dos Parexis, qui le séparent du bassin de l'Amazone ; à l'est, par la Serra Geral ou dos Vertentes et la Cuchilla-Grande, ramifications de la grande chaîne do Espinhaço, de cette artère principale des montagnes du Brésil ; au sud, il verse

ses eaux dans l'océan Atlantique, et présente, dans ces limites, un immense rectangle naturel de 260,000 lieues carrées.

Un des plus grands fleuves du monde, le Rio de la Plata, l'arrose et lui donne son nom.

De même que la Gironde se forme de la réunion de la Dordogne et de la Garonne, à quelques lieues seulement du point où la masse de leurs eaux combinées se jette dans la mer, le Rio de la Plata, dont l'embouchure a 40 lieues de large depuis le cap Saint-Antoine à l'ouest jusqu'au cap Sainte-Marie à l'est, n'a que 70 lieues de cours depuis le point où il prend ce nom par suite de la jonction avec l'Uruguay du Parana, déjà grossi du Rio-Paraguay.

Ces trois grands cours d'eau, dont la direction générale est du nord au sud, constituent les trois principaux affluents de la Plata; le Paraguay est le plus occidental par rapport aux deux autres, l'Uruguay le plus oriental par rapport au Parana et au Paraguay.

Le Rio de la Plata, que l'on devrait appeler Parana du nom de son affluent le plus considérable, offre un développement de navigation fluviale qui n'est pas moindre de 1,000 lieues, sans parler des nombreux tributaires qui, tels que le Salado, le Pilcomajo, le Bermejo, le Rio-Negro et une foule d'autres, viennent grossir les trois principaux affluents dont il est formé.

Cette magnifique navigation intérieure, un climat dont la salubrité a peu d'égales, de vastes forêts qui renferment les bois de construction les plus variés, un sol vierge également propice, suivant les localités, à l'agriculture et à l'élève des bestiaux, en avaient fait (bien qu'il n'y existe pas de mines d'or, et par cela même peut-être) un des plus beaux fleurons de la couronne américaine des rois catho-

liques. Les mêmes dons de la nature y appellent aujourd'hui la présence des enfants de l'Europe.

Les Espagnols, toujours attentifs à calquer les divisions politiques de leurs possessions sur les divisions même indiquées par la nature, avaient érigé ce vaste territoire en une seule vice-royauté, celle de Buenos-Ayres, que se partagent aujourd'hui, dans des proportions inégales, la Confédération argentine à l'ouest, l'État oriental de l'Uruguay à l'est, la Bolivie et le Paraguay au nord.

La Confédération argentine, ou ce qu'on est convenu d'appeler ainsi, comprend les douze provinces [1] qui s'étendent à l'ouest de la Plata et du Rio-Paraguay, jusqu'aux Andes du Chili, et les deux provinces d'Entre-Rios et de Corrientes, comprises entre le Parana et l'Uruguay. Son territoire embrasse une superficie de 120,000 lieues carrées, et Buenos-Ayres, située sur la rive droite de la Plata à 50 lieues de son embouchure, en est la capitale nominale, ou du moins la cité la plus importante.

L'État oriental de l'Uruguay, ainsi appelé de sa situation sur la rive gauche ou orientale de la Plata et de l'Uruguay, qui forment sa ligne de démarcation d'avec la Confédération argentine, est borné à l'est par l'empire du Brésil, auquel son territoire de 15,000 lieues carrées sert de barrière contre le voisinage souvent menaçant de la république argentine. Montevideo, sa capitale, est, par sa position à

[1] Buenos-Ayres, Santa-Fé, Cordova, Santiago, Tucuman, Salta, Jujuy, Catamarca, le Rioja, San-Juan, Mendoza, San-Luis.

De ces quatorze provinces, cinq seulement, Buenos-Ayres, Cordova, Santa-Fé, Entre-Rios et Corrientes, sont unies, comme on le verra dans le cours de cet ouvrage, non par le lien d'une constitution fédérale, mais seulement par les traités spéciaux de 1829 et 1831.

30 lieues de l'embouchure de la Plata, la clef de la navigation de ce fleuve et de ses nombreux affluents.

Le Paraguay, enfin, circonscrit entre la rivière de ce nom à l'ouest le Parana à l'est et au sud, les montagnes et les forêts presque infranchissables du Matto-Grosso au nord, ne compte guère plus de 12 à 15,000 lieues carrées dans son territoire, dont l'administration exclusive du docteur Francia avait fait une espèce de Chine américaine. L'Assomption, sa capitale, est, après Buenos-Ayres, la plus ancienne ville européenne de ces contrées.

On voit que les trois États dont nous avons à nous occuper dans ce travail, sont loin d'occuper toute l'étendue des 260,000 lieues carrées que renferme le bassin de la Plata. Le surplus est partagé entre la Bolivie, ou haut Pérou, qui depuis 1778 faisait partie de la vice-royauté de Buenos-Ayres, et le Brésil auquel la maison de Bragance a transmis des droits que plusieurs traités, et notamment le traité de limites de 1777 entre les deux couronnes d'Espagne et de Portugal, avaient consacrés.

Aucun de ces États n'est peuplé en raison de son étendue. Dans l'absence de renseignements statistiques certains, au milieu des incessantes modifications apportées par d'incessantes révolutions, on ne peut évaluer avec certitude le chiffre total de la population.

Ce chiffre ne doit pas s'élever en moyenne beaucoup au-delà de 2,000,000,

Dont 1,400,000 pour la Confédération argentine,

200,000 dans l'État oriental,

Et 600,000 pour le Paraguay qui, après une paix non interrompue de quarante années, renferme nécessairement, bien que sur un territoire plus restreint, une population relativement plus nombreuse et plus compacte que

celle des autres États, désolés par des guerres civiles continuelles[1].

Somme toute, ce n'est pas, en moyenne, 16 habitants par lieue carrée. En présence d'une telle pénurie d'habitants, n'est-on pas fondé à penser et à dire que l'émigration pacifique sur une grande échelle, du trop plein des races européennes, dans ces contrées favorisées de la nature, serait, à notre époque, un inappréciable bienfait pour l'Europe, aussi bien que pour l'Amérique, pour l'Amérique aussi bien que pour l'Europe ?

Nous reprenons.

Le grand mouvement de découvertes et d'aventures qui marqua la fin du quinzième siècle et le commencement du

[1] Toutes ces notions sur la population et l'étendue des territoires de ce pays, incomplétement étudiés, sont encore nécessairement très incertaines. Les géographes les plus accrédités ne sont pas d'accord entre eux.

En 1822, M. de Humboldt, dans une lettre à Bolivar, estimait à 126,770 lieues marines, ou 162,000 lieues carrées environ, la superficie des provinces unies du Rio de la Plata, y compris le haut Pérou, et leur population à 2,000,000 d'habitants.

A la même époque, Ignacio Nuñès, écrivain officiel du gouvernement argentin, ne portait la population qu'à 1,600,000 âmes.

Un observateur moderne, éclairé et consciencieux, M. P...., évalue à 260,000 lieues marines carrées la superficie totale du bassin de la Plata, y compris les provinces boliviennes et brésiliennes qui s'y rattachent.

Il indique la répartition suivante de la population pour les trois États de la Plata :

Confédération argentine.	1,000,000
Paraguay.	1,100,000
Uruguay.	150,000

Tout en prenant des chiffres moyens, nous avons tenu à signaler ces différences qui, en résumé, n'ont rien d'essentiel ; il n'en ressort pas moins ce fait capital, que le chiffre de la population est en disproportion avec l'étendue du territoire ; la conséquence est facile à déduire.

seizième, reçut des hommes et des circonstances une telle impulsion que, moins de cinquante ans après le premier voyage de Colomb, les principales régions des deux Amériques étaient reconnues, et que les empires indigènes s'étaient évanouis au souffle des conquérants espagnols. Le bassin de la Plata est compris dans la longue nomenclature de découvertes et de conquêtes qu'étalent les annales de ce temps.

Il était alors peuplé par des tribus nombreuses, toutes issues de cette grande race Guarani, dont on retrouve le type et la langue depuis l'Orénoque jusqu'à la Plata, dans toute la partie orientale de l'Amérique du Sud. Mais si la race Guarani partage avec les Muyscas de la Colombie actuelle, les Quichuas et les Aymaras du Pérou, les Araaunos du Chili et les Puelches des régions australes, l'honneur d'être une des six ou sept grandes nations qui se partagèrent l'Amérique méridionale, elle était loin d'avoir atteint le degré de civilisation auquel s'étaient élevés les Muyscas, policés par leur dieu Bochica, ou les Quichuas, soumis au sceptre des Incas, descendus de Manco Capac. Elle n'était pas sortie de la vie sauvage, à ce point qu'Azara, d'après les meilleures autorités, refuse aux Guaranis toute connaissance de la Divinité (comme si un peuple pouvait exister sans quelque croyance que ce soit), et qu'il leur conteste, d'après les mêmes autorités, et d'après sa propre expérience, les passions les plus ordinaires, les plus naturelles à l'humanité, les délicatesses et les fureurs de l'amour, la jalousie, l'orgueil et la vengeance : assertion démentie à plusieurs égards par l'histoire même de la conquête.

Parmi ces tribus, quelques-unes l'emportaient en nombre, en férocité et en valeur. Les Pampas occupaient les

immenses plaines qui portent leur nom et qui ne s'arrêtent qu'au pied de la Cordillère des Andes. Les Querandis occupaient la partie où se trouve aujourd'hui Buenos-Ayres. Les Minuanes et les Charruas, les plus belliqueux de tous, possédaient le territoire de l'État oriental actuel. Enfin les Mbayas, les Caracaras et une foule d'autres peuplades, dont Azara[1] nous a conservé les noms et retracé les mœurs barbares, habitaient le Paraguay et les autres provinces riveraines du Parana et de l'Uruguay.

Telle était la situation de ces pays lorsque D. Juan Diaz de Solis, grand pilote de Castille, reconnut, en 1508, l'embouchure du Rio de la Plata, qu'il prit d'abord pour un golfe. Nous verrons, dans le chapitre suivant, les suites de cette découverte.

CHAPITRE II.

Découverte du Rio de la Plata. — Expéditions de Cabot. — Expédition de Mendoza et d'Ayolas. — Fondation de Buenos-Ayres et de l'Assomption. — Guerres avec les Indiens. — Progrès de la conquête. — Fondation définitive de Buenos-Ayres par Garay.

(1508-1580).

Le 8 octobre 1515, Solis mit à la voile pour une nouvelle exploration. Il donne le nom de mer Douce (mar Dulce) à cet immense cours d'eau qu'il avait entrevu, et

[1] D. Feliz d'Azara, lieutenant-colonel du génie au service d'Espagne, fut employé en cette qualité en Amérique à établir la ligne de démarcation entre les possessions espagnoles et portugaises. Il y passa vingt ans de sa vie et étudia à fond le pays qu'il a visité. Son voyage est encore ce qui a été fait de plus complet, de plus exact et de plus instructif sur ces contrées.

que les indigènes appelaient avec raison Parana Guazu, en guarani *la grande rivière*, ou mieux encore *la grande petite mer*. Mais ayant mis imprudemment pied à terre près de l'emplacement de la ville actuelle de Maldonado, il est surpris et massacré par les Charruas.

L'infortuné Solis devait non-seulement trouver la mort dans cette entreprise, mais il devait encore être déshérité de la gloire de laisser son nom attaché à sa découverte. Le fameux Sébastien Cabot, parti d'Espagne en avril 1525, pénétra plus avant dans le fleuve auquel il imposa fort improprement le nom de Rio de la Plata (rivière d'Argent), séduit qu'il fut par la vue de quelques ornements d'or et d'argent que portaient les naturels, et qu'ils échangeaient avec empressement contre des bagatelles d'Europe. D'où venaient ces ornements dans un pays entièrement dépourvu de richesses métalliques, et par quelle série de communications et d'échanges, dont la trace est demeurée inconnue dans l'obscurité de la tradition, étaient-ils parvenus jusque chez les Charruas, du seul lieu probable de leur extraction, du plateau de Potosi, situé à une distance de plus de 700 lieues?

Cabot remonta le Parana, et ensuite le Paraguay jusqu'à son confluent avec le Rio Bermejo, poursuivant vainement pendant 300 lieues, à l'aide de cette navigation intérieure, sa recherche des contrées aurifères qui échappaient à son avidité.

Mais auparavant il avait fondé sur les bords d'un ruisseau appelé aujourd'hui l'Arroyo de San-Juan, non loin du confluent du Parana et de l'Uruguay, Maugoré, un fort auquel il donna le nom de Sancti-Spiritus, et qui fut détruit dès 1532 par les Indiens Timbus, sous la conduite de leur chef, ce premier établissement des Espagnols, presqu'à la

jonction de deux grandes rivières, semblait leur indiquer ainsi les deux principales voies naturelles ouvertes à leurs explorations.

Ces explorations durèrent quatre ans sous la direction de Cabot; au bout de ce temps, le hardi navigateur reprit la route de l'Europe, où son retour excita un mouvement rapide et puissant d'émigration vers le Rio de la Plata.

C'était le temps où de simples particuliers, à peine autorisés par des gouvernements jaloux de la gloire qu'ils devaient acquérir, s'en allaient, réalisant les prodiges de la chevalerie errante, découvrir des mondes, et renverser des empires à la pointe de leur épée. L'Espagne dut son règne américain à ces élans de l'audace privée, à ce besoin impérieux d'expansion qui anime les peuples à certaines époques.

Cinq ans après le retour de Cabot, D. Pedro de Mendoza, gentilhomme andalous, originaire de Guadix dans le royaume de Grenade, obtint de la cour d'Espagne, pour lui et ses héritiers ou successeurs immédiats désignés par lui, le gouvernement du Rio de la Plata, avec 200 lieues de juridiction vers le sud, et le titre d'adelantado [1] de ces provinces, à la charge de faire tous les frais de l'expédition.

Il emmena avec lui deux mille cinq cents Espagnols de tout sexe et de tout âge, et cent cinquante Saxons et Flamands, sur quatorze bâtiments, et fonda la même année,

[1] Suivant la loi de *Partida*, l'adelantado est un officier préposé par le roi, comme qui dirait gouverneur de province : « Adelantado « tanto quiere dezir como home metido adelante, en algun fecho « señalado, por mandado del rey, y por esta razon, el que antigua- « mente era asi puesto sobre tierra grande, llamaban lo, en latin « *prœses provinciæ.* » (Segunda partida, titulo IX, ley XXIJ.)

sur l'emplacement de la ville actuelle, un établissement, auquel il donna le nom de *Notre-Dame-de-Buenos-Ayres* (Nuestra Señora de Buenos Ayres).

Mais l'humeur intrépide des hommes de cette époque les poussait toujours en avant. Sans s'arrêter à une marche successive et lente, ils plantaient leurs tentes au cœur même des contrées découvertes. Leurs premiers établissements étaient autant de postes avancés.

Aussi voyons-nous, dès l'année suivante (1536), D. Juan de Ayolas, lieutenant de Mendoza, remonter le Parana et le Paraguay sur les traces de Cabot, et fonder la ville de l'Assomption, sur la rive droite du Paraguay, un peu au-dessus et en face de son confluent avec le Pilcomayo, dont le cours ouvrait aux Espagnols une route pour pénétrer plus avant vers l'ouest.

Ce nouvel établissement devait bientôt servir de refuge aux colons dépossédés de Buenos-Ayres. Dès 1539, les Indiens Pampas avaient réduit les Espagnols, par d'incessantes attaques, à délaisser le fort fondé par Mendoza, et ce chef était mort de chagrin en retournant en Europe.

L'année suivante, Alvar Nuñès Cabeza de Vaca fit un traité avec la cour d'Espagne pour aller secourir Buenos-Ayres. Le gouvernement de ces contrées lui fut concédé aux mêmes conditions qu'à Pedro de Mendoza, le droit de celui-ci et de ses ayants cause étant réservé.

Il aborda à l'île de Sainte-Catherine sur la côte du Brésil, et de là ayant passé sur la terre ferme, il remonta la rivière d'Itabucu et se rendit par terre à l'Assomption en dépit des obstacles et des périls d'un voyage qui ne dura pas moins de cinq mois (du 8 octobre 1541 au 11 mars 1542). Il y fut reçu pour gouverneur, sans opposition, par suite de la mort de D. Juan de Ayolas, que

D. Pedro de Mendoza avait nommé son successsur, et qui avait été massacré par les Payaguas, à son retour d'une expédition sur les frontières du Pérou par le désert de Chaco et la province de Chiquitos.

Dès la même année, le nouvel adelantado rétablit Buenos-Ayres, qui devait être détruite une seconde fois par les Indiens Querandis en 1559.

Différents gouverneurs, toujours institués aux mêmes conditions que les premiers, succédèrent à Alvar Nuñès Cabeza de Vaca, et, à force de patience, d'énergie et de courage, ils posèrent d'une manière inébranlable les bases de la domination espagnole, et en reculèrent les bornes. Le plus audacieux comme le plus célèbre de tous fut D. Domingo Martinez de Irala. De 1542 à 1557, il soumit ou détruisit une foule de tribus indiennes et pénétra jusqu'à la Cordillère des Andes, donnant ainsi la main aux Espagnols du Pérou, commandés par D. Pedro de la Gasca. Les historiens espagnols le considérèrent à bon droit comme le véritable conquérant du Rio de la Plata.

Mais l'honneur de relever pour la seconde et dernière fois de ses ruines la ville de Buenos-Ayres, la future capitale de ces contrées, était réservé à D. Juan de Garay, troisième successeur d'Irala.

Didon avait acheté pour fonder Carthage tout le terrain que pouvait embrasser un cuir de bœuf. Garay racheta aux Querandis, moyennant le don d'un cheval, l'emplacement sur lequel s'était élevé le fort de Notre-Dame et plaça la nouvelle cité sous l'invocation de son ancienne patrone et de la Sainte-Trinité; mais Garay ne devait pas jouir longtemps de son ouvrage. Les hommes vivent peu à conquérir ou à fonder. Garay périt en combattant les Minuanes. La maison qu'il s'était bâtie, et qui est la plus ancienne de

Buenos-Ayres, subsiste au coin de la Recoba Vieja [1], et la postérité du fondateur, représentée par une femme âgée et infirme, l'habite encore.

L'indomptable énergie avec laquelle fut poursuivie et accomplie la conquête du Rio de la Plata doit être attribuée au système suivi par la cour d'Espagne, qui faisait autant de petits souverains jusqu'à la première génération, des hommes assez hardis pour consacrer leur fortune et leur sang aux dépenses et aux périls de ces expéditions lointaines [2].

Nous nous sommes un peu étendu sur ces premiers temps de la domination espagnole. On y trouve de grands exemples et une grande leçon.

De nos jours les gouvernements hésitent à favoriser des émigrations salutaires, et commandées par les circonstances, dans ces contrées, découvertes depuis trois siècles et déjà civilisées à demi. Ils objectent l'éloignement, les

[1] Portique en style moresque sur la place de la Victoria, à Buenos-Ayres.

[2] C'est ici le cas d'insister avec Azara sur l'excellence du système suivi par la cour d'Espagne et appliqué sur une grande échelle par Irala, qui, en moins d'un siècle, créa la plupart des établissements connus des Espagnols. Les concessions faites aux aventuriers espagnols sous l'autorité des adelantados étaient toutes pour deux vies d'hommes (*para la segunda vida*), et comprenaient des terres et des Indiens. On les appelait commanderies (*Encomiendas*), et on les distinguait en commanderies de *Yanaconas*, ou de *Mitayos*, selon qu'elles étaient occupées par des Yanaconas, Indiens convertis, soumis à de certains devoirs analogues à ceux des vassaux en Europe, ou par des Mitayos, Indiens sauvages, astreints seulement au tribut appelé *Mita*, et consistant en deux mois de service personnel par année pour chaque Mitayo. Les commanderies de Yanaconas étaient plus productives, et partant plus recherchées que celles de Mitayos. A en juger par les résultats, ce système de colonisation était fort supérieur à celui employé par les jésuites, qui, en cent cinquante ans, ne fondèrent que vingt-neuf établissements nouveaux.

difficultés et les dangers de l'entreprise, les complications intérieures et extérieures de la politique européenne, et quoi encore? Et ils oublient que des émigrations analogues ont eu lieu aux temps héroïques de la domination espagnole! Et dans quelles circonstances? L'art de naviguer était à son berceau; la vapeur n'avait point abrégé les distances; les inventions de l'industrie la plus raffinée n'avaient pas adouci les labeurs de traversées marquées par des privations et des misères de toute sorte. Une population barbare couvrait le territoire et opposait aux Espagnols des mœurs et une langue sauvages et inconnues. L'ambition rivale de Charles V et de François Ier partageait et remuait l'Europe; le principe d'autorité, dont l'Église et les rois avaient été jusqu'alors l'expression, vacillait sous le souffle destructeur d'un moine allemand, tout gonflé de l'esprit de révolte. En comparant, au milieu d'ébranlements analogues, notre timidité et notre impuissance, malgré l'immensité de nos ressources matérielles, avec l'énergie et l'activité féconde des conquérants d'Amérique, malgré la faiblesse de leurs moyens, nous nous demandons involontairement si nous ne sommes pas bien dégénérés de nos pères, et si l'Européen d'aujourd'hui est bien le descendant de l'Européen d'autrefois.

CHAPITRE III.

Histoire intérieure des provinces de la Plata sous la domination espagnole depuis la fondation définitive de Buenos-Ayres. — Coup d'œil sur l'administration et le commerce de cette colonie. — Division de la population en deux classes. — Guerres des Espagnols et des Indiens.

(1580-1810.)

A la fin du seizième siècle, la conquête du Rio de la Plata était complète. Toutes les principales villes que l'on voit encore dans ces contrées, Buenos-Ayres, l'Assomption, Cordova, Santa-Fé, Mendoza, Corrientes, étaient fondées.

L'Assomption, séjour des adelantados depuis 1539, avait reçu un évêque dès 1547. En 1620, l'accroissement de la population européenne, les progrès de la colonisation, l'importance toujours croissante de Buenos-Ayres, firent élever cette ville au rang de chef-lieu d'un second gouvernement, distinct de celui de l'Assomption, dont la juridiction fut restreinte au Paraguay. Une bulle de Paul V, accordée aux sollicitations de D. Philippe III, érigea en même temps à Buenos-Ayres un second évêché, relevant directement de Rome et dont le premier titulaire fut installé le 12 mai 1622. Enfin, dans le siècle suivant, une université, la plus célèbre de ces provinces, fut instituée à Cordova, et, en 1665, une audience royale fut établie à Buenos-Ayres.

En 1776, une cédule royale réunit en une seule vice-royauté les gouvernements, jusqu'alors séparés, de Buenos-Ayres et de l'Assomption, et les provinces de Charcas, Potosi et Cochabamba, distraites de la vice-royauté du Pérou.

Vers la même époque (12 octobre 1777), un autre édit rendit libre le commerce du Rio de la Plata avec la mé-

tropole et les autres colonies de l'Espagne. Jusqu'alors ce commerce avait été, conformément aux doctrines constamment exclusives du cabinet de Madrid en matière coloniale, soumis à mille entraves et à mille restrictions.

Dans l'origine même, le gouvernement espagnol, craignant, d'une part, que le négoce direct ne nuisît au débit des marchandises importées d'Europe par la voie des galions privilégiés de Panama, et de l'autre, que l'or du Pérou ne prît, par contrebande, le chemin plus court et moins périlleux du Rio de la Plata, avait interdit toute communication commerciale immédiate entre la mère patrie et Buenos-Ayres.

En 1618, des lettres patentes du 8 septembre autorisèrent l'expédition annuelle de deux navires pour le Rio de la Plata et retour, avec une licence du conseil supérieur des Indes. Ces expéditions furent successivement élargies par des licences partielles.

Après la paix d'Utrecht, Buenos-Ayres devint le siége de l'un des comptoirs de la compagnie anglaise dite de l'Asiento, pour la traite des nègres, dont le privilége, accordé à la France en 1702, avait été transporté à la Grande-Bretagne par les stipulations d'Utrecht.

Le commerce du Rio de la Plata gagna en prospérité ce qu'il avait gagné en liberté ; et ce commerce, qui après 1618 n'avait occupé pendant longtemps que deux navires de cent tonneaux chacun, en occupait près de deux cents à la fin du dix-huitième siècle, et représentait, suivant les comptes officiels de la douane, une importance annuelle de 35 à 40,000,000 fr.

On sait que les provinces de la Plata ne produisent point de métaux précieux ; aussi cette colonie n'a-t-elle jamais eu pour l'Espagne que l'importance, un peu secondaire à

ses yeux, d'une colonie purement commerciale et agricole.

Les chevaux et les bestiaux d'Europe s'y étaient étonnamment multipliés sur un sol essentiellement favorable à leur reproduction ; cinquante ans après la fondation de Buenos-Ayres, un dénombrement officiel portait à 1,000,000 le nombre de têtes de bétail existant sur le territoire occupé par les Espagnols.

Le croît et la dépouille des bestiaux devinrent ainsi et sont encore la principale richesse des provinces du Rio de la Plata.

Cette direction spéciale, imprimée à l'activité des colons et au commerce de la colonie, a été d'une grande influence sur ses destinées. Pendant qu'une partie de la population espagnole, en effet, se répandait dans les vastes solitudes de l'intérieur, y contractait alliance avec les Indiens et y formait une race, ou, pour mieux dire, une caste toute particulière, celle des Gauchos, exclusivement consacrée aux travaux de la campagne, aux arts de l'agriculteur et du pasteur, le reste se fixait dans les villes où se concentraient le commerce et le luxe, qui est la conséquence du commerce. Mais, à l'intérieur, les villes, clair-semées, jetées comme autant d'étapes commerciales et intellectuelles, à de grandes distances les unes des autres, n'avaient qu'une faible importance. Toute la vie, tout le mouvement de la colonie, affluaient à Buenos-Ayres, qui, par sa position sur le Rio de la Plata dont elle fut longtemps le seul port, servait d'entrepôt, de débouché à la vice-royauté entière et de trait d'union moral et matériel entre cette partie de l'Amérique et l'Europe.

Les Gauchos, hospitaliers, prodigues, actifs ou paresseux selon l'occasion, habiles à tous les exercices du corps, mais en même temps légers, irascibles, vaniteux et igno-

rants, vivaient dans l'isolement et dans l'indépendance des Pampas, presque sans culte ni lois, et échappaient ainsi à l'action du gouvernement suprême de Madrid et des mœurs de l'Europe. Les Porteños (habitants de Buenos-Ayres, communément appelés *el Pùerto*, le port par excellence), intelligents, fiers et rusés comme les Andalous dont ils sont descendus, s'enrichissaient par le commerce, s'enorgueillissaient par le luxe et s'inoculaient, à la surface du moins, les idées européennes.

La sauvagerie des uns, la civilisation superficielle des autres, devaient plus tard les réunir dans une action commune contre l'Espagne, pour leur mettre ensuite les armes à la main dans une lutte réciproque. C'est ce que nous verrons dans le cours de cet ouvrage, mais c'est ce qu'il importait de constater dès à présent dans cet exposé de la situation de la colonie, telle que l'Espagne l'avait faite.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans dire quelques mots des guerres des Indiens avec les Espagnols pendant cette période.

C'est une justice à rendre aux conquérants du Rio de la Plata, qu'ils firent tous leurs efforts pour s'assimiler les Indiens de ces contrées, et ils réussirent en partie dans ces efforts où l'humanité eut toujours la plus grande part. N'étant point retenus, à leur égard, par les préjugés de race qui, à la différence des Portugais, les ont toujours empêchés de s'allier aux nègres, ils ne craignirent point de contracter des unions multipliées avec les Guaranis. Le christianisme, en bénissant ces unions, vint exercer son influence salutaire sur des populations simples, et d'autant plus portées à le recevoir que l'idée d'un culte quelconque leur était à peu près étrangère. La fusion des deux races s'opéra donc sur une grande partie du territoire ; en quel-

ques endroits même, au Paraguay surtout, il y eut, jusqu'à un certain degré, absorption de la race conquérante par la race conquise, à ce point qu'aujourd'hui même encore, dans les contrées soumises au gouvernement de l'Assomption, l'usage familier de la langue guarani prévaut sur l'usage du castillan.

Mais toutes les tribus guaranis ne se laissèrent pas également gagner au contact des conquérants. Et pendant que la rive droite de la Plata et la province de Buenos-Ayres même conservaient des hordes encore insoumises de nos jours, les Minuanes et les Charruas maintenaient leur féroce indépendance sur les bords de l'Uruguay et sur la rive gauche de la Plata. Leur barbare énergie, qui inspirait aux Espagnols une terreur à laquelle on ne croirait pas sans le témoignage d'Azara [1], retarda pendant longtemps les progrès de la colonisation dans cette partie de la vice-royauté.

De 1726 à 1732, la guerre avec les Charruas et les Minuanes prit un caractère toujours croissant d'acharnement. D. Bruno de Zavala, capitaine général de Buenos-Ayres, fut défait par leurs tribus coalisées, et se crut heureux d'obtenir une trève par la médiation du Père provincial du Paraguay.

La guerre se renouvela en 1757 sous l'administration de D. José de Andonaëguy et se termina par l'extermination des Minuanes. Andonaëguy fit passer au fil de l'épée tous les Indiens âgés de plus de douze ans. Le légat Castelnau, en faisant égorger indistinctement Albigeois et catholiques à la prise de Béziers, disait : « Dieu saura bien reconnaître « les siens ! » Aux prêtres qui lui reprochaient d'envoyer

[1] Cet auteur rapporte que ces sauvages à cheval enfonçaient les carrés de l'infanterie espagnole qui ne pouvait les écarter que par un feu soutenu.

à la mort tant d'Indiens non baptisés, le gouverneur de Buenos-Ayres répondait : « Le baptême de sang est le seul « qui convienne à ces infidèles. »

Restaient les Charruas. Leurs guerriers, au nombre de quelques centaines seulement, tenaient en échec toutes les milices d'Espagne dans ces contrées. Mais vers 1800, D. Jorge Pacheco reçut du vice-roi, marquis d'Aviles, la mission de les détruire. Cet officier les poursuivit dans le territoire compris entre l'Uruguay et l'Ibicu, où ils s'étaient retranchés, et cette guerre ne se termina que par l'extermination des Charruas et la colonisation du territoire. Les guerriers survivants des Charruas, leurs femmes et leurs enfants, périrent jusqu'au dernier dans un engagement au pied de la montagne d'Acegua.

Il nous reste maintenant à parler de trois grands faits, qui complètent l'histoire du Rio de la Plata dans cette période : l'expulsion des jésuites du Paraguay, les discussions territoriales avec le Portugal, et l'invasion anglaise de 1806 et 1807.

CHAPITRE IV.

Missions des jésuites au Paraguay. — Leur fondation. — Leur histoire. — Expulsion des jésuites.

(1611-1768.)

Dès le début de la conquête, le christianisme fit d'assez grands progrès dans les provinces du Rio de la Plata. Le nombre des ecclésiastiques était pourtant fort restreint ; mais les premiers conquérants, chez lesquels des mœurs

grossières et souvent dissolues avaient laissé intact le dépôt de la foi, tinrent à honneur de faire le plus grand nombre possible de chrétiens. Il faut dire encore à leur louange que leur prosélytisme n'employa que la persuasion, et l'influence que leur donnèrent leurs nombreuses unions avec les filles et les sœurs des naturels. A la vérité, ces nouveaux chrétiens étaient faits à l'image de leurs apôtres, qui, plus soldats que théologiens, rachetaient par une foi vive et par des œuvres de charité les désordres de leur vie privée. Désordres poussés à ce point que la polygamie était passée en usage, surtout parmi les chefs, comme le prouve l'exemple de Domingo de Irala et de plusieurs autres.

La cour d'Espagne sentit le besoin d'inspirer une religion plus éclairée et plus exacte à ses nouveaux sujets : elle confia le soin de les convertir et de les instruire aux religieux de la société de Jésus.

Dès 1588, le Père Ortega, accompagné de deux autres, avait commencé des prédications couronnées de succès, que renouvelèrent en 1606 et 1610 les Pères Maceta et Cataldino. Ces deux derniers, contrariés dans leurs opérations par les autorités espagnoles, s'adressèrent directement à Philippe III, et en obtinrent le privilége de 1611, qui fonda la prépotence de la société. Le Paraguay, où se trouvaient les tribus indiennes les plus nombreuses et les plus dociles, devint le théâtre des prédications et de l'autorité des Pères. Chaque circonscription territoriale reçut un ou plusieurs jésuites ; chaque peuplade convertie forma une *réduction*.

La première occupée fut celle de Loreto, bourg fondé en 1555 par l'un des plus hardis aventuriers de la conquête, Núño de Chafles, qui en avait fait le siége d'une commanderie. Dès 1631, les jésuites dominaient dans

vingt réductions peuplées par 70,000 Guaranis. Dès le commencement du dernier siècle, ils en comptaient trente, qui, en 1730, époque de leur plus grande prospérité, renfermaient 133,700 âmes dans 29,500 familles. Il est à remarquer toutefois que les établissements créés par la société de Jésus furent bien moins nombreux que ceux fondés suivant le système de colonisation que nous avons vu mettre en pratique par Irala. Il y a plus, la colonisation civile fut paralysée dans son essor par la colonisation religieuse, qui sur plusieurs points ne fit que s'approprier les fondations laïques.

Le pouvoir des Pères, fondé sur le prestige de leur autorité spirituelle, surpassa bientôt le pouvoir des gouverneurs espagnols. Dans les réductions, ou missions du Parana et de l'Uruguay, ils affectèrent même une véritable indépendance. Leurs règlements s'étendirent sur toutes les branches de l'administration et même sur le militaire [1].

A la suite des dévastations commises par les Portugais de la province de Saô Paulo sur le territoire des Missions, le droit de porter les armes fut concédé aux Guaranis convertis. Ces Indiens se firent remarquer par leur discipline et par leur courage, notamment à la prise de la Colonia en 1680.

Cette puissance temporelle des Pères au Paraguay excita à la longue les appréhensions des cours d'Espagne et de Portugal, et devint un des principaux griefs qu'articula l'opinion publique, déchaînée contre eux vers le milieu du dernier siècle.

[1] Extracto de los preceptos y ordenes para las doctrinas del rio Paraná y Uruguay, hecho por determinacion del padre Manuel Quirini en el año de 1751.

Leur influence se révéla à vingt ans de distance, dans deux circonstances mémorables.

En 1731, l'administration oppressive de D. José de Antequera y Castro, ennemi déclaré des jésuites, provoqua une violente insurrection de la part des Guaranis. Le supplice de D. José de Castro, décapité le 7 juillet 1731, ne put apaiser complétement la révolte, qui ne fut étouffée qu'en 1732.

Des mouvements analogues se produisirent après le traité de limites de 1750 entre l'Espagne et le Portugal, lorsque la première de ces puissances eut cédé à la seconde les sept Missions, situées sur la rive gauche de l'Uruguay. Les habitants des territoires cédés, au nombre de 14,000 hommes armés, opposèrent, sous la conduite de leurs Pères et du cacique Sepe Tyarazu, une résistance invincible à la prise de possession des autorités portugaises.

Enfin deux ministres animés chacun du même esprit, le marquis de Pombal, *le grand marquis* en Portugal, le comte d'Aranda en Espagne, effectuèrent l'expulsion de l'ordre. Les jésuites, chassés de Portugal en 1759, le furent également d'Espagne, en vertu d'une cédule royale du 2 avril 1767.

Dès le 9 juillet de la même année, D. Francisco Bukarely, nommé capitaine-général de Buenos-Ayres après le remplacement de D. Pedro de Cevallos, et chargé des ordres de la cour de Madrid contre les jésuites, fit arrêter et déporter tous les Pères établis dans les provinces de la Plata. Le 14 mai de l'année suivante, il occupa à main armée le territoire des Missions. Des troupes portugaises en firent autant de leur côté. Les possessions des jésuites furent partagées entre les deux couronnes.

Les auteurs qui en ont écrit sont partagés sur le caractère et sur les résultats de la domination des jésuites au Paraguay. Les uns, comme le Père Charlevoix, y ont vu la renaissance de l'âge d'or, sous l'influence paternelle de la société ; les autres, comme Azara, n'y ont vu que l'asservissement des populations au despotisme de quelques moines artificieux, et que l'inauguration d'une sorte de *communisme*, soi-disant chrétien.

Il y a sans doute exagération dans ces diverses appréciations qu'il n'entre pas dans notre sujet de discuter. Il règne d'ailleurs sur l'organisation des Missions, sur leur statistique, sur le gouvernement des Pères, etc., des obscurités que l'examen seul de leurs archives pourrait dissiper. Mais ces archives, mises sous les scellés en 1768, et transportées à cette époque en Espagne, pourrissent ignorées dans la foule des documents appartenant à l'ancien conseil des Indes.

Ce qu'il y a de certain et ce qu'il faut dire à la louange des Pères, c'est que depuis leur expulsion du Paraguay la prospérité matérielle a diminué ; que beaucoup de terres cultivées jadis ne le sont plus ; que beaucoup de localités autrefois habitées ne présentent aujourd'hui que des ruines. Ce qu'il faut dire, c'est qu'ils avaient su graver dans les esprits le respect de l'autorité avec une telle puissance, qu'aujourd'hui même encore les peuples du Paraguay sont, de tous ceux de cette partie de l'Amérique, les plus paisibles et les plus soumis à l'empire du devoir.

CHAPITRE V.

Querelles territoriales des Espagnols et des Portugais. — Fondation de la colonia del Sacramento, de Montevideo et de Maldonado. — Traité de limites de 1777.

(1495-1801.)

Nous avons vu, à l'occasion des Missions du Paraguay, que des questions de limites avaient divisé les couronnes d'Espagne et de Portugal. Ces questions ont une origine bien antérieure, et il n'est pas inutile d'en indiquer ici le point de départ, et les principales phases; car elles servent encore de base aux contestations de même nature entre la république argentine et le Brésil, dont l'une prétend représenter l'Espagne, et dont l'autre représente le Portugal.

On sait que le pape Alexandre VI, par une bulle du 4 mai 1495, déclara de la dépendance d'Espagne toutes les terres et îles découvertes ou à découvrir au-delà d'un méridien hypothétique, passant à cent lieues à l'ouest des Açores ou des îles du cap Vert, pourvu qu'elles ne fussent occupées par aucun prince, à la date du 25 décembre 1492. Toutes les découvertes à l'orient de ce méridien, qu'on appelle dans l'histoire le *méridien de concession,* devaient être de la dépendance du Portugal.

Le pontife romain agissait-il ainsi en vertu de l'arbitrage à lui déféré par les couronnes rivales? ou bien en vertu de l'autorité que l'opinion générale du temps lui attribuait sur les pays nouvellement découverts, comme étant païens et sans maîtres? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le pape se proposait un but louable, en coupant

court, par cette bulle que les écrivains philosophiques du dernier siècle ont si vivement critiquée, à toutes les difficultés qui eussent pu s'élever entre les deux seuls États adonnés jusqu'alors aux hasards des découvertes, et paralyser ainsi leur activité.

Toutefois les deux couronnes ne s'en tinrent pas à ce partage, et don Jean II de Portugal obtint des rois catholiques, par un traité conclu à Tordesillas le 7 juin 1494, que le méridien de Concession serait porté à 370 lieues à l'ouest de la plus occidentale des îles du cap Vert.

Le traité de Saragosse du 22 avril 1529 confirma ces antécédents, en stipulant la cession au Portugal des îles Moluques, bien que découvertes par les Espagnols en 1520, mais situées à l'orient du méridien de démarcation.

Le méridien de Tordesillas donnait au Portugal une petite partie du Brésil; mais nous avons vu par le résumé même de la découverte et de l'occupation du Rio de la Plata que les Espagnols avaient toujours porté leurs opérations à l'ouest, soit qu'ils craignissent, en rétrogradant vers l'est, de rencontrer les dépendances de la couronne de Portugal, soit qu'ils cherchassent, comme l'avait fait Irala, à se mettre en communication avec leurs conquêtes du Pérou et du Chili.

Il était naturel que les Portugais suivissent ce mouvement, et qu'ils cherchassent à reculer en fait, sinon en droit, leurs limites vers l'ouest, tant qu'ils ne seraient pas gênés par la rencontre des Espagnols.

Cette tendance des Portugais devint encore plus marquée et plus effective, alors que par la réunion des deux couronnes sous Philippe II toutes les découvertes et conquêtes devinrent communes. Les Espagnols, non plus que les Portugais, n'avaient pas à se préoccuper de la stricte

exécution du traité de Tordesillas, puisqu'ils travaillaient pour le même maître; c'est ainsi que les Espagnols colonisèrent les Philippines, qui auraient dû l'être par les Portugais, et que ceux-ci portèrent de plus en plus à l'ouest leurs établissements du Brésil. Cela toutefois ne se passa pas sans de sanglants conflits, où, malgré l'union, se révélait la haine naturelle des deux peuples. Les Espagnols furent chassés à main armée de la plus grande partie de la province de Rio-Grande par les Portugais de la province de Saô-Paulo; et ces mêmes Paulistes, fameux par leurs brigandages et leur férocité, ruinèrent de fond en comble, dans l'espace de vingt ans (de 1620 à 1640), vingt-deux populations de Guaranis convertis, et les villes espagnoles de Guavia, Jerès et Villarrica.

A la révolution de 1640, qui sépara le Portugal et l'Espagne, les deux puissances conservèrent les territoires qui avaient été occupés par leurs sujets respectifs, et toute l'économie du traité de Tordesillas se trouva ainsi renversée. Les Portugais profitèrent de la guerre dite de l'Acclamation (*da Acclamaçâo*), qui suivit la révolution, pour porter leurs armes jusque sur les bords de la Plata. La paix qui termina cette guerre, après vingt-deux ans, ne mit pas fin à leurs progrès. Ils avaient parfaitement compris l'importance du Rio de la Plata, comme débouché naturel de cette partie de l'Amérique. Ils avaient senti tout l'intérêt qu'il y avait pour eux, possesseurs de la partie supérieure de deux des principaux affluents de ce fleuve (le Parana et l'Uruguay), à ne pas laisser la possession exclusive de son embouchure aux mains des Espagnols. Ils conçurent la pensée assez naturelle de faire du cours même du Rio de la Plata leur frontière la plus occidentale. Dans ce but évident, même avoué, ils élevèrent en pleine paix, sur la rive

gauche de la Plata, le fort de la Colonia del Sacramento, dont le port médiocre, mais assez sûr, protégé par l'île de San-Gabriel, pouvait faire une concurrence redoutable à celui de Buenos-Ayres, situé presqu'en face sur la rive opposée, à 12 lieues de distance.

Le gouverneur de Buenos-Ayres, don José Garro, s'empressa de soutenir les droits de la couronne d'Espagne. Le 7 août 1680, la colonie fut prise d'assaut par les Espagnols, aidés de 3,000 Indiens Guaranis.

La convention provisoire de Lisbonne du 7 mai 1681 laissa la Colonia aux mains des Portugais, à titre de dépôt, jusqu'à ce que toutes les contestations territoriales fussent vidées. Mais ces contestations, qui avaient déjà coûté bien du sang et la liberté à 300,000 Indiens Espagnols, enlevés par les milices portugaises de la province de Saô-Paulo, ne devaient pas être résolues de sitôt.

A la vérité, Philippe V, pour s'assurer sa reconnaissance comme roi d'Espagne, céda la Colonia aux Portugais par l'article 14 du traité du 18 juin 1701. Ce traité fut annulé par la guerre de la succession, et dès 1705 les Espagnols étaient rentrés en possession de ce port.

En vertu des articles 5, 6 et 7 de la paix signée à Utrecht, le 6 février 1715, entre le Portugal et l'Espagne, la Colonia avec son territoire fut restituée à la maison de Bragance. Et ces stipulations reçurent une nouvelle sanction par la convention de Paris du 16 mars 1737, qui eut pour but et pour résultat de faire cesser les hostilités exercées par les Portugais de Rio-Grande do Sul et de Saô-Paulo, sur le territoire espagnol.

Mais dans l'intervalle qui s'était écoulé de la paix d'Utrecht, à la convention de Paris, un événement important s'était accompli; événement dont les conséquences se font sentir

surtout aujourd'hui. Les Portugais, non contents d'occuper la Colonia del Sacramento et d'en avoir fait le siége d'une contrebande des plus actives, jetèrent les yeux sur la plage alors déserte de Montevideo, pour y former un établissement qui, par la bonté et l'étendue de sa rade, et par sa situation à trente lieues de l'embouchure de la Plata, et à quarante au-dessous de Buenos-Ayres, serait devenue entre leurs mains ce que cette ville est aujourd'hui, la clef du fleuve.

Don Bruno de Zavala, capitaine général de Buenos-Ayres, se hâta de mettre obstacle à une entreprise aussi préjudiciable aux intérêts de la couronne d'Espagne. Dès le 19 janvier 1724, il avait chassé les Portugais qui s'y étaient établis au mois de décembre précédent, et sur le compte qu'il rendit à Philippe V de cet événement, des lettres royales données à Aranjuez le 16 avril 1725 autorisèrent la fondation d'un établissement à Maldonado, et d'une ville à Montevideo, qui reçut le nom de Saint-Philippe. Cinquante familles galiciennes et canariennes servirent, en vertu de ces mêmes lettres, de base et de noyau à la population de cette ville qui, un peu plus d'un siècle après, devait compter 40,000 habitants.

La convention de 1737 n'avait fait qu'étouffer les hostilités entre les sujets des deux couronnes, sans résoudre les difficultés territoriales attachées à l'exécution du traité fondamental de Tordesillas, que tous les traités subséquents avaient confirmé en principe. Le traité d'Utrecht avait d'ailleurs disposé que la Colonia del Sacramento serait réunie à l'Espagne, moyennant compensation. Tels furent les motifs de la convention provisoire de limites du 13 janvier 1750, par laquelle la cour de Lisbonne obtint de Ferdinand VI, entièrement soumis à l'influence de sa femme,

l'infante doña Barbara de Portugal, la cession des sept missions situées sur la rive gauche de l'Uruguay, en échange de la Colonia, et au surplus le maintien du statu quo territorial, quelque contraire qu'il fût en fait aux principes posés dans le traité de Tordesillas[1], qui fut non-seulement interprété de la manière la plus favorable au Portugal, mais encore aboli, ainsi que les droits et actions compétents aux deux couronnes en vertu de la bulle d'Alexandre VI.

La révolte des Guaranis, dont il a été parlé plus haut, empêcha l'exécution de la convention de 1750, qui fut annulée onze ans après par celle du 13 février 1761. Ce dernier traité fut confirmé à la suite de la guerre de 1762 par l'article 2 de la paix de Paris, du 10 février 1763.

Enfin le traité du 11 octobre 1777 vint résoudre en principe les difficultés que deux siècles et demi de discussions interminables et de pactes multipliés, aussitôt violés que conclus, n'avaient pu dénouer. Treize années de travaux importants sur le terrain suffirent à peine pour tracer les limites indiquées par ce traité, qui, bien que dit seulement *préliminaire,* n'a été suivi d'aucun autre et fait loi, comme nous l'avons dit, entre le Brésil et les divers États de la Plata.

Le lac Minin ou Mini, et les dunes de sable qui le séparent de l'Atlantique, étant considérés comme neutres, la frontière espagnole remonte le ruisseau de Chuy, depuis son embouchure dans la mer, et la rive occidentale du lac,

[1] C'est ainsi que les 370 lieues du méridien de démarcation furent exceptées de la plus occidentale des îles du cap Vert, et qu'elles furent évaluées en lieues portugaises de 17 1/2 au degré, au lieu de lieues maritimes de 20 au degré, ou de lieues légales de Castille de 26 1/2 au degré, que les géographes espagnols prétendaient avoir été tacitement entendues par le traité.

pendant que la frontière portugaise suit la rive orientale, à partir du ruisseau de la Barra. Les deux frontières, jusqu'alors distinctes, viennent se confondre au nord du lac Mini, dans une seule ligne de démarcation formée par le cours du Yaguaron, jusqu'au sommet de la Cuchilla-Grande, au point où prend naissance le Rio-Negro, affluent de l'Uruguay. Cette ligne va rejoindre le cours de cette dernière rivière, en suivant la vallée de l'Ibucuy, longe l'Uruguay, et, arrivée à son confluent avec le Rio-Pepiry, elle remonte cette petite rivière jusqu'au partage d'eau du Parana et de l'Uruguay, et va rejoindre le premier de ces deux grands cours d'eau, en redescendant par le ruisseau de San-Antonio et la partie inférieure du Rio-Grande de Curitiva. Le Parana sert ensuite de limite au Brésil et aux provinces de la Plata, jusqu'à sa jonction avec le Rio-Icricheina. Remontant ce cours d'eau jusqu'au partage d'eau du Parana et du Paraguay, la ligne de démarcation rejoint par le Rio-Claro le célèbre lac Xarayes, formé par les débordements du Paraguay. Nous ne la suivrons pas plus loin, le surplus de son tracé concernant la Bolivie, le Pérou et les autres possessions ci-devant espagnoles.

Telles furent les limites établies entre la vice-royauté espagnole de Buenos-Ayres, et la vice-royauté portugaise de Rio-Janeiro, par la convention préliminaire du 11 octobre 1777, qui termina ces longs démêlés.

CHAPITRE VI.

Action et tentatives de la France dans l'Amérique du Sud. — Colonisation des Malouines. — Démêlés entre l'Angleterre et l'Espagne au sujet de ces mêmes îles. — Pacte de famille. — Politique de la France envers l'Espagne. — Avant-coureurs de la révolution américaine.

(1555-1804.)

Les querelles territoriales avec le Portugal ne sont pas les seules de cette nature que l'Espagne ait eu à soutenir dans ces contrées. Elle eut un différend avec la France et l'Angleterre au sujet des Malouines. Et ce différend, qui n'est pas sans importance ni sans actualité, car il est encore pendant entre la Grande-Bretagne et la république argentine, nous conduit tout naturellement à parler des relations de la France et de l'Angleterre avec cette partie de l'Amérique pendant la période qui nous occupe.

La France fut loin, comme en sait, de demeurer étrangère au grand mouvement de découvertes qui signale la fin du quinzième et la plus grande partie du seizième siècle. La conquête des Canaries par un simple gentilhomme normond, Jean de Béthencourt, qui s'en fit le roi, les navigations des Dieppois sur les côtes de Guinée, la découverte du Canada par Cartier et Roberval, et une foule d'expéditions dans les deux Amériques, attestent l'audace et l'activité de nos ancêtres. Toutefois, l'Amérique du Sud joue un moins grand rôle dans leur histoire, bien qu'une des plus magnifiques cités du continent sud américain, Rio-Janeiro, leur doive sa fondation.

En 1555, l'amiral de Coligny conçut la pensée éminemment politique (et qui eût sans doute épargné bien du sang à la France, si elle eût été suivie jusqu'au bout), de créer

en Amérique des établissements pour y transporter la population protestante du royaume. Le Brésil, découvert en 1500 par Cabral, connu des Portugais sous la dénomination de Terra-Nova de Santa-Cruz, sous laquelle Camoëns l'a chanté, et exploré déjà par les navigateurs français qui y allaient chercher le bois dont le nom lui est resté, parut à Coligny réunir toutes les conditions favorables à son projet. L'exécution en fut confiée à Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, mais calviniste de cœur, fameux, du reste, par ses exploits au siége d'Alger sous Charles V, et dans les guerres d'Italie. Dès le 10 novembre de la même année, il jeta sur l'île qui porte encore son nom un fort qu'il appela le fort de Coligny. Au mois de novembre de l'année suivante, il fut rejoint par une nouvelle expédition partie de France, et qui portait Jean de Léry, le naïf et véridique historien de cette malheureuse entreprise. Les attaques des Portugais de Bahia, des combats continuels avec les indigènes, et plus que tout cela des discordes intestines, et la conduite hautaine et capricieuse de Villegagnon, arrêtèrent la prospérité de l'établissement naissant, décoré déjà du nom ambitieux de France antarctique. Dès 1559, Villegagnon abandonna Rio-Janeiro, qui tomba bientôt aux mains des Portugais. Montaigne dit de cette entreprise :

« J'ay eu longtems avecques moy un homme qui avoit « demeuré dix ou douze ans en cet aultre monde qui a « esté descouvert en nostre siècle, en l'endroict où Ville- « gaignon print terre, qu'il surnomma *la France antar-* « *tique*. Cette descouverte d'un païs infini semble estre « de considération. Je ne sçay si ie ne puis respondre que « il ne s'en face à l'advenir quelque aultre, tant de per- « sonnages plus grands que nous ayants esté trompez en « cette cy. J'ai peur que nous ayons les yeulx plus grands

« que le ventre, et plus de curiosité que nous n'avons de « capacité. Nous embrassons tout, mais nous n'estrei- « gnons que du vent. »

Si la France, suivant la pensée de Coligny, avait, par une protection énergique et réelle, effectué et assuré l'émigration des protestants au Brésil, elle eût épargné à ses entrailles les déchirements des guerres de religion, et eût créé à son profit le vaste empire où règne encore aujourd'hui la maison de Bragance. C'est là un grand avertissement que l'histoire donne aux hommes politiques qui, en présence des angoisses de la société actuelle, se refusent, par timidité ou par système, aux émigrations qui pourraient les soulager, et, à ce point de vue, la tentative de Villegagnon, bien que ne se rattachant pas immédiatement à l'histoire du Rio de la Plata, nous a paru mériter d'être rappelée ici.

Le capitaine Rifaut tenta en 1594 une nouvelle expédition au Brésil; elle n'eut aucun succès. Mais, en 1612, Razilly, la Rivardière et Sancy parvinrent à s'établir dans le Maranham, et fondèrent San Luis de Maranham. Cette colonie, conquise bientôt après par les Portugais, est devenue entre leurs mains une des principales villes du Brésil. L'entreprise de Razilly ne fut pas tout à fait infructueuse pour la France. La colonie de Cayenne fut formée des débris de celle de Maranham.

Les Français ne reparurent au Brésil qu'avec Duguay-Trouin, pour arborer devant Rio-Janeiro le pavillon victorieux de Louis XIV.

Jusque-là ils n'avaient pas poussé plus avant leurs explorations vers le sud; mais attirés par la contrebande que faisaient les Portugais de la Colonia, ils commencèrent à envoyer des vaisseaux dans la Plata. Leur pré-

sence fut même une des raisons qui déterminèrent D. Bruno de Zavala à fonder Saint-Philippe de Montevideo; et c'est encore une des nombreuses preuves de la pente naturelle du commerce français vers le Rio de la Plata.

C'est à la même époque que des navigateurs de Saint-Malo reconnurent les îles appelées Malouines du nom de leur cité. Ces îles, découvertes antérieurement, à ce qu'on croit, par Américc Vespuce, avaient été négligées et laissées sans nom et sans population par les Espagnols.

Après la paix de 1763, qui nous fit perdre le Canada et presque toutes nos possessions de l'Amérique du Nord, le cabinet de Versailles conçut la pensée de chercher une compensation dans la colonisation des Malouines. Bougainville, qui avait suggéré cette idée, fut chargé de son accomplissement, et s'établit aux Malouines en 1764. Mais la cour d'Espagne réclama contre cette occupation; et, pour ne point rompre le pacte de famille récemment conclu, la France renonça à cet établissement moyennant le remboursement de près de 4,000,000 fr. qu'il avait coûté. Bougainville lui-même fut chargé d'en faire aux Espagnols la remise, qui eut lieu le 1er avril 1767; et cette mission a valu à la science le voyage autour du monde du célèbre navigateur sur la frégate *la Boudeuse*.

Mais les Anglais avaient eux aussi des prétentions antérieures sur les Malouines, découvertes, selon eux, en 1593, par Richard Hawkins, qui leur avait donné le nom de *Maiden Islands* (îles de la Vierge), en l'honneur de la reine Élisabeth. Pour faire valoir cette prétention (démentie par le nom même sous lequel elles sont le plus généralement connues et que leur donnent même les Espagnols), Byron, pendant son voyage de circumnavigation, prit possession des Malouines, appelées par lui Falkland, au nom du roi

d'Angleterre, un peu avant que Bougainville n'y abordât lui-même pour la première fois.

Les Anglais s'établirent à la place des Français; mais Francisco Bukarely les délogea à main armée au nom du gouvernement espagnol, et l'Angleterre, malgré le langage hautain de la couronne lors de l'ouverture du parlement (12 novembre 1770), n'obtint d'autre satisfaction qu'un désaveu tardif de la conduite du gouverneur de Buenos-Ayres, les droits de la monarchie d'Espagne demeurant réservés. C'est de cette contestation, dont la conclusion, peu satisfaisante pour l'orgueil britannique, a excité alors la verve satirique de Junius[1], que date le dissentiment qui, sur le même sujet, sépare aujourd'hui la Grande-Bretagne de la république argentine.

L'édit de 1777, sur la liberté du commerce de la vice-royauté de Buenos-Ayres avec l'Espagne, profita aux sujets et aux navires marchands de la France, assimilés aux nationaux dans toutes les possessions espagnoles, en vertu de l'article 24 du traité de 1761, plus connu sous le nom de pacte de famille.

C'est là le point de départ de l'influence que la France devait acquérir plus tard dans cette partie de l'Amérique, influence basée sur des affinités de langue, de race et de religion, sur d'anciennes habitudes et sur des relations d'intérêts et d'amitié.

Tels étaient les avantages du traité de 1761, chef-d'œuvre de la politique du duc de Choiseul, que la France républicaine, toute teinte encore du sang de Louis XVI, n'eut rien de plus pressé que de renouveler, par les traités de Bâle et de Saint-Ildefonse, les stipulations du pacte qui

[1] Lettres XLII et XLIII.

avait réuni toutes les branches de la maison de Bourbon.

L'Empereur suivit la même marche dans ses relations avec l'Espagne; mais sa politique fut fatale à cette monarchie en l'entraînant dans l'orbite de sa toute-puissance. Pendant que les idées de la révolution française pénétraient avec l'alliance de la France dans les colonies espagnoles, l'Angleterre cherchait, en y soufflant de son côté des ferments de révolte, à se venger de cette alliance et de la perte de ses propres possessions de l'Amérique du Nord, consommée jadis par l'union des deux cours de Versailles et de Madrid.

Les événements qui devaient amener la séparation de l'Amérique espagnole et de la mère-patrie, un moment suspendus par la pacification passagère d'Amiens, ne tardèrent pas à reprendre leur cours. La guerre de 1804 et l'invasion de l'Espagne en 1808 achevèrent de la précipiter.

CHAPITRE VII.

Guerre de 1804 entre l'Espagne et l'Angleterre. — Expédition des Anglais contre Buenos-Ayres en 1806. — Description de Buenos-Ayres. — Première défaite des Anglais. — Expédition de 1807. — Description de Montevideo et de Maldonado. — Prise de ces deux places. — Seconde défaite des Anglais devant Buenos-Ayres.

(1804-1810.)

Cédant à l'ascendant dominateur de Napoléon, l'Espagne déclara la guerre à l'Angleterre, le 14 décembre 1804. Les résultats funestes de la guerre qu'elle avait soutenue contre la même puissance, à la suite du traité de Saint-Ildefonse, et qui avait compromis sa marine, ruiné en partie ses

colonies et épuisé ses ressources financières, auraient dû la détourner de cette levée de boucliers. Mais le prince de la Paix ne savait qu'obéir aux volontés de l'Empereur.

Les suites de sa condescendance ne tardèrent pas à se faire sentir. Le 21 octobre 1805, la marine espagnole partagea à Trafalgar le désastre de la marine française, et, au mois de juin 1806, une escadre anglaise, commandée par l'amiral Popham et portant 1,200 hommes de troupes de débarquement aux ordres de sir William, depuis lord Beresford, se présenta dans la Plata.

La ville de Buenos-Ayres, contre laquelle se tournèrent immédiatement les efforts de l'expédition anglaise, occupe sur la rive droite de la Plata le sommet d'une plage assez abrupte, mais très peu élevée, comme le sont tous les bords de ce fleuve. Elle présente la forme d'un carré long qui s'étend dans la direction du nord au sud. Coupée à angles droits et à distances égales par des rues larges et tirées au cordeau, elle offre à vol d'oiseau, par cette disposition, l'aspect d'un damier dont les cases forment autant de carrés de maisons. Celles-ci basses, mais solidement construites, n'ont en général qu'un étage, couronné par des terrasses. Çà et là des églises ou des couvents dressent leurs constructions massives. Toutes les rues ont pour perspective la campagne, dont aucune enceinte ne sépare la ville. A mesure seulement que l'on s'éloigne de la place de la Victoria, qui, bien que située à l'est de la cité, en est comme le centre, les habitations deviennent moins compactes, laissent bientôt entre elles de grands espaces vides, et sont enfin remplacées par des enclos fermés de cactus. Ces enclos, conservant encore la disposition en damier dont nous venons de parler, semblent attendre de nouvelles constructions. La place de la Victoria, à un des

angles de laquelle s'élève le cabildo (maison de ville), est grande et régulière ; à l'orient, elle est séparée par la Recoba, espèce d'arc de triomple accompagné de portiques en style moresque, de la place du 25 de Mai, dite autrefois *Del Fuerte*, du fort qui termine la ville à l'est et qui servait de résidence aux vice-rois espagnols. Cette citadelle, de forme carrée et construite avec le luxe qu'apportaient les Espagnols dans leurs édifices militaires, est, avec deux batteries sur le rivage, la seule défense que possédât et que possède encore Buenos-Ayres. Elle domine le fleuve qui, longeant cette capitale à l'est, la contourne vers le nord ; ainsi que la petite rade, séparée de la grande par un large banc de sable, et où l'on ne peut pénétrer que par deux passes étroites, l'une au nord, l'autre au sud, toutes deux trop peu profondes pour des bâtiments autres que des bâtiments légers. A l'ouest, une campagne unie et marécageuse borne la ville. Au nord, au contraire, le terrain se relève un peu à l'endroit où se trouve une place de grande étendue, mais irrégulière, appelée le *Retiro*. C'est là que l'on voyait la *Plaza de Toros*, immense cirque de briques et de bois, démoli plus tard sous l'administration de Rivadaria. De ce point relativement culminant, bien que la différence du niveau soit peu sensible, on peut embrasser l'ensemble de la capitale argentine. Au sud, le plateau sur lequel elle est assise s'arrête brusquement, à une élévation médiocre, au-dessus d'une plaine souvent inondée, et que coupe à peu de distance le Riachuelo, petite rivière dont l'embouchure fort profonde sert de port marchand.

Telle est la cité que Beresford venait attaquer avec 1,200 hommes. L'apparition des Anglais produisit une profonde impression de terreur et de découragement. La

cour d'Espagne avait, à la vérité, ordonné la formation de corps spéciaux pour la défense de la colonie, et avait renouvelé pour ces corps le nom antique de Tercios, emprunté aux vieilles bandes de Charles V. Mais ces troupes étaient peu exercées et encore moins aguerries. De mémoire d'homme, Buenos-Ayres n'avait vu la fumée d'un camp européen, et ses habitants ne connaissaient de la guerre que le brigandage des Indiens. Le vice-roi, marquis de Sobremonte, se montra faible et indécis. Beresford, débarqué sur la plage de Quilmes, à quelque distance au sud de Buenos-Ayres, se logea sans coup férir dans le fort, et de ce point dicta ses conditions au vice-roi et à la ville, qui capitula sans plus de résistance.

Mais ce n'était là qu'un sourire passager de la fortune. Le premier moment de surprise passé, l'orgueil et la haine de toute domination étrangère, sentiment naturel à tous les hommes de race espagnole, reprirent le dessus. D. Santingo Liniers y Bremont, Français au service maritime d'Espagne, dans lequel il avait atteint le grade de contre-amiral, sortit de Montevideo, se mit à la tête des milices du pays, bloqua la ville et attaqua Beresford sur plusieurs points avec tant d'audace et de résolution, que ce général, resserré dans le fort, dut se résoudre à capituler.

C'est ainsi que le futur vainqueur d'Albuhera débutait dans la carrière. Le maréchal Soult devait lui payer sa revanche des succès de Liniers.

Cette expédition malencontreuse prouva au surplus qu'à part quelques rares exemples, tels que celui de l'amiral Byng, l'Angleterre n'abandonne jamais ses généraux et ses agents lorsqu'ils ont poursuivi un but utile au pays. Popham et Beresford n'avaient point d'ordre pour attaquer Buenos-

Ayres; leur destination était pour le cap de Bonne-Espérance ; mais leurs instructions portaient cette phrase vague et générale : *qu'ils eussent à agir comme ils l'entendraient dans leur mission, pour le plus grand bien du service de Sa Majesté*. Or, bien qu'ils eussent échoué, la conquête de Buenos-Ayres était d'assez grande importance pour autoriser leur tentative ; ils étaient justifiés, ils le furent. L'amiral Popham ne se tint pas pour battu. Le 28 octobre, il bombarda sans succès Montevideo; mais 12,000 hommes de troupes anglaises ne tardèrent pas à arriver pour venger l'échec de Beresford. Cette fois leurs efforts se portèrent sur la rive gauche de la Plata, où ils avaient derrière eux les Portugais leurs alliés. La possession d'ailleurs de Montevideo devait leur assurer l'accès du fleuve.

Ils débutèrent par l'attaque de Maldonado ; cette ville située entre Montevideo et le cap de Santa-Maria, qui marque à l'est l'embouchure de la Plata, possède le premier port qu'on trouve en entrant dans le fleuve. Elle occupe le fond d'une baie assez profonde, fermée à l'est par une langue de sable, basse et étroite, au-dessus de laquelle on aperçoit les édifices de la ville et qu'on appelle la Punta del Este. Un promontoire plus élevé, qu'on appelle la Punta de la Ballena, ferme la baie à l'ouest. Le mouillage assez bon est couvert par l'île de Goriti, ainsi nommée du premier gouverneur particulier de Montevideo.

Les Anglais attaquèrent Maldonado avec beaucoup de résolution et enlevèrent cette place, malgré une vive résistance. De là, ils se portèrent sur Montevideo.

San Felipe de Montevideo, moins étendu que ne l'est la ville actuelle, n'occupait que l'extrémité de la presqu'île, que cette dernière couvre entièrement aujourd'hui. Baignée de trois côtés par les eaux du fleuve, elle présentait

du côté de la terre un front fortifié auquel se rattachait la citadelle (ciudadela), œuvre de D. Bruno de Zavala. Ce fort, de forme rectangulaire, et qui est actuellement converti en halle, est situé dans la partie la plus élevée de la presqu'île. Par sa situation, il battait les approches de la place qui vont en s'abaissant par une suite de pentes assez raides et de petits plateaux, jusqu'à l'Arroy Seco d'un côté, et l'Estanzuela de l'autre. A partir de là, le terrain se relève pour gagner les points culminants du Cerrito et des Tres-Cruces.

Le fort de San-José, construit en forme de fer à cheval, et qui subsiste encore, est situé à la pointe de la presqu'île, et défend l'entrée du port et de la rade intérieure, qui n'a pas moins de deux lieues de profondeur, mais où des écueils et des bas-fonds ne permettent pas aux navires d'un fort tonnage de s'avancer très avant. Les frégates mêmes sont obligées de mouiller en dehors du fort de San-José; elles sont protégées contre les vents du nord et du nord-ouest par la chaîne de collines qui borde la rade et par le Cerro, morne de trois cents pieds environ d'élévation, situé en face de la ville, et que couronne un fort carré dû également à D. Bruno de Zavala. Un fortin élevé sur l'île des Rats (*Ratas*, aujourd'hui *de la Libertad*), presqu'en face l'entrée de la baie, complète le système de défense de Montevideo. Le mouillage, exposé aux vents impétueux du sud-ouest et à des marées irrégulières, est incertain et tourmenté. Tel qu'il est, c'est encore le seul port militaire et le principal port marchand de la Platá.

Les Anglais, sous les ordres de sir Samuel Auchmuty, repoussèrent d'abord une sortie de la garnison; dans une dernière action (3 février 1807), ils abordèrent avec impétuosité le front de la place et la citadelle. Montevideo, emportée d'assaut, tomba en leur pouvoir. La valeur fran-

çaise le disputa encore dans cette occasion à l'intrépidité britannique. Un ancien corsaire français, le colonel Mordell, avait formé un corps franc, composé de ceux de ses compatriotes établis dans la Plata qui étaient en état de porter les armes. Il avait puissamment contribué à la défense de la place ; il périt sur la brèche.

Au mois de juillet de la même année, les Anglais, encouragés par ces premiers succès, et grossis des renforts que leur avait amenés le général Crawford, dirigèrent de nouveau leurs efforts contre Buenos-Ayres. Liniers, auquel le choix public, confirmé par la cour de Madrid, avait décerné la vice-royauté à la place du marquis de Sobremonte, y commandait encore.

Les Anglais, commandés par le général Whitelock, attaquèrent encore Buenos-Ayres par le sud. Débarqués à la Ensenada de Barragan, à quelques lieues au-dessus de cette capitale, ils s'avancèrent sur trois colonnes par la plaine de Barracas, laissant à leur droite le port du Riachuelo, et abordèrent de front la ville par la pente escarpée du midi. Cette première attaque, bien que couronnée de succès, leur coûta beaucoup de monde ; mais le combat devint encore plus meurtrier lorsqu'ils se furent engagés dans les rues fangeuses de Buenos-Ayres, que les habitants avaient hérissées de travaux et de barricades, indépendamment de l'obstacle naturel des *pantanoo*, profondes flaques d'eau et de boue qui, en certains endroits, les rendent presque impraticables. Les Espagnols, retranchés derrière les haies de cactus qui bordent les enclos, ou bien embusqués sur les terrasses de leurs maisons, faisaient pleuvoir à chaque pas la mort sur les Anglais. Ceux-ci, après une marche de plus d'une lieue, qui ne dura pas moins de plusieurs heures, sous un feu continuel, gagnèrent enfin l'extrémité

opposée de la ville. Mais épuisés par une lutte aussi acharnée, décimés par un combat aussi sanglant, il ne leur resta plus qu'à se barricader dans le couvent de Santo-Domingo et dans l'amphithéâtre du Retiro, où dès le soir même leur chef fut obligé de signer la capitulation qui remit aux mains des Espagnols toutes les places qu'ils avaient perdues dans la Plata.

Liniers avait une seconde fois conservé à l'Espagne, mais pour bien peu de temps, cette riche colonie; ce triomphe, en exaltant le courage des Porteños, qui montrent encore avec orgueil les cicatrices des balles et des boulets sur la façade de Santo-Domingo, et les drapeaux des régiments écossais de Whitelock appendus aux voûtes de leur cathédrale, devait les rendre plus jaloux de leur indépendance. Ils ne tardèrent pas à la proclamer.

CHAPITRE VIII.

Fin de la domination espagnole. — Révolution de Buenos-Ayres.
(1808-1810.)

Le procès de l'Escurial, dans lequel un insolent favori avait eu le dessus sur l'héritier de la couronne, les événements d'Aranjuez, où ce dernier avait pris sa revanche et forcé ses vieux parents à descendre du trône, l'apparition des troupes françaises en Espagne, tous ces symptômes, précurseurs de la dissolution d'une grande monarchie, avaient produit une vive impression en Amérique.

Les Hispano-Américains y avaient vu, dans une perspective prochaine, tout au moins la chute du système que la

métropole faisait peser sur eux, en entravant, malgré des progrès réels, leur commerce et leur industrie, et en leur refusant toute participation aux honneurs et aux emplois publics tant soit peu importants. Leur amour-propre froissé, plus encore peut-être que leurs intérêts, leur faisait attendre avec impatience l'occasion de faire disparaître l'injure de ces restrictions et de ces distinctions importunes. La double défaite des Anglais leur avait donné le sentiment de leur valeur; et ce sentiment avait été bientôt porté jusqu'à l'exagération chez un peuple doué d'une imagination vive, et dans les veines duquel l'orgueil coule avec le sang.

La philosophie du dix-huitième siècle, certaines idées confuses de libertés politiques, de constitution, s'étaient infiltrées avec l'alliance de la France dans un pays étranger jusqu'alors à toute représentation nationale, à toute action de la tribune ou de la presse.

Ces idées avaient été nourries par les relations que le cabinet de Madrid avait pris soin de nouer lui-même entre les Américains du nord et ses sujets du Rio de la Plata. Pendant la guerre de 1796, en effet, ce cabinet, pour éviter la ruine complète de ses colonies, avait favorisé un commerce de contrebande sur une très grande échelle entre Buenos-Ayres et les États-Unis, le seul État qui fût alors également en paix avec toutes les puissances belligérentes, l'Espagne, la France et l'Angleterre. Commercialement, ce pouvait être habile; politiquement parlant, ce fut une très grande faute. Il n'y eut pas un Hispano-Américain, doué de quelque audace et de quelque ambition, qui, dans ses songes de gloire et de célébrité, ne rêvât le rôle de Washington.

Tout cela fermentait surtout dans l'esprit des habitants des villes, toujours plus sensibles aux influences du de-

hors ; la richesse chez les citadins de Buenos-Ayres excitait en eux l'ambition. Le contre-coup devait nécessairement se faire sentir chez les habitants de la campagne, chez ces Gauchos moins immédiatement soumis au joug de l'autorité, et dès lors d'autant plus disposés à le secouer.

Nous indiquons ici les causes immédiates de la révolution, les événements qui la firent éclater. Nous verrons, dans le livre suivant, les causes plus générales, plus radicales qui lui imprimèrent la tournure qu'elle prit par la suite, et qui la firent aboutir en république.

Dans le principe, en effet, un vieux respect subsistait pour la monarchie. Ces trois mots *yo el rey* conservaient tout leur prestige et tout leur pouvoir. La maison de Bourbon enfin, par son éloignement même, inspirait une plus grande vénération :

Major e longinquo reverentia.

Ce respect, ce prestige avaient été, il est vrai, affaiblis par les événements que nous avons signalés en commençant ce chapitre. L'attentat de Bayonne vint les raviver un instant.

La renonciation de Charles IV, l'abdication forcée de Ferdinand furent connues à Buenos-Ayres dès le mois d'août. Le 13 du même mois, un envoyé de Joseph Napoléon se présenta pour réclamer l'obéissance au nom du roi intrus, en l'honneur duquel les étendards venaient d'être levés à Madrid, pour Castille et pour Léon, suivant l'ancienne coutume de ces royaumes.

La junte, convoquée à Bayonne par Napoléon pour prêter serment au roi Joseph, et pour formuler la constitution gouvernementale de l'Espagne, comptait dans son sein deux représentants de cette partie de l'Amérique espa-

gnole : D. Nicolas Herrera, d'une famille considérable de Montevideo, et D. Ramon Mila de la Roca, *capeton* ou Espagnol d'Europe, établi depuis longtemps à Buenos-Ayres. Tous deux étaient justement considérés.

De son côté, Liniers était Français d'origine et de cœur; il inclinait naturellement vers sa patrie, et vers le chef illustre qui en faisait la gloire. Il eût volontiers proclamé Joseph ; l'opinion ne le lui permit pas.

Elle ne vit dans les transactions de Bayonne qu'une odieuse usurpation ; l'orgueil national se révolta contre un souverain imposé par la ruse unie à la violence.

L'envoyé de Joseph fut repoussé. Le 21 août Ferdinand VII fut proclamé avec enthousiasme. Bientôt après, sur l'ordre de la junte de Séville, Liniers, suspect malgré sa gloire, se vit obligé de résigner le pouvoir suprême. D. Baltazar Hidalgo de Cisneros y la Torre lui succéda dans la vice-royauté.

Le nouveau vice-roi était d'un esprit faible et irrésolu. Il voyait, d'une part, l'Espagne au pouvoir des soldats qui avaient conquis l'Europe; de l'autre, il s'effrayait de l'esprit de révolte et d'indépendance, qui se manifestait chaque jour dans les populations soumises à son autorité.

C'était l'époque où la junte suprême de Séville se saisissait du gouvernement pendant la défaillance de la royauté absente, et préludait à la souveraineté du peuple (que devaient proclamer les cortès de Cadix), en se faisant traiter de majesté, comme investie de tous les droits du monarque captif à Valençay. Et les juntes provinciales s'empressèrent toutes à imiter cet exemple, en affectant avec le titre d'altesse la réalité du pouvoir suprême.

Buenos-Ayres se montrait impatiente de prendre sa part de *self government*.

Cisneros ne tarda pas à lui en fournir l'occasion.

Sur la place de la Victoria, on remarque un long bâtiment, formé de deux rangs d'arcades superposées, et que couronne un beffroi. C'est là que se réunissait le cabildo, ou municipalité de Buenos-Ayres. C'est là que le vice-roi, ne pouvant se faire illusion sur les dispositions de l'opinion, et n'attendant aucun secours de l'Espagne, occupée par les armées françaises, prit le parti de convoquer l'universalité des citoyens (*avecindados*) de la capitale. Cette assemblée prit le nom de *cabildo abierto*. Il est facile de se faire une idée de l'esprit qui animait tous ces hommes, retenus pendant si longtemps à l'écart des affaires publiques, appelés tout d'un coup à se prononcer sur leur sort, sur le sort de celui qui, un instant auparavant, leur commandait avec un pouvoir sans bornes, et tous également altérés d'autorité et d'honneurs.

Après six jours de délibérations plus ou moins tumultueuses, le cabildo proclama le droit du peuple de Buenos-Ayres à se gouverner lui-même au nom de Ferdinand VII. Dernier des trente gouverneurs et des treize vice-rois qui, au nom des rois catholiques, avaient commandé à Buenos-Ayres depuis 1618, Cisneros fut remplacé par une junte de neuf personnes, toutes nées dans le pays.

D. Manuel Belgrano, qui devait acquérir quelque réputation militaire dans les guerres de l'indépendance; D. Tomas Manuel de Anchorena, que nous verrons plus tard prendre une part active aux principales transactions politiques de ces États naissants, et D. Miguel de Azcuenaga, l'un des diplomates futurs de la future république, y figuraient en première ligne.

La révolution était accomplie.

LIVRE DEUXIÈME

Indépendance et Constitutions.

(1810-1829.)

CHAPITRE I.

Causes générales de la séparation définitive des colonies espagnoles.— Fausses démarches des cortès de Cadix et de Ferdinand VII.—Caractère démocratique de l'Espagne et du peuple espagnol.

(1810-1816.)

On a vu, à la fin du livre précédent, les causes immédiates du soulèvement de Buenos-Ayres; mais ces causes n'auraient pas, sans doute, été suffisantes pour amener le divorce de l'Espagne et de ses colonies, si d'autres n'étaient venues s'y joindre, et si la situation générale de ces pays n'avait renfermé en soi le germe de leur indépendance *républicaine*.

Dans le principe, en effet, la pensée réelle des plus hardis comme des plus sages n'allait pas au delà de la constitution des provinces américaines en États, dotés d'une administration et d'une représentation distinctes de la représentation et de l'administration de la métropole, mais reconnaissant le même souverain. C'était là l'opinion de tous ceux qui avaient tenu par quelques liens au régime

monarchique, soit qu'ils fussent nés d'anciens fonctionnaires européens, établis dans le pays, soit qu'ils eussent eux-mêmes occupé les charges municipales (*concegiles*) ou les grades de la milice, seuls emplois que le régime colonial laissât, en général, aux créoles, bien qu'en principe aucune loi ne les exclût des fonctions publiques.

Sous l'influence de ce parti, le premier qui parvint aux affaires, parce qu'il en avait le plus approché jusque là, la séparation officielle se fit attendre. Les hommes qui le composaient, pour justifier le dépôt dans leurs mains de l'autorité arrachée ou échappée aux représentants de l'Espagne, alléguaient l'état d'abandon (*huerfandad*) où les avaient laissés l'absence et la captivité de Ferdinand VII. Tous invoquaient le nom de ce monarque, et l'on vit, pendant plusieurs années, des batailles livrées par des armées qui prétendaient lui être également fidèles, et des capitulations et des traités, où la reconnaissance de ses droits souverains était également stipulée par tous les signataires[1].

Mais ce n'était pas le compte des ambitieux qui aspiraient à l'arbitraire sans contrôle, des temps d anarchie, ou des utopistes qui, à l'instar des révolutionnaires de France et des républicains de l'Amérique du Nord, ne rêvaient que déclaration des droits de l'homme et souveraineté du peuple.

Les fautes des cortès de Cadix servirent merveilleusement

[1] Art. Ier. Les deux parties contractantes, au nom de tous les habitants soumis à leur autorité, protestent solennellement à la face de l'univers qu'ils ne reconnaissent et ne reconnaîtront jamais d'autre souverain que le seigneur D. Ferdinand VII, et ses légitimes successeurs et descendants. (Article 1er du traité de pacification entre le vice-roi Elio et la junte de Buenos-Ayres, du 20 octobre 1811.)

L'article premier de la capitulation de Montevideo, du 20 juin 1814, contenait une disposition analogue.

les passions et les désirs de ce nouveau parti. Cette assemblée était composée d'hommes qui, tout en se proclamant les disciples de Voltaire et de Diderot, et tout en affichant la ferveur révolutionnaire, n'en étaient pas moins animés au plus haut degré des antipathies et des préjugés des vieux Espagnols. Ils conservaient fidèlement le dépôt des maximes exclusives de l'ancien régime en matière coloniale, et nourrissaient un profond mépris pour les races mélangées de l'Amérique.

Dans un premier moment de condescendance, les cortès extraordinaires, réunies à Cadix le 20 septembre 1810, admirent en principe, par une déclaration du mois d'octobre suivant, l'égalité civile et politique de tous les Hispano-Américains et leur droit d'être représentés aux cortès ordinaires comme les Espagnols d'Europe, par un député sur 50,000 âmes. Mais les cortès de Cadix ne tardèrent pas à reconnaître que ce mode donnerait aux représentants de l'Amérique espagnole une influence numérique trop marquée, et la constitution du 18 mars 1812 décida qu'aucun métis, à quelque degré que ce fût, ne pourrait être électeur ou éligible, représenté ou représentant.

Cette disposition de la loi fondamentale fut particulièrement odieuse aux habitants des provinces de la Plata ; les Espagnols de race pure (*capetones*) y avaient toujours été en très petit nombre, et tous ceux qui s'y étaient établis, dès l'origine même de la conquête, n'avaient fait, comme nous l'avons vu, aucune difficulté de s'unir aux indigènes. Aussi, bien que la masse de la population y fût en réalité blanche (le mélange de race africaine étant très rare et même nul), la règle tracée par la constitution des cortès équivalait à une véritable interdiction politique de la presque totalité des colons.

Le refus des cortès de prêter l'oreille à toutes les propositions du gouvernement anglais en faveur des colons, et notamment de leur accorder la liberté pleine et entière du commerce, élargit encore la scission, que la politique hautaine de Ferdinand VII acheva de rendre irréparable.

Ce prince avait répondu par le décret de Valence du 4 mai 1814 à la fameuse adresse des Perses [1], par laquelle soixante-neuf membres des cortès, ayant à leur tête le marquis de Mataflorida, l'avaient supplié de reprendre le pouvoir absolu. Réintégré dans la plénitude de son autorité, il eût pu réparer par une conduite équitable les erreurs et les iniquités de la constitution de Cadix à l'égard des Hispano-Américains. Il n'en fit rien : une proclamation du mois de juin 1814, par laquelle Ferdinand ordonna à ses sujets d'Amérique de mettre bas les armes, fut le premier et le seul acte du monarque restauré. Cette proclamation impérieuse, que n'appuyaient pas suffisamment un trésor épuisé et des troupes peu nombreuses, mal armées et mal payées, fut méprisée et devait l'être.

On le voit, toutes les causes accidentelles propres à déterminer la chute de la domination espagnole se trouvèrent réunies. Mais il y en avait d'autres plus profondes et plus radicales, inhérentes à la nature même des choses, qui devaient consommer la ruine de cette domination, et amener l'avénement des républiques.

Les Espagnols, en colonisant les deux Amériques, y avaient apporté les institutions, les mœurs, les traditions de la mère patrie. Or, l'Espagne est, de tous les pays de l'Europe, celui qui jouissait des libertés civiles les plus étendues et où le sentiment de l'égalité est le plus généra-

[1] On l'appelait ainsi parce que les signataires y invoquèrent l'exemple du pouvoir absolu, exercé par les rois de Perse.

lement répandu. C'était et c'est encore le pays le plus réellement démocratique, dans le seul sens que l'on puisse, selon nous, attacher réellement à ce mot.

La démocratie, en effet, telle qu'on l'entend généralement aujourd'hui, cette démocratie qui vise à supprimer toutes les hiérarchies sociales, n'existe pas et ne saurait exister. Et (sans entrer dans des démonstrations abstraites) cela est si vrai dans la pratique, que l'histoire nous apprend que les démocraties les plus vantées, n'étaient que des aristocraties déguisées et relatives. La démocratique Athènes elle-même avait des ilotes dans les habitants déshérités de Mégare.

Mais si, comme nous le comprenons, on doit entendre par démocratie un état où tous peuvent être appelés à parcourir les degrés de la hiérarchie sociale, et où chacun est en possession des droits qu'il peut raisonnablement, et qu'il doit dès lors légitimement exercer, l'Espagne, nous le répétons, était le pays le plus démocratique du monde, celui qui possédait la plus grande somme de liberté civile, et où régnait l'égalité la plus réelle.

Par le régime des ayuntamientos, imité du système des municipalités romaines, toutes les fonctions administratives et judiciaires appartenaient dans la localité à l'élection populaire [1]. Chaque communauté, régie en vertu de ses propres lois et des lois générales du royaume, jouissait, sous

[1] Les membres élus des municipalités s'appelaient *regidores;* leur nombre variait suivant l'importance des villes.

Chaque corporation avait des juges élus qui connaissaient des causes relatives aux métiers que la corporation présentait. « Y aun « otros ha, que son puestos por todos los menestrales de cada lugar, « ó por la mayor partida dellos. Y estos han poderio de juzgar los « pleytos que acaeciessen entresi por razon de sus menesteres. » (Terceira partida, titulo IV, ley I.)

ce double rapport, d'une liberté complète devant laquelle s'inclinait même la majesté absolue des rois.

« Commande-nous comme à tes vassaux (dit, dans une « tragédie de Lope de Vega, un alcade de Séville, au roi « D. Sancho le brave), commande-nous comme à tes vas- « saux ; mais, comme alcades de Séville, nous sommes la loi « elle-même, et ce qu'elle défend, les promesses ou les pé- « rils ne peuvent nous le faire faire [1]. »

Le grand tragique ne faisait qu'exprimer l'opinion vulgaire et la coutume d'Espagne sur les juridictions municipales émanées du choix des communautés.

Aux termes d'une loi rendue sous le règne de D. Juan Ier de Castille, les rois ne pouvaient abroger de leur autorité privée les décisions des municipalités, pas plus que celles des cortès [2].

Les cortès de Cadix ne parvinrent à donner un peu de popularité à leur constitution qu'en respectant dans cette loi fondamentale, calquée d'ailleurs sur la constitution française de 1791, l'organisation des ayuntamientos et la religion catholique, proclamée religion de l'État, en dépit d'elles-mêmes et de leur voltairianisme.

C'est qu'en effet la religion catholique a fondé la gloire de l'Espagne. Après avoir arraché la Péninsule, par l'influence de la foi, à la domination des Arabes, elle a fait,

[1] Como á vasallos nos manda
Mas como alcaldes mayores,
Somos la misma ley sacra,
Y si ella no la permite,
Ni empeños, ni riesgos bastan.
(*La Estrella de Sevilla*, acte V, scène VII.)

[2] Lo que es fecho por cortès y por ayuntamientos, que non se pueda disfacer por los tales cartas, salva por ayuntamientos y cortès.

par son unité, l'unité de tant de royaumes jadis distincts et morcelés, différents de princes et de lois. En créant la nation, elle a créé l'orgueil national.

C'est encore cette religion qui a imprimé au peuple espagnol le sentiment de dignité personnelle et par suite d'égalité qui le rend si remarquable. Mais cette égalité n'a point le caractère jaloux et envieux de l'égalité, telle que la comprennent les politiques matérialistes de nos jours, qui veulent faire passer sur la société le niveau de la baguette de Tarquin. Elle emprunte son essence au christianisme et à l'orgueil national, né de la lutte séculaire du christianisme et de l'islamisme. C'est comme bon chrétien, c'est comme bon Espagnol, que le dernier laboureur de Castille se tient pour l'égal du duc de l'Infantado, courbé sous le poids de ses huit grandesses, ou du duc de Berwick et d'Albe, qui porte dans ses veines le sang des Stuarts et celui des Tolède.

Par l'Église puissante et respectée, les enfants des plus pauvres familles pouvaient s'élever aux premiers rangs de l'État et marcher légalement de pair avec la grandesse. Toutes les carrières civiles leur étaient ouvertes; sous le titre de gouverneurs (*gobernadores*), ils pouvaient parvenir à la présidence des conseils de la monarchie, et l'armée elle-même, quoique les grades d'officiers fussent réservés à la noblesse, avait un caractère démocratique dans un pays où la noblesse est peuple par son nombre, par sa pauvreté et par ses mœurs.

Il n'y a pas de pays, en effet, où il existe une plus grande conformité de langage et de coutumes entre les diverses classes de la société. L'égalité y règne jusque sous l'influence d'une langue magnifique et sonore. Le moindre portefaix de Madrid parle aussi purement le castillan que le roi des Espagnes et des Indes. Enfin, l'égalité y était

consacrée par une royauté qui fait remonter sa source à Dieu même ; car, suivant la définition de la loi de Partida, « Le roi est un seigneur institué par Dieu pour faire jus- « tice [1]. » Or, la justice ne reconnaît point d'inégalités sociales dans ses récompenses et dans ses châtiments.

Eh bien, cette religion, cette langue, ces mœurs, ces institutions municipales, les Espagnols les avaient importées en Amérique, et avec elles ils y avaient introduit tous les éléments de la vraie démocratie.

Cette tendance était même portée plus loin dans les provinces de la Plata, que dans le reste des possessions espagnoles du Nouveau-Monde. Il y existait peu de familles de gentilshommes remontant à la conquête; on n'y voyait point, comme au Mexique et au Pérou, de grandes maisons décorées de titres de Castille ; ces distinctions étaient si peu dans les mœurs, que lorsque la cour d'Espagne envoya à Buenos-Ayres quatre diplômes de grandesse en blanc pour ceux qui avaient le mieux mérité de l'État pendant l'invasion des Anglais, il ne se trouva aucun nom qui consentît à remplir le vide laissé par la munificence royale. Les majorats (*mayorazgos*) et les substitutions (*vinculaciones*), usitées en Espagne, y étaient inconnues. Les hauts dignitaires ecclésiastiques étaient peu nombreux. Le clergé secondaire sortait tout entier des classes les plus nombreuses, les moins relevées de la société. Daus une contrée ainsi démocratiquement constituée, la république ne devait pas être difficile à établir au bout de peu de temps. Une fois la barrière coloniale renversée, une fois la monarchie écartée, il n'y avait plus de classes privilégiées, il n'y avait

[1] Il rey es señor puesto en la tierra, en lugar de Dios, para cumplir la justicia, y dar á cada uno su derecho. (Partida segunda, titulo primero, ley quinta; *que cosa es rey.*)

plus de front assez élevé pour oser ceindre la couronne. Et les hommes qui avaient repoussé Joseph Napoléon et les promesses de l'empereur n'étaient pas disposés à aller chercher en Europe un souverain en dehors de la dynastie dépossédée [1].

D'autres causes locales vinrent compléter ces causes générales.

A Buenos-Ayres, dans les villes, la richesse et l'éducation étaient aux mains des commerçants et des propriétaires, imprégnés, comme nous l'avons dit, du ferment des idées de la France et de l'Amérique du Nord. Ils voulurent la république, qui réalisait ces idées, et dans laquelle ils espéraient obtenir la première place par leur fortune et leur intelligence.

La campagne était partagée en fermes immenses (*estancias*) appartenant, il est vrai, pour la plupart, à des propriétaires urbains, mais administrées en leur absence par des régisseurs (*capataces*). Ces régisseurs, *Gauchos* pour le plus grand nombre, endurcis aux travaux et aux fatigues de la vie rurale, étaient entourés de *Gauchos* comme eux, employés sous eux à l'exploitation des fermes, et sur lesquels ils exerçaient une influence toute personnelle, basée sur leur plus grande intelligence, sur leur adresse aux exercices du corps, sur leur courage dans les luttes qu'ils avaient à soutenir contre les Indiens. Ces hommes formaient ainsi une espèce d'aristocratie ambulante, inhérente seulement au prestige individuel. D'une humeur turbu-

[1] Dans un discours tenu au sénat, en 1809, par le ministre de l'intérieur, celui-ci s'exprimait ainsi au nom de l'empereur : « Quant « à l'Amérique, soit qu'elle veuille suivre le sort de la mère patrie, « soit qu'elle veuille s'élever à une noble indépendance, les sym- « pathies de la France ne lui feront pas défaut. »

lente, ils prirent facilement les armes contre la domination espagnole, qu'ils s'étaient habitués à braver dans l'isolement de leurs *estancias*, et, devenus capitaines, colonels, généraux, ils se rallièrent avec ardeur au régime républicain, qui offrait à leur ambition et à leur célébrité des commandements, des ministères, et les suprêmes pouvoirs de l'État.

C'est ainsi que la nature des choses et que les passions humaines concoururent au triomphe de l'indépendance et des idées républicaines.

CHAPITRE II.

Guerre de l'indépendance. — Administration de la junte suprême, de Posadas et de Puyrredon. — Congrès général de San Miguel de Tucuman. — Déclaration d'indépendance.

(1810-1816.)

Le lecteur n'attend pas sans doute de nous que nous lui fassions un récit minutieusement détaillé des actes des divers gouvernements (gouvernements plus ou moins instables) qui se sont succédé dans les provinces de la Plata depuis le jour de leur soulèvement jusqu'au jour de la déclaration de leur indépendance. Il n'exigera pas davantage que nous lui retracions la série des marches et des combats par lesquels cette indépendance fut achetée.

Que lui importe en effet, à lui comme à nous, que ces administrations éphémères aient été qualifiées de *junte gubernative, conservatrice ou d'observation?* qu'elles aient été composées de plusieurs membres ou qu'elles n'aient eu qu'un chef? que ce chef se soit appelé Posadas ou Puyrre-

don? que lui importent les décrets et les lois de ces pouvoirs passagers, lois et décrets enfouis dans leur inutile multiplicité, emportés par le souffle des discordes civiles?

C'est le propre, on le sait, des gouvernements nouveau-nés, que de législater à la journée et à l'heure, comme s'ils éprouvaient le besoin de constater ainsi leur existence. Ils veulent tout ramener à leur origine; de là ces innovations souvent précipitées, auxquelles ils s'abandonnent, sans songer qu'ils affaiblissent par cela même l'autorité, qui leur est pourtant plus nécessaire qu'à d'autres, et que les pouvoirs séculaires puisent dans leur durée même. Car, ainsi que le dit Christine de Pisan [1] : « Si l'on accoustumait à « établir de nouvelles lois, accoustumance vendroit de non « obeyr aux lois. »

Les trois hommes auxquels la junte suprême de Buenos-Ayres confia l'exercice du pouvoir, D. Manuel de Sarratea, que nous avons vu mourir ministre de la république argentine à Paris, D. Juan Jose Paso, D. Feliciano Antonio Chiclana, assistés de D. Bernardino Rivadavia comme secrétaire, ne furent pas plus que d'autres exempts de ce travers. Décrets sur la liberté de la presse, sur la liberté individuelle, sur une foule d'autres objets, se succédant coup sur coup, vinrent attester le besoin qu'avaient les membres de ce triumvirat de mettre en pratique les théories qu'ils avaient puisées dans la lecture des encyclopédistes et des publicistes européens.

Trois faits principaux marquent l'administration du triumvirat.

Le décret du 22 novembre 1811, qui annula le règlement du 12 octobre précédent, par lequel la junte suprême,

[1] Livre des faits du sage roi Charles, IIIe partie, chapitre VI.

érigée en junte conservatrice, s'était attribué la délégation de la souveraineté;

Le traité d'alliance défensive du 12 octobre 1811 avec le Paraguay, qui est le point de départ de l'état d'isolement et d'indépendance où cet état a vécu depuis;

Le traité de pacification, du 20 octobre de la même année, avec le capitaine général D. Francisco Javier Elio, qui maintenait encore l'autorité royale à Montevideo et sur la rive gauche de la Plata.

Sur la rive droite, la lutte contre la suprématie espagnole ne fut ni bien longue, ni très sanglante. Les gouverneurs des diverses provinces ne s'étaient pas mépris, il est vrai, sur la véritable portée du mouvement de Buenos-Ayres, bien que les membres de la junte eussent individuellement prêté serment à Ferdinand VII. Concha, gouverneur de Cordova, Sanz, de Potosi, Nieta, président de Charcas, se déclarèrent contre la junte. L'ancien vice-roi Liniers se mit lui-même à la tête d'une petite armée; mais cette fois son courage ne put conserver à l'Espagne son empire de la Plata. Juan Ramon Balcarce battit les royalistes à Cotagayta (24 octobre 1810), et à Tupiza (7 novembre suivant). Liniers fut pris et fusillé, ainsi que le gouverneur de Potosi et le président de Charcas.

Une expédition dirigée par le général Belgrano contre l'Assomption (octobre 1810), pour y renverser l'administration espagnole, échoua à la vérité; mais dès l'année suivante, les Paraguayens surent déposer eux-mêmes leur gouverneur (14 mai 1811).

La guerre fut dès lors refoulée dans les provinces supérieures, car là les royalistes pouvaient s'appuyer sur le Pérou, où la domination espagnole avait conservé tout son prestige. Les batailles de Tucuman et de Salta, gagnées le

24 septembre 1812 et le 20 février 1813 par le général Belgrano, abattirent ce reste de résistance [1].

Les armées argentines franchirent les Andes et contribuèrent à l'indépendance du Chili et du Pérou. Nous ne les suivrons pas sur ce terrain qui est étranger à notre sujet, mais où elles peuvent citer avec quelque orgueil les victoires de Chacabuco, de Penco et de Maypú, la prise de Talcahuano et le nom de leurs généraux San Martin et Las Heras.

Il ne faut pas toutefois s'exagérer l'importance militaire de ces victoires et des autres batailles, dont nous aurons à parler dans le cours de cet ouvrage, non plus que la gloire des vainqueurs. Dans les guerres hispano-américaines, quelques milliers de soldats, braves personnellement, mais indisciplinés et sans valeur collective, se choquent et se mêlent. Également prompts à se débander sous la pression de sa défaite, ou dans l'enivrement du succès, le champ de bataille demeure à celui des généraux qui peut, à la fin de l'action, réunir ensemble un régiment, un bataillon, une compagnie. Un petit nombre d'hommes seulement a combattu, un plus petit nombre ont péri, et cependant un État a disparu ou pris naissance.

Il est douteux au surplus que les Hispano-Américains eussent eu le dessus sur les armées de la métropole, si celles-ci avaient pu recevoir des renforts réguliers d'hommes et d'argent, et s'ils n'avaient été dans l'origine commandés par des hommes qui, comme San-Martin, ancien officier au régiment de Campo Mayor et ancien aide-de-

[1] Toutefois les Espagnols se maintinrent dans les provinces de la vice-royauté de Buenos-Ayres, détachées du Pérou. Ces provinces ne furent définitivement affranchies de la présence des Espagnols que par la bataille d'Ayacucho, en 1824.

camp de Solano, avait puisé les premières notions de la guerre dans les rangs de l'armée espagnole.

La capitulation de Montevideo du 20 juin 1814, après un siége de vingt-trois mois soutenu contre l'armée du général D. Carlos Maria Alvear, fit disparaître à jamais les drapeaux de Castille des bords de la Plata.

Cet événement marqua l'administration de D. Gervasio Posadas, élu directeur suprême avec un conseil de sept membres par l'assemblée générale des provinces, réunie le 31 janvier 1813.

Des troubles intérieurs, la guerre avec D. José Artigas, insurgé dans la province orientale, remplissent le reste de l'administration de Posadas, qui convoque un congrès général des provinces à San-Miguel de Tucuman.

Le congrès réuni le 25 mars 1816 défère le pouvoir suprême à D. Juan Martin Puyrredon, recommandable par sa probité et par sa sagesse : chose étrange! bien que suspect de royalisme, c'est sous son gouvernement que le congrès de Tucuman proclame (9 juillet 1816) l'indépendance des provinces unies du Rio de la Plata.

Cette déclaration est remarquable ; les signataires *invoquent l'Éternel, qui commande à l'univers, et protestent devant lui de la justice qui règle leurs vœux.* Ils reconnaissaient ainsi que les hommes sont soumis à des lois antérieures et supérieures à leur volonté, et que de l'observation ou de la violation de ces lois naissent le juste et l'injuste. Trente députés souscrivirent la déclaration de Tucuman.

C'est à cette époque de l'histoire des républiques de la Plata qu'apparaissent, pour en ensanglanter les pages, les deux grands partis des *fédéraux* et des *unitaires*. La politique des particuliers entretint ces factions, nées de la ri-

valité de la capitale et des provinces, afin de se rendre puissants au milieu des discordes civiles. Le Nouveau-Monde devait, sous une autre forme, avoir ses guelfes et ses gibelins.

CHAPITRE III.

Histoire des provinces argentines. — Origine des partis qui les divisent. — Fédéraux et Unitaires. — Congrès constituant de 1819. — Dissolution du congrès. — Triomphe momentané du parti fédéral. — Traité de la Capilla del Pilar.

(1816-1820.)

Nous entrons ici plus particulièrement dans l'histoire de Buenos-Ayres et des provinces argentines. Le Paraguay, isolé de ces provinces dès l'origine de la révolution, par le traité de 1811, et plus tard par l'administration de Francia, sera l'objet d'une étude spéciale. Il en sera de même de Montevideo et de son territoire qui, incorporé aux autres provinces de la Plata, sous le nom de Bande orientale, et ensuite au Brésil sous celui de Cisplatine, acquit enfin une existence indépendante par le traité du 27 avril 1828 entre l'empire et la république argentine.

Buenos-Ayres, avec ses 80,000 habitants, leurs richesses, la supériorité relative de leurs lumières, avec sa position privilégiée comme unique débouché de la rive droite de la Plata, et comme lien de ses relations avec l'Europe, Buenos-Ayres, disons-nous, se crut naturellement appelée à exercer sur les autres villes bien moins importantes des provinces argentines, et sur la population des campagnes, la suprématie qu'Athènes, Sparte et Corinthe, avaient exer-

cée sur la Grèce, dans des circonstances à peu près analogues. Ses citoyens visèrent à établir un seul gouvernement armé d'un pouvoir direct sur toute l'étendue de la nouvelle république. Les hommes qui auraient désiré maintenir la monarchie, tous ceux qui étaient partisans d'un pouvoir concentré et fort, soit qu'ils ne voulussent qu'une autorité unique, soit qu'ils eussent en vue les États unis avec leur suprême magistrature et leur congrès général, se rallièrent au parti qui, de son but et de ses tendances, fut appelé *unitaire*. Les San-Martin, les Puyrredon, les Rivadavia, les Paz, les Lavalle, les Aguerre, les Varela en furent, à diverses époques, les représentants les plus illustres. Ils comptaient parmi eux plusieurs hommes d'épée renommés, mais encore plus d'orateurs et de lettrés.

Par contre, tous les chefs de guerre à demi sauvages dont nous avons parlé, tous les hommes qui, dans les chefs-lieux de provinces, s'étaient fait une influence personnelle, tous ceux des *estancieros* qui exploitaient eux-mêmes leurs domaines, s'élevèrent contre un système qui aurait effacé leur importance individuelle. Ils se grossirent de quelques transfuges des rangs opposés et du cortége obligé de ces adorateurs-nés du pouvoir, qui acceptent avec enthousiasme le parti le plus fort. Les Balcarce, les Viamont, les Lopez, les Quiroga, les Dorrego, les Anchorena et les Rosas furent les coryphées du parti qui, pour donner une large satisfaction aux intérêts locaux et aux ambitions particulières, voulait des États indépendants, unis seulement par un lien commun d'alliance contre le dehors, et qui fut, par ce motif, qualifié de *fédéral*.

Au signal d'indépendance parti, le 25 mai 1810, du cabildo de Buenos-Ayres, les divers chefs-lieux de province formèrent des juntes modelées sur celle de la capitale;

mais chacune de ces juntes agissait de son propre mouvement, et sans relever de personne.

Quelques efforts furent tentés dès lors pour constituer l'unité nationale. Ils produisirent la réunion de l'assemblée générale de 1813, la concentration du pouvoir exécutif dans les mains de Posadas et plus tard dans celles de Puyrredon, et la convocation du congrès de Tucuman. L'assemblée générale de 1813 multiplia les décrets sans choix ni discernement. C'est ainsi qu'elle supprima les majorats et les substitutions dont le nom seul était connu dans ces provinces, et qu'elle abolit les titres de noblesse si peu usités également, que le décret oublia celui de duc, que portent presque tous les grands d'Espagne. D'autres lois plus justes et moins irréfléchies signalèrent le règne de l'assemblée générale : telles furent celles sur l'esclavage, et notamment le fameux décret du 3 février 1813, connu sous le nom de *libertad de vientres*, qui affranchit dans le sein de leurs mères tous les enfants de négresses esclaves, nés ou à naître, à partir du 31 janvier 1813, jour de la réunion de l'assemblée.

De cette assemblée sortit la *junte d'observation* qui prétendit doter les provinces émancipées d'une sorte de constitution, sous le nom de *statut provisoire pour l'administration de l'État*. Ce statut, publié le 5 mai 1815, n'est qu'un assemblage d'axiomes et de dispositions minutieuses. Il tomba en désuétude avant que d'avoir été appliqué, et cela devait être.

Le congrès de Tucuman ne borna pas son activité à la déclaration d'indépendance mentionnée dans le chapitre précédent; il se transporta de Tucuman à Buenos-Ayres, rendant par sa présence à cette ville la suprématie qu'elle affectait. C'est là que le 25 octobre 1816 il publia un ma-

nifeste historique et politique sur la révolution américaine. Vingt-huit griefs contre la domination espagnole y étaient exposés et justifiaient la déclaration d'indépendance.

Le 3 décembre 1817 le même congrès promulgua le règlement provisoire qui devait servir de base à la constitution définitive des *Provinces unies de l'Amérique du Sud,* nom qu'avait adopté la république naissante. Ce règlement provisoire, calqué sur le statut de 1815, ne devait guère être mieux observé, bien qu'il soit quelquefois cité comme autorité dans les considérants des décrets de la république argentine.

Un second congrès, convoqué en vertu des dispositions du règlement provisoire, se réunit à Buenos-Ayres. Dans la séance d'ouverture, qui eut lieu le 25 février 1819, Puyrredon déposa noblement par avance le pouvoir suprême : « Hâtez-vous, dit-il aux députés, d'achever la constitution. « La situation de notre jeune république exige que mes « successeurs possèdent des connaissances militaires plus « grandes que les miennes. Je descendrai alors du poste « difficile que j'occupe, et je prouverai à la nation qu'il est « plus aisé d'obéir que de commander. »

Le 30 avril suivant la constitution désirée et promise fut enfin promulguée. Elle était analogue à celle des États-Unis, et par cela même elle ne satisfit aucun parti. La plupart de ceux qui voulaient un gouvernement unique et fort trouvèrent qu'il avait été trop concédé aux idées fédératives ; les fédéraux estimèrent que l'institution d'un président et d'un congrès central ayant leur siége à Buenos-Ayres faisait une trop large part à l'influence de cette ville et aux doctrines du parti unitaire.

Les gouverneurs des provinces, institués par la constitution, furent les premiers à s'insurger contre elle. Don Esta-

nislao Lopez, gouverneur de Santa-Fé, don Francisco Ramirez, d'Entre-Rios, se mirent à la tête du mouvement qui voulait porter le triomphe des idées fédérales jusqu'à la dislocation de la confédération naissante.

Lopez était un de ces Gauchos dont la guerre de l'indépendance avait fait la fortune. Plus célèbre encore par sa cruauté que par son courage, il devait s'élever à la triste gloire d'être le principal auteur de cette fédération, qui est encore le cri de guerre des Argentins, et au nom de laquelle tant de sang devait être répandu.

Ramirez et lui s'allièrent à don José Artigas, Gaucho comme eux, qui avait soulevé la rive gauche de la Plata contre l'influence de Buenos-Ayres, et qui avait fui ensuite devant l'invasion des Brésiliens. Leurs efforts combinés renversèrent don José Rondeau, successeur de Puyrredon dans la présidence.

Le congrès fut dissous. Rondeau, battu et dépossédé, fut forcé de s'exiler avec Puyrredon. L'ostracisme semble être la condition des républiques.

Don Juan Pedro Aguerre succéda à Rondeau dans le gouvernement de la province de Buenos-Ayres ; mais il lui fallut déposer le pouvoir à l'approche des fédéraux. Don Manuel de Sarratea, transfuge du parti unitaire par ambition et par cupidité, fut élu à la place d'Aguerre, le 28 février 1820. Il conclut avec Lopez et avec Ramirez le traité de la Capilla del Pilar, qui unit les trois provinces de Buenos-Ayres, Santa-Fé et Corrientes, dans le but de pourvoir à la sécurité intérieure des provinces, et de concentrer leurs forces et leurs ressources dans un gouvernement fédéral.

« Les hautes parties contractantes, était-il dit dans l'ar-
« ticle premier, protestent que le vœu de la nation, et en
« particulier celui des provinces placées sous leur autorité,

« s'est prononcé, pour ce qui concerne le système de gou-
« vernement qui doit les régir, en faveur de la fédération
« qu'elles admettent de fait, mais que celle-ci doit être
« déclarée par des députés nommés en vertu de la libre
« élection des peuples, en se soumettant à leurs délibé-
« rations. »

Ce traité peut être considéré comme le pacte fondamental de la ligue formée par les chefs des provinces, sous le fallacieux prétexte de déjouer les prétendues intrigues monarchiques du parti unitaire, d'accord avec l'Europe pour amener l'avénement d'un prince de la maison de Bourbon. Dans la réalité, ces chefs n'avaient d'autre but que de satisfaire leur soif de pouvoir et que de perpétuer leur influence personnelle (*caudillage*).

Comme la ligue en France, la fédération eut le triste avantage d'allumer le brasier de la guerre avec le parchemin de la paix; et après avoir écrasé ses adversaires, elle finit par dévorer ses partisans.

CHAPITRE IV.

Revers du parti fédéral. — Révolutions successives à Buenos-Ayres. — Avénement du colonel Rodriguez. — Apparition de D. Juan Manuel Rosas sur la scène politique. — Ses antécédents. — Affaire du 5 octobre 1820.

(1819-1820.)

Ce premier triomphe du parti fédéral ne fut pas toutefois de longue durée. Don Carlos Maria Alvear se mit à la tête des unitaires. Ce chef, distingué par sa naissance et par sa

fortune, était doué d'un esprit insinuant et délié, et de quelque capacité gouvernementale et militaire. Il renversa aisément Sarratea, que remplaça Balcarce.

Quand on parcourt cette phase de l'histoire argentine, on croit lire les annales de la milice d'Alger, de cette milice turbulente qui élevait son souverain du jour sur les débris de celui de la veille, et qui renfermait dans ses rangs le chef du lendemain.

C'est ainsi qu'à Rondeau nous avons vu succéder Sarratea, et à Sarratea, Balcarce, pour voir monter au pouvoir, par la réaction du parti fédéral, Sarratea pour la seconde fois, puis Alonzo Ramos de Mexia, régidor de Buenos-Ayres, et Soler, l'un des vétérans de la guerre de l'indépendance, l'un des trois brigadiers-généraux que compte encore la république argentine, et son meilleur officier d'infanterie.

Le général Rodriguez parvint à son tour au gouvernement de Buenos-Ayres en septembre 1820.

A cette époque, l'anarchie était complète. Les chefs des diverses provinces commandaient à leur gré, avec une entière indépendance. Le pouvoir de Rodriguez était borné à la seule province dont il était le gouverneur, et, dans sa capitale même, des insurrections incessantes, nées des passions de la multitude, en paralysaient l'exercice. Il était arrivé par le parti fédéral ; mais dès que l'autorité fut dans sa main, il sentit le besoin de la rendre intelligente et forte. Par un de ces revirements étranges et pourtant communs de la fortune, ou, pour mieux dire, de la pensée humaine, il appela auprès de lui, comme premier ministre, le plus illustre soutien du système unitaire, D. Bernardino Rivadavia.

Le parti unitaire reprit ainsi indirectement le dessus, et,

par un autre de ces jeux de la Providence, dont l'histoire des nations nous donne tant d'exemples, ce fut l'adversaire le plus acharné de ce parti, D. Juan Manuel de Rosas, qui contribua le plus à son triomphe d'alors, en aidant à consolider le pouvoir chancelant de Rodriguez.

C'est à cette époque que D. Juan Manuel de Rosas reçut le baptême de la vie publique.

Dans ce siècle de bouleversements politiques et de déclassement social, il a été donné à plusieurs hommes de sortir de leur obscurité primitive pour s'élever au pinacle des honneurs et de la puissance, et d'attirer ainsi sur eux, à des titres et à des degrés divers, l'attention de l'Europe et du monde. Parmi ces hommes on a cité longtemps Méhémet-Ali et Bernadotte ; on cite encore Rosas.

Issu, à ce qu'on croit et à ce qu'il prétend, d'une famille noble et ancienne des Asturies, descendu en droite ligne de D. Léon Ortiz de Rosas, comte de Poblaciones, capitaine général du Chili sous le règne de Philippe V, D. Juan Manuel était destiné, par sa naissance, à occuper quelque poste honorable, mais obscur, sous la domination espagnole. Le hasard des révolutions en a fait un homme politique, un général, un dictateur, peut-être même un chef de dynastie, s'il eût eu des fils capables de lui succéder. Cet accident du sort n'est pourtant pas ce qui le rend le plus remarquable aux yeux de l'observateur ; ce qui en fait un phénomène moral des plus étranges pour un Européen, c'est qu'on trouve chez lui, en plein dix-neuvième siècle, un homme de la fin du quinzième, un de ces politiques du temps et de l'école de Machiavel, et ce mélange incohérent de passions violentes et d'astuce, de circonspection et d'audace, de dissolution et d'hypocrisie, de piétisme à la fois menteur et sincère, de verve cruelle et cynique, dont

Louis XI est l'archétype. On ne comprend bien le terrible maître de Philippe de Comines et d'Olivier Le Dain qu'après avoir vu et apprécié Rosas.

Nous aurons occasion de revenir souvent sur le caractère et sur les diverses actions de D. Juan Manuel. Nous ne le considérons ici que dans les commencements de sa longue carrière, et quelque familiers ou puérils que puissent paraître au premier aspect les détails où nous allons descendre, ils serviront à expliquer quelques-uns des traits principaux de la physionomie de cet homme extraordinaire.

Dès son bas âge, il fut confié aux soins de sa grand'mère maternelle, veuve d'un certain capitaine Arguivel, d'origine basco-française.

Cet officier était le plus ardent persécuteur des Indiens sauvages de la province de Buenos-Ayres. Étant tombé dans leurs mains, il fut cousu vivant dans un cuir de bœuf et jeté dans un torrent. Le récit souvent répété de ce trépas tragique inspira, dès l'enfance, à D. Juan Manuel, la haine qu'il déploya plus tard contre les Indiens, et cette ardeur réfléchie de vengeance, qui fait qu'il n'a jamais pardonné une injure à sa personne ou à son autorité.

Son éducation fut négligée, sa jeunesse orageuse. A l'âge de seize ans, il fut chassé de la maison paternelle, obligé, pour subsister, de recourir à son travail. Il prit du service dans une estancia appartenant à la riche famille de Dorrego. Là, à force d'opiniâtreté et de vouloir, il parvint à contenir sa nature impérieuse et violente et à apprendre tout ce qu'il lui fallait savoir pour diriger une grande exploitation. Son infatigable activité, son intelligence et sa probité le recommandèrent à la bienveillance de D. Manuel Dorrego, qui en fit son capataz.

Tout ce que Rosas sait, il le doit à lui-même, pres-

que tout ce qu'il possède, il le doit à son industrie. De là un contraste qui frappe chez lui au premier abord; à l'orgueil de la race il unit la vanité d'un parvenu.

Le mépris de la vie des autres est naturel à la race espagnole; ce mépris, qu'elle semble avoir emprunté aux Arabes, Rosas en est pénétré au plus haut degré. Non pas qu'il soit essentiellement cruel; mais l'existence presque sauvage que mènent les Gauchos, et qu'il a menée comme eux, l'aspect familier du sang qu'ils sont habitués à répandre en abattant leurs nombreux bestiaux, l'a rendu, comme eux, insensible au spectacle et à la pensée des supplices, en écartant cette espèce d'horreur matérielle que la vue du sang inspire aux peuples civilisés, et qui, chez eux, tient le plus souvent lieu d'humanité.

Les fatigues de cette même vie ont endurci son corps, et lui ont donné cette vigueur et cette dextérité dans tous les exercices, qui font le prestige d'un chef parmi les populations incultes de ces contrées.

Ces qualités physiques, une libéralité à toute épreuve, une éloquence naturelle, tantôt triviale, tantôt passionnée, mais toujours appropriée à ceux qui l'écoutent, lui méritèrent une véritable influence et de nombreux adhérents.

Cependant il ne prit point les armes durant la guerre de l'indépendance. Parmi ses nombreux ennemis, les uns l'ont taxé de royalisme, les autres l'ont accusé de lâcheté. Il donne une autre explication de sa conduite. « Il est « homme de gouvernement avant tout; il n'a jamais « attaqué, et il s'en fait honneur, les pouvoirs régulière- « ment établis. »

Plus tard, il se jeta dans le parti fédéral à la suite de don Manuel Dorrego, en qui ce parti respectait l'un de ses chefs les plus éminents et les plus éclairés. Il contracta

aussi une étroite amitié avec don Tomas Manuel de Anchorena, la plus forte tête du même parti. Ces deux hommes, surtout le dernier, furent les patrons politiques de Rosas.

Son alliance avec doña Encarnacion de Ezcurra contribua à le pousser dans la vie publique : cette femme altière, ambitieuse et passionnée, exerça par son énergie toute virile une grande influence sur la carrière de don Juan Manuel.

Sous l'empire de ces diverses circonstances, il parvint au commandement d'un régiment de cavalerie de milice, *les rouges de las Conchas*.

Il est dans la vie des hommes certaines dates en quelque sorte fatales : tel est le 29 de septembre pour Cromwell, tel est le mois d'octobre pour Rosas. C'est dans ce mois que ce chef parut pour la première fois sur la scène politique, qu'il proclama la fédération qui l'éleva au pouvoir en 1829, qu'il ressaisit l'autorité en 1833, et qu'il signa avec la France le traité de paix qui le sauva d'une ruine complète en 1840.

Le 5 octobre 1820, la populace de Buenos-Ayres, excitée par l'ardeur du pillage, se soulève contre le gouverneur Rodriguez. Celui-ci appelle à lui les milices de la campagne, parmi lesquelles figure au premier rang le régiment des *rouges*. Grâce à ce secours, Rodriguez triomphe de la rébellion. Les ennemis de Rosas prétendent qu'au moment de charger il prit la fuite sous prétexte d'une rage de dents : ce fait ridicule n'est point prouvé et nous paraît improbable. Quoiqu'il soit bien certain que don Juan Manuel n'a aucun fait d'armes à citer, il possède l'intelligence des choses militaires, et il n'est guère permis de croire qu'il eût pu s'élever au premier rang, si l'ab-

sence de bravoure constatée eût été chez lui jusqu'à la couardise.

Cette affaire du 5 octobre raffermit, comme nous l'avons dit, le gouvernement de Rodriguez, et partant l'influence de Rivadavia et des unitaires.

CHAPITRE V.

Triomphe du parti unitaire. — Administration de Rodriguez, de Las Heras et de Rivadavia. — Portrait de ce dernier. — Son influence dans toutes les affaires de l'État et dans toutes les branches de l'administration publique.

(1820-1826.)

Le parti unitaire était enfin arrivé au pouvoir : il s'y maintint pendant sept ans sous la direction successive de Rodriguez, de Las Heras et de Rivadavia ; mais l'esprit de ce dernier ne cessa pas un instant de dominer dans les conseils du gouvernement. Aussi cet homme d'État a-t-il mérité de mettre le sceau de son nom à ces diverses administrations dont il fut l'âme lorsqu'il n'en fut pas le chef.

Don Bernardino Rivadavia, né à Buenos-Ayres de parents honorables et honorés, reçut dans sa jeunesse une éducation libérale. Il fut élevé au collége même de sa ville natale et y apprit ce qu'on enseignait dans ces établissements, les langues mortes, la théologie, la philosophie scolastique, et la législation si compliquée de l'Espagne. Du reste, il ne prit aucun des degrés universitaires. Des voyages en Europe complétèrent cette éducation et

vinrent la modifier. En s'inspirant des mœurs, des arts et des sciences du vieux monde, Rivadavia s'inspira aussi des maximes philosophiques et des théories politiques qui avaient envahi notre vieille société vers la dernière moitié du dernier siècle. Cette double inspiration le suivit dans toute sa carrière, et se fit sentir dans tous ses actes : elle le conduisit à de hautes pensées et à de plus grandes fautes. Rivadavia est un exemple illustre à ajouter à celui de tant d'hommes dont les généreuses intentions ont été perdues, dont l'activité a été frappée de stérilité, parce qu'ils se sont écartés du terrain solide des doctrines religieuses et des principes, qui, en dehors et au-dessus de l'homme, ont présidé à la constitution de la société, pour se jeter dans les sentiers perdus d'une incertaine philosophie et dans les sables mouvants de la convention humaine.

Rivadavia n'avait qu'une foi religieuse faible ou absente. Il avait été vivement frappé des abus du régime clérical dans l'un et l'autre hémisphère, et plus vivement impressionné encore par les déclamations des encyclopédistes contre l'*infâme*.

Il s'attaqua à l'existence même du clergé qu'il eût fallu seulement épurer. Il supprima les couvents, et réduisit les ministres de la religion qu'il eût fallu multiplier pour l'instruction des peuples ; il substitua un enseignement purement philosophique à l'enseignement religieux. Il n'avait pas suffisamment compris que la religion est le premier fondement comme le premier besoin de toute société : elle civilise les peuples barbares ; elle préserve les peuples policés des excès de la civilisation.

Dans sa ferveur pour les doctrines sociales, dont il s'était pénétré pendant ses voyages en France, en Angleterre,

aux États-Unis, il prétendit appliquer dogmatiquement tous les droits politiques, dont la conquête supposée a valu à l'Europe tant de révolutions, à un peuple qui jouissait d'une liberté et d'une égalité de fait bien supérieures à l'égalité et aux libertés théoriques dont on prétendait la gratifier.

Qu'importait la liberté de la presse à la majorité des Argentins qui ne savaient ni lire ni écrire? la liberté individuelle, à des hommes qui ont dans la vaste étendue des pampas, et dans la vitesse de leurs innombrables chevaux, un refuge assuré contre l'oppression individuelle? l'inviolabilité des propriétés, à ces pasteurs toujours armés pour défendre leurs troupeaux, dont l'inépuisable abondance fait leur principale richesse; à ces cultivateurs qui n'ont pas assez de bras pour défricher tout le sol que la Providence a livré à leur industrie?

Il y a plus, l'exercice des devoirs qu'entraînent les droits politiques parut au plus grand nombre une véritable tyrannie.

Rivadavia n'eut donc et ne put avoir pour lui que les habitants des villes, surtout ceux de Buenos-Ayres, accessibles comme lui à l'imitation des choses européennes.

Dans sa prédilection naturelle, mais prématurée et violente, pour les mœurs élégantes de l'Europe, il ne craignit pas de s'attaquer au costume national, aux usages immémoriaux du pays. Il choqua ainsi tous les préjugés, toutes les habitudes de la masse des populations.

Par une exagération de moralité, il supprima les combats de taureaux, comme si ces nobles joûtes, où l'adresse et l'intelligence de l'homme se déploient dans toute leur supériorité sur l'instinct aveugle et brutal d'un animal furieux, n'était pas un spectacle plus grandiose, et surtout

bien plus moral que nos vaudevilles fardés et musqués, et que nos mélodrames éhontés ou sanglants, qui ne peuvent que fausser et pervertir le bon sens populaire.

Mais si Rivadavia mérite le blâme sous tous ces rapports, il a des titres réels à la reconnaissance de son pays et au respect de l'histoire.

Il introduisit dans l'administration un ordre inconnu, fonda le crédit public renversé avec lui, et posa, si imparfaits qu'ils soient, les principes du droit public argentin.

Il tira la province de Buenos-Ayres du cahos constitutionnel et gouvernemental où elle avait été plongée jusqu'alors comme les autres provinces.

Il fit de louables efforts pour opérer l'union des États de la Plata.

Il créa les relations extérieures de la république argentine, et lui fit prendre place au rang des nations.

Il soutint l'honneur du pays contre les armes du Brésil, et prépara l'indépendance de la république orientale. Il favorisa l'instruction publique et les arts.

Enfin, et ce sera là son éternel honneur, il comprit qu'il fallait attirer dans ces États naissants, pauvres de population et d'argent, les bras et le crédit de l'Europe. Le premier, il ouvrit les portes à l'émigration étrangère, et rendit populaire, en Europe, l'hospitalité du Rio de la Plata.

CHAPITRE VI.

Action de Rivadavia sur le régime intérieur de la province de Buenos-Ayres. — Lois sur la constitution et sur le droit public interne. — Lois en matières religieuses. — Établissements de bienfaisance. — Instruction publique. — Finances. — Fondation de la banque nationale. — Décrets et règlements sur l'émigration étrangère.

(1820-1826.)

L'administration de Rivadavia, soit qu'il agisse comme ministre de Rodriguez et de Las Heras, soit qu'il siége lui-même au premier rang comme président de la république des États-Unis de la Plata, se présente sous trois faces distinctes : le gouvernement intérieur de la province de Buenos-Ayres, les relations extérieures, les efforts tentés pour procurer l'unité nationale.

Ce qui concerne l'administration de Buenos-Ayres n'est pas sans intérêt ; car cette province est celle qui entretient les relations les plus immédiates avec l'Europe, et ce qui y a été fait a été généralement imité par les autres États argentins.

C'est là d'ailleurs que se développa avec le plus d'éclat et de persistance l'infatigable activité de Rivadavia.

Dès l'année 1811, deux décrets, l'un du 26 octobre et l'autre du 23 novembre, rendus par le triumvirat dont Rivadavia était le secrétaire, avaient consacré la liberté de la presse et la liberté individuelle.

Un décret de 1821 institua le régime *représentatif républicain*, et une loi de la même année régla le mode d'élection de la représentation nationale.

Aux termes de cette loi, tout Argentin par naissance ou par naturalisation est de droit électeur à l'âge de vingt ans.

Tout citoyen possédant une propriété quelconque est éligible à 25 ans.

Les juges de paix nommés par le gouvernement dirigent les opérations électorales.

Une loi du 9 septembre 1821 proclama l'inviolabilité des propriétés et disposa qu'aucun impôt ne pourrait être établi, aucune dépense faite ou ordonnée sans le concours de la *Salle* (chambre des représentants). Elle imposa au pouvoir exécutif l'obligation de soumettre annuellement le budget des recettes et des dépenses à cette assemblée.

La loi du 21 février 1821, dite de la *sûreté individuelle*, attribua au chef de police ou à ses auxiliaires le droit exclusif d'arrêter, en cas de délit, les individus appartenant à la juridiction ordinaire; ceux-ci doivent aussitôt être mis à la disposition du juge compétent.

La loi du 23 décembre 1823 attribua à la salle des représentants le choix du magistrat suprême de la république désigné sous le titre de gouverneur et capitaine général, et détermina les conditions d'éligibilité et les formes de l'élection.

Enfin un décret du 24 août 1824 prescrivit la publicité de tous les actes officiels.

Telles sont les principales institutions dont Buenos-Ayres fut redevable à Rivadavia au point de vue du droit public interne.

En matière religieuse, la religion catholique ne cessa d'être reconnue comme celle de l'État; mais la liberté des cultes fut consacrée par la loi du 2 octobre 1825, sous le gouvernement de don Juan Gregorio de Las Heras.

Le message du gouvernement à cette occasion respire l'indifférence religieuse du siècle passé; mais le rapport de la commission renferme cette phrase remarquable : « *C'est*

« *un devoir inviolable de l'homme d'offrir extérieurement* « *à son créateur l'hommage public de son adoration et de* « *son respect. Et c'est d'après ceci que chaque individu doit* « *avoir la pleine liberté d'exercer publiquement le culte* « *qu'il professe.* »

Ainsi les signataires du rapport s'appuyaient sur la nécessité d'un culte public pour proclamer la tolérance universelle, que d'autres semblent n'invoquer que pour fonder l'athéisme de la loi.

Du reste, Rivadavia, dans ses rapports avec l'Église catholique, se montra, comme nous l'avons dit, inquiet et jaloux, et tout pétri des préjugés du dix-huitième siècle. Par un décret du 31 août 1822, les jours fériés furent réduits aux dimanches et aux fêtes nationales du 25 de mai et du 9 juillet. Ce n'était pas assez d'avoir supprimé tous les couvents, excepté celui des Franciscains, et d'avoir sécularisé leurs biens. Une loi, chef-d'œuvre d'intolérance philosophique, alla jusqu'à interdire absolument les vœux monastiques. Il fallut la rapporter devant le cri public. L'acte le plus louable de Rivadavia en matière religieuse fut l'institution des conférences hebdomadaires pour l'instruction du clergé, créées par le décret du 5 juillet 1823.

On doit encore à Rivadavia cette justice qu'il favorisa les établissements de bienfaisance. Par le décret du 2 janvier 1823, il fonda et dota *la Société de bienfaisance* des dames argentines et les chargea de la direction et de l'instruction des écoles de jeunes filles, de l'hôpital des Enfants-Trouvés, de l'hospice des Femmes et du collége des Orphelines. Par le décret du 1er mars 1823, il institua quatre prix de morale, d'industrie et d'application qu'il mit à la disposition de la Société.

Enfin, un décret du 5 mars 1823 fonda et dota une caisse

d'épargne. Buenos-Ayres eut ainsi l'honneur de donner un des premiers exemples de cette institution, qu'on ne peut malheureusement considérer que comme une déception de la philanthropie moderne, qui a préparé ainsi une ressource toujours prête pour les gouvernements obérés, bien plus qu'une réserve pour les indigents laborieux.

Rivadavia ne montra pas moins de zèle pour l'instruction publique. L'université de Buenos-Ayres fut fondée sous ses auspices dès 1820, alors qu'il n'était encore que ministre de l'intérieur. Il institua une école primaire dans chaque district de la campagne et plus de vingt du même ordre dans la capitale.

Le musée et la bibliothèque, malheureusement négligés par les gouvernements qui se sont succédé depuis, lui durent leur existence.

Il porta un regard vigilant vers la police. Sous son administration, les *serenos*, gardes de nuit, soldés par les propriétaires urbains, furent institués et mis sur pied. Par deux décrets du 19 avril et du 11 juin 1822, des peines sévères furent portées contre le vagabondage et l'ivrognerie. Aux termes du premier décret, tout vagabond est passible du service militaire forcé ou des travaux publics, s'il est impropre au service militaire, pour un temps plus ou moins long, suivant la gravité des cas.

Rivadavia fit plusieurs décrets sur l'administration de la justice qui n'en demeura pas moins embarrassée dans les langes de la législation espagnole, si difficile et si compliquée. Parmi ces décrets, on remarque celui du 25 juillet 1823, qui, en matière criminelle, abolit, pour certaines classes d'individus tels que les militaires et les prêtres, le droit d'être jugés par des tribunaux d'exception, ne laissant subsister ceux-ci que pour les délits spéciaux.

En finances, il sut établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Les revenus montèrent en 1822 et 1823 a plus de 10,000,000 fr. ; mais cet équilibre ne tarda pas à être rompu par la charge résultant de travaux publics mal conçus et chèrement exécutés, et par les dépenses encore plus lourdes de la guerre de 1825 contre le Brésil.

Déjà depuis le 30 octobre 1821 l'administration de Rivadavia avait contracté plusieurs emprunts à 4 et 6 %, spécialement destinés à éteindre les dettes contractées depuis 1810. La loi du 28 janvier 1826 institua la banque nationale. Des succursales furent établies à Mendoza, à San Juan et dans Entre-Rios. Mais par suite des événements politiques, cet établissement de crédit fut réduit à n'être plus qu'un instrument de banqueroute organisée.

Mais où Rivadavia se montra animé d'un esprit véritablement libéral, ce fut dans la colonisation de la Patagonie et dans l'introduction des travailleurs étrangers.

Par un décret du 22 septembre 1822, le gouvernement fit appel à tous ceux qui voudraient s'établir en Patagonie, et par un autre du 21 décembre suivant, il assura à chaque colon à son choix une concession de *chacra*[1] d'une demi-lieue carrée, ou d'*estancia* d'une lieue carrée.

Sur les représentations de plusieurs capitalistes qu'il serait facile d'engager au dehors des travailleurs pour leurs établissements, à condition que ceux-ci seraient exempts du service militaire pendant la durée de leur engagement, le gouvernement rendit le 7 décembre 1822 un décret dans ce sens.

Enfin le décret du 24 avril 1824 créa une commission

[1] Une chacra est un lot de terres labourables; une estancia plus ou moins considérable comprend aussi des pâturages et des bois.

chargée de préparer l'émigration étrangère. Le règlement du 19 janvier 1825 détermina la composition et les attributions de cette commission qui fut formée de citoyens et d'étrangers domiciliés et propriétaires de biens fonds ; il stipula les principales conditions offertes aux émigrants : liberté de culte, exemption de tout service militaire ou civil pendant cinq ans, et de toutes contributions qui ne seraient pas imposées à la totalité de la population, faculté d'acquérir et de posséder et de transmettre toutes sortes de biens, meubles et immeubles, concessions de terre par emphytéose à l'expiration de leur engagement.

Il est à remarquer que ce règlement en 29 articles fut rendu spontanément avant qu'aucun traité ne liât la république argentine à l'extérieur.

Il est encore à remarquer que la loi précitée du 2 octobre 1825 sur la liberté des cultes fut motivée par le désir d'attirer des colons étrangers sans forcer leur conscience, et en s'assurant de leur moralité par leur foi.

Le ministre don Manuel José Garcia dit à ce sujet, dans un discours à l'assemblée : « Notre pays se peuple d'émi-
« grants de toutes les parties du monde ; le gouvernement
« doit étendre sa sollicitude jusqu'à eux, leur fournir tous
« les moyens de suivre leur religion, et éloigner tout pré-
« texte de l'abandonner ; car autrement notre pays serait
« surchargé d'hommes n'offrant pas plus de garantie de
« leur moralité que d'une religion qu'ils ne professeraient
« pas. Qu'en résulterait-il ? Ils deviendraient athées ; et
« quels maux cet état de choses n'entraînerait-il pas ! »

CHAPITRE VII.

Politique extérieure de Rivadavia. —Traités avec les États américains. — Congrès de Panama. — Attitude de Rivadavia vis-à-vis de l'Europe. — Déclaration de principes de 1823. — Décret sur la guerre de Course. — Traité avec l'Angleterre. — Traité préliminaire avec l'Espagne.

(1820-1825.)

Les mesures adoptées par l'administration de Rivadavia à l'égard des émigrants étrangers nous amènent naturellement à parler de la politique extérieure de cet homme d'État.

Rivadavia, soit comme simple voyageur, soit comme agent confidentiel des provinces de la Plata, avait pu étudier, auprès des gouvernements européens, les principes du droit international, et apprécier l'importance de bonnes relations avec le dehors. De même qu'il avait mis une partie de sa gloire à doter son pays des bienfaits de l'industrie et du commerce extérieurs, il mit l'autre à faire entrer la république argentine dans le cercle des nationalités reconnues.

Vis-à-vis des États de l'Amérique, liés, pour la plupart, d'origine, d'intérêts et de principes avec la nouvelle république, sa tâche n'était pas très difficile.

Le gouvernement de Washington fut un des premiers à reconnaître le gouvernement de Buenos-Ayres. Dès 1820, il entretenait un agent commercial dans cette capitale; en décembre 1823, il accrédita officiellement M. Rodney comme ministre auprès de la république argentine.

Le 8 mars de la même année, Rivadavia lui-même conclut, avec le représentant de la Colombie à Buenos-Ayres,

don Joaquin Mosquera y Arboleda, un traité, sur le pied d'une réciprocité parfaite, avec stipulation d'alliance défensive contre toute domination étrangère (art. 2 et 3).

Les provinces du haut Pérou, détachées de la vice-royauté de Buenos-Ayres, étaient demeurées sous le joug espagnol. La bataille d'Ayacucho les en affranchit ; mais la république argentine, comme étant aux droits de l'Espagne, sur toute la vice-royauté de Buenos-Ayres, conservait des prétentions sur ces vastes territoires ; elle y renonça par le décret du 23 février 1825. Cet acte, qui entérina ainsi l'indépendance de la république de Bolivie, occupe une place importante dans les fastes du congrès constituant de 1824.

Dans les derniers temps de son pouvoir, Rivadavia conclut (20 novembre 1826) un traité d'amitié, d'alliance et de commerce avec le Chili. Mais la guerre que la république argentine soutenait contre le Brésil empêcha le Chili de ratifier une alliance dont il redoutait les charges. Ce traité demeura donc non avenu.

Nous ne parlerons pas ici des diverses transactions diplomatiques qui amenèrent la guerre de 1825 entre la cour de Rio-Janeiro et le gouvernement de Buenos-Ayres. Ces transactions, dont l'origine remonte aux premiers temps de l'indépendance, appartiennent plus spécialement à l'histoire de l'État oriental, dont elles ont préparé la formation.

Les nouvelles républiques de l'Amérique du Sud, animées d'une vieille inquiétude à l'égard de la mère patrie, et d'un instinct jaloux contre l'influence des puissances de l'Europe, avaient, sur la proposition réitérée de la Colombie, songé à se réunir dans un congrès à Panama. L'objet avoué de ce congrès était :

De former une autorité chargée de présider à la confé-

dération des États américains, de guider leur politique étrangère, et d'arbitrer les différends qui pourraient s'élever entre eux.

Il avait encore pour objet :

D'établir un pacte d'union et de ligue perpétuelle contre l'Espagne ou toute autre puissance qui chercherait à dominer l'Amérique ;

D'aviser aux moyens d'enlever à l'Espagne ses dernières colonies transatlantiques, Cuba et Puerto-Rico ;

De se mettre en mesure d'empêcher toute colonisation européenne sur le continent américain, et toute intervention étrangère dans les affaires intérieures du Nouveau-Monde.

Deux fois, le gouvernement de Buenos-Ayres fut mis en demeure d'accéder au congrès de Panama et à ses principes. Chaque fois, la politique modérée et libérale de Rivadavia fit repousser ces ouvertures. Il avait compris qu'y donner suite, serait faire échouer, dès le début, ses utiles projets d'émigration européenne et ce rapprochement de l'ancien et du nouveau monde, qui était l'objet de ses vœux et de ses plus chères espérances.

Du côté européen de l'Atlantique, trois puissances étaient plus immédiatement en contact avec les nouvelles républiques, l'Angleterre, l'Espagne et la France.

L'Angleterre, ainsi que nous l'avons déjà vu, avait interposé, dès les premiers jours de l'insurrection, entre l'Espagne et les provinces insurgées, sa médiation bienveillante et même partiale pour ces dernières.

En ce qui concerne l'ancienne métropole, ses colonies émancipées, bien qu'elles eussent brisé leurs liens politiques, se rattachaient à elle par d'autres liens que la révolution n'avait pu effacer ; la communauté de race, de lan-

gage, de mœurs, de religion, et cette espèce d'intimité que créent entre les peuples plusieurs siècles d'une existence collective.

La France, enfin, comme la seconde puissance maritime du monde et comme l'alliée la plus sûre et la plus désintéressée de l'Espagne, était, elle aussi, naturellement appelée à figurer sur le théâtre de la révolution américaine.

L'alliance définitive de l'Angleterre et du gouvernement argentin ne devait pas rencontrer de grandes difficultés. D'nne part, la Grande-Bretagne n'était point arrêtée par des considérations de principes; l'intérêt de son commerce et de sa navigation étant sa suprême loi, pourvu que ce grand intérêt de sa politique extérieure fût satisfait, il lui coûtait peu de reconnaître officiellement une république dont elle avait favorisé l'existence de fait.

De l'autre, c'était bien le moins que le gouvernement de Buenos-Ayres payât l'appui que l'Angleterre n'avait cessé de prêter, soit directement, soit indirectement, à la cause de l'émancipation, et le zèle intéressé avec lequel elle mit en avant, au congrès de Vérone, la question, si grave pour l'Europe, si chatouilleuse pour l'orgueil américain, de la reconnaissance, par les monarchies du vieux monde, des républiques du nouveau.

Le traité du 2 février 1825, entre l'Angleterre et la république argentine, sortit de cette situation réciproque et fut le prix de la bienveillance britannique. Dans ce traité, qui accorda les plus grands avantages aux sujets et au commerce anglais, le gouvernement de Rivadavia se départit de la règle que tous les autres États américains ont adoptée dans leurs relations avec l'Europe : il consentit des stipulations perpétuelles, alors que les autres républiques

du Nouveau-Monde ont toujours manifesté la plus invincible répugnance à engager ainsi leur avenir diplomatique. Aussi le traité du 2 février 1825 a-t-il été un des griefs dont le parti fédéral s'est armé contre le parti unitaire, auquel il a reproché d'avoir ainsi aliéné à perpétuité l'indépendance commerciale du pays.

En même temps que Rivadavia négociait avec l'Angleterre, il cherchait à ménager une réconciliation avec la métropole, sur le pied d'une indépendance complète.

Depuis longtemps l'Espagne ne conservait plus, en effet, qu'un droit nominal sur les provinces de la Plata, et toutes les visées des partisans, assez peu nombreux d'ailleurs, du système monarchique dans ces pays, étaient concentrées à placer un infant sur le trône constitutionnel de Buenos-Ayres, et à légitimer ainsi les résultats de l'insurrection de 1810.

Mais le gouvernement espagnol ne l'entendait point ainsi : l'orgueil castillan répugnait à sanctionner la séparation, désormais irréparable, des colonies. D'ailleurs, les plus ardents partisans de la monarchie absolue de Ferdinand VII repoussaient péremptoirement une combinaison qui, en déportant dans un exil couronné les infants d'Espagne, laissait un souverain sans enfants, isolé sur son trône péninsulaire. Ils voyaient là un péril réel pour la royauté.

Si les conseillers les plus éclairés du roi catholique, tels que D. Pedro Cevallos et le ministre des finances Garay, étaient disposés à abolir le régime colonial, et à concéder aux provinces américaines une administration et une constitution séparées, tout en maintenant leur union avec l'Espagne sous le même souverain, cette idée était repoussée par tous les Américains.

Elle provoqua de la part de Rivadavia, alors agent de la république en Europe, une protestation formelle au nom de son gouvernement. Dans cette protestation, adressée le 29 octobre 1817 à lord Castlereagh, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, on trouve cette déclaration remarquable.

« ..... Elles (les provinces) n'ont déclaré leur indé-
« pendance qu'après sept ans d'expérience;.... elles ont
« borné leur déclaration au seul point qui est immuable
« (leur séparation d'avec la monarchie espagnole), laissant
« tout le reste aux traités qu'elles ont toujours eu en vue
« de conclure avec les nations de l'Europe[1]. »

La question de république et de monarchie était ainsi formellement réservée. Mais lorsque la révolution militaire de 1820 eut fait prévaloir en Espagne la constitution démocratique des cortès et l'influence des libéraux, Rivadavia conçut l'espoir de faire admettre par l'ancienne métropole l'indépendance de son pays sous le régime républicain.

[1] Rivadavia n'avait pas toujours agi dans ce sens; au mois de mars 1815, il avait, de concert avec D. Manuel de Sarratea et D. Manuel Belgrano, envoyés comme lui en Europe, négocié, par l'intermédiaire de l'ancien ministre Cabarrus auprès du vieux roi Charles IV, pour que celui-ci, revenant sur sa double abdication d'Aranjuez et de Bayonne, proclamât, dans la plénitude de son pouvoir royal, la séparation politique de l'Amérique et de l'Espagne, sous la suzeraineté commune du roi catholique. Dans ce système la vice-royauté de Buenos-Ayres et la capitainerie générale du Chili auraient formé un seul État, sous le nom de royaume uni de la Plata, du Chili et du haut Pérou, avec une constitution dont les bases étaient posées d'avance d'accord avec Charles IV. On comptait, pour l'exécution de ce plan, sur l'ancienne amitié de Napoléon pour le vieux monarque, dont les droits devaient d'ailleurs paraître incontestables aux yeux des États monarchiques de l'Europe. La bataille de Waterloo en faisant disparaître le principal appui de ces projets, les fit avorter.

Son premier pas vers la conciliation fut l'abolition de la guerre de Course, en vertu du décret du 6 octobre 1821.

Un peu après, comme il ne craignait plus les armes de l'Espagne, mais qu'il appréhendait les exigences de l'Europe dans les relations qu'il voulait entamer avec elle, il se laissa aller à la fameuse déclaration de décembre 1821, ainsi conçue :

« Le gouvernement de Buenos-Ayres n'accueillera au-
« cune communication diplomatique ou commerciale de
« la part des négociateurs qui se présenteraient à main
« armée, ou sans les formalités voulues par le droit des
« gens. »

Rivadavia oubliait que ces sortes de bravades ne vont qu'aux peuples dont un héroïsme éprouvé ou une bonne foi sans tache justifient l'orgueil. Ce n'était point là le cas pour la république argentine, connue seulement par de faciles victoires sur ses anciens maîtres, et qui n'avait certes point appris les règles austères du droit des gens à l'école des révolutions.

Quoi qu'il en soit, Rivadavia trouva accès auprès des cortès.

Deux plénipotentiaires, D. Antonio Luis Pereyra et D. Luis de la Robla, furent accrédités par le gouvernement espagnol auprès du gouvernement argentin. Le 4 juillet 1823, Rivadavia signa avec eux une suspension d'armes de dix-huit mois, portant rétablissement des relations commerciales et maritimes, comme préliminaire d'un traité de paix et d'amitié, sur la base de la reconnaissance, non-seulement de la république de Buenos-Ayres, mais encore des autres États américains qui accèderaient à cette convention.

Mais Rivadavia devait payer ce traité d'une faute et

d'une imprudence; par la loi du 22 juillet suivant, il fit voter un prêt de 20,000,000 de piastres pour soutenir le gouvernement des cortès contre l'invasion française. En accordant ainsi à un pouvoir éphémère et sans consistance un secours équivalent aux cent millions que les Chambres françaises avaient votés pour rétablir dans son intégrité l'autorité royale en Espagne, il jeta étourdiment le gant à la France; il compromit de gaieté de cœur les relations futures de la république argentine avec la troisième des puissances européennes qu'il lui importait de se concilier.

Le moment est venu d'examiner quelle fut la conduite du gouvernement français par rapport aux États de la Plata, dans cette période. Si nous la traitons sous un point de vue un peu général, c'est qu'elle se rapporte essentiellement, en effet, à la situation générale de la France vis-à-vis des anciennes colonies espagnoles.

CHAPITRE VIII.

Politique de la restauration dans la question des colonies espagnoles. — Sa conduite par rapport aux États de la Plata.

(1820-1829.)

Les écrivains plus ou moins passionnés qui ont traité de ces questions attribuent aux démarches secrètes de la France en faveur du prince de Lucques, de don François de Paule, et même du duc d'Orléans, une partie des commotions qui désolèrent les provinces argentines jusqu'en 1820. En s'exprimant ainsi, ils confondent les faits et les temps.

Ils oublient que jusqu'au moment de la révolution d'Espagne qui força la France à prendre une part active dans les affaires de ce royaume, elle y était demeurée à peu près étrangère. Affaiblie qu'elle était par les derniers revers de l'empire et par une longue occupation, elle n'en avait eu ni le loisir, ni surtout le pouvoir.

C'est au ministère de M. de Châteaubriand qu'il faut reporter les vues hautement avouées de la restauration à l'égard des colonies espagnoles et de leur indépendance. Cette question ne pouvait manquer d'attirer l'attention d'un gouvernement jaloux des intérêts et de l'honneur du pays, car il y avait là un problème complexe et difficile à résoudre.

Les intérêts matériels de la France étaient engagés. Des relations commerciales étaient établies en dehors de la protection du gouvernement avec l'Amérique du Sud. L'importance de ces relations n'avait point échappé à l'intelligence éminemment pratique de M. de Villèle, alors président du conseil. Ne pas reconnaître l'indépendance des colonies, c'était renoncer à suivre ces relations d'une manière efficace et régulière. C'était laisser la place aux États-Unis qui avaient un ministre à Buenos-Ayres; c'était laisser la place à l'Angleterre qui, depuis 1810, n'avait cessé de soutenir dans leur lutte les colonies insurgées. « *Or, il ne* « *convenait point à la France de laisser à l'Angleterre et aux* « *États-Unis le commerce exclusif du Nouveau-Monde...*[1] »

D'un autre côté, il était messéant au chef de la maison de Bourbon de concourir à la dépossession des cadets de sa race, et de ratifier, lui représentant du principe d'autorité, les conséquences du principe d'insurrection.

C'est ce que M. de Châteaubriand comprit admirable-

[1] Châteaubriand, *Congrès de Vérone*, tom. I, ch. XVI, p. 63.

ment; et dès lors il employa tous les efforts de sa politique à résoudre ce problème par la conciliation des intérêts matériels du pays et des intérêts moraux de cette monarchie qui s'est toujours considérée comme inséparable de la France. Le mot fameux de Louis XIV : « L'État, c'est moi ! » n'est que la plus haute expression de cette union indissoluble du prince et de la nation.

M. de Châteaubriand poursuivait ainsi la mise en action d'une pensée essentiellement française.

Le congrès de Vérone fournit à la France, représentée par ce grand écrivain, l'occasion de poser les jalons de sa politique à l'endroit des colonies espagnoles. Le 24 novembre 1822, le duc de Wellington présenta au congrès un mémorandum insidieux et tissu de réticences menaçantes. Il annonçait l'intention du gouvernement britannique de reconnaître les pouvoirs de fait du Nouveau-Monde pour assurer leur protection contre la piraterie, née de la guerre de l'indépendance, à son pavillon et à ses sujets.

La réponse des plénipotentiaires de France (26 novembre 1822) sauvegardait avec dignité les principes du droit monarchique et indiquait la solution qui, dans l'esprit du cabinet français, pouvait « *concilier les intérêts de la légitimité et les nécessités de la politique.* » Cette solution, c'était l'établissement de princes de la maison de Bourbon sur les trônes constitutionnels de l'Amérique espagnole.

La France fut appuyée dans cette déclaration;

Par l'Autriche qui répondit au mémorandum anglais, « qu'elle ne reconnaîtrait jamais l'indépendance des colo-
« nies espagnoles tant que Sa Majesté catholique n'aurait
« pas formellement et librement renoncé aux droits de
« souveraineté qu'elle avait exercés sur ces provinces. »

Par la Prusse qui s'exprima de même, en ajoutant « que le moment le moins propre à cette reconnaissance « était celui où les événements de la guerre civile prépa- « raient une crise dans les affaires d'Espagne. »

Et enfin par la Russie qui déclara « qu'elle ne pourrait « prendre aucune détermination préjugeant la question de « l'indépendance de l'Amérique. »

Mais là s'arrêta l'appui de ces puissances. Lorsqu'après les succès de la guerre d'Espagne, la France voulut donner suite au projet réservé par la note de Vérone, elles se montrèrent plus ou moins hostiles.

Elles eussent accepté quelque combinaison bâtarde qui eût rendu à l'Espagne ses colonies en lui en laissant tous les embarras. Mais des monarchies qui, multipliant en Amérique les centres d'action, eussent fondé la puissance de ces États de nouvelle création, n'étaient point l'affaire des souverains européens ; car ces monarchies, dévolues à des princes de la maison de Bourbon, auraient donné un nouveau lustre et un nouvel ascendant à cette royauté de France, la première du monde dans l'esprit des peuples et des rois, à charge par ses grandeurs mêmes aux autres couronnes.

L'opposition de l'Angleterre redoubla, quand elle vit l'imminence de ces projets, dont le triomphe eût fait disparaître son monopole commercial devant notre concurrence.

Les instructions données par M. Canning aux agents consulaires de la Grande-Bretagne dans l'Amérique du Sud et citées par M. de Châteaubriand, attestent l'incessante préoccupation du cabinet de Saint-James à cet égard.

L'opinion du plus célèbre comme du plus exclusif des hommes d'État de cette partie de l'Amérique du Sud

prouve jusqu'à quel point ces appréhensions du cabinet anglais étaient justifiées par la nature des choses.

« Le gouvernement français, disait le fameux Francia à « l'occasion de la reconnaissance des nouvelles républi- « ques par l'Angleterre, le gouvernement français a mal « fait de ne pas prendre les devants sur les Anglais. L'ana- « logie du caractère national, la communauté de religion, « et la nature des produits industriels de la France, mieux « appropriée aux besoins de ces pays, paraissaient provo- « quer ces relations, qui auraient ouvert des canaux « nouveaux et inappréciables pour le commerce français. »

Au moment où le docteur Francia s'exprimait ainsi, le cabinet des Tuileries agissait de manière à recouvrer le terrain gagné par les Anglais.

Le cabinet espagnol ne se montrait pas moins opposé que l'Angleterre et que les autres puissances au système indiqué par la France. Toutefois, sous le poids des obligations que lui avait créées la guerre de 1823, il dut accorder aux pressantes sollicitations du cabinet français le décret du 9 février 1824, qui autorisa la liberté du commerce avec les anciennes colonies, et formuler une demande de médiation, afin de soumettre la question de leur reconnaissance au congrès des puissances européennes.

Cette demande de médiation resta, il est vrai, sans résultat; la France elle-même renonça à y donner suite, dans la crainte de pousser l'Angleterre à une reconnaissance anticipée des États de l'Amérique du Sud. Elle se contenta des avantages que lui offrait le décret sur la liberté du commerce. Ne lui donnait-il pas la faculté d'instituer des consuls dans les ports du Nouveau-Monde, et d'entretenir des relations commerciales régulières avec les

provinces émancipées, sans s'écarter des principes d'autorité qu'elle avait le droit et la mission de soutenir, et sans manquer aux égards qu'elle devait à la couronne d'Espagne?

Sous l'influence de ce décret, nos rapports commerciaux et maritimes avec l'Amérique du Sud, et notamment avec le Rio de la Plata, prirent un rapide et nouvel essor. Un grand nombre de Français, auxquels la paix avait créé des loisirs et retiré l'aliment qu'avaient longtemps fourni à leur activité les guerres de l'empire, allèrent porter dans ces parages leurs capitaux et leur industrie, et avec eux nos mœurs et le goût de nos produits.

A la fin de 1825, le nombre des Français établis à Buenos-Ayres atteignait déjà le chiffre de 6,000 et attestait ainsi l'importance de ce débouché.

D'un autre côté, un grand nombre de maisons espagnoles, établies en France à la suite des commotions de la Péninsule, nous apportèrent non-seulement leurs capitaux, mais encore le bénéfice des rapports qu'elles entretenaient depuis longtemps avec l'Amérique espagnole.

Les analogies de race, de coutumes, de langage, et la similitude de religion, firent leur office avec d'autant plus de force que les relations des provinces de la Plata avec l'Espagne, rétablies par la convention préliminaire de paix du 4 juillet 1823, ne tardèrent pas à être interrompues de nouveau par l'abolition du décret des cortès qui avait reconnu l'indépendance de Buenos-Ayres.

Cette abolition, de même que le décret sur la liberté du commerce et que la demande de médiation, eut lieu à l'instigation du cabinet français.

Nous croyons que, dans cette circonstance, le ministre des affaires étrangères de France se laissa trop aller à une

susceptibilité honorable sans doute. Il voulait par là punir le gouvernement de Buenos-Ayres du vote inconsidéré des 20,000,000 de piastres, et lui faire savoir ce que valait la parole de la France. Cette considération aurait pu, selon nous, s'exprimer d'une manière moins absolue ; en accédant à la reconnaissance faite par l'Espagne de l'indépendance argentine, il eût été facile d'y mettre pour condition le rapport de ce décret des 20,000,000 : la satisfaction eût été aussi complète, et n'eût point compromis, comme l'abolition du décret des cortès, l'avenir de nos relations politiques avec le gouvernement argentin.

Nous croyons encore que le ministre français se laissa trop dominer par sa pensée favorite de monarchies américaines. Il faut bien le dire, en effet, cette pensée n'était pas d'une application générale. Si le Pérou, si le Mexique étaient disposés par leur constitution sociale à recevoir le régime monarchique, il n'en était pas de même des autres provinces américaines, et notamment de celles du Rio de la Plata, démocratiquement organisées, comme nous l'avons indiqué, sous le sceptre des rois catholiques. Les yeux européens, trop habitués à ne voir dans l'Amérique espagnole que le Mexique et le Pérou, n'avaient pas suffisamment saisi cette nuance essentielle.

Un monarque à Buenos-Ayres n'eût rien trouvé de préparé pour la royauté : il n'aurait trouvé ni traditions, ni corps constitués, ni aristocratie, ni armée où s'appuyer ; soldats, argent, conseillers même, il eût tout fallu emprunter à l'Europe. Il n'eût pu se soutenir qu'en s'adossant à l'émigration européenne, et c'eût été là une cause de chute aussi bien qu'une condition d'existence. L'introduction des populations, de l'industrie et des idées européennes choque à certains égards les préjugés de la masse

des Hispano-Américains. Rivadavia a succombé surtout pour l'avoir trop ouvertement favorisée : elle eût été non moins fatale à la royauté, car celle-ci n'aurait pas obtenu l'appui de la fraction la plus éclairée, mais en même temps la plus républicaine de la nation.

La monarchie, et l'émigration du dehors, nécessaire à son existence, se seraient réciproquement nui. Les partisans de l'une l'auraient repoussée par haine pour l'autre.

C'était une bonne fortune que cette question eut été résolue par la reconnaissance que l'Espagne avait faite de la république argentine, alors surtout que le gouvernement le plus éclairé et le plus intelligent, qui ait jamais paru dans ces contrées, présidait à leurs destinées. Il ne fallait donc pas revenir sur cette reconnaissance.

Malgré cette faute, ou plutôt cette erreur, on ne saurait trop louer la politique de la restauration dans les affaires de l'Amérique du Sud. Cette politique, constamment ferme, loyale et digne, fut inspirée, en général, par le respect des principes et par un sentiment vrai et raisonné des intérêts de la France. M. de la Ferronnays, ministre des affaires étrangères, mettait la marine royale à la disposition d'une association privée, formée pour encourager l'émigration européenne à Buenos-Ayres. Ce ne sera pas une des moindres louanges de ce gouvernement tant de fois calomnié, que d'avoir ouvert à la France le débouché si important de l'Amérique espagnole [1].

Avec la même fermeté qu'elle avait mise à obtenir de

[1] Pour la politique de la France vis-à-vis de l'Amérique espagnole, voir le *Congrès de Vérone*, tom. I, ch. XVI et XVII, p. 62-66, et tom. II, ch. IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV, p. 183-210, et la Correspondance diplomatique dans le même tome, ch. XVII, p. 214-218 et 242-293, *passim*.

l'Espagne ce qui était juste et raisonnable, la branche aînée des Bourbons sut faire respecter sa dignité et ses droits par les nouveaux États. Et lorsqu'en 1829 les troubles de la république argentine nécessitèrent l'emploi de la force pour assurer la protection due à nos rationaux, le vicomte de Venancourt arbora avec honneur, sur les rives de la Plata, le pavillon qui venait de vaincre à Navarin, et qui devait triompher à Alger.

CHAPITRE IX.

Efforts de Rivadavia pour fonder l'unité nationale. — Congrès constituant de 1824. — Loi fondamentale. — Constitution de 1826. — Refus des provinces. — Chute de Rivadavia. — Dissolution du congrès.

(1820-1827.)

On connaît les efforte tentés, avant 1820, pour fonder l'unité nationale : ces efforts furent renouvelés par Rivadavia et par le congrès constituant de 1824, mais sans plus de succès.

Un des premiers soins de l'administration de Rivadavia, ou, pour parler plus exactement, de celle du général Rodriguez, dont il était alors le ministre, fut de rétablir la paix et la bonne harmonie entre les provinces de Buenos-Ayres, d'Entre-Rios, de Corrientes et de Santa-Fé, si longtemps déchirées par la guerre civile. La négociation, entamée à cet effet, aboutit à la convention de paix signée à Santa-Fé le 25 janvier 1822. Par ce traité, qu'on appelle communément le traité *quadrilatéral*, les provinces con-

tractantes se reconnurent et se garantirent leur liberté, leur indépendance, leur représentation et leurs droits respectifs (art. 1er). Elles se promirent assistance et secours contre toute agression extérieure, et réciproquement entre elles (art. 2, 3, 4 et 5). Mais il ne fut question ni de fédération, ni de gouvernement central,

Deux ans après le congrès général *constituant* fut convoqué à Buenos-Ayres. Il s'ouvrit le 16 décembre 1824, et, le 23 janvier 1825, il rendit la loi dite *fondamentale*, dont les dispositions, bien que fort incomplétement exécutées, servent encore de base, jusqu'à un certain point, au droit public argentin.

« La constitution que votera le congrès sera soumise à « l'examen des provinces, et elle n'y sera promulguée et « mise en vigueur qu'après qu'elle y aura été acceptée.

« Jusqu'à la promulgation de cette constitution, les pro- « vinces se régiront, intérieurement, par leurs propres « lois.

« Tout ce qui concerne l'indépendance, la sûreté, l'inté- « grité, la défense et la prospérité nationale, sera de la « compétence exclusive du congrès.

« En attendant l'élection d'un pouvoir exécutif com- « mun, le gouvernement de Buenos-Ayres fera les fonc- « tions de ce pouvoir, avec la double faculté :

« 1° De diriger les relations extérieures des provinces « unies, sans pouvoir toutefois conclure aucun traité, si « ce n'est avec l'autorisation spéciale du congrès;

« 2° D'exécuter et de communiquer les résolutions du « congrès, etc., aux autres gouvernements. »

Telles furent les principales dispositions de la loi *fondamentale;* la seule œuvre du congrès constituant de 1824 qui lui ait en partie survécu. Ainsi, les provinces continuè-

rent à se gouverner intérieurement par elles-mêmes. Ainsi le gouvernement de Buenos-Ayres continue à diriger les relations extérieures sous l'autorisation de la salle des représentants de cette province, qui a usurpé les attributions dévolues sous ce rapport au congrès général.

L'assemblée constituante de 1824 appela, par le décret du 22 juin 1825, les provinces à se prononcer sur la forme de gouvernement à établir par la constitution. Cet appel produisit de longues discussions, la plupart sans conclusions. C'est ainsi que la salle des représentants de Buenos-Ayres refusa, par une déclaration du 9 décembre 1825, de se prononcer sur la question qui lui était soumise, s'en remettant à la décision du congrès.

« Les provinces, était-il dit dans le rapport qui précéda « cette déclaration, les provinces ont essayé, jusqu'à aujour- « d'hui, de deux systèmes de gouvernement général, l'*unité* « et la *fédération*. La commission, pour éviter un sentiment « de douleur et de honte, se contentera de dire que le pre- « mier a été trop tyrannique et le second trop faible..... « D'après ceci, la commission regarde comme très difficile « à la chambre de se prononcer sur ce cas particulier. »

Ces tiraillements présageaient assez le sort qui attendait les délibérations finales du congrès constituant, bien que celui-ci, pour leur donner plus d'autorité, eût décrété, par une loi du 19 novembre 1825, le doublement de ses membres.

Cependant le parti de l'union semblait l'emporter à jamais. Une armée dévouée faisait rejaillir sur lui l'éclat des succès qu'elle remportait dans l'État oriental contre les Brésiliens. La création de la banque nationale avait en quelque sorte fondé l'union financière des provinces. Rivadavia, élu président des États unis du Rio de la Plata par un dé-

cret du 7 février 1826, la constitution proclamée le 24 décembre suivant, tout semblait assurer le triomphe définitif des principes et des efforts du parti unitaire. Ce parti s'affaissa tout d'un coup dans sa propre victoire.

La guerre prolongée contre le Brésil avait épuisé les provinces d'hommes et d'argent. Elles ne voyaient guère dans cette lutte qu'une satisfaction donnée à l'orgueil et à l'intérêt particulier de la ville de Buenos-Ayres, inquiète de la rivalité du Brésil et impatiente de tout partage dans sa domination sur la navigation du Rio de la Plata.

L'hospitalité offerte par Rivadavia aux étrangers, à leurs cultes, à leurs mœurs, à leur industrie, avaient profondément froissé les sentiments et les instincts de la masse des populations. Bien qu'individuellement hospitaliers, bien que naturellement généreux et même prodigues, les Hispano-Américains des classes inférieures sont, par amour-propre national, jaloux de la prospérité des émigrants étrangers; ils redoutent leur influence *comme étrangers*, la supériorité vraie ou supposée de leurs lumières et de leur intelligence : ils leur envient les richesses, fruit de leur travail, et se considèrent comme frustrés des biens qu'eux-mêmes ne savent ou ne peuvent produire, et que les bras venus du dehors font sortir du sol américain.

La constitution unitaire du 24 décembre acheva de déterminer l'opposition de tous les chefs provinciaux contre la présidence de Rivadavia.

Sous la pression de leur malveillance, les banques provinciales retirèrent leurs fonds de la banque nationale, ruinant ainsi, avec le crédit naissant de cet établissement, le crédit mal assis du gouvernement central.

Dociles aux chefs, les provinces usèrent du droit que leur conférait la loi fondamentale pour repousser la consti-

tution. Elles déclarèrent que cette constitution leur semblait trop unitaire; elles se prononcèrent pour une organisation fédérale qui maintînt entre les diverses provinces *une liberté, une indépendance et une égalité parfaites.*

Rivadavia succomba sous les embarras financiers et sur le refus légal des provinces.

Il eût pu à la rigueur dompter par la force la résistance de celles-ci à la constitution votée par le congrès, en rappelant de la Bande orientale l'armée sur laquelle il pouvait compter.

Mais Rivadavia n'était pas un homme d'exécution armée et violente; ami du gouvernement civil par éducation, par caractère et par système, il répugnait à une résolution qui, par l'intervention des troupes, aurait amené sans doute l'avénement d'une dictature militaire. Il aima mieux tomber.

Le 7 juillet 1827 il descendit du pouvoir suprême, et se retira en Europe pour venir ensuite mourir pauvre, vieux et ignoré, dans la capitale du Brésil.

Avec lui disparut l'homme le plus éclairé et le plus libéral, le ministre le plus actif et le plus influent, le véritable chef du parti unitaire.

CHAPITRE X.

Anarchie des provinces. — Gouvernement de Dorrego à Buenos-Ayres. — Soulèvement de Lavalle et du parti unitaire. — Mort tragique de Dorrego. — Démêlés du général Lavalle avec la France. — Sa chute. — Avénement de D. Juan Manuel de Rosas.

(1827-1829.)

Après la retraite de Rivadavia, les provinces de la Plata retombèrent dans l'anarchie d'où elles étaient sorties en 1820. Les chefs audacieux et cruels du parti fédéral, Quiroga, le tigre de la Rioja, Estanislao Lopez, et bien d'autres moins connus, s'érigèrent en dictateurs dans les territoires soumis à leur sanglante et capricieuse autorité.

La province de Buenos-Ayres élut pour son gouverneur le colonel D. Manuel Dorrego.

Dorrrego était un des chefs les plus estimés et les plus modérés du parti fédéral. Par sa naissance, il appartenait à la société élégante et polie de Buenos-Ayres; par son immense fortune, par ses relations et par ses amitiés, il était l'homme de la campagne, où l'influence de son ancien capataz, D. Juan Manuel de Rosas, venait fortifier la sienne.

Il mit ce même Rosas à la tête de la campagne avec le titre de général (ce rang suprême s'acquiert facilement dans ces républiques du nouveau monde, ballottées entre l'anarchie et le despotisme du sabre), et il forma un ministère dont Juan Ramon Balcarce, connu par ses services dans la guerre de l'indépendance, et par la modération de son caractère, fut le principal membre.

Cependant la guerre avec le Brésil continuait. Dorrego sentit la nécessité de rallier les forces des provinces contre

ce voisin puissant. Il n'essaya point de se raccrocher à la loi fondamentale frappée d'impuissance lors de sa première et de sa plus importante application. Il se borna à rétablir, sous une autre forme et par des négociations avec les provinces, l'apparence de l'unité nationale disparue.

De là les traités :

1° Du 21 septembre 1827 entre Buenos-Ayres et Cordova ;

2° Du 20 octobre suivant entre Buenos-Ayres et Santa-Fé ;

3° Du 29 octobre avec Entre-Rios ;

4° Du 11 décembre suivant avec Corrientes.

Tous ces traités eurent pour motif déterminant, ou mieux pour prétexte avoué, la nécessité de soutenir la guerre contre le Brésil. Tous, avec plus ou moins de développements, et dans des termes peu différents, stipulèrent :

1° Une parfaite égalité entre les provinces ;

2° La formation d'une convention composée de deux députés de chacune des cinq provinces contractantes, et chargée de régler leurs affaires générales, de nommer un pouvoir exécutif provisoire, d'autoriser les dépenses nécessaires pour la continuation de la guerre, de déterminer la forme du gouvernement *sur la base du régime fédéral*, enfin de préparer *la réunion d'un congrès et la création d'un pouvoir exécutif définitif.*

Provisoirement, tous ces traités attribuèrent à Buenos-Ayres le maniement et la direction des relations extérieures.

Les autres provinces demeurèrent, dans leur anarchie et dans leur isolement, étrangères à ces stipulations.

Conformément au texte de celles-ci, la convention, dite nationale, se réunit à Santa-Fé ; toute son activité se borna

à autoriser la ratification du traité conclu avec le Brésil le 27 août 1828. Elle se sépara sans avoir, comme c'était sa mission, constitué le gouvernement fédéral, sans avoir, comme c'était son devoir, convoqué le congrès national.

A peine avait-elle accompli cette facile besogne, qu'une nouvelle révolution éclata à Buenos-Ayres.

Si la guerre avec le Brésil avait été fatale au parti unitaire et à la présidence de Rivadavia, la paix avec ce même empire ne devait pas être moins funeste au parti fédéral et au gouverneur Dorrego.

L'armée, que les loisirs de la paix ramenaient de la Bande orientale à Buenos-Ayres, était animée de l'esprit du parti unitaire auquel appartenaient ses principaux officiers. Un des chefs que recommandaient le plus son courage, ses succès militaires, sa générosité et l'élévation de ses sentiments, don Juan Lavalle, se mit à la tête de ce mouvement.

L'insurrection éclata le 1er décembre 1828. Dorrego fut obligé de quitter la ville et de fuir dans la campagne où il avait des propriétés et ses principaux adhérents. Atteint à Areco par l'avant-garde de Lavalle, il fut ramené à Buenos-Ayres et fusillé quinze jours après.

Lavalle démentit dans cette unique circonstance l'opinion qu'on s'était faite de son caractère et de son humanité. Lui-même fut poursuivi jusqu'au tombeau par le remords de Dorrego, immolé aux exigences politiques que souvent la mort seule semble pouvoir satisfaire.

Si l'on en croit du reste des rumeurs fort accréditées, Lavalle ne fut pas le plus coupable dans cette tragédie et la part la plus odieuse en reviendrait à don Juan Manuel de Rosas.

On dit que celui-ci (et son caractère connu autorise à un certain degré cette version) conservait dans son cœur un

profond ressentiment contre Dorrego, depuis qu'un jour qu'il avait voulu se mêler de politique, celui-ci lui aurait dit : « Eh ! seigneur don Juan Manuel, mettre le nez dans « ces choses est aussi ridicule à vous qu'il le serait à moi « de vouloir diriger votre *estancia.* »

Rosas accompagnait le gouverneur dans sa fuite ; à quelque distance d'Areco, il le devança pour parlementer avec le régiment de hussards qui tenait garnison dans ce bourg et dont les dispositions étaient suspectes. Il conféra longtemps avec les officiers de ce corps, fit dire à Dorrego qu'il pouvait s'avancer sans crainte et continuer sa route. Ce furent ces mêmes hussards qui livrèrent le gouverneur fugitif à Lavalle.

La conduite que Rosas a tenue depuis vis-à-vis de la famille de son ancien patron et de son bienfaiteur, est malheureusement plutôt de nature à confirmer les soupçons qui pèsent sur lui. Sous prétexte *d'unitarisme*, il a éloigné des affaires et gardé dans une espèce de captivité don Luis Dorrego, frère de don Manuel, et il a tenu longtemps sous le séquestre les biens de cette opulente famille.

Par contre, il faut reconnaître que Rosas fut le premier à pousser le cri de la vengeance ; Lopez et Quiroga vinrent lui prêter leur appui. Les efforts réunis de ces chefs renversèrent Lavalle.

Celui-ci, toutefois, aurait pu se maintenir, si par des mesures mal calculées il n'avait indisposé les étrangers et attiré sur son parti les armes de la France.

Depuis 1824, le gouvernement français entretenait un consul à Buenos-Ayres.

M. de Mandeville remplissait ces fonctions. Homme du monde et de plaisir, il avait épousé une des plus riches héritières de cette ville, aussi distinguée elle-même par la

finesse de son esprit que par ses charmes. Doña Maria Sanchez, veuve en premières noces d'un Anglais, mariée en secondes noces à M. de Mandeville, était sœur de lait de don Juan Manuel de Rosas. Élevée avec le chef de la campagne, elle possédait auprès de lui cette sorte de crédit que donnent l'habitude d'une longue intimité et une certaine analogie d'esprit et de goûts, telle qu'elle peut exister entre une femme, habituée peu à peu aux élégances de la vie européenne, et un homme sorti, par la seule force de sa volonté et de son intelligence, d'un milieu à demi-barbare.

Don Juan Manuel profita habilement de cette circonstance pour faire entendre au consul de France l'intérêt qu'il avait à le soutenir lui et son parti contre Lavalle et ses unitaires.

Dans le premier moment, M. de Mandeville avait épousé la cause de ces derniers ; il avait autorisé ses nationaux à obéir au décret du gouvernement de Buenos-Ayres qui appelait aux armes tous les étrangers établis dans la ville. Blâmé et avec raison par son gouvernement qui, en l'absence d'un traité régulier avec Buenos-Ayres, ne pouvait admettre que les sujets français fussent traités moins favorablement que les Anglais, exemptés du service militaire par le traité de 1825, cet agent dut revenir sur la mesure qu'il avait prise légèrement. Le général Lavalle refusa de révoquer son décret. Une rupture s'ensuivit, et c'est alors que don Juan Manuel, par l'intermédiaire de madame de Mandeville, fit briller aux yeux du consul de France la réparation prochaine des torts que ses nationaux avaient éprouvés, s'il parvenait à renverser Lavalle, ce qui serait facile pour peu que la France l'y aidât. Il protesta d'une reconnaissance sans bornes, si le consul de France le mettait à même de délivrer *son grand ami*, *son cher compère*, don

Tomas Manuel de Anchorena, détenu avec les autres chefs du parti fédéral, par ordre de Lavalle, à bord de la corvette argentine *Rio-Bamba*.

M. de Mandeville, n'ayant pu obtenir satisfaction de Lavalle, n'hésita pas à se rendre aux suggestions de don Juan Manuel. Il donna l'ordre d'agir au vicomte de Venancourt, commandant la frégate la *Magicienne*.

Le 7 juin 1829, à la pointe du jour, cet officier enleva avec beaucoup de résolution l'escadre argentine mouillée devant Buenos-Ayres.

Cet événement, en plaçant Lavalle entre l'hostilité déclarée de la France et les forces du parti fédéral, l'obligea à composer avec ce dernier. Il abdiqua le 24 juin 1829 et fut remplacé par le général Viamont.

Le général Viamont, reprenant les errements du colonel Dorrego, chercha à renouer les liens fédéraux; il conclut en conséquence les traités des 18 et 27 octobre 1829 avec les États de Cordova et de Santa-Fé.

Au milieu de ces arrangements, les deux partis se reprochèrent mutuellement d'avoir violé les clauses de la pacification. Lavalle, craignant le sort qu'il avait fait subir à Dorrego, se réfugia dans l'État oriental avec ses principaux amis politiques, et don Juan Manuel de Rosas, resté sans compétiteur parmi les unitaires et le premier des fédéraux, fut élu gouverneur et capitaine général de la province de Buenos-Ayres à la place de Viamont, le 8 décembre 1829.

Dans le livre suivant, nous verrons quelles furent les suites de son élévation ; élévation prodigieuse, si l'on considère son point de départ et le peu d'illustration de sa vie militaire, mais qui n'étonnera pas, si l'on se reporte à son infatigable persistance et aux inépuisables ressources de son esprit. C'est ainsi que cet homme, qui se pose aujour-

d'hui en défenseur inflexible de l'indépendance américaine contre les empiétements de l'Europe, et qui doit à ce thème habilement exploité la plus grande partie de sa force et de son prestige, n'a pas dédaigné de recourir à l'appui du consul de France pour se guinder au rang suprême. Et par un fatal revirement, nous sommes obligés de combattre aujourd'hui l'influence hostile de l'homme auquel nous avons indirectement frayé les avenues du pouvoir.

CHAPITRE XI.

Histoire de la Bande orientale. — Prise de Montevideo sur les Espagnols. — Gouvernement d'Artigas. — Invasion des Portugais. — Réunion de la Bande orientale au Portugal et ensuite au Brésil. — Troubles dans la Bande orientale. — Négociations entre le Brésil et la république argentine. — Soulèvement de la province orientale.

(1810-1825.)

Lorsque la révolution du 25 mars 1810 vint renverser le vice-roi de Buenos-Ayres, Montevideo était la place d'armes des Espagnols dans cette partie de leurs possessions américaines. Cette ville eût volontiers suivi l'exemple de la capitale, mais elle était occupée par une garnison nombreuse que commandait un officier énergique et fidèle, don Francisco Xavier Elio. Il maintint l'obéissance dans le chef-lieu de son gouvernement, et conclut sur le pied du *statu quo* avec la junte suprême de Buenos-Ayres l'armistice du 20 octobre 1811.

A cette époque, l'Espagne était occupée en partie par les armées françaises. Charles IV avait abdiqué volontaire-

ment ; Ferdinand VII malgré lui. Ce prince et ses frères vivaient dans une sorte de captivité royale à Valençay. En un mot, la branche espagnole des Bourbons avait disparu du catalogue des rois.

Plus heureuse, la dynastie portugaise des Bragance, chassée du Portugal, avait retrouvé un asile et un trône au Brésil. Doña Carlotta de Bourbon, fille de Charles IV, sœur de Ferdinand VII, mariée au prince régent de Portugal, avait des prétentions sur l'héritage de sa race. Ces prétentions, elle les puisait dans les droits un peu équivoques que lui donnait la délibération secrète des cortès qui, convoquées sous le règne de Charles III, avaient abrogé la loi salique de Philippe V. Devant la déchéance des mâles de sa maison, doña Carlotta, ambitieuse et fière, crut devoir se mettre en mesure de faire valoir cette pragmatique inédite, au moins sur celles des possessions espagnoles qui étaient le plus à sa portée.

Sous le prétexte de protéger les Espagnols de Montevideo contre les insurgés de Buenos-Ayres, les troupes portugaises envahirent la Bande orientale. Mais l'Angleterre, qui trouvait son compte à l'émancipation des colonies espagnoles, et qui ne se souciait pas plus de les voir dans les mains de la maison de Bragance que dans celles de la maison de Bourbon, interposa sa médiation. Sous les auspices du vicomte Strangford, son ministre à Rio-Janeiro, un armistice illimité obligea les troupes des deux partis à se retirer sur leurs territoires respectifs.

Cet armistice, conclu le 26 juin 1812, permit aux Argentins de tourner toutes leurs forces contre Montevideo. Les Espagnols furent battus au Cerrito, le 31 octobre 1812, par le général Rondeau. Montevideo, où commandait don Gaspar de Vigodet, capitula le 20 juin 1814.

L'année suivante, les troupes argentines repassèrent la Plata, et la Bande orientale demeura sous l'autorité de don José de Artigas. Ce chef vaillant, mais plus cruel encore que brave, était lieutenant de chasseurs à l'époque de la révolution. Avec don José Rondeau, officier comme lui, il fut des premiers à prendre les armes contre les Espagnols, et les insurgés lui durent la victoire de Las Piedras, remportée le 18 mars 1811.

Artigas apporta au pouvoir une humeur turbulente, des dispositions avides et sanguinaires; un entourage perdu de mœurs et de crimes, parmi lequel se faisait remarquer un ancien moine de la Merci, le père Monteroso, ne contribua pas peu aux excès de son gouvernement.

La guerre civile s'ensuivit, et, pour la seconde fois, les Portugais envahirent la Bande orientale; c'était en 1816. Ils étaient commandés par un officier d'origine française, le général Le Cor. Le Cor avait acquis quelque réputation dans les guerres de la Péninsule; il la soutint sur les bords de la Plata. Dans toutes les rencontres qu'il eut avec Artigas, il le battit complétement et entra victorieux dans Montevideo.

Néanmoins Artigas conserva son influence, soit dans une partie de la Bande orientale, soit sur la province d'Entre-Rios, où commandait son ancien lieutenant Ramirès. Mais, s'étant brouillé avec celui-ci, ils en vinrent aux mains. Artigas fut vaincu et obligé de se retirer au Paraguay, où il vivait encore, il y a peu de temps, relégué dans le village de Curuguaty. C'est là que le major brésilien, Beaurepaire Rohan, le vit, expiant dans la pauvreté, et par des œuvres charitables, les crimes de sa vie passée. « Mon nom retentit « donc encore dans votre pays? dit Artigas au major de « Beaurepaire avec une orgueilleuse simplicité; voilà ce

« qui me reste de tant de travaux ! Aujourd'hui je vis d'au-
« mônes. »

La domination portugaise dans la Bande orientale, déguisée sous le nom d'occupation, dura, sous cette forme, jusqu'en 1821 ; c'est alors que le congrès des députés montevidéens, convoqué par les autorités portugaises elles-mêmes, se réunit à Montevideo ; le 19 juillet 1821 il décréta l'incorporation de la province au Portugal. Le traité, conclu le 31 juillet suivant avec le général Le Cor, sanctionna cette résolution, à laquelle avaient contribué quelques-uns des hommes qui, comme Fructuoso Rivera, Francisco Llambi et Alejandro Chucarro, devaient figurer plus tard dans les annales de l'État oriental. La nouvelle province portugaise prit le nom de province Cisplatine, et suivit, en 1823, le sort du Brésil, lorsque cette vaste colonie des Bragance, secouant la suprématie de Lisbonne, s'érigea en empire indépendant.

A cette époque quelques symptômes d'aversion pour la domination brésilienne se manifestèrent dans la Bande orientale [1].

Le gouvernement de Buenos-Ayres s'en empara avec empressement pour demander au gouvernement brésilien la restitution de ce territoire à la république, héritière de la vice-royauté de Buenos-Ayres.

Une note hautaine fut adressée au cabinet impérial par don Valentin Gomez, ministre argentin à Rio-Janeiro.

On remarque, dans cette note, le passage suivant qui

1 Protestation secrète des députés de Montevideo, du 20 octobre 1823, contre l'incorporation au Portugal et au Brésil.

Proclamation du cabildo de Montevideo, du 28 avril 1824, qui constate le défaut de concours de la population au vote sur la question de réunion à l'empire.

explique les énormes sacrifices faits alors par le gouvernement de Buenos-Ayres, ponr rattacher la Bande orientale à la confédération, et les efforts opiniâtres du général Rosas, dans ces dernières années, pour anéantir, soit directement, soit indirectement, l'indépendance de l'État oriental.

« Cependant les provinces de la Plata ne peuvent se « soustraire à la nécessité de soutenir leur honneur et leur « dignité, et, ne consultant que leur indépendance et leurs « autres intérêts nationaux, elles exposeront, si cela est « nécessaire, jusqu'à leur propre existence pour obtenir « la réincorporation d'une place qui est la clef du fleuve « immense qui baigne leurs côtes, ouvre les canaux de « leur commerce, et facilite la communication entre une « multitude de points sous leur dépendance. »

Une négociation ainsi commencée ne pouvait avoir aucun résultat pacifique; la réponse de la cour de Rio-Janeiro du 6 février 1824 fut négative, et tout annonçait une prochaine scission entre la république et l'empire, lorsqu'au mois d'avril 1825 le colonel Juan-Antonio Lavalleja, devançant les événements, partit de Buenos-Ayres, avec trente-deux Orientaux, pour délivrer son pays de la domination étrangère. *Les trente-trois*, comme on les appelle, débarquèrent le 19 avril 1825 à l'Arenal-Grande; parmi eux se trouvait D. Manuel Oribe, devenu fameux de nos jours dans les discordes civiles de son pays.

Un léger succès, qu'ils remportèrent le lendemain même de leur débarquement, enfla leurs espérances et grossit leur parti.

D. Fructoso Rivera abandonna l'armée brésilienne, dans les rangs de laquelle il comptait comme colonel depuis la réunion de la Cisplatine au Brésil; il apporta aux indépendants toute l'influence que lui donnaient dans la cam-

pagne la popularité de ses mœurs et une inépuisable prodigalité.

Bientôt la campagne tout entière fut en armes; les Brésiliens furent défaits le 24 septembre 1825 par Rivera, au Rincon de Las Gallinas, au confluent de l'Uruguay et du Parana. Lavalleja les battit de son côté, le 12 octobre, sur les bords du Sarandi, entre Montevideo et la frontière brésilienne. Les troupes impériales, vaincues ainsi sur tous les points, au nord et au midi de la province orientale, se virent bientôt réduites aux murs de Montevideo et de la Colonia, où elles furent bloquées par les insurgés.

Dans l'intervalle un gouvernement provisoire s'était formé. Le 14 juin, il s'installa solennellement dans le bourg de Florida. D. Manuel Calleros en fut le président, et D. Santiago Vasquez, le ministre le plus intelligent et le plus habile qu'ait produit l'État de Montevideo, en fut le secrétaire.

Le gouvernement fit immédiatement (21 juin) acte d'adhésion au congrès souverain des provinces unies du Rio de la Plata, qui admit dans son sein deux députés de la Bande orientale. Le 20 août suivant, la première législature de la province, convoquée également à Florida par les soins du gouvernement provisoire, proclama l'indépendance du pays, et déclara nuls et de nulle valeur les actes d'incorporation au Portugal et au Brésil.

CHAPITRE XII.

Rupture entre la république argentine et le Brésil. — Déclaration de guerre du Brésil. — Guerre entre les deux États. — Médiation de l'Angleterre. — Négociations diverses. — Traité du 24 mai 1827 non ratifié par le gouvernement de Buenos-Ayres. — Traité de Rio-Janeiro du 27 août 1828.

(1825-1829.)

Dès le début du soulèvement de la Bande orientale, le cabinet de Rio-Janeiro avait accusé le gouvernement de Buenos-Ayres d'en avoir favorisé l'explosion. Des explications (juillet 1825), demandées par l'amiral brésilien Lobo, furent éludées par le ministère argentin, sous le prétexte que le négociateur se présentait à la tête d'une force armée. Une mission spéciale devait d'ailleurs porter à Rio-Janeiro les déterminations du gouvernement argentin.

Ces déterminations ne se firent pas longtemps attendre. Le 25 octobre, une résolution du congrès des provinces unies accepta la demande d'annexion faite par le gouvernement provisoire de la Bande orientale, le 21 juin précédent. Le congrès déclara en même temps sa ferme volonté « de pourvoir à la défense et à la sécurité de la province « orientale, et d'accélérer, par tous les moyens en son « pouvoir, l'évacuation des deux places encore occupées « par les forces impériales. »

Ces résolutions, notifiées au cabinet de Rio-Janeiro, le 4 novembre suivant, provoquèrent de la part de celui-ci un manifeste violent. Ce manifeste, publié le 10 décembre 1825, se terminait par une déclaration formelle de guerre.

On a vu, dans les chapitres précédents, la perturbation

que les sacrifices exigés par la guerre portèrent dans la constitution intérieure de la confédération argentine. Elle ne fut pas moins désastreuse pour le Brésil.

Partout les armes impériales eurent le dessous.

L'Anglais Brown, à la tête des forces navales de Buenos-Ayres, attaqua la Colonia le 5 février 1826; il battit l'escadre brésilienne, le 11 avril 1826, devant Montevideo, et, le 9 février 1827, près de l'île du Juncal, à l'embouchure de l'Uruguay.

Sur terre, le colonel Olivera eut l'avantage sur les Brésiliens, le 31 décembre 1825, près de Santa-Teresa, non loin du lac Minim. D. Manuel Oribe les défit au Cerro de Montevideo, le 7 février 1826; et enfin, le 20 février 1827, D. Carlos-Maria Alvear détruisit l'armée brésilienne sur les bords de la rivière d'Ituzaingo.

L'occupation des missions de l'Uruguay par Rivera (21 avril 1828) fut le dernier épisode de cette guerre, qui, en moins de deux ans, avait tellement épuisé les deux partis, qu'ils se virent obligés de recourir à la voie des négociations.

Une première négociation fut entamée, dès septembre 1826, par l'entremise de lord Ponsonby, alors ministre d'Angleterre à Buenos-Ayres. Le cabinet de Saint-James avait parfaitement compris qu'il était impossible de procurer un traité sur la base de l'annexion de la Bande orientale, à l'un ou l'autre des États belligérants; aucun d'eux n'y aurait consenti. L'intérêt particulier du commerce et de la navigation de la Grande-Bretagne ne se serait pas opposé à ce que cette annexion eût lieu au profit de la république argentine, avec laquelle elle venait de conclure le traité perpétuel du 25 février 1825. Mais des liens analogues et une antique alliance l'unissaient au Brésil, et,

quels que fussent les avantages du traité de 1825, il n'était pas prudent de mettre aux mains d'un gouvernement, dont le passé prouvait l'instabilité, la clef de la Plata et de ses affluents, et le monopole du commerce et de la navigation de ce fleuve. La politique anglaise s'appliqua donc à créer un État indépendant, qui pût au besoin, par sa neutralité, servir de barrière entre les provinces républicaines de la Plata et le Brésil monarchique.

Aussi l'article 1er du mémorandum, présenté par lord Ponsonby au gouvernement de Buenos-Ayres le 25 septembre 1826, était-il ainsi conçu :

« La province orientale sera érigée en État libre, indé-
« pendant et séparé. »

Cette proposition fut acceptée et reproduite par le gouvernement argentin, dans son contre-mémorandum du 26 octobre 1826.

Ce dernier document fut transmis, le 24 février 1827, au cabinet impérial par sir Robert Gordon, ministre d'Angleterre à Rio-Janeiro.

Sur les instances de cet agent, l'empereur consentit à recevoir un envoyé argentin pour traiter de la paix.

Don Manuel José Garcia, ancien ministre de l'intérieur, fut chargé de cette mission épineuse. D'une part, ses instructions étaient formelles; elles lui prescrivaient de traiter sur la base de la restitution de la Bande orientale à la confédération argentine, ou tout au moins sur celle de l'érection de cette province en État libre et indépendant.

De son côté, si l'empereur paraissait disposé à accepter la seconde alternative, il n'entendait point faire l'abandon de ses droits théoriques sur la Bande orientale, et il prétendait dès lors que cette province dût son indépendance à sa résolution souveraine.

Don Pedro, qui dirigeait lui-même les négociations, et dont les ministres n'étaient que les porte-voix, se montrait d'autant plus opposé à toute concession qu'il était plus irrité des échecs réitérés de ses armes.

Dans cette situation difficile, et après trois semaines d'inutiles conférences, don Manuel Garcia, désespérant de triompher de l'obstination de l'empereur, et pénétré d'ailleurs de la nécessité de faire cesser une guerre onéreuse, quoique honorable pour son pays, se décida (contre ses instructions) à consentir la cession de la Bande orientale au Brésil, sous la condition que cette province recevrait un régime approprié à ses besoins et aux mœurs de ses habitants, et tout au moins égal, si ce n'est supérieur, au régime des autres provinces de l'empire.

Cette proposition fut agréée par le gouvernement brésilien et amena une première convention de paix qui fut signée le 24 mai 1827.

Mais cette convention, essentiellement contraire aux instructions de don Manuel Garcia, fut repoussée dès le 25 juin suivant par Rivadavia, et le congrès argentin approuva solennellement cette décision du président de la république.

L'épuisement des deux partis, la médiation réitérée de l'Angleterre, amenèrent une nouvelle négociation qui, ouverte à Rio-Janeiro dans les premiers jours d'août 1828, se termina le 27 du même mois par la convention dite préliminaire de paix entre les provinces unies du Rio de la Plata et l'empereur du Brésil.

Cette convention signée par les généraux Juan Ramon Balcarce et Thomas Guido au nom de la république, et par le marquis d'Aracaty, don José Clemente Pereira et le général Olivera Alvarez, au nom de l'empereur, donna enfin l'existence au nouvel État de Montevideo.

Par les articles 1 et 2, les deux parties contractantes s'accordèrent à reconnaître l'indépendance de la Bande orientale.

Dans le cours de la négociation, les plénipotentiaires brésiliens avaient objecté que, d'après les exemples du passé et surtout ceux de la domination d'Artigas, il était à craindre que le nouvel État ne fût livré à l'anarchie et ne pût se constituer.

Pour répondre à cette objection, l'article 10 stipula que les deux parties contractantes prêteraient leur secours au gouvernement légal de Montevideo, si la guerre civile venait à troubler la tranquillité et la sécurité de la nouvelle république, avant qu'elle fût constituée, ou dans les cinq ans qui suivraient la promulgation de la constitution.

Les conditions d'existence du nouvel État important également, aussi bien que cette existence elle-même, à la sécurité des deux puissances signataires, il fut convenu par l'article 7 que la constitution, délibérée par les représentants du peuple oriental, serait examinée par les commissaires brésilien et argentin.

Par un article additionnel, les deux parties contractantes s'engagèrent à conserver libre pour les sujets et les citoyens des deux nations la navigation du Rio de la Plata et de ses affluents pendant le délai de quinze années.

Telles furent les dispositions principales de ce traité si important par son objet et par ses résultats.

C'est en raison même de cette importance que nous nous sommes étendu sur les négociations qui l'ont précédé. N'étaient-elles point en effet le travail d'enfantement d'une nationalité ?

Le 4 octobre 1828, les ratifications du traité de Rio-Janeiro sont échangées à Montevideo.

Le 24 novembre suivant, l'assemblée constituante se réunit à San-José.

Le 1er décembre, le général don José Rondeau, que ses antécédents militaires et le plus complet désintéressement recommandent au choix de ses compatriotes, est nommé gouverneur et capitaine-général provisoire de l'État oriental.

Don Joaquin Suarès, le particulier le plus riche, le citoyen le plus intègre de la république, est désigné pour le suppléer.

Le 23 avril 1829, aux termes du traité, les forces impériales évacuent Montevideo.

Le 1er mai, le gouvernement de la république fait son entrée dans la capitale, et le 10 septembre, l'assemblée constituante, composée des hommes les plus éclairés de l'État oriental, de ceux qui avaient pris jusqu'alors la part la plus active dans ces affaires, vote la constitution préparée par don José Ellauri, homme d'une simplicité antique, et qui de la science du jurisconsulte n'a emprunté que la méthode et la prudence, sans en prendre les incertitudes et les arguties.

Nous verrons dans le livre suivant l'économie de cette constitution, œuvre d'une sagesse remarquable, d'une connaissance raisonnée et approfondie des besoins du pays, et qui n'a qu'un défaut, celui d'être trop parfaite, et dès lors plus difficilement applicable pour une nation neuve.

Heureux en effet les peuples qui possèdent de bonnes institutions; mais plus heureux encore ceux qui savent les appliquer!

CHAPITRE XIII.

Révolution du Paraguay. — Commencements du docteur Francia. — Son caractère. — Son élévation successive. — Il devient dictateur.

(1811-1817.)

Il ne nous reste plus qu'à rendre compte de l'histoire du Paraguay pendant cette période, et en le faisant, nous empiéterons, implicitement du moins, sur la suivante, car, sous cet homme remarquable, l'uniformité des faits, résulte nécessairement de l'uniformité de son administration et de ses vues.

Nous avons déjà vu au chapitre II de ce livre l'insuccès de l'expédition commandée par D. Manuel Belgrano.

A cette époque le Paraguay se reposait sous l'administration paternelle de D. Bernardo Velasco, des rigueurs arbitraires et souvent sanglantes du précédent gouverneur, D. Lazaro de Riveira; d'ailleurs Belgrano menait à sa suite José Espinola, officier paraguayen, particulièrement odieux à ses compatriotes. Ces deux circonstances paralysèrent au premier abord le progrès de la révolution.

Belgrano, vaincu au combat de Paraguary, fut obligé de capituler un mois après à Tacuary (mars 1811). Cette capitulation lui valut une victoire; pendant les conférences, qui durèrent plusieurs jours, il sut gagner un grand nombre d'officiers à la cause de la révolution. Celle-ci éclata au mois de mai suivant.

Le capitaine D. Vicente Iturbe, les lieutenants Montiel et Sarco, D. Fulgencio Yegros, riche propriétaire, commandant de la milice de Quiquio, et D. Pedro Somellera, lieutenant gouverneur de la province depuis 1807, étaient

à la tête de cette conjuration. Elle ne devait éclater qu'après l'arrivée à l'Assomption de D. Fulgencio Yegros, avec deux cents hommes sous ses ordres. Mais la crainte d'être prévenus par le gouvernement, qui avait eu vent de l'entreprise, détermina les chefs à agir sans Yegros.

« Si nous devons être pendus demain, mourons aujourd'hui, » répondit Somellera à ceux des conjurés qui le consultaient.

Dans la nuit du 14 au 15 mai, les conspirateurs s'emparèrent des casernes, et Velasco déposa les rênes du gouvernement. On procéda aussitôt à la formation d'une junte. Le lieutenant-colonel Caballero et D. Fulgencio Yegros furent portés au pouvoir par les officiers. Somellera proposa de leur adjoindre le docteur Francia, comme le seul Paraguayen en état de diriger les affaires publiques.

D. José Gaspar Rodriguez de Francia était fils de Garcia Rodriguez França, naturel du Brésil, établi au Paraguay, où il avait été appelé avec d'autres Brésiliens engagés par le gouvernement espagnol, pour créer des manufactures de tabac, à l'instar de celles du Brésil, et où il était devenu administrateur de celle de Yaguaron.

José Gaspar fut élevé au collége et à l'université de Cordova ; il ne s'y distingua par aucune qualité saillante. Il prit ses degrés comme docteur en droit canon, et, de retour dans son pays, obtint une chaire de théologie au collége de l'Assomption. Son caractère altier et indomptable le força à délaisser sa chaire. Il s'appliqua alors à la jurisprudence et acquit une certaine réputation comme homme de loi, dans un pays où il n'y avait point d'avocats, proprement dits, et où tous les procès étaient ordinairement réglés par transaction ou par arbitres, à cause des difficultés presque insurmontables que les lenteurs de la procédure et

l'éloignement des cours supérieures opposaient au cours régulier de la justice.

Francia parvint ainsi à l'âge de cinquante ans, sans avoir rempli d'autres fonctions que les charges municipales de procureur syndic et d'alcade de l'Assomption.

Tels étaient les antécédents du docteur Francia, lorsque Somellera le proposa au choix de ses compatriotes.

Il n'inspirait point de confiance aux troupes. On craignait son caractère despotique ; il était soupçonné de n'être point favorable à la révolution. Mais le Père Caballero, religieux très influent, et oncle de Francia, se porta garant pour lui. « Je réponds sur mon sang, dit-il, de la façon de penser « de mon neveu Gaspar. » Son intervention, celle de Somellera aplanirent tous les obstacles, et Francia fut appelé ainsi à faire partie de la junte que présida Fulgencio Yegros, et où siégèrent avec lui le lieutenant-colonel Caballero, le prêtre Bogarin et don Fernando Mora, secrétaire avec voix délibérative.

Il ne tarda pas à y obtenir la suprématie qu'atteignent ordinairement du premier bond les hommes que la nature a formés pour le commandement. Il usa de cet empire pour écarter ou pour emprisonner tous ceux dont l'autorité passée, ou dont l'influence présente, lui faisaient ombrage. De ce nombre furent l'ancien gouverneur Velasco et Somellera, le premier auteur de sa fortune politique.

Dès cette époque il conçut la pensée de donner à son pays une existence indépendante de celle des autres provinces de la Plata. Le traité du 12 octobre 1811, avec la junte suprême de Buenos-Ayres, constata formellement cette indépendance [1].

[1] L'article 5 de ce traité est ainsi conçu :
« Par suite de l'indépendance où reste cette province du Para-

C'est alors que commença l'isolement du Paraguay. Son gouvernement demeura sourd à tous les appels que lui fit celui de Buenos-Ayres pour entrer dans la confédération argentine, et, bien que régulièrement convoqués, ses députés ne parurent à aucun des congrès généraux et constituants dont nous avons retracé la succession.

Le congrès particulier du Paraguay se réunit pour la seconde fois en 1813. Composé d'hommes ignorants pour la plupart, et sans habitude des affaires politiques, il subit l'ascendant de Francia à l'instigation ; de celui-ci, le pouvoir absolu fut conféré pour un an à deux consuls, dont il fut l'un, et dont Fulgencio Yegros fut l'autre. Deux fauteuils, décorés du titre de siége de César et de siége de Pompée, étalèrent aux regards du public la majesté consulaire.

Yegros, adonné à la représentation du pouvoir, en laissa la réalité à Francia, qui en usa pour organiser les finances et l'armée, pour régulariser l'administration de la justice, et, sur toute chose, pour augmenter le nombre de ses créatures. Aussi, lorsque le congrès se réunit de nouveau

« guay, à l'égard de celle de Buenos-Ayres, conformément à la ré-
« ponse officielle déjà citée, du 28 août dernier, l'excellentissime
« junte susdite ne mettra aucun obstacle à l'accomplissement et à
« l'exécution des délibérations prises par la junte du Paraguay, en
« assemblée générale, conformément aux déclarations du présent
« traité, et, d'après ces articles, les deux parties contractantes dé-
« sirant resserrer de plus en plus les liens et les engagements qui
« unissent et doivent unir les deux provinces dans une alliance et
« fédération indissoluble, chacune de son côté s'oblige non-seule-
« ment à cultiver une sincère, solide et perpétuelle amitié, mais
« encore à se porter secours et à coopérer mutuellement et efficace-
« ment avec tout genre de secours, alors que le permettront les cir-
« constances de chacune, toutes les fois que le demandera le but
« sacré d'anéantir et de détruire tout ennemi qui tentera de s'op-
« poser aux progrès de notre juste cause et de notre commune
« liberté. »

en 1814, réussit-il à se faire nommer dictateur pour trois ans, et, à l'expiration de ce terme, la dictature perpétuelle lui fut déférée avec la même facilité.

Dès que Francia se vit revêtu de la suprême autorité, il changea de manière de vivre; il renonça au jeu et aux femmes qui avaient occupé jusqu'alors une partie de son temps. Il se consacra tout entier aux soins du gouvernement, sans prendre d'autre délassement que l'étude de l'histoire et des sciences, et surtout de la médecine, jusqu'alors fort négligée au Paraguay.

Son application aux sciences, et surtout ses connaissances mathématiques et astronomiques, le firent considérer comme magicien par les populations ignorantes de ces contrées.

L'austérité de sa vie nouvelle, son inflexible sévérité, et un désintéressement qui ne se démentit jamais, firent régner autour de lui la crainte et le respect.

Avare des deniers de l'État, prodigue des siens, il ne voulut jamais recevoir que le tiers des neuf mille piastres que le congrès lui avait assignées pour son traitement, disant que l'Etat avait plus besoin que lui d'argent.

Il n'en était pas moins libéral de sa fortune personnelle, surtout à l'égard de ses anciens condisciples, ou de ceux qui lui avaient rendu quelque service; car malgré la dureté de son caractère il n'était incapable, ni d'amitié ni de reconnaissance. Mais la raison d'État le trouvait fermé à toute autre considération. Alors il se montrait impitoyable.

Il donna la mesure de sa sévérité, aucuns disent de sa cruauté, dans les trois ou quatre conspirations qui, à différentes époques, menacèrent son existence politique, et même sa vie. Des exécutions, moins effrayantes peut-être par le nombre que par le sombre mystère dont il avait soin

de les accompagner, attachèrent à son nom le prestige d'une incroyable terreur.

Dans les commencements, il affecta néanmoins quelque modération. Quand ses créatures lui insinuaient de se défaire de ses ennemis, il répondait : « Dieu leur a donné la « vie, seul il peut la leur ôter ; pour moi, il me suffit de « les empêcher de mal faire. » C'est dans ces principes qu'il agit avec le fameux Artigas, qui avait longtemps dévasté par ses incursions les frontières du Paraguay. Lorsque ce chef vaincu vint se réfugier, en septembre 1820, sur le territoire qu'il avait si souvent désolé, Francia l'accueillit honorablement, lui assigna une maison, des terres et un traitement, voulant, par cet asile donné à son plus grand ennemi, honorer, comme il le disait lui-même, *les droits sacrés de l'hospitalité*.

Mais son caractère s'étant aigri avec l'âge et par la crainte de conspirations réitérées, il usa de plus de rigueur à l'égard de ses ennemis ou de ceux qu'il croyait tels. Les prisons regorgèrent de victimes ; l'échafaud en reçut un certain nombre.

CHAPITRE XIV.

Administration de Francia.

(1817-1840).

Nous sommes porté à croire que le chiffre de ceux que Francia a fait périr a été grossi par l'imagination effrayée

des peuples. Et d'ailleurs, il est impossible de le savoir avec précision; suivant l'ancien usage portugais, tous les ordres écrits, émanés de Francia, devaient lui être renvoyés, portant en marge la mention de leur exécution. Lui-même prenait soin de les anéantir ensuite. Aussi a-t-on perdu la trace authentique de presque tous les actes de son administration, et rien n'est plus rare que de trouver un document portant sa signature, malgré le zèle presque superstitieux que les Paraguayens ont mis et mettent encore à recueillir tout ce qui lui a appartenu, ou tout ce qui porte son souvenir.

La bizarrerie souvent affectée de ses décisions, l'excès de ses emportements contribuèrent encore à le faire redouter des siens. Partout où il paraissait le désert se faisait autour de lui, et ses moindres ordres, ses volontés les plus inattendues étaient exécutées sans réplique comme sans retard.

Il n'eut jamais ni ministres, ni conseillers, ni confidents. Son secrétaire d'État, sous le nom *de Fiel de Hecho*, n'était qu'une plume destinée à enregistrer ses volontés. Son barbier seul, protégé par une intimité quotidienne, jouait auprès de lui le personnage d'une espèce de favori.

Dans tous les actes de son administration, il apporta la vigilance, la rigidité et aussi l'originalité de son caractère. Ennemi de toute liberté, de tout pouvoir indépendant, il s'attribua la nomination des alcades et des municipalités, sortis jusqu'alors de l'élection populaire.

Sa maxime était « que la liberté doit être proportionnée « à la civilisation, et que là où le besoin ne s'en fait pas « sentir, elle ne peut être que préjudiciable. »

L'influence ecclésiastique ne pouvait qu'être suspecte à un tel homme. Aussi s'appliqua-t-il à rabaisser le clergé,

et à diminuer sa richesse et le nombre de ses membres. Il sécularisa les couvents, réunit leurs biens à ceux de l'État, et profita de la démence de l'évêque de l'Assomption pour faire déléguer les pouvoirs épiscopaux à un vicaire général, sa créature la plus dévouée. Il s'attribua ainsi un pouvoir absolu, quoique indirect, sur toutes les choses ecclésiastiques.

Il professait d'ailleurs toute l'indifférence religieuse et tout le mépris pour le clergé qui caractérisent le dix-huitième siècle pendant lequel il était né.

« Les prêtres et la religion, dit-il dans une occasion, ne « servent à ces gens qu'à leur faire croire au diable plutôt « qu'en Dieu. »

Après quelques années de pouvoir absolu, il finit par devenir étranger à tout culte extérieur, et on l'entendit commencer plusieurs fois ses entretiens en matière religieuse par ces mots significatifs : « Quand j'étais catholique ! »

Lorsque Rengger et Longchamps, auxquels nous devons les détails les plus précis et les plus circonstanciés sur cet homme étrange et célèbre, lui furent présentés, il leur dit : « Professez telle religion qu'il vous plaira ; soyez chré- « tiens, juifs ou musulmans, mais ne soyez pas athées. »

En 1822, il supprima le collége de théologie, justifiant cette suppression par ces mots pompeux : « Minerve doit « dormir lorsque Mars veille. » En agissant ainsi, il avait une autre raison qui fait honneur à son jugement et à sa prudence. Il ne voulait pas, à ce qu'il raconta lui-même plus tard, que les élèves en théologie, ne pouvant entrer dans les ordres à cause de l'incapacité de l'évêque pour les ordonner, vinssent remplir le pays d'une foule de demi-savants qui, trop fiers pour travailler de leurs mains,

deviendraient de mauvais écrivains ou des avocats sans cause.

Par contre, il favorisa l'instruction primaire qu'il rendit obligatoire, si bien qu'il est rare de trouver au Paraguay un homme qui ne sache pas lire et écrire. Il favorisa également, de sa tolérance du moins, les établissements d'instruction privée.

Il établit la plus sévère économie dans l'administration des finances, et créa, comme nous l'avons déjà dit, la force armée du Paraguay, au plus grand détriment, il est vrai, de la morale publique, à cause de la licence qu'il accorda aux soldats en dehors du service.

Le système d'isolement dans lequel il renferma le Paraguay a été violemment critiqué, et avec plus de rigueur que de justice. Il affranchit par là son pays du contact dangereux des révolutions qui désolèrent, à plusieurs reprises, les provinces argentines; il fonda l'ordre public, préserva le Paraguay des guerres qui auraient décimé sa population, et sauvegarda l'indépendance nationale contre les arrière-pensées dominatrices du gouvernement de Buenos-Ayres.

En rompant toutes les communications commerciales de ce côté, il rendit vaines toutes les prétentions que ce gouvernement a fait valoir à diverses reprises, et particulièrement dans ces derniers temps, sur la navigation exclusive des affluents de la Plata.

En revanche, il ouvrit des relations amicales avec le Brésil, dont le voisinage lui semblait moins menaçant pour la nationalité paraguayenne, et l'ancienne mission d'Itapua devint l'entrepôt du commerce, restreint à la vérité, que Francia autorisa avec cet empire.

Ce commerce ne se faisait qu'avec des licences spéciales

du dictateur[1], car il craignait des relations trop faciles et trop multipliées, qui eussent attiré au dehors une partie de la population déjà si peu nombreuse du Paraguay.

Jusqu'alors les Paraguayens avaient été dans l'usage d'émigrer et de passer plusieurs années loin de leur patrie. Il n'était pas rare qu'ils s'établissent au dehors; les mesures de Francia arrêtèrent complétement cette émigration. Sous l'influence de ces mesures, d'une paix prolongée et du régime d'isolement qui préserva le Paraguay du contre-coup des révolutions extérieures, la population prit un accroissement véritablement exceptionnel dans l'Amérique du Sud. Aujourd'hui elle égale presque, sur un territoire quatre fois moins étendu, le chiffre de la population décimée des provinces argentines.

Les Paraguayens, obligés de vivre sur leur propre sol, s'appliquèrent à le cultiver, et à en tirer meilleur parti avec d'autant plus de zèle que le dictateur employa son pouvoir absolu à protéger et à favoriser l'agriculture. Par ses ordres, les propriétaires durent consacrer leurs terres à des cultures diverses dans des proportions déterminées.

Jusqu'alors le Paraguay avait importé de Buenos-Ayres et des provinces voisines les denrées les plus essentielles à l'existence; car du temps des Espagnols, tous les bras étaient exclusivement employés à la culture du tabac, de la canne à sucre et du manioc.

[1] « L'autorisation d'aller commercer à Itapua, autorisation tou-« jours très désirée, s'obtenait très difficilement. C'était à la fois « une grande faveur et un moyen d'influence irrésistible; entre « mille formalités qu'il avait à remplir, le pétitionnaire devait pré-« senter un certificat du juge de son district constatant qu'il était « bon serviteur de la patrie et dévoué à la cause sacrée de la « liberté. » (Mémoire de M. A. Demersay sur la culture et le commerce du tabac au Paraguay. *Moniteur* du 30 septembre 1848).

Les règlements despotiques, mais sagement combinés de Francia, modifièrent toute l'économie rurale, et imprimèrent un grand développement à la production agricole du pays. Le maïs, le riz, et les légumes inconnus jusqu'alors au Paraguay, furent produits en abondance. Le coton, si négligé jusqu'alors, qu'on le tirait de Corrientes, fut cultivé à son tour en telle quantité, que bientôt les tissus indigènes purent suppléer à ceux du dehors.

Il en fut de même de l'élève des bestiaux et des chevaux que l'on faisait venir précédemment de l'Entre-Rios : elle atteignit des proportions assez considérables pour fournir au besoin à l'exportation.

Les divers métiers gagnèrent aussi sensiblement au système de Francia. Le Paraguayen est adroit et intelligent. Ne pouvant recevoir les produits fabriqués du dehors, excité d'ailleurs par la volonté impérieuse de Francia, il s'appliqua et réussit à perfectionner les produits de son industrie.

La conduite si blâmée du dictateur, à l'égard des étrangers, contribua même à cet heureux résultat. En retenant avec une rigueur, qui n'excluait pas l'hospitalité, ceux qui s'aventuraient sur son territoire, il fit profiter son pays de leur intelligence et de leur exemple.

Il ne mérita pas moins du Paraguay en réprimant avec énergie les invasions des sauvages du célèbre désert, qui, connu sous le nom de Grand-Chaco, s'étend de la rive droite du Paraguay jusqu'aux frontières de la Bolivie. Ces sauvages, franchissant le Paraguay, venaient ravager les terres cultivées de la rive gauche. Francia établit une ligne de postes fortifiés sur l'un et l'autre bord de la rivière, qu'il fit garder, en outre, par des pirogues armées en guerre.

Pour contenir les Indiens belliqueux du Nord, il fonda sur la rive droite du Paraguay, à cent vingt lieues au-dessus de l'Assomption, la ville de Tevego, qu'il peupla de mulâtres et de femmes de mauvaise vie, purgeant ainsi la capitale du rebut de sa population.

Par contre, il arracha les Indiens Mbayas à leurs antiques solitudes, et les distribua dans les environs de l'Assomption, les astreignant à la culture de la terre, et préparant ainsi la fusion des races.

Tels sont les principaux actes de l'administration de Francia. En somme, et quels que soient les reproches de cruauté, de despotisme et d'immoralité qu'on puisse ou qu'on veuille lui adresser, elle a été profitable au Paraguay. La population accrue, l'agriculture et l'industrie développées, toutes les branches de l'économie publique régulièrement organisées, font du docteur Francia un éloge suffisant pour immortaliser son nom. Enfin, et ce n'est pas là son moindre titre de gloire, au milieu des révolutions voisines, il a enseigné à son peuple l'art difficile de l'obéissance.

Savoir obéir est, en effet, ce qui a manqué jusqu'ici aux peuples de la Plata. Sortis tout armés du sein de l'insurrection, ils portent en eux un virus que l'expérience peut seule leur apprendre à combattre, que le temps peut seul épuiser : chez eux, la liberté est prompte à dégénérer en licence, l'autorité réagit jusqu'à la tyrannie.

Triste vérité, que démontre la période que nous venons de parcourir, que démontrera mieux encore celle où nous allons entrer !

LIVRE TROISIÈME

Américanisme et Civilisation.

(1829-1840.)

CHAPITRE I.

Résumé de la période précédente. — Coup d'œil sur la période actuelle. — Situation nouvelle que la révolution de 1830 fait à la France au dehors. — Politique du gouvernement de Juillet à l'égard des républiques espagnoles. — Reconnaissance de ces républiques sans conditions. — Conséquences fâcheuses de cette reconnaissance.

(1829-1840.)

Nous avons assisté aux efforts généreux, mais impuissants, de Rivadavia, pour assurer la marche ascendante de la civilisation dans les provinces argentines. Nous avons vu la république orientale surgir du choc de deux États voisins et rivaux; le Paraguay se fortifier dans l'ombre et dans l'isolement; les puissances maritimes de l'Europe renouer au profit de tous, par le commerce et par l'émigration, les liens qui assujettissaient jadis l'Amérique du Sud à la domination exclusive de l'Espagne.

Si maintenant nous jetons un regard sur la période qui s'ouvre devant nous, nous verrons l'État oriental, sous l'influence d'institutions libérales et d'une situation physique privilégiée, offrir un nouveau et fertile débouché à l'activité toujours croissante de l'Europe.

Le général Rosas nous donnera le spectacle d'une rare intelligence, d'une inébranlable volonté, uniquement appliquées à maintenir son pays et son peuple dans les bas-fonds d'une civilisation stationnaire et d'une obéissance servile.

Enfin, nous verrons la France, entraînée de plus en plus vers la Plata par ce besoin d'expansion qui travaille les peuples aux époques critiques de leur vie sociale, flotter entre les préjugés de son gouvernement et les instincts de l'opinion publique, et ne céder à ceux-ci, au sentiment intime, mais confus encore, de ses nécessités présentes et futures, que pour s'arrêter à mi-chemin, et laisser la porte ouverte aux péripéties qui se développeront dans le quatrième livre de ces considérations.

Dans celui-ci nous étudierons la marche longtemps parallèle des deux systèmes opposés, assis, l'un en face de l'autre, sur chaque rive de la Plata ; l'un hospitalier, l'autre exclusif ; l'un ouvrant, l'autre fermant l'accès de ce grand fleuve et des provinces qu'il arrose, aux idées, aux mœurs, à l'industrie du dehors.

Sous la double pression de la guerre civile et de la guerre extérieure, cet antagonisme aboutira à une lutte corps à corps entre les deux républiques riveraines de la Plata ; et nous aurons à apprécier la part que la France a prise à ces profonds ébranlements dont les oscillations se perpétuent encore.

« L'Amérique du Sud, disait M. Daru à la Chambre des « pairs, le 30 juin 1840[1]; l'Amérique du Sud possède un

[1] Rapport sur le projet de loi relatif à l'établissement des paquebots à vapeur entre la France et l'Amérique.

Il y a près de trois siècles, Montaigne exprimait, dans son langage pittoresquement familier, une pensée analogue dans sa ten-

« sol où tout pourrait prospérer, où tout languit, végète et « meurt, parce que les populations qui l'habitent aiment « mieux s'entre-détruire que travailler, et n'ont d'énergie « que pour leurs luttes intestines ; elles ne savent pas ou « ne veulent pas tirer parti des ressources que la nature « leur a prodiguées. Cet état de choses, messieurs, tient « aux conditions ordinaires qui marquent la formation de « toutes les sociétés nouvelles, lorsque affranchies du joug « qui pesait sur elles, leur organisation est encore mal « assise. Mais ces luttes ont un terme, et c'est une noble « et digne mission pour nous de travailler à les apaiser, « d'employer une partie de notre puissance à civiliser ces « peuples, à aider à leur développement. »

Cette mission, il faut l'avouer, la France ne l'a qu'incomplétement accomplie, et ce qu'elle a fait à cet égard, elle l'a fait en quelque sorte en dépit de son gouvernement.

Nous aurons encore occasion de caractériser avec plus de détail la politique extérieure de la monarchie de Juillet. Mais il importe de signaler, dès à présent, l'erreur la plus grave qu'elle ait commise dans ses relations avec l'Amé-

dance en reprochant au vieux monde de n'avoir pas mieux fait l'éducation du nouveau.

« Nostre monde vient d'en trouver un aultre (et qui nous respond « si c'est le dernier de ses frères, puisque les daimons, les sibylles, « et nous, avons ignoré cestuy ci jusqu'à cette heure?) non moins « grand, plein et membru que lui ; toutesfois si nouveau et si en- « fant, qu'on lui apprend son A B C : il n'y a pas cinquante ans « qu'il ne sçavoit ny lettres, ny poids, ny mesures, ny vestements, « ny bleds, ny vignes; il estoit encores tout nud, au giron, et ne « vivoit que des moyens de sa mère nourrice.....C'estoit un monde « enfant, si ne l'avons nous pas fouetté et soubmis à nostre disci- « pline par l'avantage de nostre valeur et forces naturelles, ny ne « l'avons practiqué par nostre iustice et bonté, ny subiugué par « nostre magnanimité. » (Montaigne, *Essais*, livre III, chapitre VI, des Coches.)

rique du Sud, erreur qui a été la source première de tous nos embarras dans cette partie du monde, et que l'on doit rapporter, comme toutes les autres fautes de cette monarchie, en fait de politique étrangère, au vice radical de son origine.

La révolution de 1830 porta, dans toutes les relations extérieures de la France, un trouble profond, dont les esprits superficiels, et les grands politiques de la presse quotidienne, ne se sont jamais fait qu'une idée imparfaite.

N'ayant plus pour point d'appui le terrain solide des traditions immuables de la vieille monarchie, le gouvernement se vit entraîné à la remorque des faits révolutionnaires, ou bien obligé de réagir contre ces faits en dépit de toute logique, si ce n'est de toute raison.

En cédant à la première de ces impulsions, il s'exposait à se briser sur l'écueil de la méfiance des rois dont il voulait se faire accepter; en obéissant à la seconde par instinct de conservation, il s'attirait les soupçons et la haine des révolutionnaires auxquels il devait l'être.

De là ces hésitations, ces louvoiements, cette atonie générale qui caractérisent à l'extérieur la politique de la monarchie de Juillet.

Dès le début du règne, l'influence des maximes d'une révolution toute récente agit sur nos relations avec les républiques de l'Amérique espagnole.

L'opposition de quinze ans ne s'était fait faute de reprocher à la restauration son refus de reconnaître l'indépendance des républiques américaines. Les intérêts de notre commerce et de notre navigation, aussi bien que la cause sacrée de la liberté, étaient sacrifiés à un vain préjugé monarchique. On sait si ce grief était fondé.

La restauration devait à son principe même de ne point

sanctionner, avec l'indépendance des colonies espagnoles, le dogme de l'insurrection. Louis XVI, en suivant la politique contraire, n'avait-il pas lui-même dressé son échafaud? Le premier commis des affaires étrangères, Favier, n'avait-il pas prédit à M. de Vergennes, dans un mémoire écrit, que la révolution de l'Amérique du Nord franchirait l'Atlantique? C'était bien assez de cette expérience, la restauration faisait sagement de ne point la renouveler, et d'ailleurs, tout en maintenant son principe, elle avait fait, nous l'avons prouvé, tout ce qui était en elle pour amener la reconnaissance régulière de l'indépendance des colonies, et pour procurer à nos nationaux tous les avantages du commerce avec cette partie du Nouveau-Monde.

La chute de Charles X donna une nouvelle force aux réclamations des coryphées de l'opposition et des partisans de l'indépendance hispano-américaine. Comment la monarchie de Juillet pouvait-elle hésiter à reconnaître cette indépendance? En Amérique comme en France, l'insurrection n'avait-elle pas été le plus saint des devoirs? Était-il permis à un gouvernement, érigé en vertu du principe d'insurrection, de retarder d'un jour, d'une heure, la reconnaissance de pouvoirs issus du même principe? et s'il persistait dans les refus de la restauration à cet égard, de quel droit oserait-il réclamer sa propre admission parmi les autres puissances?

Sous l'empire de ces obsessions, le gouvernement de Louis-Philippe reconnut *spontanément* et *gratuitement* les républiques espagnoles, le 16 décembre 1830.

Comme l'a fait remarquer avec beaucoup de justesse un de nos diplomates les plus expérimentés : « La reconnais-« sance de l'indépendance des nouvelles républiques était « la seule chose qu'elles pussent désirer de nous, et dès

« lors nous n'aurions dû la leur donner qu'en échange « des articles de traités que nous avions à conclure nous-« mêmes dans l'intérêt essentiel de notre commerce et de « notre navigation.... On leur céda.... Nous ne pûmes « obtenir aucune des stipulations diplomatiques que nous « leur demandions [1]. »

Il en devait être ainsi. Le traité anglais de 1825 avec Buenos-Ayres, le traité de 1836 du Mexique avec l'Espagne, prouvent ce que nous aurions pu gagner en mettant un prix à notre reconnaissance. L'ayant accordée, sans compensation et sans stipulations réciproques, nous nous trouvâmes face à face avec la répugnance naturelle et invétérée des gouvernements hispano-américains pour tout ce qui les lie à l'extérieur. Nous fûmes réduits à arracher pied à pied tous nos traités de commerce et de navigation, et souvent même nous y avons échoué.

L'absence de bons traités de commerce a longtemps pesé et pèsera longtemps encore sur nos relations avec l'Amérique espagnole [2]. Quoi de plus important cependant pour un grand État que de s'ouvrir de nouveaux et plus grands débouchés, alors surtout que cet État possède, comme la

[1] Questions diplomatiques par M. Deffaudis.

[2] Nos relations commerciales avec le Mexique sont encore réglées, à l'heure qu'il est, par la déclaration échangée à Paris, le 8 mai 1827. Le traité de Rio-Janeiro, du 8 janvier 1826, fait loi pour le Brésil; mais de ce traité, composé de stipulations perpétuelles et temporaires, les premières seules, relatives aux personnes, subsistent, les autres, relatives au commerce, sont périmées, et n'ont pas été renouvelées. On prépare un traité de commerce avec la Bolivie; en attendant sa conclusion, une ordonnance du 26 juillet 1837, rendue en conséquence d'un protocole, régit la matière. Le traité avec le Chili a été ratifié, il y a un an à peine. Enfin, nous avons des traités avec l'Uruguay (8 avril 1836), avec Buenos-Ayres (29 octobre 1840), avec Venezuela (25 mars 1843), avec l'Équateur (6 juin 1843) et avec la Nouvelle-Grenade (18 octobre 1844); rien avec le Pérou.

France, une navigation qui s'amoindrit devant la concurrence des autres pavillons, une industrie qui accroît chaque jour la masse de ses produits, et une population avide d'un bien-être et de richesses que le sol natal ne lui accorde plus dans une proportion suffisante pour ses besoins, et surtout pour ses désirs ?

CHAPITRE II.

Du commerce et des relations maritimes de la France avec l'ancienne Amérique espagnole et le Brésil en général, avec les États de la Plata et la République orientale en particulier. — Prospérité de l'État oriental depuis son indépendance. — Commerce, navigation et émigration française dans l'État oriental.

(1829-1840.)

Si prématurée qu'ait été la reconnaissance des républiques espagnoles ; si tardifs, si péniblement achetés qu'aient été les divers traités que nous avons conclus avec elles, il n'en faut pas moins savoir gré à la monarchie de Juillet de ce qu'elle a fait, dans les limites de sa politique et de sa force, pour nous ouvrir les débouchés de ces diverses contrées.

Après avoir indiqué théoriquement l'importance de ces débouchés, nous la constaterons pratiquement par des chiffres comparatifs. Dans ce coup d'œil sur l'ensemble de nos relations commerciales avec l'ancienne Amérique espagnole, nous comprendrons le Brésil, qui est non-seulement un des principaux foyers commerciaux de l'Amérique du Sud, mais dont la prospérité présente et à venir sous ce rapport est étroitement liée, comme nous aurons occasion de le démontrer plus tard, à la prospérité des républiques de la Plata.

Nous y comprendrons également les Antilles espagnoles, Cuba et Puerto-Rico, auxquelles la liberté de commerce a été donnée, en raison même de l'émancipation des anciennes colonies.

Si nous consultons les tableaux officiels du commerce extérieur de la France, pendant les premières années et à la fin de la période historique qui nous occupe, nous y voyons les résultats suivants.

En ce qui concerne le commerce général [1] de la France avec cette partie du monde, la moyenne décennale de 1827 à 1836 se traduit par les chiffres que voici :

NOMS DES PAYS.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAUX.
1. Brésil.	10,200,000	15,000,000	25,200,000
2. Mexique.	6,500,000	15,000,000	21,500,000
3. Cuba, etc., etc.	7,400,000	9,300,000	16,700,000
4. Chili.	2,800,000	4,700,000	7,500,000
5. Plata.	3,800,000	3,500,000	7,300,009
6. Pérou et Bolivie. . . .	1,100,000	4,600,000	5,700,000
7. Équateur et Guatemala.	1,100,000	100,000	1,200,000
8. Nouvelle-Grenade. . .	» »	» »	» »
9. Venezuela.	» »	» »	» »
	32,900,000	52,200,000	85,100,000

[1] Tout le monde sait que l'on entend par commerce général, l'ensemble des importations et des exportations d'un pays avec un autre pays, quelle que soit d'ailleurs la destination ultérieure des produits importés, ou l'origine des produits exportés; on entend par commerce spécial, cette branche du commerce général qui ne comprend que les produits importés pour l'usage et la consommation du pays qui les reçoit, et que les produits exportés, originaires du pays exportateur.

Ainsi, le commerce général de la France avec l'Amérique comprend toutes les importations d'Amérique en France, sans avoir égard à leur destination ultérieure, et toutes les exportations de France en Amérique, sans avoir égard à leur origine première.

Le commerce spécial de la France avec l'Amérique se borne à

Le commerce général de la France au dehors ayant été de 1,365,700,000 fr. pendant la même période décennale, il s'ensuit que le commerce particulier avec l'Amérique espagnole et portugaise, montant à 85,100,000 fr., y figure pour 1/16e.

Le commerce d'exportation pendant la même période étant de 52,200,000 fr. et celui d'importation de 32,900,000 fr., il en résulte, au profit de nos exportations, un bénéfice de 19,300,000 fr.

Si maintenant nous recherchons l'état de notre commerce spécial avec ces mêmes contrées pendant la période décennale de 1827 à 1836, il nous présente les résultats ci-après.

NOMS DES PAYS.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAUX.
1. Brésil	7,100,000	12,000,000	19,100,000
2. Mexique.	2,700,000	11,000,000	13,700,000
3. Cuba, etc., etc.	2,700,000	8,400,000	11,100,000
4. Chili.	1,600,000	3,800,000	5,400,000
5. Plata.	3,400,000	3,300,000	6,700,000
6. Pérou et Bolivie. . . .	600,000	3,800,000	4,400,000
7. Équateur et Guatemala.	600,000	100,000	700,000
8. Nouvelle-Grenade. . .	» »	» »	» »
9. Venezuela.	» »	» »	» »
	18,700,000	42,400,000	61,100,000

Le commerce spécial de la France à l'extérieur ayant été d'un milliard, et le commerce spécial avec ces contrées ayant été, comme on vient de le voir, de 61,000,000 fr., il figure également pour 1/16e dans la masse totale du commerce spécial extérieur.

l'importation des produits américains pour l'usage et la consommation de la France, et à l'exportation des produits d'origine ou de fabrication française pour l'Amérique.

Nous avons vu également que la moyenne du commerce général, pendant ce même espace de temps, avait été de 85,100,000 fr.; d'où il suit que le commerce spécial a été au commerce général dans la proportion de 3 à 4. Enfin l'excédant des exportations sur les importations dans le commerce spécial a été de 23,700,000 fr.

Ces chiffres indiquent suffisamment l'importance acquise du débouché de l'Amérique espagnole et portugaise dès 1836. Mais en 1839, à la fin de la période historique que nous traitons, cette importance s'était considérablement accrue, sous l'influence des traités obtenus, d'une plus énergique protection donnée à notre commerce, et enfin de l'affermissement des institutions dans les nouvelles républiques.

Toutefois ce progrès fut loin de se manifester d'une manière uniforme; nos relations, en gagnant sur certains points, perdirent sur d'autres. C'est ce que prouvent les relevés suivants dressés, comme les précédents, par ordre d'importance.

En 1839, voici comment se classait notre commerce général dans ces régions.

NOMS DES PAYS.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS	TOTAUX.
1. Brésil.	10,000,000	23,000,000	33,000,000
2. Cuba, etc., etc.	12,000,000	15,000,000	27,000,000
3. Mexique.	4,000,000	8,000,000	12,000,000
4. Chili.	3,000,000	8,000,000	11,000,000
4. Plata.	6,000,000	5,000,000	11,000,000
5. Venezuela.	3,300,000	3,000,000	6,300,000
6. Pérou et Bolivie. . . .	» »	3,000,000	3,000,000
7. Nouvelle-Grenade. . .	900,000	1,100,000	2,000,000
8. Équateur et Guatemala.	800,000	300,000	1,100,000
	40,000,000	66,400,000	106,400,000

A la vérité, le commerce général de la France au dehors ayant atteint le chiffre de 2,092,000,000 en 1839, le chiffre de 106,400,000 fr. pour le commerce général avec l'Amérique espagnole et portugaise n'en représentait plus que le vingtième. Mais ce chiffre de 106,400,000 fr. n'en constitue pas moins une augmentation de 21,300,000 fr., c'est-à-dire du quart sur la moyenne de la période décennale précédente.

L'excédant des exportations sur les importations étant de 26,400,000 fr., constitue une augmentation de 7,100,000 fr. au lieu de 19,300,000 fr., c'est-à-dire plus du tiers.

Quant au commerce spécial, il offre, dans la même année 1839, les résultats ci-après :

NOMS DES PAYS.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAUX.
1. Brésil.	5,000,000	13,000,000	18,000,000
2. Cuba, etc., etc.	5,000,000	11,000,000	16,000,000
3. Mexique.	3,000,000	6.000,000	9,000,000
4. Chili.	3,000,000	6,000,000	9,000,000
4. Plata.	5,000,000	4,000,000	9,000,000
5. Venezuela. , ...	2,400,000	2,500,000	4,900,000
6. Pérou et Bolivie. . . .	» »	3,000,000	3,000,000
7. Nouvelle-Grenade. . .	500,000	700,000	1,200,000
8. Équateur et Guatemala.	» »	300,000	300,000
	23,900,000	46,500,000	70,400,000

Le commerce spécial à cette époque s'était donc augmenté de 9,300,000 fr. sur la moyenne de la période précédente, c'est-à-dire de plus du sixième ou d'un peu moins du septième, cette moyenne étant de 61,100,000 fr.

L'excédant des exportations sur les importations était de 22,600,000 fr., représentant l'excédant de l'écoulement de nos produits. Ici il y a infériorité de 1,100,000 fr. sur

la moyenne des dix années précédentes qui était, comme nous l'avons vu, de 23,700,000 fr.

Au point de vue de notre navigation, l'importance du débouché de l'Amérique espagnole n'est pas moins évidente. En effet, à la même époque, alors que sur tous les autres points notre pavillon se présentait dans la navigation dite de concurrence, avec une déplorable infériorité ; que dans les ports russes et la Baltique, par exemple, il ne se montrait que dans la proportion de 42 p. cent, en Angleterre dans celle de 34 p. cent, qu'en Suède, en Danemark, dans les ports germaniques cette proportion se réduisait à 5, 8 ou 6 p. cent ; le tableau de notre navigation dans l'Amérique espagnole donnait les résultats suivants :

1.	Guatemala	100 pour cent.
2.	Venezuela	95
3.	Chili	94
4.	Mexique	93
5.	Nouvelle-Grenade	92
6.	Pérou et Bolivie	80
7.	Plata	78
8.	Brésil	68
9.	Cuba, etc.	53

Si de ce coup d'œil général nous passons à l'appréciation de nos relations commerciales et maritimes avec les États de la Plata en particulier, nous trouvons que ces États occupent un rang respectable dans le vaste débouché de l'Amérique espagnole.

La moyenne de 1827 à 1836 donne à leur commerce général avec la France (7,300,000 fr.) le cinquième rang immédiatement après le Chili, alors que le commerce du Pérou est inférieur, que celui de Guatemala est presque nul, que Venezuela et la Nouvelle-Grenade n'en font aucun.

Le commerce spécial, c'est-à-dire celui qui s'adresse à nos produits et à notre consommation ne le cède que de 600,000 fr. à celui du commerce général ; et sous ce rapport, la Plata est dès lors au quatrième rang et dépasse le Chili. Le chiffre de 6,700,000 fr., auquel il s'élève, représente le neuvième de la totalité de notre commerce spécial à cette époque avec les républiques espagnoles et le Brésil.

En 1839, le commerce général s'est accru de plus de trois millions et demi, il a atteint le chiffre de 11,000,000, occupe le quatrième rang concurremment avec le Chili, et ne le cède que d'un million à celui du Mexique.

Dans cette même année le commerce spécial de la Plata est de 9,000,000, et place ce débouché sous ce rapport au troisième rang; il représente presque le huitième de la totalité du commerce spécial de la France avec ces régions,

Suivant les moyennes de 1827 à 1836, le commerce général de la Plata avec la France figure pour un onzième dans notre commerce général avec l'Amérique espagnole et portugaise. En 1839 il y figure pour un dixième, et il est égal au tiers de celui que nous faisons avec le Brésil, le plus important de nos marchés dans cette partie du monde.

Il résulte de ce qui précède que le débouché de la Plata est particulièrement favorable au commerce spécial, en d'autres termes, que les produits de la France y sont recherchés, et que ceux du pays conviennent à la consommation française.

On remarque enfin que le pavillon français absorbe à lui seul près des neuf dixièmes de la navigation de ces parages.

Jusqu'ici nous n'avons considéré que l'ensemble de nos relations avec la Plata, où l'État oriental n'avait pas tardé

à devenir le principal foyer de notre commerce, de notre navigation et de notre émigration.

Jusqu'à la paix de 1828 la Bande orientale, presque constamment désolée par la guerre civile et étrangère, n'avait offert qu'un faible aliment au commerce, et Montevideo, presque toujours assiégée, n'avait guère eu que l'importance d'une place de guerre.

Mais lorsque l'indépendance du pays eut été reconnue, lorsqu'une constitution essentiellement favorable à l'émigration étrangère eut été sanctionnée, les avantages incontestables de la position maritime et commerciale de Montevideo à l'entrée de la Plata, la fertilité prodigieuse d'un vaste territoire, où l'abondance des cours d'eau prévient les sécheresses si fréquentes et si désastreuses pour les bestiaux du territoire argentin, et où le croît des troupeaux les double régulièrement dans l'espace de trois ans; plus que tout cela encore, la comparaison d'un gouvernement indulgent et libéral avec le despotisme inflexible établi par Rosas à Buenos-Ayres depuis 1835, imprima un prodigieux mouvement de prospérité à Montevideo et à la Bande orientale.

Notre commerce surtout y prit un développement considérable, incessamment favorisé par l'arrivée successive de nombreux émigrants français. Cette émigration composée en grande partie dans l'origine d'ouvriers du pays Basque, qu'attiraient la salubrité du climat, des mœurs hospitalières pour les étrangers et l'élévation du prix de la main d'œuvre, fit de rapides progrès.

Pendant que d'une part cette population introduisait dans une proportion toujours croissante le goût et le besoin de nos produits, elle faisait passer en France des capitaux considérables, fruits de son travail et de son économie.

Des renseignements dignes de foi n'estiment pas à moins de 2,000,000 de francs par an les sommes ainsi envoyées par les Basques français dans leur pays natal, pendant plusieurs années consécutives [1]. Et cela se comprend sans peine, si l'on songe que la moindre journée d'ouvriers était de 5 à 6 fr., et que pour certains métiers les salaires s'élevaient de 20 à 25 fr. par jour. Enfin, plusieurs de nos compatriotes purent créer dans le pays même des établissements considérables pour l'élève et le produit des bestiaux, tels que celui de M. Schérer, qu'il a pu réaliser plus tard 1,500,000 fr.

Sur ces entrefaites, la convention provisoire du 8 avril 1836 vint assurer à nos nationaux, à nos marchandises et à notre navigation le traitement de la nation la plus favorisée [2].

Grâce à la paix et à un tel concours de circonstances, dès 1838 cinq mille Français étaient immatriculés au consulat de France, et la valeur des exportations des produits de l'État oriental pour nos ports s'élevait au chiffre *officiel* de 2,215,755 fr.

Or, la vente des chargements de France sur la place de Montevideo couvre et au-delà les frais d'expédition, d'armement et de voyage, aller et retour. Tout ce qui vient en retour de l'État oriental constitue dès lors un bénéfice *net*,

[1] Dépêche de M. l'amiral Massieu de Clerval de décembre 1842. Questions diplomatiques de M. Deffaudis, etc.

[2] L'État oriental a, en outre, avec l'Angleterre, une convention pour la répression de la traite du 13 juillet 1839, et un traité de commerce et de navigation du 26 août 1842; avec la Sardaigne, un traité de commerce du 29 octobre 1840, et une convention postale du 31 mai 1841; avec l'Espagne, un traité de reconnaissance, de paix et d'amitié, du 28 mars 1846. Tous ces traités, ainsi que ceux de la république argentine, soit avec les puissances étrangères, soit entre ses diverses provinces, se trouvent dans la collection publiée dans la *Bibliothèque du commerce de la Plata.*

et cette valeur de 2,215,755 fr. représentait donc dès 1838, en faveur du commerce de la France dans ces parages, une balance que nous verrons encore s'accroître.

Telle était l'importance acquise de ce débouché sous le double rapport de notre commerce maritime et de notre émigration industrielle, lorsque la guerre civile éclata dans l'État oriental.

Comment cette guerre s'était-elle produite, c'est ce que l'histoire de l'État oriental depuis 1829 va nous apprendre. Mais auparavant il ne sera pas sans utilité ni sans intérêt d'examiner la constitution de cette république.

CHAPITRE III.

Constitution de l'État oriental de l'Uruguay.

(1829-1830.)

Le traité de Rio-Janeiro avait bien proclamé l'indépendance de l'État oriental; mais ce n'était pas assez, il fallait donner un corps à cette déclaration, il fallait constituer l'état social et fonder les institutions politiques du nouveau peuple.

Cette tâche était difficile, non pas cependant qu'il ne soit plus aisé de donner une constitution, pour ainsi dire formulée *à priori* et faite toute d'une pièce, à un peuple de création récente et sans antécédents politiques, qu'à une nation qui compte déjà plusieurs siècles d'existence.

Dans ce dernier cas, en effet, la prétention de tout refaire, de tout constituer à la fois, conduit le législateur à

réagir brusquement, violemment même, contre les principes, les traditions, les mœurs et les faits d'un long passé. Alors que les modifications de l'état social ne devraient être que le développement logique et naturel de l'état social antécédent, on est amené à constituer un ordre de choses qui n'offre pas de garanties dans l'avenir, car il ne trouve aucun point d'appui dans ce qui a précédé.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de constituer une nationalité nouvelle comme la nationalité orientale. Dans ce pays, sauf les vérités du christianisme et les coutumes municipales d'Espagne, la domination castillane n'avait rien apporté, rien fondé que le monopole colonial, régime essentiellement transitoire. Tout ou presque tout était donc à refaire ou à créer.

Les législateurs de l'Uruguay, plus sages que bien d'autres, respectèrent du passé tout ce qui était à respecter. Ils déclarèrent (article 5) la religion catholique, apostolique et romaine, religion de l'État, et conservèrent dans toute leur force et vigueur (article 148) les lois existantes qui ne seraient pas en opposition directe ou indirecte avec la constitution et avec les lois et décrets rendus par le corps législatif.

Mais bien qu'en principe la tâche de rédiger une constitution complète fût plus aisée là qu'ailleurs, elle n'en présentait pas moins dans l'espèce de grandes difficultés à résoudre.

Il fallait d'abord que les institutions de la nouvelle république offrissent toute sécurité aux deux États entre lesquels elle allait se trouver placée, et à qui elle devait servir réciproquement de barrière. Une réserve formelle avait été introduite à cet égard, on s'en souvient, dans l'article 7 du traité du 27 août 1828.

En second lieu, le nouvel État, sur un territoire vaste, fertile et salubre, ne comptait qu'une population très faible, diminuée encore par les guerres dont la province avait été le théâtre depuis 1810. Il fallait donc appeler les populations du dehors pour que la richesse du sol pût se développer et pour que l'État oriental pût acquérir une véritable consistance. C'était une œuvre de colonisation tout entière à entreprendre et à réaliser; mais les États limitrophes, le Brésil et les provinces argentines, étaient eux-mêmes trop faiblement peuplés pour être à portée de subvenir à cette colonisation. Il fallait donc faire appel à l'émigration européenne, et l'encourager par des institutions hospitalières et libérales.

C'est là que se présentait une dernière difficulté. A côté d'institutions libérales, propres à attirer les émigrants de l'Europe civilisée et à satisfaire l'instinct de liberté des indigènes, il fallait créer des pouvoirs sociaux assez forts pour contenir la turbulence contractée par ces mêmes indigènes pendant dix-huit années de guerres incessantes, et pour assurer une efficace protection aux citoyens de la jeune république et à leurs intérêts naissants.

Ces divers problèmes paraissent avoir été résolus d'une manière satisfaisante par les auteurs de la constitution orientale que D. José Ellauri, aujourd'hui ministre de la république à Paris, fut chargé de préparer et de rédiger [1].

[1] Don José Ellauri étudia dans sa jeunesse pour entrer dans les ordres; il prit, en 1808, ses degrés comme docteur en droit canon et comme docteur en droit civil à l'Université de Chuquisaca et se fit recevoir avocat. Il assista à la révolution de Buenos-Ayres en 1810, et en 1811 entra au ministère des finances où il remplit les fonctions de premier commis (official primero) jusqu'en 1820. A cette époque, il retourna à Montevideo, sa patrie, où il exerça la profession d'avocat jusqu'au moment où la Bande orientale se détacha du

Quant au premier point, les commissaires des États, signataires du traité du 27 août 1828, ratifièrent la constitution, conformément à l'article 7 du traité, par la déclaration de Rio-Janeiro (connue sous le nom d'*acte d'approbation*) du 26 mai 1830.

En ce qui concerne l'accroissement de la population par l'introduction des étrangers, il suffit de jeter un coup d'œil sur la constitution pour reconnaître que ses dispositions ont été dictées par l'esprit le plus libéral.

Non-seulement une hospitalité presque inconditionnelle est offerte aux étrangers, mais encore toute facilité leur est donnée pour acquérir le droit de cité, avec les avantages qui en découlent.

Sous le premier de ces rapports, l'article 146 dispose que tout habitant de l'État oriental peut se consacrer sans restriction au travail, à l'exploitation, à l'industrie, au commerce qui lui convient.

L'article 147 permet à tout individu d'entrer sur le territoire de la république, d'y séjourner et d'en sortir avec ses propriétés, à la seule condition d'observer les lois de police, et sauf le préjudice qu'il aurait pu causer à un tiers.

Sous le second rapport, l'article 6 divise tous les citoyens de l'État oriental en *naturels* ou *légaux*.

Brésil. Il fit partie du congrès constituant, où il fut non-seulement le rapporteur de la constitution, mais encore de la loi sur la presse du 3 juin 1829. Il fut plus tard appelé au ministère de l'intérieur et des relations extérieures. En cette qualité, il fit ratifier par le gouvernement oriental le traité français conclu dès 1836 et le traité du 13 juillet 1839 avec l'Angleterre pour la répression de la traite des noirs. Nommé peu après ministre de la république à Paris, il demeura étranger à toutes les luttes de parti et s'acquitta de diverses missions importantes. Il conclut les traités de commerce de la république orientale avec l'Angleterre, l'Espagne, le Danemark et la Sardaigne et la convention postale avec ce dernier État.

La première qualification s'explique d'elle-même.

La seconde s'applique aux étrangers qui présentent quelque titre à être naturalisés. Les cas de naturalisation sont nombreux et embrassent tous ceux qu'on peut prévoir. L'article 8 les exprime comme il suit :

« Sont citoyens légaux les étrangers, parents de citoyens « naturels, domiciliés dans le pays avant l'établissement « de la présente constitution ; les enfants de père ou mère « naturels du pays, nés hors de l'État, du moment qu'ils « y seront domiciliés ; les étrangers qui, en qualité d'offi- « ciers, ont combattu et combattront dans les armées de « terre ou de mer de la nation ; les étrangers, quoique sans « enfants, ou avec des enfants étrangers, mais mariés avec « des filles du pays, qui, professant quelque science, art « ou industrie, ou qui, possédant un capital en circulation « ou une propriété foncière, se trouveront résider dans « l'État au moment où cette constitution sera jurée ; les « étrangers mariés avec des étrangères, présentant une « des conditions sus mentionnées, et de plus ayant trois « ans de résidence dans l'État ; les étrangers non mariés, « qui satisferont à une de ces conditions et auront quatre « ans de résidence ; ceux qui obtiendront une grâce spéciale « de l'assemblée, à cause de services notables ou d'un « mérite éminent. »

Il est à remarquer que ces diverses dispositions sagement graduées, suivant que les cas sont plus ou moins favorables, n'imposent pas aux étrangers, comme dans d'autres États hispano-américains, l'obligation d'être citoyens malgré eux ; c'est une faculté qui leur est accordée, c'est une option qui leur est laissée.

Les termes absolus de l'article 10 déclarent tous les ci-

toyens, sans distinction de naturels ou de légaux, aptes aux emplois publics. C'est là le droit commun.

Toutefois, l'article 74 fait une exception, une seule, pour la présidence qui ne peut être conférée qu'à un citoyen naturel.

Tous les droits politiques des citoyens sont définis avec le même libéralisme.

Égalité absolue devant la loi, préceptive, pénale ou tuitive (article 182).

Liberté absolue dans toutes les actions privées qui, n'attaquant point l'ordre public et ne préjudiciant point à un tiers, demeurent réservées à Dieu seul (article 134).

Inviolabilité du domicile (article 135).

Point d'arrestation sans forme de procès, ni de peines sans jugement (article 136).

Mise en liberté, sous caution, des accusés, sauf dans le cas où une peine corporelle peut être prononcée (article 139).

Inviolabilité des papiers particuliers et des correspondances des citoyens (article 140).

Liberté entière de la parole et de la presse sans aucune censure préalable, sauf la responsabilité de l'auteur ou de l'imprimeur pour les délits commis par la voie de la presse (article 141).

Droit de pétition pour tout citoyen (article 142).

Inviolabilité de la propriété, point d'expropriation, pour cause d'utilité publique, sans indemnité (article 144).

Point de réquisition ni de logements militaires, sans ordre du magistrat civil et sans indemnité du préjudice causé (article 145).

Telles sont les principales franchises consacrées par la constitution orientale.

Mais si cette constitution, calculée en vue de l'émigration étrangère, est essentiellement large et libérale dans ses dispositions, offre-t-elle, dans l'organisation des pouvoirs sociaux, des conditions suffisantes de force et de stabilité? c'est ce qui nous reste à examiner.

CHAPITRE IV.

Constitution de l'État oriental (suite).

(1829-1830.)

La souveraineté, dans toute sa plénitude, existe radicalement dans la nation (article 4).

La forme du gouvernement est représentative et républicaine (article 13).

Le peuple oriental délègue l'exercice de la souveraineté aux trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire (article 14).

Partant de ces principes généraux, la constitution définit la nature, le mode d'existence, et les attributions des divers pouvoirs.

Le pouvoir législatif repose sur le principe des deux chambres, celle des représentants et celle des sénateurs (article 16).

La durée des sessions des chambres est limitée; elles se réunissent de plein droit le 1er février de chaque année, et doivent se séparer le 1er juin (article 40).

La session ne peut être prorogée au-delà d'un mois (article 40).

En cas de convocation extraordinaire, les chambres ne

peuvent s'occuper que des affaires spéciales pour lesquelles elles sont convoquées (article 42).

Les inconvénients de la permanence sont ainsi évités.

Dans l'intervalle des sessions, une commission permanente, composée de deux sénateurs et de cinq représentants nommés par leurs chambres respectives, à la pluralité des voix, demeure chargée de veiller à l'observation des lois et de la constitution. Elle est autorisée à donner à cet effet des avertissements au pouvoir exécutif, et, dans le cas où ces avertissements resteraient infructueux, elle a le droit de convoquer extraordinairement l'assemblée (articles 54, 56 et 57).

Les deux chambres délibèrent séparément. Toutefois elles se réunissent en certains cas en *assemblée générale*, et les cas sont prévus par la constitution.

Ainsi l'assemblée générale a lieu pour l'élection du président (article 73).

Elle a encore lieu lorsque les deux chambres, saisies successivement du même projet de loi, ne sont pas d'accord sur les amendements proposés dans l'une ou dans l'autre (article 61).

Elle a lieu de même, quand le pouvoir exécutif, ayant des observations à faire sur un projet de loi voté, le renvoie au pouvoir législatif dans les dix jours de la communication qui lui en a été faite (article 63).

Dans ces deux derniers cas, par lesquels la constitution a pourvu aux conflits qui pourraient s'élever entre le sénat et la chambre des représentants, ou entre le président et les deux chambres, elle exige les deux tiers des suffrages (articles 61 et 63).

Pour l'élection du président, elle n'exige que la pluralité absolue des voix (article 73).

Quant au mode d'élection des membres des deux chambres, il est direct pour celle des représentants (article 19), indirect pour les sénateurs (article 28).

La loi du 30 mars 1830 a minutieusement réglé les diverses opérations électorales auxquelles président les juges de paix nommés par le gouvernement. En vertu de cette loi, il y a un collége électoral par chaque justice de paix.

Aux termes de la constitution, les représentants sont nommés pour trois ans (article 28); les sénateurs pour six (article 29); ces derniers sont renouvelés par tiers tous les deux ans.

Par cette dernière disposition, les législateurs de l'Uruguay ont su créer un élément réel et sérieux de stabilité, tout en évitant l'immobilité que les publicistes de l'école démocratique reprochent à l'aristocratie héréditaire. Le renouvellement successif du sénat permet aux nouveaux membres de recevoir les exemples et les leçons des anciens et de perpétuer ainsi la tradition gouvernementale.

Il est nommé un représentant par trois mille âmes (article 19) et un sénateur par chaque département [1] (article 29).

Des conditions assez rigoureuses d'éligibilité sont exigées par la loi fondamentale.

Pour être élu représentant, il faut (article 24) vingt-cinq ans d'âge, cinq ans d'exercice des droits civiques et posséder un capital de 4,000 piastres (18,000 fr.), ou exercer une profession, un art ou un métier, présentant un revenu équivalent.

[1] L'État oriental est divisé en neuf départements qui sont Montevideo, Maldonado, Canelonès, San-José, Colonia, Soriano, Paysandu, Durazno et Cerro-Largo.

Pour être nommé sénateur, il faut (article 30) trente-trois ans d'âge, sept années d'exercice des droits civiques, et un capital de 10,000 piastres (45,000 fr.), ou bien une rente équivalente, ou enfin, une profession scientifique la produisant.

Ne peuvent être élus sénateurs ou représentants (article 25) :

1° Les employés civils ou militaires, dépendant du pouvoir exécutif, en activité de service;

2° Les membres du clergé régulier;

3° Ceux du clergé séculier rentés par l'État.

Les membres du pouvoir législatif sont nommés par le suffrage universel; mais l'exercice du droit de suffrage est soumis à diverses restrictions puisées dans la raison et dans la nature des choses.

Ne peuvent voter (article 11) :

Ceux qu'une infirmité physique ou morale empêche d'agir librement et avec réflexion.

Les serviteurs à gages, les journaliers, les simples soldats, les vagabonds notoires, les convaincus légalement d'un crime entraînant une peine corporelle ou infamante.

Ceux qui ont l'habitude de s'enivrer.

Les mineurs de vingt ans, excepté les hommes mariés à partir de dix-huit ans.

Les Orientaux qui, appelés à exercer leurs droits civiques à partir de 1840, ne sauraient ni lire, ni écrire.

Les faillis déclarés tels par le tribunal compétent.

Les débiteurs du fisc déclarés insolvables.

On ne saurait douter que, dans ces conditions, la composition du pouvoir législatif ne présente toutes les garanties désirables.

Le pouvoir exécutif est confié à un président élu, comme

il a été dit, par l'assemblée générale, le 1er mars, en session ordinaire.

Le chef du pouvoir exécutif est ainsi l'expression de la majorité législative, qui est elle-même l'expression du pays. Et l'on n'a pas dès lors à craindre de dissentiment entre le président et l'assemblée dont il émane.

Le président doit être citoyen naturel et justifier des conditions d'éligibilité imposées aux sénateurs (article 74).

Il est élu pour quatre ans et ne peut être réélu que quatre ans après (article 75).

En cas de maladie, d'absence, de mort, de démission ou de destitution du président, il est remplacé jusqu'à nouvelle élection par le président du sénat (article 77).

A son entrée en fonctions, il lui est assigné une rente annuelle, fixée une fois pour toute, pour la durée de son administration (article 78).

Les articles 79 et suivants spécifient les diverses fonctions du pouvoir exécutif.

Le président commande en chef les forces de terre et de mer, et peut les diriger en personne avec l'autorisation de l'assemblée générale (article 80).

Il exerce le droit de grâce, sauf avis du juge ou du tribunal de la cause, lorsqu'il s'agit de remettre la peine capitale. Il ne peut être mis en accusation que devant la chambre des représentants pour les cas graves prévus par l'article 26 [1] de la constitution, et pendant la durée seulement de son administration et un an après être sorti du pouvoir (article 84).

[1] Trahison, concussion, malversation de fonds publics, violation de la constitution et autres crimes emportant peine infamante ou de mort.

Le président est assisté de ministres responsables (articles 85 et 86). Pour être ministre, il faut être citoyen naturel ou légal avec dix ans de résidence, et avoir trente ans accomplis (article 87).

Quant au pouvoir judiciaire, il est exercé par une haute-cour dont les membres sont nommés par l'assemblée générale, par des tribunaux d'appel, de première instance et par des juges de paix (articles 91 et suivants).

Les membres de la haute-cour et des tribunaux d'appel sont maintenus tant qu'ils se *comportent bien*, ce qui équivaut à une déclaration d'inamovibilité (articles 95 et 183).

Les membres de la haute-cour doivent être âgés de quarante ans, avoir exercé pendant six ans la profession d'avocat et pendant quatre les fonctions de magistrat, et remplir d'ailleurs les conditions exigées des sénateurs (article 93).

Les membres des tribunaux d'appel et les juges de première instance doivent avoir exercé la profession d'avocat, les premiers pendant quatre ans (article 102), les seconds pendant deux ans (article 106).

Bien que la constitution ait posé, dans l'article 137, le principe du jugement par jury en matière criminelle, et même en matière civile, elle en a prudemment différé l'application par l'article 105 ; cette prudence a porté ses fruits.

Aujourd'hui le jury fonctionne depuis plus de douze ans en matière criminelle, à la satisfaction de tous.

La constitution a consacré également les bases de l'administration intérieure. Chaque département est administré par un chef politique, que nomme le pouvoir exécutif, parmi les citoyens âgés de trente ans, domiciliés

dans le département et y possédant des propriétés d'une valeur qui ne doit pas être moindre de 4,000 piastres ou 18,000 francs (articles 118, 119 et 121).

A côté des chefs politiques se trouve l'excellente institution des juntes dites *économico-administratives*, chargées de promouvoir l'agriculture, la prospérité et les intérêts du département, de veiller sur l'éducation primaire et sur la conservation des droits individuels, et de proposer à la législature et au gouvernement les améliorations qu'elles jugent nécessaires ou utiles (article 126).

Elles sont autorisées à créer tout établissement public dont la dépense peut être défrayée par le département, sans grever le trésor public, en donnant seulement avis au président (article 128).

Le nombre des membres de ces juntes ne peut être moindre de cinq, ni excéder neuf; ils doivent être pris parmi les propriétaires fonciers domiciliés dans le département (article 122).

Ils sont élus directement pour trois années; leurs fonctions sont purement gratuites; ils se réunissent deux fois par an, et déterminent eux-mêmes la durée de leurs sessions (articles 123 et 125).

Il est remarquable que la constitution orientale laisse, sous ce rapport et sous celui de leur action économique, bien plus de liberté aux juntes économico-administratives, qui représentent la propriété territoriale, que la constitution de France n'en accorde à nos conseils généraux, dont ces juntes sont l'équivalent.

On le voit, les prévisions de la constitution orientale se sont portées sur tous les points fondamentaux et véritablement importants. Elle a été, au surplus, complétée par la loi électorale précitée du 30 mars 1830, et par les deux

lois des 3 juin 1829 et 17 juillet 1830, pour la répression des délits de la presse.

Nous dirons quelques mots de ces deux dernières lois, dont la première renferme des dispositions nettes et précises, qui peuvent, à certains égards, servir de modèle.

Les deux premiers articles de cette loi rappellent les dispositions de la constitution, qui interdisent toute censure préalable, et qui rendent l'auteur ou l'imprimeur responsable : celui-ci ne l'est qu'autant que l'auteur ne peut être découvert.

Les législateurs de l'État oriental semblent avoir considéré, implicitement du moins, comme équivalent à la censure les mesures préventives et fiscales exigées en Europe, telles que le timbre et le cautionnement. En effet, ils n'y ont point eu recours.

L'article 3 partage en deux classes les délits de la presse, ceux contre la société, ceux contre les particuliers. La poursuite des premiers appartient au fiscal (procureur) général ; la poursuite des seconds, à la partie lésée.

L'article 4 définit les attentats de chaque catégorie. Sont réputés délits contre la société les attaques contre la religion de l'État, les provocations à la révolte ou à l'anarchie. Les délits de la presse contre les particuliers embrassent les cas d'injure, de calomnie, de diffamation, etc.

L'article 5 punit les attaques contre la société de l'interdiction d'écrire pendant six mois au moins et deux ans au plus, et de la prison ou de l'exil au choix du tribunal : le minimum de cette peine est de deux mois, le maximum d'un an.

Par l'article 6, les attaques contre les particuliers sont punies d'une amende de 25 à 300 piastres (112 à 1350 fr.), applicable à l'instruction publique, et de quinze jours à six

mois d'emprisonnement ou d'exil, avec interdiction d'écrire pendant le même temps, au choix du tribunal, qui peut, en outre, accorder des dommages et intérêts.

La connaissance des délits de presse est attribuée à un jury de sept membres, et portée en appel devant un autre jury composé de neuf membres.

Le mode de formation de ce jury a été modifié par la loi du 17 juillet 1830.

Aux termes de cette loi, il est tiré au sort, à la diligence du juge de première instance ou du magistrat qui a reçu la dénonciation du délit, sur une liste de soixante citoyens dressée dans chaque département par les juntes économico-administratives.

Les citoyens appelés à faire partie de cette liste sont désignés pour deux ans : leurs fonctions sont gratuites.

La législation orientale en matière de presse peut paraître indulgente, et cependant il est à remarquer que, par l'interdiction d'écrire prononcée comme peine, elle remédie à l'un des plus grands scandales que notre propre législation ait laissé subsister, celui d'écrivains condamnés pour délits de presse, et se livrant du fond de leur prison à de coupables récidives.

Cette législation a encore sur la nôtre cet avantage que, par l'institution de l'appel en matière de presse, elle permet de redresser les erreurs ou de réparer la faiblesse des premiers juges.

Si maintenant on récapitule ce que nous avons dit de la constitution de l'État oriental, on y trouve des institutions éminemment libérales et favorables à l'aggrégation des populations venues du dehors : un corps législatif présentant toute garantie d'une composition honorable et éclairée; un pouvoir exécutif revêtu d'une somme suffisante

d'autorité; les éléments d'une bonne organisation judiciaire et administrative; que cette constitution soit née parfaitement viable, et qu'elle ait rempli son objet, c'est ce que la prospérité presque constante de l'État oriental et l'accroissement de la population indigène et étrangère pendant plus de douze années prouvent évidemment. Et cette démonstration devient aussi complète que possible, si l'on considère que les malheurs de la république orientale datent du jour où l'invasion argentine, réveillant la guerre civile, est venue paralyser la marche régulière des institutions.

CHAPITRE V.

Histoire de l'État oriental. — Présidence de Rivera. — Son portrait. — Parallèle de Rivera et de Rosas. — Présidence d'Oribe. — Son portrait. — Guerre civile dans l'État oriental. — Abdication d'Oribe.

(1829-1838.)

La constitution de l'État oriental, sanctionnée par l'assemblée constituante le 10 septembre 1829, fut approuvée, comme nous l'avons vu, par les commissaires des gouvernements argentin et brésilien le 26 mai 1830.

Le 18 juillet suivant, l'alcade de *Primer voto* proposa du haut du cabildo la constitution à l'acceptation du peuple. Tous les assistants la jurèrent solennellement.

Le 22 octobre le sénat et la chambre des représentants ouvrirent une session extraordinaire, et le 24 octobre ces deux chambres, réunies en assemblée générale, décernèrent la présidence de la république à D. Fructuoso Rivera.

Ceux qui n'ont pas connu personnellement le général

Rivera, et qui ne l'apprécient que par les résultats désastreux de sa seconde administration, se rendent difficilement compte de la prodigieuse influence qu'il a longtemps exercée dans l'État oriental.

Mais pour ceux qui ont vu les choses de plus près, les défauts mêmes du général Rivera expliquent cette influence. Sa prodigalité, la douceur et le laisser-aller de son administration, lui créèrent d'innombrables partisans dans un pays étranger aux mœurs et à la régularité administratives, et où la libéralité, quelquefois plus fastueuse que réelle, propre aux Espagnols, s'est conservée dans tout son prestige. Cet ascendant que le général Rivera a longtemps exercé sur ses amis, il l'a étendu jusque sur ses ennemis pour lesquels il s'est constamment montré clément, et plus libéral s'il est possible, que pour ses plus chers partisans. Ce n'est pas toutefois que son caractère ne soit violent jusqu'à rendre redoutables les premières explosions de sa colère, mais sa bonté naturelle a su habituellement les réprimer.

Pendant longtemps le bonheur à la guerre a suppléé chez lui à la science qui lui a toujours manqué, et peut-être à la bravoure qu'on lui conteste. Ce bonheur devait le rendre populaire auprès de gens qui, sans jamais avoir entendu parler de Mazarin, pratiquent sa maxime : « Est-il heureux ? »

Doué du reste d'une grande facilité de parole et d'un génie fin et astucieux, sous une enveloppe un peu grossière, nous ne pouvons mieux terminer ce portrait du général Rivera que par le parallèle avec D. Juan Manuel de Rosas, qu'en a tracé un observateur aussi spirituel qu'éclairé.

« Le général Rivera, comme le général Rosas, n'est pas « autre chose qu'un *gaucho*, c'est-à-dire, ignorant, spiri- « tuel, faux, rusé, menteur, orgueilleux, vantard, voleur, « débauché, indiscipliné au second rang, despotique au

« premier, enfin montant merveilleusement à cheval. Ce « qui les distingue tous deux du *gaucho* en général, c'est « qu'ils ne sont pas braves. Rosas ne se présente jamais à « la bataille et Rivera en cas de défaite est toujours le pre- « mier à se sauver.

« Ce qui les distingue entre eux comme *gauchos*, c'est « que Rivera est resté tel que le *gaucho* d'autrefois, hos- « pitalier et doux, tandis que Rosas est, ainsi que le *gau-* « *cho* qu'il a formé, ennemi des étrangers et sanguinaire. « Comme gouvernants et administrateurs, tous deux ne « consultent que leurs intérêts personnels, se croient des « droits absolus sur toutes les choses et les personnes de « leur pays. Ils usent des unes et des autres, comme d'une « ferme, comme d'une armée, comme d'un harem. Mais « Rosas agit d'après des volontés calculées et persistantes, « Rivera d'après des instincts désordonnés et capricieux; « Rosas dépense ou économise systématiquement l'argent « qu'il extorque par la violence, Rivera gaspille follement « et sans but celui qu'il escroque par la ruse ; Rosas sou- « met et corrompt tout ce qui l'approche, Rivera se laisse « mener par son entourage ; Rosas admet, des idées d'Eu- « rope, celles qui peuvent servir au succès de ses plans, « comme l'action des journaux sur l'esprit public et l'im- « portance de l'organisation et de la discipline militaires; « Rivera ne comprend que les idées de son pays, méprise « toutes les écritures et persiste à croire qu'il n'y a rien « de plus victorieux que les *guerillas* avec lesquelles il a « presque toujours été battu..... Rivera ne pouvait pas « lutter contre Rosas [1]. »

[1] Dépêche de M. Deffaudis du 15 avril 1845, n° 58.

A ce parallèle, nous joindrons celui plus restreint et plus spécial qu'en a donné M. Page. « Le général Rosas et le général Rivera

Le gouvernement indolent et décousu de Rivera n'en fut pas moins favorable à l'État oriental, en ce que du moins il laissa se développer les éléments naturels de prospérité que renfermait le pays.

Les quatre années de sa présidence ne furent que faiblement troublées par la révolte de Lavalleja. Ce général, auteur de l'indépendance de son pays, supportait impatiemment que ses compatriotes eussent déféré le pouvoir suprême à un autre qu'à lui. L'insurrection fut, du reste, promptement étouffée, grâce à la fermeté de don Manuel Oribe, alors capitaine du port.

Les services d'Oribe dans cette occasion firent croire à Rivera qu'il trouverait en lui un ami constant. Aussi contribua-t-il de toute son influence à faire élire à sa place ce même Oribe qu'il avait déjà fait général et ministre de la guerre.

Don Manuel Oribe appartient à une des premières familles du pays, originaire de Biscaye ; son père occupait le grade élevé de brigadier d'artillerie au service d'Espagne.

Son port et ses manières sentent leur gentilhomme, il a l'air mélancolique et la mine fière.

« se haïssent profondément. Nous n'entrerons pas dans le détail « des événements qui ont fait éclater ce sentiment. . . . . « Qu'il nous suffise ici de constater le fait et d'indiquer une opposi- « tion complète entre les caractères de ces deux hommes : Rosas, « vindicatif, cruel, implacable; Rivera, sans fiel, débonnaire même, « du moins en apparence. . . . . « pardonnant et faisant du bien à tous ses ennemis. . . . . « Placé comme Rosas au-dessus de la loi, tandis que celui-ci s'ar- « mait d'une main de fer et régnait par la crainte, Rivera caressait « tout le monde et cherchait dans le cœur des hommes qu'il com- « mandait une puissance plus douce et peut-être plus solide. » (Affaires de Buenos-Ayres, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 309 et 316.)

Il se pique de générosité et de fidélité chevaleresque à sa parole ; mais son tempérament est violent, et son humeur absolue et sanguinaire. Cela tient à une enfance privée des soins paternels (il a perdu ses parents de bonne heure) et livrée aux mercenaires. On prétend que, dès son bas âge, il se plaisait, comme Domitien, à empaler des mouches et décapiter des oiseaux.

Depuis 1811 il a porté noblement les armes. D'une bravoure intrépide et même téméraire, comme homme de guerre il n'est point heureux, et a presque toujours été battu. A la bataille décisive d'Ituzaingo, il commandait l'aile gauche de l'armée libératrice : cette aile fut mise en déroute. Outré de sa défaite, il arracha ses épaulettes, et s'en prit à ses soldats. « Ce n'est pas vous, lui dit Rivera, « qui avez besoin d'autres soldats, ce sont vos soldats qui « ont besoin d'un autre chef. »

Comme particulier, comme administrateur, Oribe est d'une intégrité à toute épreuve. Pendant sa présidence il sut, par sa sévérité, maintenir l'ordre dans les finances et la régularité dans l'administration.

Mais la rigidité même de son gouvernement le rendit odieux aux populations indisciplinées de la campagne, auprès desquelles il n'avait pas d'ailleurs le prestige de Rivera. Le siége de son influence était dans la ville à laquelle il appartenait par sa naissance et ses relations avec les principales familles ; cette circonstance accrut encore son impopularité dans les campagnes ; celles-ci se soulevèrent, car, dans ce pays, comme ailleurs, suivant l'observation qui en a été faite, « les *bourgeois* veulent gouverner, « vu qu'ils ont un commencement d'organisation, et les « *gauchos* ne veulent pas obéir, vu qu'ils sont les plus « forts. »

Le général Rivera, un peu malgré lui, un peu volontairement, se mit à la tête de l'insurrection. Comme aujourd'hui la France, l'État oriental eut ses *blancs* et ses *rouges*. Les blancs (*blanquillos*) suivirent les étendards d'Oribe, les rouges (*colorados*) ceux de Rivera.

Ce chef se fortifia des réfugiés argentins du parti unitaire qui, depuis plusieurs années, s'étaient multipliés dans la Bande orientale, et auxquels il avait accordé une généreuse hospitalité pendant sa présidence. Lavalle, le plus illustre de tous, se mit à leur tête. Avec leur aide, Rivera défit complétement Oribe à la bataille de Palmar, le 10 juin 1838.

Don Manuel se retira dans Montevideo, où il ne tarda pas à être bloqué par son rival. Le pouvoir lui échappait de tous côtés.

La population étrangère le voyait de mauvais œil, car, pendant sa présidence, il avait choyé l'amitié de Rosas, et paru prêter l'oreille aux maximes illibérales du gouvernement de Buenos-Ayres ; les indigènes supportaient impatiemment la prolongation de la guerre civile. Oribe vit une catastrophe imminente, il se décida à abdiquer.

Le 20 octobre 1838 il résigna l'autorité suprême. Le 24 du même mois, l'assemblée générale des sénateurs et des représentants accepta, en termes honorables pour lui, la démission du président, et l'autorisa, ainsi qu'il l'avait demandé, à s'éloigner du territoire oriental.

L'infortuné don Manuel, nous disons infortuné bien plus à cause des événements auxquels il devait participer qu'à cause des épreuves qu'il venait de parcourir, se retira à Buenos-Ayres, où l'attendaient les séductions de Rosas, et l'asservissement le plus complet aux conseils et aux volontés de ce chef.

Arrivés à l'époque critique où l'État oriental entre en lutte directe avec le gouvernement argentin, il convient de reporter nos regards en arrière et de voir ce qui s'était passé à Buenos-Ayres pendant les neuf premières années de cette période.

CHAPITRE VI.

Première administration du général Rosas. — Traités d'alliance entre les provinces riveraines du Parana. — Guerre civile entre les unitaires et les fédéraux. — Défaite des premiers. — Loi des suspects. — Réélection du général Rosas. — Son refus.

(1829-1832.)

Don Juan Manuel de Rosas s'était élevé au pouvoir, sur les ruines du parti unitaire. Mais ce parti, vaincu et dispersé, n'était point détruit. Un de ses chefs les plus estimés, le général Paz, vétéran des guerres de l'indépendance, dans lesquelles il avait perdu un bras, commandait encore dans la province de Cordova. Il y rallia les membres les plus actifs et les plus dévoués de son parti.

La position était difficile et inquiétante pour le pouvoir naissant de don Juan Manuel. Aussi s'empressa-t-il, d'une part, de se faire décerner des pouvoirs extraordinaires, et, de l'autre, de resserrer les liens fédératifs des provinces de Corrientes, Santa-Fé, Entre-Rios et Buenos-Ayres. Cette union entre les quatre provinces riveraines du Parana peut être considérée comme le prélude du système exclusif qu'il a professé plus tard sur la navigation de ce grand fleuve.

Trois traités préparatoires, portant la date des 27 février, 23 mars et 3 mai 1830, furent conclus, et stipu-

lèrent qu'une convention, formée des commissaires des quatre provinces contractantes, se réunirait à Santa-Fé, dans le but de former une ligue offensive entre elles, avec délégation de la conduite des relations extérieures à Buenos-Ayres ; et que toutes celles qui le demanderaient seraient admises dans la ligue, en proclamant le système fédéral.

Comme on l'a observé avec beaucoup de justesse, les termes mêmes de ces stipulations sont négatifs de l'existence de la prétendue confédération argentine, dont le général Rosas se dit aujourd'hui le chef suprême.

La convention de Santa-Fé s'assembla; elle agita toutes les questions fondamentales, sans en résoudre aucune, et aboutit enfin au traité du 4 janvier 1831 entre Buenos-Ayres, Santa-Fé, et Entre-Rios seulement; Corrientes n'y adhéra que plus tard. Ce traité, ainsi devenu quadrilatéral, régla, comme l'avaient fait ceux de 1829, les relations de paix, d'alliance et de commerce des États signataires. Il laissa en suspens les questions d'organisation générale et de constitution, et se borna à poser certains principes et à prendre certaines mesures provisoires qui se résument ainsi :

L'article 1er stipule formellement la liberté, l'indépendance, les droits et la représentation des parties contractantes.

Par les articles 2, 3 et 4, elles s'engagent à s'unir contre toute invasion étrangère, soit que cette invasion ait lieu sur leur territoire ou sur celui des autres provinces argentines; elles se constituent en ligue offensive et défensive contre toute agression ou tous *préparatifs* d'agression des autres provinces; et enfin elles s'interdisent d'écouter ou de faire aucune proposition de paix, et de conclure aucun

traité, sans préalablement s'en être entendues entre elles.

L'article 7 établit l'extradition des criminels respectifs des provinces alliées.

L'article 8 assure à toutes les provinces comprises dans l'alliance la liberté la plus complète de commerce et de navigation entre elles.

L'article 12 prévoit l'admission éventuelle dans la ligue des autres provinces argentines, aux mêmes conditions que dans les conventions préliminaires.

Enfin, les articles 15 et 16 créent, dans la ville de Santa-Fé, *une commission représentative des gouvernements des provinces littorales de la république argentine, chargée, jusqu'à l'établissement de la paix publique dans toutes les provinces de la république :*

1° De conclure les traités de paix, sauf ratification des provinces;

2° De faire les déclarations de guerre, après accord préalable entre elles;

3° et 4° D'ordonner les levées de troupes en cas de guerre offensive et défensive; de désigner le général qui devra les commander, et de déterminer le contingent de chaque province;

5° D'inviter les autres provinces de la république, lorsqu'elles se trouveront *en pleine paix et tranquillité,* à se réunir en *fédération* avec les provinces littorales, et à régler, en un congrès général *fédératif*, les bases de l'administration du pays sous le système *fédéral*, son commerce intérieur et extérieur, sa navigation, le recouvrement et la distribution des revenus généraux, et le payement de la dette publique.

L'alliance des provinces riveraines porta ses fruits. Leurs forces, réunies sous les ordres de Quiroga, de Lopez et

de Balcarce, pénètrent dans la province de Cordova. La vieille expérience du général Paz les tient quelque temps en échec; mais ce chef ayant été *boulé* dans une reconnaissance par des Indiens de l'armée ennemie et fait prisonnier, son armée démoralisée se retira sur San-Miguel de Tucuman, abandonnant Cordova aux fédéraux. Paz dut la vie à un mouvement de générosité de Lopez, conseillé par son ministre Cullen. Lamadrid, le plus ancien de ses colonels, lui ayant succédé, fut battu complétement par Quiroga devant Tucuman (décembre 1831). Les débris de l'armée unitaire se réfugièrent sur le territoire bolivien, et le dessus demeura définitivement aux fédéraux.

Pendant ces événements, don Juan Manuel, plus politique que guerrier, s'occupait de consolider son autorité à Buenos-Ayres. Son ancien patron, don Tomas Manuel Anchorena, devenu son premier ministre, l'assistait dans cette tâche. C'est aux conseils et à l'influence de cet homme, doué d'un génie sombre et âpre, qu'il faut attribuer la loi de 1832 contre les unitaires. Cette loi, dite d'*épuration* et de *surveillance*, renouvela contre le parti vaincu toutes les rigueurs de la trop fameuse législation des *suspects* qui a fait tant de victimes en France. « On « déclara conspirateurs contre l'ordre public, et passibles « de la peine capitale, tous ceux dont les opinions po- « litiques seraient contraires aux principes du gouverne- « ment. Rosas ne cachait plus la haine profonde qu'il « avait vouée aux unitaires; entre eux et lui, c'était désor- « mais une guerre à mort [1]. »

C'est ainsi que s'exprime un écrivain particulièrement favorable à don Juan Manuel et à son système. Et ici,

[1] Un officier de la flotte, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 358.

hâtons-nous de le dire, il a été induit en erreur. De l'aveu même des ennemis les plus acharnés du général Rosas, celui-ci, pendant son premier gouvernement, usa avec modération des pouvoirs extraordinaires qui lui avaient été conférés. A cette époque, la loi d'*épuration* fut plutôt un moyen d'intimidation qu'un instrument de tyrannie; et, à part quelques exécutions mystérieuses, que les adversaires mêmes de Rosas reconnaissent avoir été justifiées par la raison d'État, son administration ne fut marquée par aucun acte saillant de sévérité.

Il y a plus, le général Rosas, et nous invoquons encore ici le témoignage de ses ennemis politiques, le général Rosas fit de nombreux efforts pour se concilier les anciens unitaires. Il n'a, en effet, de haine véritablement invétérée que pour ceux qui font obstacle à son élévation et à sa puissance. Les chefs du parti unitaire ne lui ont été odieux, et il ne les a combattus jusqu'à la mort, que parce qu'ils lui barraient le chemin du pouvoir; il a accepté de ce parti tous ceux qui, conmme les Lorenzo Torres, les José Perez, les Angel Pacheco, ont consenti à recevoir ses faveurs et à se laisser absorber par son influence. Il a, par contre, écarté, poursuivi et fait disparaître les noms les plus illustres du parti fédéral, les Lopez, les Quiroga, les Balcarce et bien d'autres qui lui faisaient ombrage, ou l'accablaient de leur illustration.

C'est que, pour don Juan Manuel, la cause de la fédération a été uniquement un moyen de parvenir, et, lorsqu'il a été parvenu, il a bien prouvé, par la prodigieuse concentration de son pouvoir, qu'il était et qu'il est plus *unitaire* que pas un.

Malheureusement ses avances furent repoussées; l'orgueil des hommes civilisés de la ville supportait impatiem-

ment l'autorité d'un rustique. Cette opposition se fit sentir sous toutes les formes, et dès lors Rosas fut irréconciliable.

Mais, bien que peu sympathique au parti unitaire, il n'en jouissait pas moins d'une grande popularité. Son gouvernement, nous l'avons dit, avait été modéré; on n'avait, en définitive, aucun grief sérieux à lui opposer. Arrivé au terme légal de son administration, en décembre 1832, il fut réélu, mais sans pouvoirs extraordinaires.

Cette diminution de son autorité, diminution obtenue par la défiance d'une fraction du parti fédéral, unie aux unitaires, fut un avertissement pour Rosas : il comprit que l'accepter serait déchoir, et un des traits distinctifs de son caractère est de ne jamais se départir des avantages qu'il a obtenus. Il repoussa le bâton de commandement qui lui était offert, et réclama l'honneur d'aller combattre les Pampas et les Aucaes, qui, profitant des discordes des provinces argentines, fatiguaient de leurs dévastations le territoire de Buenos-Ayres.

Don Juan Ramon Balcarce fut élu à sa place, et lui-même partit pour les régions du sud, laissant Buenos-Ayres peuplé de ses créatures.

Il avait, en effet, profité habilement des trois ans de son gouvernement pour tripler le nombre des employés, et « embrasser tout le pays d'un réseau d'agents dévoués à « sa personne; il avait enfin couvert de sa protection les « hommes les plus influents qui, pendant les guerres ci- « viles, s'étaient enrichis aux dépens des unitaires par le « vol des bestiaux et par d'autres dilapidations, et ces « hommes, qu'il maintint au-dessus de la loi, lui restèrent « fortement attachés par le lien de l'intérêt [1].

[1] Un officier de la flotte, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 358.

L'écrivain, déjà cité, auquel nous empruntons encore cet énoncé, aussi vrai que significatif, d'un des plus puissants moyens de gouvernement employés par le général Rosas, quelques pages plus loin, s'adresse cette question[1]. « Comment, si Rosas n'était qu'un barbare, expliquer le « dévouement absolu de ses partisans à sa personne ? »

N'a-t-il pas lui-même répondu par avance à cette interrogation ?

En effet, le général Rosas, en compromettant sans retour ses créatures dans sa politique par la profusion de ses faveurs, en a fait autant de séïdes. Mais leur dévouement, chez un peuple impressionnable et mobile, n'eût pas encore été bien assuré, si don Juan Manuel n'avait fait éclater à leurs yeux le contraste de ses rigueurs pour ses adversaires et pour les déserteurs de son parti. Cette rigueur était le complément indispensable de sa politique ; aussi le verrons-nous, après l'insuccès de ses tentatives de conciliation, mettre en pratique cette maxime qu'il ne craint pas d'énoncer hautement : « Qui n'est pas pour moi « est contre moi. »

C'est, en un mot et sur un théâtre moins illustre, et avec la différence que comportent les hommes et les lieux, le même système distributif de grâces et de vengeances que le cardinal de Richelieu a suivi pendant le cours de son suprême ministériat.

[1] Un officier de la flotte, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p, 361.

CHAPITRE VII.

Guerre contre les Indiens. — Division du parti fédéral. — Révolution d'octobre. — Élection de Rosas. — Ses refus. — Hésitation de l'assemblée. — Il est élu avec des pouvoirs extraordinaires. — Loi du 7 mars 1835.

(1832-1835.)

Le général Rosas passa une partie de l'année 1833 à combattre les Indiens, exterminant sur son passage leurs hordes insoumises. Il s'avança jusqu'au Rio-Negro de Patagonie.

Lui-même évalue à vingt mille le nombre des Indiens qui ont péri dans cette guerre, sur laquelle il s'étend avec complaisance et avec la phraséologie verbeuse qui le caractérise, parlant de lui-même à la troisième personne, ni plus ni moins que Jules César.

« Grâce au général Rosas (dit-il dans ses conversations), « le territoire de la province a pris un immense accrois- « sement; il n'était que de quinze cents lieues carrées « en 1830, il est aujourd'hui de dix mille. Et quelle ne « sera pas dans l'avenir sa prospérité, maintenant que « nous n'avons plus à craindre les Indiens, nos éternels « ennemis! »

Toute rhétorique à part, il est certain que le général Rosas a rendu un très grand service à son pays, en le purgeant des Indiens qui l'infestaient; et que la culture des terres s'est étendue dans des proportions importantes, vers le sud, dans le canton dit *del Azul*. C'est donc à tort, selon nous, que ses antagonistes ont cherché à déprécier le mérite de cette expédition.

Mais pendant que don Juan Manuel était ainsi occupé

contre les Indiens, l'opposition qu'il avait laissée derrière lui allait en grandissant, et une division déclarée s'était introduite dans le parti fédéral. Le germe de cette division remonte à la dernière année du gouvernement de Rosas, à l'année 1832, sur laquelle il nous faut un instant rétrograder.

Parmi les hommes du parti fédéral, les uns, comme Lopez et Quiroga, n'étaient nullement disposés à sacrifier leur ancienne influence et leur ancien prestige à l'ascendant et au prestige plus récents de Rosas; les autres, comme Balcarce, voulaient sincèrement une constitution fédérative, sérieuse et libérale.

Lopez surtout avait à cœur de tenir les promesses renfermées dans les articles 15 et 16 du traité du 4 janvier 1831, relativement à l'organisation générale de la confédération.

Aussi, lorsque la soumission des provinces dissidentes eut été achevée en 1831, par la victoire de Tucuman, et que la province de Cordova eut adhéré, sous l'influence des quatre frères Reinafé, à la ligue des quatre provinces, Lopez favorisa sous main les réclamations des députés de Cordova et de Corrientes à la commission représentative de Santa-Fé, pour qu'il fût procédé à la réunion d'un congrès général.

Ce n'était point le compte de Rosas; la convocation d'un congrès général eût amené une organisation quelconque de la confédération, et, dans cette organisation, il n'eût pas même été le premier entre ses égaux, car il aurait eu devant lui Lopez et Quiroga, plus anciens et surtout plus illustres que lui dans la carrière de la politique et des armes.

Don Juan Manuel, comme tous les hommes désireux de

pouvoir, et qui ont d'ailleurs le sentiment intime de leur force et de leur valeur, n'est disposé à subir ni supérieurs, ni égaux.

Il sut exploiter habilement la jalousie de Quiroga contre Lopez, pour attirer dans son parti le premier de ces chefs, en lui faisant croire que Lopez n'aspirait à rien moins qu'à la présidence de la république.

Fort de l'appui de Quiroga, il imposa silence à Lopez, brava les protestations de Corrientes et de Cordova, intimida les Reinafé qui se plièrent à sa volonté, et provoqua la dissolution de la commission représentative de Santa-Fé, en retirant son propre commissaire, sous prétexte que la guerre étant terminée, et le cas prévu par le traité de 1831 étant dès lors échu, cette commission n'avait plus d'existence légale.

Mais conformément aussi au traité précité, le congrès général eût dû se réunir, et c'est ce que les Reinafé, tout en cédant à Rosas, ne manquèrent point de constater en lui adressant (3 juillet 1832) une note, où se trouve cette phrase remarquable et vraie :

« La république doit se constituer, parce que vingt-deux « années d'incessants sacrifices n'ont pas eu d'autre but, « et parce que cette consolante espérance a pu seule faire « supporter aux peuples une si longue carrière de souf- « france. »

Rosas éluda adroitement cette convocation en alléguant la guerre contre les Indiens, qui ne permettait pas de considérer la république comme suffisamment pacifiée, ainsi que l'exigeait l'article 16 du traité de 1831.

C'est ainsi qu'il réussit à prolonger la désorganisation et l'anarchie, d'où son pouvoir absolu devait sortir armé de toutes pièces.

Mais ceux des fédéraux, qui voulaient sincèrement s'arracher à ce chaos gouvernemental, se groupèrent autour de Balcarce, et, s'appuyant sur ce qui restait d'unitaires à Buenos-Ayres, tentèrent d'organiser au moins cette province sur des bases libérales et de la soustraire ainsi à l'influence de don Juan Manuel.

Cette fraction du parti fédéral fut qualifiée de *mitigée* et de *schismatique*, par opposition à la fraction *exaltée* ou *apostolique*, qui continua à reconnaître don Juan Manuel pour chef, et qui disait que la *fédération* pure était *la foi de Jésus-Christ*.

Rosas ne tarda pas à appeler ses amis et ses adversaires des noms bizarres de *Lomos-Colorados et Lomos-Negros*, (dos rouges et dos noirs), puisés dans la différence du costume des gens de la campagne vêtus de vestes rouges, et des hommes de la ville couverts d'habits noirs à l'européenne. De même après février 1848, nous avons vu le contraste politique des *habits* et des *blouses*.

Le parti schismatique se montra prompt et décidé dans ses mesures. La loi *d'épuration* fut rapportée. Rosas avait suspendu la liberté de la presse; elle fut rétablie par la loi du 22 juin 1833. Les journaux démuselés attaquèrent les actes de l'administration précédente, et don Pedro de Angelis, rédacteur en chef de *l'Iris*, ne se montra pas le moins hostile à Rosas, dont il est aujourd'hui la plume la plus servile.

Par la loi du 8 juillet 1833, la salle des représentants ordonna à une commission prise dans son sein de lui présenter, avant le 30 septembre suivant, un projet de constitution sous la forme représentative républicaine.

Cette loi reçut son exécution. Le projet de constitution fut rédigé conformément au principe posé dans la loi du

8 juillet 1833 ; il stipulait que la province de Buenos-Ayres ne se réunirait jamais aux autres provinces, en corps de nation, que sous le régime fédéral. Cette disposition était de nature à rassurer les fédéraux sincères. Mais le projet de constitution disait aussi (article 180) :

« Jamais le pouvoir exécutif de la province ne pourra « être investi de pouvoirs extraordinaires pour disposer de « la vie et de la fortune des particuliers, ou pour inter- « vertir l'ordre et la forme d'administration établis par les « lois. »

Cette disposition, toute de haine et de méfiance contre le chef de la dernière administration, provoqua la fureur des *apostoliques*. En l'absence de don Juan Manuel, sa femme, doña Encarnacion de Ezcurra, devint l'âme de leurs réunions et de leurs projets. Avec une ardeur toute virile, elle appela à elle Quiroga et les bandes armées de la campagne et donna le signal de l'explosion. Balcarce, emporté par l'orage, se démit du pouvoir. Ses antécédents le firent épargner par ses anciens amis politiques, mais il dut s'exiler; et quoiqu'une des rues de Buenos-Ayres porte encore son nom, ses cendres proscrites n'obtinrent pas le triste honneur de rentrer sur la terre natale.

Quand Rosas, que les avis de ses partisans avaient été chercher au milieu de son expédition, arriva à Buenos-Ayres, tout était achevé. Par un trait caractéristique de son génie, jaloux de toute influence qui n'est pas la sienne, il ne pardonna pas à sa femme d'avoir agi et surtout d'avoir réussi sans lui. Depuis lors, il ne lui montra que froideur et dédain, et quoiqu'à sa mort, en 1838, il lui ait fait faire des obsèques presque royales, qu'il porte encore son deuil, qu'il ne prononce son nom qu'avec des larmes dans les yeux et dans la voix, qu'il montre avec affection

et respect son portrait en miniature entouré de cette singulière inscription : « Ardente fédérale, patriote, indépen-
« dante Américaine, » il n'est que trop certain qu'il a abrégé ses jours par ses mauvais traitements. On cite à ce sujet des détails trop hideux pour être crus sans examen, et le moins hideux de tous ne serait pas le refus qu'il lui aurait fait d'un prêtre à ses derniers moments. En vain, sa fille Manuelita le lui aurait demandé à genoux, il aurait répondu : « Non, tous ces prêtres sont des bavards, et En-
« carnacion sait trop de choses de la *fédération*, qu'il ne
« faut pas qu'ils puissent répéter. Quand elle sera morte,
« nous ferons venir un prêtre, nous dirons qu'elle s'est
« confessée, et *tout le monde le croira, car je l'aurai dit.* »

Si l'on considère en effet qu'il ne se dit et ne se croit à Buenos-Ayres que ce que Rosas veut bien qu'on dise et qu'on croie, ce discours n'a rien d'improbable.

La salle des représentants chercha par ses soumissions à désarmer les rancunes de Rosas. Elle lui décerna, à lui et à son armée, des récompenses honorifiques et de vastes propriétés territoriales; enfin, elle lui offrit le pouvoir suprême pour la troisième fois. Mais, après avoir accepté les unes, il refusa l'autre avec un désintéressement plus fastueux que réel.

C'est alors que Buenos-Ayres devint le théâtre d'une comédie, dont peu d'histoires offrent le pendant ; et cette comédie, qui se prolongea pendant un an, donne la juste mesure de la ténacité et de l'infatigable patience de don Juan Manuel.

Il était l'homme désigné par la situation pour gouverner. Aucune administration ne pouvait marcher sans l'avoir pour chef ou pour soutien. Mais il ne voulait pas faire vivre de son influence un gouvernement autre que le sien

propre. Il ne voulait pas gouverner sans pouvoirs extraordinaires; ces pouvoirs extraordinaires, il ne voulait pas les demander, et la chambre des représentants, par un reste d'indépendance, ne voulait point les lui accorder sans y être provoquée.

On vit donc pendant tout ce temps la chambre, se débattant sous une nécessité qui lui répugnait, chercher les combinaisons propres à satisfaire Rosas, sans passer sous les fourches caudines des pouvoirs extraordinaires; et celui-ci, impassible et silencieux, attendre du temps et du malaise général la réalisation de ses plus chers désirs.

En vain, les gouverneurs impuissants à gouverner se démettaient successivement du pouvoir; en vain, l'assemblée élisait les plus intimes amis de Rosas, Anchorena, Maza, Terreiro; en vain, elle l'accablait de messages, et lui enjoignait de prendre lui-même l'autorité. Il ne répondait que par une dédaigneuse inaction, ou par des notes ambiguës et prolixes datées d'Alto-Redondo.

.... Verbosa et grandis epistola
Venit a Capreis. . . . . .
(*Juv.*, Sat. X [1]).

Ce lieu d'Alto-Redondo, d'où Rosas invisible rendait ses oracles, était inconnu dans toute la république argentine. On finit par deviner qu'il n'était autre que le belvédère (*mirador*) circulaire de sa maison, où il se tenait renfermé, en face même du palais des représentants.

Enfin, après avoir élu successivement Viamont et Pintos, après avoir nommé Rosas, et sur son refus, Terreiro,

1 Soit que sur un écrit arrivé de Caprée,
Il brise de Séjan la statue adorée.
(*Boileau.*)

Anchorena, Pacheco et Maza, l'assemblée à bout de forces, et domptée par cette inflexible inertie, prêta l'oreille à l'avis de D. Augustin Garrigos, qui proposa de déférer le gouvernement à Rosas avec des pouvoirs extraordinaires.

Le 7 mars 1835, l'assemblée, « usant de sa souveraineté « ordinaire et extraordinaire, » nomma pour cinq ans le général Rosas gouverneur et capitaine général de la province de Buenos-Ayres, « et déposa dans sa personne « toute *la somme du pouvoir public*, sans autres restric- « tions que de *conserver*, *protéger et défendre la religion* « *catholique;* » et que, « de *défendre et soutenir la cause* « *nationale de la fédération* proclamée par tous les peuples « de la république. » Elle ne mit de termes à l'exercice de ce pouvoir extraordinaire que la volonté du gouverneur élu [1].

Mais ce n'était pas assez pour celui-ci, et il voulut donner au pouvoir exorbitant, dont l'avait revêtu l'assemblée si dédaignée par lui, la couleur de la sanction populaire. Sur le désir qu'il en témoigna, une loi du 22 mars 1835 *autorisa* les habitants de la province à exprimer, dans les trois jours, leur acceptation ou leur refus de la loi constitutive de la dictature.

Les votes de la campagne ne furent pas recueillis, *faute de temps*, ainsi que le constate le procès-verbal d'adhésion, et d'ailleurs il n'en était pas besoin, car elle était acquise à Rosas. Dans la ville, 9320 voix contre 4 ratifièrent les décrets de l'assemblée.

[1] Collection de lois et décrets (*Recopilacion de leyes y decretos*, t. II, p. 1345). On la trouve aussi avec la loi du 22 mars 1835 et la résolution du 25 avril suivant dans le recueil des constitutions de l'Amérique du Sud, publié dans la *Bibliothèque du Commerce de la Plata*.

Le 1er avril 1835, don Juan Manuel prit possession du pouvoir, et, le 25 du même mois, l'assemblée, par l'abdication la plus étrange que l'on puisse trouver dans l'histoire des corps délibérants, proclama sa déchéance morale en décidant qu'elle ne s'occuperait à l'avenir que des affaires qui lui seraient soumises par le pouvoir exécutif.

CHAPITRE VIII.

Système du général Rosas. — Ses conséquences. — Mort de Quiroga, de Lopez et des Reinafé. — Loi qui abolit la confiscation. — Action du gouvernement sur la salle des représentants et sur la presse.

(1825-1838.)

Arrivés au second gouvernement du général Rosas, nous ne sommes pas sans éprouver un certain embarras, car nous avons à discuter les mobiles, à relater les actes d'un homme, dont les actes et les mobiles ont été l'objet de débats aussi contradictoires que passionnés. Pour les uns, le général Rosas est un tyran féroce, sans principes et sans courage, n'ayant d'autre mérite qu'une astucieuse ténacité; pour les autres, c'est le défenseur de la société, c'est le représentant énergique et sagace des idées d'ordre et de gouvernement dans la Plata. Et pour rendre le choix entre ces deux opinions encore plus difficile, il n'est pas dans l'histoire de ces contrées, depuis son avénement au pouvoir, un seul fait, tant soit peu important, un de ces faits mêmes qui devraient être le mieux établis, qui n'ait donné lieu à

deux et plusieurs versions complétement opposées, suivant que l'on entend la voix de l'un ou de l'autre parti.

L'impartialité de l'écrivain est mal à l'aise dans de semblables dilemmes, car l'histoire ne peut pas, ne doit pas être uniquement un panégyrique ou un réquisitoire.

Or, le général Rosas a été attaqué avec passion, avec acharnement, il a été défendu avec non moins d'exagération et de maladresse. Ses adversaires lui ont souvent imputé des actes odieux, peu ou point prouvés, ou tout au moins amplifiés dans leurs circonstances et dans leurs détails ; ses amis ont nié des actes qui ne pouvaient pas être niés avec quelque apparence de vérité, et, lorsqu'ils ont dû se rendre à l'évidence, ils ont eu recours à des justifications prises en dehors de la vérité et de la nature des choses, et qui dès lors ne justifient rien.

Pour notre compte on a pu voir, dans ce que nous avons dit du général Rosas, que nous avons su reconnaître les qualités réelles qu'il possède et qu'on ne peut lui refuser sans injustice, et que nous avons recherché dans sa position l'explication raisonnée, si non la justification, de sa conduite politique. C'est dans le même principe d'impartialité que nous abordons la partie la plus délicate de son administration, n'accueillant que les faits qui nous paraîtront établis, ne mentionnant qu'avec réserve ceux qui nous paraîtront douteux, écartant par notre silence le plus grand nombre, et cherchant à éclairer les uns et les autres par leur concordance avec le caractère connu, l'éducation, les habitudes et les exigences politiques de la situation du dictateur.

Le point de départ et le grand mobile de la vie du général Rosas a été l'ambition de gouverner. Il justifie ce que nous dit Tacite, que « la soif du pouvoir est, de toutes les pas-

« sions, la plus ardente [1]. » Cette ambition (et quel homme ne l'a pas) est du reste légitime lorsqu'elle s'appuie sur des moyens avouables, et qu'elle a, en définitive, pour but et pour résultat le bonheur du pays. Malheureusement les résultats de l'administration intérieure de don Juan Manuel ne sont guère de nature, sous le dernier rapport, à justifier son ambition. Nous ne nous occupons ici que des voies par lesquelles celle-ci a dû passer.

Nous avons indiqué, dans le chapitre précédent, le principal ressort de gouvernement employé par le général Rosas. Maintenir ses partisans par l'intérêt, comprimer ses adversaires par la terreur.

Ce système était, il faut le dire, indiqué jusqu'à un certain point par les circonstances antérieures. Depuis vingt ans, don Juan Manuel avait assisté à d'incessantes variations politiques. Et à part le sang répandu dans les combats ou dans les émotions populaires, ces révolutions avaient été empreintes, entre les classes supérieures des partis, d'un caractère remarquable de mansuétude. Les réactions n'avaient jamais été violentes, et dans tout cet espace de temps, on n'avait compté que onze exécutions pour causes politiques, dont deux seulement sans forme de procès. A ce point de vue, les révolutions se faisaient, pour ainsi dire, à l'eau rose.

Don Juan Manuel vit, non sans raison, dans l'indulgence des mœurs politiques, un encouragement à l'esprit de turbulence et d'anarchie dont la république argentine a été presque constamment le théâtre.

Il ne voulut pas que l'on pût dire plus longtemps des

[1] Cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est.
(*Tacite*, Annal. XV, 53).

provinces argentines ce que Bolivar disait des États colombiens. « Nos républiques sont comme un cuir de bœuf; « quand on appuie d'un côté, elles se relèvent de l'autre. »

Il pensa que des répressions éclatantes couperaient le mal dans sa racine. Le parti unitaire lui en avait donné d'ailleurs l'exemple, il faut encore le dire. Le général Lavalle n'avait-il pas fait fusiller le gouverneur Dorrego, et n'avait-il pas dit à cette occasion : « Quand on a affaire à « des sauvages, il faut les traiter comme des sauvages. » Expression imprudente qui fut retournée depuis bien cruellement par Rosas contre Lavalle lui-même.

Mais ce que Rosas n'avait pas prévu, les rigueurs de la répression ne firent qu'envenimer les haines, aigrir les caractères et dénaturer complétement l'esprit public. Les résistances se reproduisant sans cesse, il se vit dans la nécessité de pousser à l'extrême un système dont l'application à d'autres égards ne répugne pas, comme nous l'avons dit ailleurs, à l'éducation, aux mœurs et aux usages des habitants de ces contrées.

Les excès de cruauté qu'offre l'histoire argentine doivent donc être considérés comme une conséquence fatale de la ligne de conduite, plausible en théorie, mais erronée en fait, que le général Rosas s'était tracée dans le but honorable, il est vrai, quoique mêlé d'ambition personnelle, d'assurer le repos public sous son autorité.

Aussi, un de ses partisans qui avait pénétré les suites probables du système, lui disait-il avec vérité : « Seigneur « don Juan Manuel, je suis votre ami; je vous le dis à re- « gret, vous êtes entré dans une impasse qui n'a d'issue « que la mort. »

D'un autre côté, Rosas avait, dans son propre parti, des rivaux d'influence et de pouvoir avec lesquels il devait tôt

ou tard entrer nécessairement en lutte ; et il est bien certain que ceux-ci ne l'auraient pas épargné s'il ne les avait prévenus lui-même.

Parmi ses rivaux se trouvaient, au premier rang, on se le rappelle, et Lopez et Quiroga. Ce furent les premiers qui disparurent.

Quiroga, après avoir, par jalousie contre Lopez, aidé Rosas à déjouer les projets d'organisation fédérale de ce chef et des Reinafé, après avoir favorisé la révolution d'octobre, en avait vu les résultats avec déplaisir. Trouvant à son grand dépit la place occupée par les partisans de don Juan Manuel, il ne put s'empêcher de dire à Encarnacion : « Si j'étais venu huit jours plus tôt, les choses ne se se- « raient pas passées ainsi. » Ces paroles ne tombèrent point à terre ; les adversaires de Rosas s'empressèrent autour de Quiroga et lui persuadèrent de prendre en main l'organisation de la fédération que Lopez semblait avoir désertée. C'est dans cette pensée qu'il accepta la proposition que lui fit Rosas pour l'éloigner, d'aller pacifier les provinces de Salta et de Tucuman. Il espérait se mettre d'accord pour ses projets ultérieurs avec les gouvernements de ses provinces. Mais arrivé à Barranca Yaco, sur le territoire de Cordova, il y fut assassiné avec son secrétaire et sa suite.

Le cri public s'éleva contre les Reinafé, Rosas se fit l'écho de l'accusation ; des quatre frères Reinafé, trois tombèrent en son pouvoir. Après deux ans de captivité, ils furent fusillés le 27 octobre 1837. Le quatrième s'échappa et renvoya à Rosas le reproche de complicité du crime. Cette accusation d'un homme qui s'inculpait lui-même trouva un grand crédit parmi les ennemis de Rosas ; et si l'on considère que du même coup celui-ci se débarrassait des Reinafé qui lui avaient été hostiles, et de Quiroga qui

menaçait de le devenir, que les interrogatoires des frères suppliciés sont demeurés secrets comme toutes les autres pièces de leur procès, dont le résultat n'a été connu que par l'exécution de la sentence, la participation de Rosas au meurtre de Quiroga n'a rien d'improbable.

Peu après, Lopez de Santa-Fé mourut à Buenos-Ayres. Et cette fois encore, le vieil adage, *is fecit cui prodest*, fut tourné contre Rosas. Lopez, il est vrai, était depuis longtemps atteint d'une maladie mortelle; mais il est non moins certain qu'il fut, jusqu'à ses derniers moments, soigné par le médecin anglais de don Juan Manuel, homme complétement dévoué à la fortune du dictateur qui lui donna pour honoraires, après la mort de Lopez, la maison léguée par un chanoine à l'église de Monserrate, et détournée ainsi de sa pieuse destination. Aussi, des soupçons de poison ne manquèrent-ils pas de s'attacher à don Juan Manuel.

Celui-ci toutefois ne marchait qu'à pas contenus dans la dictature. « Il est bon, pour ceux qui commencent un « nouveau règne, de se donner le renom de cléments, » a dit Tacite[1], et c'est ainsi qu'il rendit, en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, la loi du 20 mai 1835, qui abolit la confiscation et dont les termes font un singulier contraste avec les dispositions de la loi du 16 septembre 1840 qui l'a rétablie.

« Un sentiment de justice et d'équité (était-il dit dans « le préambule) s'est généralisé depuis plusieurs années « dans cette province, sentiment qui induit à réprouver la « peine de la perte et de la confiscation générale des biens « établie par les lois espagnoles... Cette peine est, par

[1] Novum imperium inchoantibus utilis clementiæ fama. (Hist. IV, p. 63.)

« conséquent, tombée en désuétude sans que néanmoins « il en ait été prononcé une abrogation expresse et for- « melle, d'où il résulte que, malgré l'expression de l'opi- « nion publique à cet égard, les citoyens restent exposés « à ce que l'on fasse valoir l'existence de ces lois pour « satisfaire des haines et des prétentions ignobles sous pre- « texte de procéder légalement. »

La dictature de Rosas a, du reste, cela de remarquable qu'à la différence des despotes dont le premier soin est de fermer la bouche à la presse, quelque servile qu'elle soit, et de mettre dans leur poche la clef des parlements, comme le fit Cromwell, elle s'autorise de la presse périodique et affecte de s'entourer des formes constitutionnelles dont l'assemblée argentine elle-même l'avait affranchie.

Mais peut-on appeler représentation nationale un corps délibérant qui s'est interdit à lui-même de discuter d'autres objets que ceux que le dictateur veut bien lui soumettre? Qu'attendre d'une assemblée dont les membres, invariablement élus depuis quinze années sous l'influence d'un gouvernement investi de pouvoirs dictatoriaux, ne sont déplacés que par la mort? Quels en sont d'ailleurs les éléments? et quel fond peut-on faire sur son indépendance, alors que sur quarante-huit membres, on compte vingt-quatre employés du gouvernement et trois des plus proches parents du général Rosas? alors enfin qu'il ne s'y prononce pas un discours qui n'ait été soumis à l'avance à l'approbation de don Juan Manuel.

Peut-on donner davantage le nom de presse aux trois ou quatre journaux stipendiés, dictés, revus et amplifiés par Rosas lui-même, et dont la polémique agressive et violente indique assez le sort qui attend le publiciste assez hardi pour oser les contredire?

Une autre singularité de cette dictature est la publicité qu'elle donne à ses actes officiels; tandis que le despotisme en général s'enveloppe dans l'ombre et le mystère, le tout-puissant gouvernement de Buenos-Ayres exécute à la lettre le décret du 24 août 1824. Mais quelle valeur attacher encore à cette affectation de publicité si on songe que *la chose qui n'est pas* trouve facilement accès dans les écrits officiels du gouvernement argentin, lorsque le besoin de sa politique l'exige, et que les journaux qui les publient n'admettent que la louange la plus outrée du gouvernement et de ses actes?

Un exemple puéril en apparence prouvera mieux que toutes les phrases du monde l'esprit auquel obéit la presse argentine. M. Lefèvre de Bécourt s'étant permis d'écrire dans une revue européenne qu'il n'y a pas de portes cochères dans la ville de Buenos-Ayres, le général Rosas y vit une critique de la magnificence de sa capitale, et partant une attaque indirecte contre la prospérité de son administration. L'écrivain fut dès lors signalé par tous les journaux argentins comme un vil calomniateur, attendu qu'il y a deux portes cochères à Buenos-Ayres, celle du gouverneur et une autre.

Qu'on juge, d'après cet exemple, de ce que doivent attendre du gouvernement argentin et de sa presse salariée les écrivains qui, comme le sauvage unitaire Varela [1], osent attaquer de front la politique et la vie privée de don Juan Manuel.

[1] Ces lignes étaient écrites dès 1847, et six mois après Varela périssait assassiné dans les rues de Montevideo.

CHAPITRE IX.

Le général Rosas s'empare du clergé, du crédit et de l'instruction publique. — Rappel des jésuites. — Formation de la Mazorca. — Ligue des provinces argentines contre Rosas. — Bataille de Pago Largo. — Mort de Beron de Astrada et de Cullen. — Conspiration de Maza. — Massacres de 1840.

(1835-1840.)

Le général Rosas, déjà maître de l'administration et de l'armée, s'était emparé des délibérations de l'assemblée et des discussions de la presse. En portant à l'évêché de Buenos-Ayres monseigneur Medrano, faible vieillard, servilement soumis à ses moindres volontés, il avait mis la main sur le clergé. Restaient les finances et l'instruction publique.

Par la conversion de la banque de Buenos-Ayres en banque de l'État, et par l'aliénation des propriétés destinées à la garantie de son capital, il se saisit des sources du crédit public.

Par la suppression de l'université et par la composition de sa dotation, il tira à lui la direction de l'instruction publique, qu'il confia aux jésuites, dans lesquels il crut trouver les instruments dociles de sa volonté.

« Le gouvernement (était-il dit dans le message du « 2 janvier 1837, à la quatorzième législature), le gouver- « nement, se rappelant que la compagnie de Jésus a rendu « à cette province de nombreux et importants services; « que l'un des objets de son institut est l'éducation de la « jeunesse; que ses colléges se trouvent rétablis chez les « nations les plus libres à l'avantage du public, et que, « quelque aient été les motifs prétendus de son extinction

« dans ce pays, aujourd'hui les circonstances sont totale-
« ment différentes, a remis aux jésuites les clefs de leur
« ancienne maison pour qu'ils l'habitent en communauté,
« conformément à leur règle. »

Mais Rosas fut trompé dans ses espérances sur les jésuites, et il ne tarda pas à les supprimer de nouveau pour les remplacer par des professeurs salariés, soumis à la surveillance de la commission d'instruction publique qu'il dirige immédiatement.

On remarquera cette tendance inflexible de don Juan Manuel à s'emparer de tout, à tout rassembler dans sa main; et si l'on admet, comme il a été dit souvent, que l'un des caractères du socialisme est la concentration de toutes les forces vives de la société dans les mains de l'État, on peut dire hardiment que le général Rosas est un des plus grands socialistes de notre époque.

C'est, du reste, chose merveilleuse que de voir avec quelle habileté il a su tourner au profit de sa conservation les créations les plus révolutionnaires, celles qui sont considérées partout ailleurs comme les plus subversives de l'ordre social.

On comprend que nous voulons parler ici de la société célèbre de la Mazorca, par laquelle il a prétendu ajouter le prestige de l'assentiment populaire à tous les autres prestiges sur lesquels son autorité se fonde. A ce sujet, nous céderons pour un instant la parole à un officier de marine [1] déjà cité, et dont le témoignage, suspect peut-être aux adversaires de Rosas, ne l'est pas sans doute à ses partisans :

« Un club s'est organisé depuis quelque temps dans la

[1] *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 351.

« ville de Buenos-Ayres, réunion d'ardents patriotes, dont « la devise est : *Vive Rosas! meurent les sauvages uni-* « *taires! fédération ou la mort!* Le club des jacobins, en « 1793, ne fut pas plus redoutable à l'ancienne noblesse « de France [1]. Composé d'un ramassis de gens sans aveu, « la plupart souillés de crimes, de la lie du peuple enfin, « il se soutient par la terreur qu'il inspire.... Les crimes « nocturnes qui ont désolé Buenos-Ayres, et plongé la « ville dans une sorte de stupide frayeur, émanaient de ce « club. Le comité directeur résout, une bande de bour- « reaux exécutent. C'est contre le parti unitaire, et pour « son extinction, que s'est formée cette monstrueuse asso- « ciation. Ses commencements ont été protégés d'abord « par le gouvernement de Rosas; car elle se présentait « comme son défenseur le plus dévoué : *aujourd'hui elle* « *le déborde....* »

Tout ceci est parfaitement exact, sauf les derniers mots que nous avons soulignés; aussi l'écrivain est-il tombé dans une contradiction manifeste avec lui-même, lorsqu'il dit quelques pages plus loin : [2] « Les hommes qui aiment « encore leur patrie se rallient autour du général Rosas, « dont le nom est puissant parmi le peuple, dont la volonté « n'est jamais méprisée en vain, qui dispose de l'armée... »

Comment admettre, en effet, qu'un homme dans ces conditions aie pu se laisser *déborder* et que sa volonté ait été méprisée, elle *qu'on ne méprise jamais en vain,* précisément dans les circonstances, où il allait de son honneur

[1] La même pensée se retrouve dans une dépêche de l'amiral Massieu de Clerval, de décembre 1842. Cet officier général s'exprimait ainsi : « Rosas s'appuie dans sa politique intérieure d'une société « appelée la Mazorca qu'on pourrait à juste titre appeler le tribunal « révolutionnaire de Buenos-Ayres. »

[2] *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 360.

qu'elle fût respectée? Comment concilier ces éloges que Rosas a prodigués bien souvent au zèle des Marzorqueros, avec l'horreur qu'on prétend que leurs crimes lui inspirent, avec la fermeté et l'énergie dont on lui fait une auréole?

L'auteur que nous citons, et ceux qui, comme lui, se font les échos des maladroits apologistes du général Rosas, ne s'aperçoivent pas, qu'en l'excusant sur son impuissance dans ces sanglantes occasions, ils démentent tout ce qu'ils disent *de la force*, *de la stabilité de son gouvernement* et *de la sécurité* dont il couvre les individus et les propriétés [1].

Nous serons donc plus vrais et plus justes à la fois envers le général Rosas, en disant que la mazorca et ses sanglantes exécutions ont été une conséquence forcée, et une des nécessités du système dans lequel il est entré depuis son second avénement au pouvoir. Ce qui le prouve c'est que toute les fois qu'il l'a voulu, il a coupé court aux explosions de la mazorca, au milieu même de leur plus grande ferveur. C'est qu'elles ont cessé tout à fait lorsque loin d'être nécessaires à sa politique, elles ne pouvaient que lui nuire, en le présentant comme un barbare aux yeux de l'Europe. A partir de 1842, sa conduite s'est modifiée dans ce sens, à part de rares et lointaines exceptions, calculées pour ne pas laisser tomber en désuétude la terreur de son nom.

Mais n'anticipons pas sur les événements et voyons la Mazorca à l'œuvre.

L'année 1838 vit commencer une époque très critique pour don Juan Manuel; nous ne parlons pas ici de sa rupture

[1] Voir, entre autres, la dépêche de M. de Marcuil, du 14 juillet 1849, citée par le *Napoléon* du 13 janvier 1850.

avec la France, qui sera l'objet d'un chapitre spécial, et qui le servit d'ailleurs jusqu'à un certain point, en lui permettant d'exploiter à son profit l'orgueil national, et de rallier tous ceux qui avaient plus d'éloignement pour l'influence étrangère que pour sa dictature.

Mais Oribe, son allié, sur lequel il appuyait à Montevideo l'avenir de sa politique, avait été renversé, l'émigration argentine dans l'état oriental avait pris les armes sous Lavalle, et les chefs des provinces argentines, effrayés de l'ascendant dominateur de Rosas, et du supplice des Reinafé, s'unirent contre lui. Les principaux étaient don Domingo Cullen, l'un des vétérans de la fédération, pendant longtemps le ministre et le confident de Lopez, et son successeur dans le gouvernement de Santa-Fé; et don Genaro Beron de Astrada, gouverneur de Corrientes.

Le dernier conclut une alliance offensive et défensive contre Rosas avec le nouveau gouvernement oriental, qui avait à se plaindre du secours que don Juan Manuel avait donné à Oribe. Aux termes du traité signé à Montevideo, le 31 décembre 1838, les deux parties s'engagèrent (article 2) à appeler dans leur alliance les provinces argentines, et à mettre en campagne (article 4) une armée de six mille hommes, dont quatre mille Correntinos, sous les ordres immédiats de Beron de Astrada.

Mais cette alliance fut presque aussitôt dissoute que contractée. La bataille de Pago Largo, livrée le 31 mars 1839, décida du sort de Corrientes; elle fut des plus meurtrières, surtout dans la poursuite. Les troupes victorieuses de Rosas ne firent aucun quartier. Beron de Astrada, fait prisonnier, fut tué à coups de lance, et l'on prétend que sa peau, coupée en lanières, servit à tresser les rênes d'une bride.

Quant à Domingo Cullen, il se réfugia auprès d'Ibarra,

gouverneur de Santiago del Estero. Celui-ci, bien que dévoué à Rosas, était lié à Cullen d'une ancienne amitié ; il se borna à le retenir dans une sorte de captivité honorable. Mais il reçut enfin de Buenos-Ayres l'ordre impérieux de livrer son hôte ; il fallut obéir. Tous deux soupaient ensemble quand Ibarra reçut la lettre fatale. Après un long silence : « Compère, dit-il à Cullen, mettez une « bonne paire de bas de laine, car je vais vous mettre les « fers aux pieds et vous conduire à Buenos-Ayres. » Arrivé à Arroyo del Medio, Cullen y fut fusillé le 22 juin 1839, après avoir reçu les secours de l'Église [1].

C'est à la même époque que fut étouffée la conspiration qui coûta la vie au docteur Maza.

Don Vicente Manuel de Maza était un des hommes les plus importants du parti fédéral. Après être resté longtemps dévoué à don Juan Manuel, dont il avait été le secrétaire, et qui l'avait porté à la présidence de l'assemblée et à celle de la haute cour de justice, il s'éloigna de lui, comme tous les hommes de ce parti qui n'étaient pas d'humeur à se laisser complétement absorber.

Les jeunes gens des premières familles de Buenos-Ayres s'associèrent à cette conspiration, et le propre fils du docteur Maza, marié depuis quinze jours à la sœur de Mercedès Fuentès, belle-fille de Rosas, y prit le premier rang. Il n'en fallait pas moins à cette réunion, plus ardente que solide, un chef capable de tirer l'épée et de la mener au combat pendant que don Vicente Maza provoquerait, dans l'assemblée dont il était président, une insurrection parlementaire contre Rosas. Les conjurés s'adressèrent au vainqueur d'Ituzaingo, don Carlos Maria Alvear. Ce gé-

[1] Journal du soir de Buenos-Ayres, du 25 juin 1839.

néral, auquel on reproche d'avoir toujours été douteux dans sa vie politique, hésita, se fit prier et finit, dit-on, par demander une somme de 8,000 piastres pour gagner quelques officiers; les conjurés ne purent réunir immédiatement cette somme. Dans l'intervalle don Juan Manuel fut averti; Alvear, à ce qu'on prétend, compléta lui-même les révélations, et reçut, pour prix de ses aveux, ou tout au moins de ses hésitations, le titre de ministre à Washington, exil honorable et sûr contre la rancune des conspirateurs et de leurs amis, contre les soupçons de Rosas.

Les conjurés furent arrêtés et mis en jugement, le jeune Maza le premier. La Mazorca fut déchaînée contre les maisons des principaux citoyens compromis et les saccagea. Don Vicente Maza, assailli dans la sienne, se réfugia au sein de l'assemblée qu'il présidait. Il songeait à fuir au loin lorsqu'il reçut un billet laconique et non signé, dans lequel il lui était recommandé de ne pas s'éloigner, qu'il n'avait rien à craindre, qu'un vieil ami viendrait bientôt le visiter. Maza crut, à quelques indices, que ce billet venait de Rosas; que ce dernier allait lui-même le secourir. Il espéra le désarmer par sa soumission, et sauver ainsi son fils. Dans cette pensée, il écrivait au gouverneur pour lui offrir sa démission de ses doubles fonctions, et faire appel à leur ancienne intimité, lorsque quatre hommes se précipitèrent dans le cabinet où il écrivait. Il s'avança à leur rencontre et tomba frappé de deux coups de poignard.

Les ennemis de don Juan Manuel ont argué du billet et de la présence d'un homme enveloppé dans un manteau, et dont la taille se rapportait à celle du dictateur, pour l'accuser d'avoir frappé Maza de sa propre main, où tout au moins d'avoir présidé à l'exécution du crime, mais ces présomptions paraissent plus que légères.

Quoi qu'il en soit, Rosas loua hautement, dans les lettres qu'il écrivit sur ce tragique événement, le zèle des Mazorqueros et leur dévouement à la fédération. Une juste indignation les avait emportés. (Circulaire du 6 juillet.) C'est dans ce sens que le ministre de l'intérieur don Augustin Garrigos s'expliqua devant l'assemblée le lendemain du meurtre de Maza : « La connivence du père dans les com-
« plots du fils était prouvée par des renseignements très
« exacts et très concluants (dit le ministre)... Les citoyens
« de toute classe virent avec horreur un crime si inouï...
« il (Maza) s'aperçut alors qu'il devait s'éloigner de cette
« terre et ne pas mettre à l'épreuve l'irritation du peuple,
« et la responsabilité du chef illustre de l'État balancé
« entre le devoir sévère de la justice et le souvenir d'une
« ancienne amitié [1]. »

Le ministre conclut en demandant le renvoi pur et simple de l'affaire au gouverneur ; la chambre tremblante accéda silencieusement à cette proposition qui assurait l'impunité aux assassins de son président.

Pendant que Garrigos justifiait ainsi à la tribune le meurtre du père, le fils était fusillé dans sa prison sans forme de procès, et après avoir été officiellement instruit du coup qui lui donnait pour compagnon dans la tombe celui dont il avait reçu le jour.

Ses complices eurent le même sort et leurs biens furent confisqués malgré les termes de la loi du 20 mai 1835, tant il est vrai que les gouvernements arbitraires, que leur utilité guide seule, et que ne retient plus aucun principe de justice et de morale, ne reculent pas devant la violation de leurs propres décrets.

[1] Séance du 28 juin 1839, publiée dans la *Gazette* du 6 juillet suivant.

Les massacres de septembre 1840, accomplis au moment même où M. de Mackau paraissait devant Buenos-Ayres avec une escadre française, couronnent les sanglants exploits de la Mazorca pendant cette période; mais il est temps de quitter ces scènes de meurtres pour nous occuper de la politique extérieure du général Rosas.

CHAPITRE X.

Système de Rosas à l'égard des étrangers. — Assimilation aux nationaux. — Obligation du service militaire. — Difficultés qui en résultent. — Lacune dans la législation française. — Divers systèmes sur la protection des résidants à l'étranger.

(1835-1838.)

Un des caractères généraux des peuples hispano-américains est, comme on le sait, une certaine jalousie, jalousie plus ou moins vive à l'égard des étrangers qui viennent s'établir dans leur pays. Ce sentiment, très affaibli à Buenos-Ayres dans les classes supérieures, et que les hommes d'État du parti unitaire surtout s'étaient efforcé de déraciner, est encore vivace dans les classes inférieures et principalement dans les populations de la campagne.

Don Juan Manuel, élevé au milieu de ces dernières, partageait naturellement tous leurs préjugés et les choyait d'autant plus, qu'arrivé au pouvoir avec l'appui des gauchos, il avait intérêt à flatter leurs passions et leur orgueil. Il fit donc une question de nationalité des entraves et des vexations dont il crut devoir entourer le séjour, le

commerce et l'industrie des étrangers, et qu'il renouvela en partie de l'ancien régime colonial de l'Espagne.

Il fut puissamment encouragé dans cette voie par les conseils du docteur Anchorena. Cet homme d'État argentin professait toutes les vieilles maximes espagnoles, et notamment celles sur la *vecindad* (domicile) qui, prolongée pendant dix ans, astreint les étrangers au service militaire, au logement des gens de guerre, aux contributions extraordinaires, etc., etc.[1]. Prétendant que l'admission des étrangers constitue un contrat entre l'émigrant et l'autorité nationale, il soumettait ce contrat aux règles de l'ancienne formule romaine, *do ut des*, et plaidait le droit absolu du souverain, d'attacher à ce contrat telles conditions que bon lui semble : « Cette terre, cette eau, cet air, la lumière « de ce soleil, disait-il, sont à nous, et nous pouvons en « limiter l'usage ; nous pouvons le grever de charges, notre « droit est souverain. »

Appliquant ces principes, le général Rosas se proposa d'assimiler complétement les étrangers aux nationaux. Ses publicistes officiels et les écrivains européens, qui les ont suivis, ont fait valoir, nous le savons, cette assimilation comme une preuve du libéralisme du général Rosas et de son administration. Cette assertion serait admissible pour un pays possédant des institutions libérales et surtout régulières ; mais elle est de tout point fausse pour un pays soumis, comme l'est Buenos-Ayres, à un régime d'exception, à une dictature qui n'a d'autres bornes que la volonté de celui qui l'exerce. On a dit avec une pittoresque énergie « que le traitement national à Buenos-Ayres consiste à être

[1] Aux termes d'une loi du 12 avril 1821, la vecindad était applicable aux étrangers après deux ans de résidence.

« taxé, dépouillé, enrégimenté, emprisonné et égorgé se-
« lon le bon plaisir du maître [1]. » Il faut reconnaître que la dictature créée par la loi du 7 mars 1835 ne laisse à qui que ce soit d'autre garantie contre ces éventualités que le bon plaisir du général Rosas.

Aussi les Sardes [2] et les Espagnols, qui n'ont pas de traités, ont-ils plus particulièrement éprouvé les fâcheuses conséquences des maximes arbitraires du général Rosas à l'égard des étrangers. On cite des Italiens appartenant aux dernières classes de la société, qui ont été fusillés en vertu des pouvoirs extraordinaires, tout comme les indigènes, et cela pour des délits qui n'avaient rien de politique.

Le même traitement a été accepté par les gouvernements, et subi par les citoyens des diverses républiques américaines. Les Anglo-Américains seuls se révoltent quand on les touche, et Rosas les ménage, parce que le principe du gouvernement de Washington, de ne pas admettre d'intervention européenne dans les affaires de l'Amérique, est aussi le sien et convient à ses vues.

Don Juan Manuel s'est en effet posé, surtout dans ces derniers temps, comme défenseur de l'indépendance américaine contre l'ambition de l'Europe; et cela a été un des grands éléments de sa popularité. Vis-à-vis des nations plus puissantes et ayant des traités comme l'Angleterre et la France, il s'est vu obligé d'user de plus de ménagements, malgré son désir permanent, son idée fixe, d'arriver à trai-

[1] Dépêche de M. Deffaudis du 27 mars 1847, n° 136; des étrangers à Buenos-Ayres.

[2] Le chargé d'affaires de Sardaigne a obtenu seulement et à grand' peine, il y a quelques années, un protocole qui assure certaines immunités à ses nationaux.

ter tous les étrangers de la même manière que ses propres nationaux.

Si l'on veut savoir ce qu'il pense des traités de commerce avec les puissances étrangères et notamment du traité anglais de 1825, il faut lire le mémorandum secret, adressé le 26 avril 1843 au président du Paraguay, pour corroborer la note officielle du même jour, dans laquelle il s'excusait de ne pouvoir reconnaître l'indépendance de cette république.

« Si l'indépendance du Paraguay (était-il dit dans ce « mémorandum publié à l'Assomption), si l'indépendance « du Paraguay était reconnue, il se remplirait de ministres « et de consuls étrangers, qui s'efforceraient d'y semer la « zizanie (comme cela arrive à Buenos-Ayres), et jusqu'à « ce qu'ils l'eussent conquis, s'ils le pouvaient.

« Le gouvernement de Buenos-Ayres fait des vœux pour « le bonheur de la république du Paraguay, et pour que « Dieu la conserve, sans qu'elle admette des étrangers qui « sont de méchantes sauterelles. Son bonheur consiste à « n'avoir que des sujets d'une même religion, tandis que « Buenos-Ayres a le malheur de se voir rempli de temples « protestants, grand mal résultant des traités conclus avec « les Anglais par les anciens sauvages unitaires et aux- « quels aujourd'hui on ne saurait remédier.

« Il est impossible de rien dire, ni de faire une chose « quelconque aux étrangers établis dans le pays, sans « qu'aussitôt ils ne réclament près des ministres ou « consuls de leur nation, de sorte qu'ils veulent jouir « de plus grandes faveurs et prérogatives que les natio- « naux. »

Avec de tels sentiments, on comprend que le général Rosas ait cherché à éluder l'application des traités, ou à en

restreindre les conséquences. C'est ainsi qu'il a posé en principe que tous les enfants nés dans le pays en sont citoyens, quelle que soit la nationalité du père. Et il est parvenu à faire accepter cette disposition par le gouvernement britannique, l'Angleterre ayant une législation semblable.

Mais la France, trouvant cette règle en contradiction flagrante avec les termes facultatifs de l'article 9, et les termes absolus du paragraphe 1er de l'article 10 du Code civil, s'est refusée à l'admettre.

Il convient de signaler ici une lacune qui existe dans notre législation, et qui justifie jusqu'à un certain point les prétentions de quelques gouvernements étrangers, et notamment de ceux d'origine espagnole.

Il est incontestable qu'un très grand nombre de Français, résidant à l'étranger, n'ont de français que le nom, sans être néanmoins dans aucun des cas prévus par l'article 17 du Code civil pour perdre cette qualité. Tels sont la plupart des 80,000 Français établis en Espagne, et bon nombre de ceux fixés dans l'Amérique espagnole, qui vivent, dans ces différents pays, de leur commerce ou de leur industrie.

« Ces Français (vous disent non sans quelque raison ces « gouvernements) n'ont aucune fortune en France, n'y « payent aucune contribution, n'y satisfont même pas à la « loi de recrutement, et parce qu'ils sont immatriculés au « consulat de leur nation, parce qu'ils ne possèdent chez « nous que des établissements de commerce qui n'excluent « pas, aux termes de votre législation, l'esprit de retour, « ils sont considérés comme Français, et prétendent, en « cette qualité, se soustraire à toutes les charges du pays « qui leur donne l'hospitalité, et où bien souvent ils s'en- « richissent. »

Avouons-le franchement, il y a là une objection sérieuse, surtout en ce qui concerne le service militaire auquel ces Français échappent doublement, en France, par leur absence, et dans le pays qu'ils habitent, par le titre de Français.

Les inconvénients de cette anomalie disparaissent vis-à-vis des États avec lesquels nous avons des cartels pour l'extradition des déserteurs. Mais ces sortes de conventions n'existent pas généralement et ne sont pas toujours faciles à obtenir. Il n'y aurait donc de remède absolu que dans une disposition législative, qui enjoindrait à tout Français résidant à l'étranger de se faire immatriculer au consulat de sa nation, en justifiant qu'il a satisfait à la loi du recrutement. Ceux qui seraient immatriculés avant l'âge fixé pour le tirage rempliraient les prescriptions de la loi sur le recrutement devant le consul de leur résidence. Tous ceux qui ne se conformeraient pas à ces prescriptions seraient déchus du bénéfice de la protection nationale. Bien des difficultés, de la nature de celles qui nous ont assailli à Buenos-Ayres et ailleurs, seraient ainsi évitées.

Mais ces difficultés ne sont pas les seules, et, sous d'autres rapports, le général Rosas est allé plus loin. Ainsi, il ne s'est pas borné à imposer aux étrangers qui exercent certaines professions libérales, aux médecins et aux instituteurs, l'obligation de faire acte de nationalité américaine, en prenant le ruban rouge que doit porter tout Argentin, avec la devise : « Vive la Confédération argentine ! meurent les sauvages unitaires ! » Il a prétendu astreindre au même acte de nationalisation tous les détaillants étrangers ; et c'était là le coup le plus sensible qu'il pût porter aux résidants français et à leur industrie, car à Buenos-Ayres, comme dans presque toute l'Amérique du Sud, le

commerce en détail est presque exclusivement dans leurs mains.

A notre sens, il n'est pas possible de passer sur de telles prétentions. Nous ne pouvons taire néanmoins que les opinions sont partagées sur le degré de protection que le gouvernement doit accorder aux nationaux.

Il y a d'abord une opinion très tranchée et très absolue, et qui, parmi ses adhérents, compte de très bons esprits, sincèrement dévoués aux intérêts et à la prospérité de notre émigration et de notre commerce extérieur. « Il vaut « mieux, disent-ils, absence de protection qu'une protec- « tion incomplète et inefficace; entretenir des agents, « maintenir des stations navales, pour que ces agents « n'obtiennent pas justice, pour que ces stations laissent « protester la parole de la France, est chose mauvaise et « déplorable. D'une part, les susceptibilités américaines « sont éveillées par la présence de nos ministres, de nos « consuls, de nos vaisseaux; de l'autre, l'orgueil naturel à « ces peuples s'accroît et devient intraitable, lorsque « notre diplomatie et notre marine se montrent impuis- « santes ou inactives. C'est ce qui leur arrive quand l'ap- « pui moral du gouvernement leur manque; et cet appui « leur a presque toujours manqué depuis 1830. Il vaut « donc mieux laisser nos nationaux à eux-mêmes; n'ayant « plus à compter que sur leur prudence et sur leurs pro- « pres ressources, ils règleront leur conduite en consé- « quence; ils chercheront des points d'appui qu'ils négli- « gent lorsqu'ils croyent avoir leur gouvernement derrière « eux. Ils suppléeront, par leur position et leurs relations « personnelles, à l'influence absente d'agents toujours « étrangers au pays, et dès lors moins instruits des inté- « rêts locaux de nos nationaux que les intéressés eux-

« mêmes. Toutes les affaires, se traitant d'une manière « directe entre les gouvernements indigènes et les rési- « dants étrangers, n'auront plus qu'un caractère indivi- « duel, et purement privé pour ainsi dire; le nom, la « dignité et le pavillon de la France n'y seront plus com- « promis en vain. »

Ce système a l'incontestable avantage d'être net et tranché. Mais nous ne pensons pas que l'application pût amener des résultats satisfaisants, particulièrement dans les pays dont l'éducation internationale et économique est encore à faire, où il faut lutter contre les préjugés financiers et politiques des gouvernements, et contre l'arbitraire qui préside à leur conduite. Ce système a été pratiqué dans l'Amérique espagnole, par la force même des choses, tant que la France n'a pas eu de relations officielles établies avec cette partie du monde, et alors les plaintes ne tarissaient pas sur l'insouciance du gouvernement. On en est sorti, et les plaintes, il est vrai, sont devenues plus vives, et les complications gouvernementales sont venues s'enter sur les réclamations particulières, sans améliorer de beaucoup leur résultat.

Ceci tient à la ligne mitoyenne suivie en Amérique, comme partout ailleurs, par le gouvernement de Juillet, qui voulait bien protéger ses nationaux, pourvu que cette protection ne lui suscitât pas d'embarras; qui, fuyant les affaires, les laissait s'accumuler et en rendait la solution plus difficile; et qui, ne voulant pas permettre à nos résidants de se protéger eux-mêmes, ne craignait cependant pas de les mettre en avant lorsqu'il croyait que cela pouvait lui être utile.

Le rôle de nos agents, de notre marine, est devenu dès lors équivoque et sans dignité; les uns, voulant aller

de l'avant, se sont vus désavoués par un gouvernement qui, par système et par tempérament, répugnait à l'action; les autres, pour ne point encourir les périls du désaveu, se sont réfugiés dans une réserve qui ne laissait que bien peu de place à une protection efficace de nos nationaux et de leurs intérêts.

Il ne manque pas enfin d'hommes qui se disent politiques, et auxquels cette réserve paraît le chef-d'œuvre de la politique. Justifiant par leurs propres arguments les diverses prétentions de Rosas et des États hispano-américains qui marchent sur ses traces, ils blâment tout ce qui tend à procurer à nos résidants et à notre commerce au dehors des immunités et des avantages qui, en définitive, profitent aussi bien à ceux qui les accordent qu'à ceux qui les reçoivent.

Cette dernière opinion nous surprend à une époque où tous les partis, où tous les hommes ont à la bouche les mots séduisants de bien-être et d'amélioration du sort de l'humanité. Dans cet ordre d'idées, c'est plus que jamais le devoir des gouvernements de rechercher pour leurs sujets, à l'*extérieur* comme à l'*intérieur*, les meilleures conditions possibles d'existence. C'est plus que jamais leur devoir d'échanger, sur des bases libérales, de bons traités de commerce et de navigation, et de faire exécuter ceux qui existent. Si l'accomplissement de ce devoir froisse les passions et les préjugés de certains gouvernements, nommément de ceux qui ne vivent que de dictature et de pouvoirs extraordinaires, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes et au vice de leur institution, qui oblige à prendre plus de précautions et de sécurités dans les relations que les États plus civilisés sont appelés à entretenir avec eux.

C'est le cas vis-à-vis du général Rosas, ainsi que le

prouve le compte que nous avons rendu de ses règles de conduite vis-à-vis des étrangers, et l'histoire de la rupture qui a eu lieu avec lui en 1838.

CHAPITRE XI.

Relations de la France avec Rosas depuis 1831. — Causes de la rupture en 1838. — Déclaration de blocus. — Objections des résidants français contre le blocus. — Il sert les projets de Rosas. — Décrets divers du gouvernement argentin. — Rétablissement de la confiscation. — Réélection du général Rosas.

(1831-1840.)

La prétention du gouvernement argentin à l'égard des fils de Français nés à Buenos-Ayres, celle qu'il mit en avant, d'appliquer la loi sur le service militaire des étrangers, rendue par Lavalle pendant sa courte administration, les actes de spoliation commis sur plusieurs Français, la condamnation injuste et illégale de Lavie et de Bacle, et la mort de ce dernier par suite des mauvais traitements qu'il avait éprouvés en prison, telles furent les causes de la rupture qui se termina par le traité du 29 octobre 1840.

Lorsqu'elle éclata, la France était dans une mauvaise position vis-à-vis du gouvernement argentin ; cela datait de 1831. Le gouvernement français avait cru alors que le général Rosas lui saurait gré de la reconnaissance inconditionnelle du 16 novembre 1830, et que son amour-propre serait flatté de l'envoi d'un agent revêtu d'un caractère diplomatique. Mais, avec les idées systématiques du général Rosas, un agent, d'une classe plus élevée que les simples consuls auxquels il avait eu jusqu'alors affaire, était pour

lui un embarras, et rien de plus. Il repoussa le premier chargé d'affaires, qui fut nommé, M. de la Forest, sous prétexte que sa conduite au Chili avait été blâmable.

Le gouvernement de Juillet, mû par un esprit de conciliation assez intempestif, dévora cet affront. Il oubliait que l'opinion est un des plus puissants mobiles des relations internationales, et, qu'une fois bien assise, elle évite souvent l'emploi de la force matérielle.

Dans cette circonstance le cabinet français eut tout le tort d'un homme qui faiblit à son premier duel, et ses relations avec Rosas s'en ressentirent.

M. de la Forest rappelé, M. de Vins de Peyssac fut envoyé à sa place, comme consul général, chargé d'affaires. Il obtint facilement son *exequatur* dans la première qualité, mais il ne put obtenir d'audience dans la seconde qu'après une année de patience, de démarches obséquieuses et d'humiliants refus. Ce que don Juan Manuel affectait de dénier aux désirs de la France, il ne voulut l'accorder, en apparence du moins, qu'à l'intercession réitérée de madame de Mandeville.

Celle-ci insistant avec chaleur et par écrit sur la réception de M. de Vins, il lui fit (par écrit également) une réponse railleuse dans laquelle il la blâmait de son zèle pour les intérêts de la France : « J'ai connu autrefois (disait-il « dans sa lettre) une Maria Sanchez qui était une bonne « et vertueuse *fédérale;* mais je ne la reconnais pas dans « le billet que j'ai reçu d'une petite Française, bavarde et « coquette, et qui porte sa signature. »

M. de Vins fut enfin reçu, et jusqu'à sa mort, arrivée en 1837, il se maintint, par beaucoup de condescendance, dans les bonnes grâces de Rosas.

Après de pareils antécédents, on comprend que don Juan

Manuel ait fait quelque fond sur la longanimité du gouvernement français, et qu'il ait accueilli avec dédain les réclamations qu'un élève consul, M. Roger, gérant le consulat, en attendant l'arrivée du successeur de M. de Vins, fut chargé de lui présenter.

A cette époque le gouvernement français avait changé d'attitude à l'égard des républiques américaines. L'affaire de Carthagène, où M. Adolphe Barrot, notre consul, avait été insulté et mis en prison, nos griefs sans cesse renaissants au Mexique, déterminèrent le cabinet, dont M. le comte Molé était le chef, à entrer dans une voie d'action non tentée jusqu'alors.

Le roi Louis-Philippe s'y prêta dans la pensée d'occuper l'opinion publique, mise en éveil à l'endroit de ce qu'on appelait alors le gouvernement personnel, et de désarmer l'opposition armée contre le cabinet qui était accusé de trop de complaisance pour la couronne.

M. Roger tint donc un langage énergique que dédaigna le général Rosas, soit qu'il ne crût pas à la portée des menaces inaccoutumées de la France, soit qu'il fût bien aise d'une rupture qui venait en aide à sa politique.

Sur les refus obstinés de Rosas, M. Roger, d'accord avec l'amiral Leblanc, déclara le blocus de Buenos-Ayres le 28 mars 1838.

Avant de procéder à cette mesure, il convoqua les principaux résidants français et leur en fit part. Ceux-ci se récrièrent hautement sur l'inopportunité. « Rosas, dirent-« ils, est dans une position très difficile; de toutes parts « son pouvoir tend à se disloquer. L'émigration argentine « a un puissant appui dans le général Rivera, qui tient au-« jourd'hui presque toute la Bande orientale; le parti uni-« taire, toujours vivace dans les provinces de la confédé-

« ration et notamment dans Entre-Rios et Corrientes, se « dispose à relever la tête; une opposition formidable se « prépare à Buenos-Ayres au sein même du parlement « (Maza n'avait pas encore péri); il n'y a qu'à laisser « marcher les événements; Rosas tombera par la force « des choses, sous le choc de tant d'éléments hostiles. « Mais si vous intervenez dans la question, si vous pré- « sentez à tous ces esprits jaloux et ombrageux la moindre « apparence d'une intervention étrangère, vous prêterez « à Rosas une force qu'il n'a pas en ce moment; vous ral- « lierez autour de lui tous ceux qui ont moins de haine « pour la dictature que pour les influences extérieures; « vous lui donnerez beau jeu pour se poser en défenseur « de l'indépendance nationale menacée, et vous consoli- « derez ainsi son influence sur la partie la moins éclairée, « mais la plus nombreuses de la population. »

M. Roger reconnut la force et la vérité de ces observations; mais il était trop tard, et les ordres du gouvernement étaient positifs.

Les prévisions des résidants français se réalisèrent. Rosas exploita habilement les préjugés nationaux, il excita les passions contre l'action étrangère, et en traitant de *sauvages unitaires*, et de *vils soudoyés par l'or de la France*, les députés qui se préparaient à lui faire de l'opposition, il leur laissa le choix du silence ou de la mort.

C'est dans ces conditions qu'il saisit la chambre des représentants de la question française. Toutefois, quatre opposans se levèrent dans cette assemblée vendue ou terrifiée, et le principal des quatre, Augustin Wright, écrivain distingué, orateur courageux, osa, dans la séance du 6 juin 1838, proposer la déclaration de principes suivante, que nous citons comme la dernière expression parlemen-

taire du grand parti dont Rivadavia avait été le chef.

« Article 1er. La province de Buenos-Ayres pose en « principe que tous les étrangers dont les gouvernements « ont reconnu l'indépendance de la république des pro- « vinces unies du Rio de la Plata, devront être traités dans « la province comme ils l'ont été de fait jusqu'à présent, « de la même manière que l'a établi, pour les sujets de « Sa Majesté britannique, le traité conclu entre la répu- « blique et l'Angleterre le 2 février 1825.

« Article 2. Le gouvernement portera cette résolution « à la connaissance de tous les gouvernements amis, étant « bien entendu qu'elle devra être mise à exécution sur le « champ dans la province, mais qu'elle cessera à l'égard « des sujets de ceux de ces gouvernements qui, dans les « dix-huit mois à dater de la notification, n'auraient pas « accordé sur leurs territoires respectifs, aux citoyens des « provinces unies du Rio de la Plata, la réciprocité que « leur accorde le traité susdit dans les États de Sa Majesté « britannique. »

Il eût été aussi politique que libéral d'adopter cette déclaration. Sans faire aucune concession directe à la France, elle lui accordait tout ce que cette puissance pouvait demander. Par sa généralité, elle écartait le danger de l'influence exclusive d'une ou de deux nations européennes, car toutes se trouvaient mises sur le même pied.

Mais elle était trop opposée aux maximes de Rosas pour pouvoir être adoptée. Elle fut repoussée à une grande majorité, et Wright, avec les trois députés qui l'avaient soutenue, fut réduit à chercher son salut dans l'exil où il est mort.

Dès lors, les excitations de Rosas sur l'opinion publique et la servilité de la chambre ne connurent plus de bornes.

Par le décret du 9 septembre 1839, il rendit obligatoire

l'usage de la moustache, comme « symbole de la guerre « éternelle et d'extermination engagée avec les tyrans, « pirates et immondes Français, ennemis de la liberté « américaine. »

Pendant les trois mois d'août, de septembre et d'octobre, le portrait de *l'illustre restaurateur des lois,* du *défenseur de l'indépendance américaine,* fut promené dans les rues, exposé dans les églises, avec des honneurs presque divins, et des élans d'adulation, tels que, pour les croire, i ne faut rien moins que les témoignages irrécusables [1] qui les constatent, et que, pour en trouver de semblables, il faut remonter au temps des douze Césars [2].

La rupture avec la France servit encore de prétexte à don Juan Manuel pour rétablir, par la loi du 16 septembre 1840, la confiscation que lui-même avait abolie en 1835.

Bien avant cette loi, les représentants avaient par deux fois (novembre 1839 et 14 avril 1840) mis à la discrétion du gouvernement *leur vie et leur honneur (fama)*, pour la cause sacrée de l'indépendance américaine; et en faisant valoir ce grand mot, don Juan Manuel, dont le mandat expirait le 5 mars 1840, obtint des passions surexcitées des uns, de la terreur des autres, sa réélection pour cinq ans, avec les mêmes pouvoirs extraordinaires.

[1] *Gazette Mercantile* de Buenos-Ayres des 10 août, 19 septembre et 21 octobre 1839.

[2] L'évêque Medrano fut le premier à se prêter à ces basses adorations; mais son suffragant, monseigneur Escalada, prélat aussi recommandable par la pureté de ses mœurs que par l'ancienneté de sa maison, n'ayant pas voulu y concourir et arborer la couleur rouge de Rosas, fut traité de sauvage unitaire et réduit à ne pas sortir de chez lui pendant plusieurs années, pour échapper aux outrages de la Mazorca.

CHAPITRE XII.

Inconvénients généraux et particuliers du blocus. — Opérations militaires. — Alliance de la France avec l'État oriental et avec les proscrits argentins. — Modifications de la politique française. — Le maréchal Soult. — Ses instructions. — M. Thiers. — Expédition résolue. — Nomination et révocation de l'amiral Baudin.

(1838-1840).

Si le blocus déclaré en 1838 était, au point de vue de l'opportunité, sujet à controverse, il ne l'était pas moins au point de vue de l'efficacité.

En thèse générale, un blocus peut avoir son utilité comme moyen d'action accessoire ; mais comme moyen d'action principale il implique de nombreux inconvénients ; il est dispendieux, n'agit qu'à la longue et, comme tout ce qui traîne en longueur, tend incessamment à se relâcher. S'il est fait avec des forces insuffisantes, s'il n'est pas effectif et sérieux, les neutres, au commerce desquels il nuit toujours plus ou moins, sont fondés à l'arguer de nullité, d'après les principes du droit des gens ; si, au contraire, il est rigoureux, il est à charge à ces mêmes neutres, excite leurs murmures, et entraîne après soi de graves complications.

L'ennemi s'habitue au mal qui lui est fait et finit par prendre en dérision un adversaire toujours présent, toujours occupé, mais dont l'action prolongée n'amène aucune solution.

Si, comme Rosas, cet ennemi a pour retranchement l'immensité de l'Atlantique, il n'en est que plus porté à ne considérer le blocus que comme une ressource destinée

à sauver l'amour-propre d'un adversaire, trop éloigné pour pouvoir et vouloir agir efficacement.

Le blocus d'Alger sous la restauration, le double blocus de la Plata sous la monarchie de Juillet, ont suffisamment prouvé tout ce qu'un pareil moyen de coërcition a de vain et de coûteux.

Les agents français ne tardèrent pas à le reconnaître; aussi eurent-ils bientôt recours à d'autres moyens d'action. Le 10 octobre 1838, l'île de Martin Garcia, qui commande l'embouchure de l'Uruguay et du Parana fut emportée par nos marins. Peu après M. Buchet Martigny arriva revêtu des pouvoirs diplomatiques. Il apporta dans sa mission la fermeté et l'activité qui étaient dans son caractère, et la guerre devint plus vive et plus intense.

L'escadre française prit son point d'appui sur Montevideo, où le pouvoir venait d'échapper à Oribe. Des subsides furent donnés à Lavalle et à ses proscrits argentins. L'alliance entre Corrientes et l'État oriental fut ménagée. Le 11 mars 1839, le gouvernement montevidéen, confiant dans notre amitié, déclara formellement la guerre à Rosas dans ces termes :

« La république orientale se fait un point d'honneur de « déclarer qu'elle ne porte pas la guerre, mais qu'elle y « répond. Son rôle dès lors est entièrement défensif, « même dans le cas probable où elle aura à envahir. »

Le gouvernement oriental, en s'exprimant ainsi, était dans la vérité; car, après la malheureuse bataille de Pago Largo, il eut à lutter contre l'invasion.

L'un des plus renommés, comme des plus cruels généraux de Rosas, Echagüe, pénétra avec quatre mille Argentins sur le territoire oriental, et s'avança jusqu'à douze lieues de Montevideo. Dans ce péril instant, les agents

français armèrent leurs nationaux pour la défense de la capitale orientale; antécédent dangereux, car, en fournissant à nos compatriotes l'occasion de se signaler et de reconnaître l'hospitalité montevidéenne, il les autorisa, trois ans plus tard, à reprendre les armes dans des circonstances analogues.

Nous n'entrerons pas dans le détail minutieux des opérations militaires; il nous suffira de dire que la bataille de Cagancha, gagnée par le général Rivera le 29 décembre 1839, affranchit le territoire oriental de l'invasion argentine; que Lavalle, réuni aux forces des provinces soulevées d'Entre-Rios et de Corrientes, franchit le Parana avec l'aide de l'escadre française, et que le général Paz, de son côté, vint apporter à la coalition contre don Juan Manuel le secours de son épée et de sa vieille expérience.

Au mois de septembre 1840, le général Lavalle était à Moron, à quelques lieues de Buenos-Ayres.

Le général Lamadrid lui amenait des renforts des provinces intérieures de la confédération. Paz avait été recruter une troisième armée dans le Corrientes. Notre escadre bloquait toute la côte argentine : c'est dans ces circonstances si critiques pour don Juan Manuel que M. l'amiral de Mackau parut dans la Plata.

L'impulsion du gouvernement français avait éprouvé plusieurs variations depuis le commencement du blocus. Énergique d'abord sous le ministère de M. Molé, elle s'était affaiblie sous l'administration de M. le maréchal Soult. La question d'Orient, qui s'aggravait de jour en jour et qui donnait à prévoir une rupture prochaine entre le sultan et le pacha d'Égypte, avait saisi le maréchal lors de son entrée au pouvoir : elle fut l'objet de sa préoccupation constante pendant tout son ministère. Dans cette dispo-

sition d'esprit, les affaires de la Plata devaient lui paraître très secondaires. Aussi s'empressa-t-il de donner pour instructions à M. Buchet Martigny de ne rien précipiter, de ne rien engager plus avant.

Rosas n'était pas sans inquiétude sur les intentions du cabinet sorti de la crise ministérielle de 1839. Il s'attendait à trouver le maréchal Soult tout au moins aussi belliqueux que M. Molé. La dépêche originale du maréchal fut soustraite des archives du consulat général à Montevideo, sans qu'on ait jamais su comment : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle passa aux mains de Rosas, qui paya, dit-on, 50,000 francs cette soustraction, par laquelle il apprit qu'il ne risquait rien à résister.

Cette disposition du cabinet français se refléta dans les actes de l'amiral Dupotet, envoyé dans la Plata en remplacement de l'amiral Leblanc. M. Dupotet entra dans des négociations officieuses avec M. de Mandeville, ministre d'Angleterre à Buenos-Ayres. Il n'avait pour cela aucuns pouvoirs : de là scission entre lui et M. Buchet Martigny, justement offensé, et cette scission se termina par le rappel de l'un et de l'autre.

Le maréchal Soult n'était plus ministre ; M. Thiers l'avait remplacé et comme président du conseil et comme ministre des affaires étrangères. On n'a pas été sans reprocher à cet homme d'État une certaine légèreté dans ses résolutions, une certaine versatilité dans sa manière de voir. Ce reproche ne saurait lui être adressé dans les affaires de la Plata. Dès le premier moment, M. Thiers, avec cette lucidité d'esprit et cette rapidité de coup d'œil qui le caractérisent, embrassa toute l'importance politique et commerciale de l'Amérique du Sud en général et de cette partie de l'Amérique en particulier ; depuis lors il n'a point

changé. Aussi a-t-il pu dire dans une discussion récente : « Il y a des convictions dont on ne fait le sacrifice à per- « sonne. Celle que j'éprouve a été invariable depuis dix « ans ; elle a résisté même à la révolution, et je ne l'ai point « conçue dans les rangs de l'opposition [1]... »

Et puis M. Thiers a dans sa nature impressionnable l'instinct de la dignité nationale. Il comprit que l'honneur, aussi bien que les intérêts matériels de la France, était engagé à sortir d'un blocus onéreux et inefficace par un coup d'éclat. Il crut, comme il l'a dit depuis, « que nos in- « térêts maritimes et commerciaux dans l'Amérique du Sud « étaient assez grands, et dans le présent et dans l'avenir, « pour exiger de la France une détermination prompte [2]. » Il la prit. Il était sollicité d'ailleurs d'en finir non-seulement par les plaintes du commerce français, par le vœu des Chambres, mais encore par les très vives réclamations du commerce anglais et américain qui souffrait du blocus.

Une expédition fut résolue ; l'amiral Baudin fut d'abord désigné pour la commander. Ce choix était justifié par la grande énergie et la capacité dont cet officier général avait fait preuve dans sa carrière maritime, et en dernier lieu à Saint-Jean-d'Ulloa. C'était dire aux peuples américains que la France persistait dans la voie d'action dans laquelle elle était entrée, par ce fait d'armes, vis-à-vis de ceux d'entre eux qui ne respecteraient pas ses droits et son pavillon.

Appelé devant le conseil des ministres, l'amiral Baudin exposa ses idées sur l'exécution. Il expliqua : « qu'il n'y

[1] Discours de M. Thiers à l'Assemblée législative du 6 janvier 1850.
[2] Ibid.

« avait que deux manières d'agir contre Buenos-Ayres . « un bombardement ou une attaque avec des troupes de « débarquement; que le premier moyen serait presque « aussi dispendieux que le second, à cause de la nature « des lieux, qui exigeait des préparatifs extraordinaires et « des navires spécialement construits et armés ; qu'il était « d'ailleurs odieux, car il enveloppait dans une même « calamité et nos amis et nos ennemis, nos propres « nationaux, les résidants étrangers, et ceux des Argen- « tins qui nous appelaient de leurs vœux secrets; que ce « serait détruire leurs propriétés, exposer leurs personnes « à des périls sans nombre, et laisser sur le sol américain « les traces d'une destruction qui nourrirait des haines « éternelles; qu'il ne se chargerait à aucun prix d'une « expédition dans laquelle il serait placé entre la conti- « nuation de la situation actuelle, c'est-à-dire l'impuis- « sance, ou l'obligation de recourir à une action qui répu- « gnait à toutes les convictions de son esprit et de sa « conscience. Il conclut en demandant 3,500 hommes de « troupes de débarquement, avec tout l'appareil de guerre « nécessaire. »

Mais là était la difficulté; le roi manifesta la plus vive répugnance pour expédier des troupes. L'imminence de la question d'Orient; le désir de ne pas ébranler, par une apparence de conquête, l'alliance anglaise déjà fort compromise; son inclination naturelle pour les moyens de conciliation; tout enfin militait dans son esprit et dans ses paroles pour repousser les exigences de l'amiral, soutenu par M. Thiers. Il parut se rendre enfin aux instances de son ministre, et l'amiral Baudin partit pour Cherbourg où tous les éléments de l'expédition étaient déjà réunis.

Le commandant en chef allait mettre à la voile, lors-

qu'une dépêche télégraphique vint lui apprendre que toutes les troupes de débarquement lui étaient retirées, moins 500 soldats de marine.

Blessé au cœur, il manda tous ses griefs au président du conseil dans une lettre dont la vivacité parut peu respectueuse. Il fut révoqué.

CHAPITRE XIII.

Nomination de M. de Mackau. — Négociations de paix. — Traité du 29 octobre. — Effet moral produit par ce traité.

(1840.)

M. l'amiral de Mackau fut désigné pour remplacer l'amiral Baudin. Un brillant début dans la marine, l'habitude des transactions diplomatiques, des formes calmes et polies, un extérieur imposant de nature à faire impression sur des esprits qui se prennent volontiers aux qualités extérieures (*exterioridad*), le succès tout récent d'une expédition analogue devant Carthagène des Indes, autant et plus que tout cela, la confiance personnelle du roi, le recommandaient pour cette mission.

M. de Mackau s'embarqua sur la frégate *la Gloire;* il avait avec lui trente-six bâtiments de toute grandeur et 6,000 marins et soldats. Il parut le 23 septembre devant Montevideo, et le 13 octobre devant Buenos-Ayres. Dans l'intervalle de son départ de France et de son arrivée dans la Plata, la situation s'était un peu modifiée.

Le remplacement de l'amiral Baudin ayant été connu,

Rosas en avait adroitement tiré parti pour répandre des doutes dans le public sur l'énergie des résolutions de la France. Lavalle, inquiété par ces bruits, se croyant menacé sur ses derrières par des forces qui n'existaient pas, s'était éloigné de Buenos-Ayres d'une dizaine de marches. Mais Rosas n'en restait pas moins dans son camp de Santos-Lugares, d'où il ne bougea durant tout le cours des négociations. Ce fut son ministre don Felipe Arana qui alla traiter de la paix avec M. de Mackau, à bord du brick *la Boulonnaise*, sur lequel l'amiral s'était rendu en petite rade de Buenos-Ayres.

Ceux qui refusent au général Rosas jusqu'au courage politique nous semblent très injustes. Dans des conjonctures aussi graves, placé entre deux feux, entre les forces françaises et celles de Lavalle, Rosas ne manifesta aucune émotion. Il ne s'ébranla pas, il traita lentement, à sa manière, conclut à son jour et à son heure, pour bien constater qu'en fléchissant devant la force il n'en avait pas moins su défendre le terrain pied à pied. Il ne céda que ce qu'il ne pouvait refuser sans tout rompre, et obtint tout ce qu'il pouvait obtenir.

Arana était essentiellement propre à jouer ce rôle de Fabius diplomatique. Sans intelligence, sans initiative, sans volonté qui lui soit propre, il est profondément imbu de l'esprit et des volontés du maître. Impassible dans son attitude et dans son langage, il ne dit et n'exprime que ce que Rosas veut qu'il exprime et qu'il dise, et sa parole entortillée et terne reflète admirablement les subtilités, les réserves et les sous-entendus de la politique dilatoire de don Juan Manuel.

La tactique de celui-ci était d'autant plus habile que M. de Mackau avait, et non sans raison, quelque hâte d'en

finir. Il avait laissé l'affaire d'Orient dans toute sa crise, l'Europe à la veille d'une conflagration générale. Chaque voile, qui paraissait à l'horizon, pouvait lui apporter une déclaration de guerre maritime et continentale.

Ce fut sous l'empire de ces considérations, dont on ne peut méconnaître la puissance, que M. de Mackau conclut le traité qui fut enfin signé après quatorze jours de négociations, le 29 octobre 1840, le même jour où le dernier ministère de la monarchie se constituait sous la direction de M. Guizot.

Néanmoins, l'amiral ne termina pas sans éprouver de vives répugnances. Un officier de son escadre et de son intimité nous l'apprend et nous donne en ces termes les motifs de ces répugnances[1]. « L'amiral penchait pour la « guerre, deux sentiments l'y poussaient. Le premier re- « posait sur les sympathies que lui inspiraient les proscrits « argentins; le second, sur le désir d'attacher son nom à « quelque grand exploit de la marine.....

« Au milieu des conférences, un événement déplorable « vint effrayer les esprits et préoccuper vivement les plé- « nipotentiaires..... Don Juan Pedro Varangot fut arraché « de sa maison pendant la nuit par trois hommes armés et « masqués, traîné dans la rue et égorgé... A Montevideo, « les proscrits argentins publièrent que ce malheureux « était Français, et que les assassins étaient des membres « de la Mazorca, envoyés par le général Rosas. La veuve « de la victime écrivit à l'amiral... L'amiral ne put ap- « prendre, sans une pénible surprise, qu'un soupçon de « complicité planait sur le général Rosas. Son âme se ré-

[1] Un officier de la flotte, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 364 et 366.

« volta à l'idée de continuer les négociations entamées avec « les représentants du gouvernement argentin, avant qu'il « ne fût pleinement justifié d'une telle accusation. »

Arana vint déclarer que Varangot était né à Saint-Sébastien, en Espagne, qu'il était naturalisé Argentin dès 1811. Mais il paraît certain que M. de Mackau fut trompé par des pièces et des déclarations fausses. Varangot, fils de Français, était bien Français et inscrit comme tel au consulat. Cette seule circonstance prouve combien, dans tout ce qui touche aux affaires de la Plata, les assertions les plus contradictoires et les plus inconciliables peuvent se rencontrer sur les mêmes faits.

Les ministres de Rosas multiplièrent les justifications les plus captieuses sur les crimes de la Mazorca, sur le meurtre de Varangot, sur les massacres dont Buenos-Ayres fut le théâtre pendant une partie de septembre et presque tout le mois d'octobre; ils accumulèrent les désaveux les plus hardis sur toute complicité dans ces attentats. Ils prodiguèrent les protestations d'admiration et de dévouement pour la sagesse et pour la personne du prince que représentait l'amiral. Ils allèrent même jusqu'à lui dire que le général Rosas n'avait pas de plus vif désir que de quitter le pouvoir, et que de se rendre en France, comme envoyé de Buenos-Ayres, pour y admirer de plus près le chef de la nation française[1].

Après la paix, Rosas crut avoir assez gagné sur l'esprit de l'amiral pour lui faire insinuer que le grand cordon de la Légion-d'Honneur ne répugnerait pas à son orgueil républicain. Cette insinuation fut repoussée; M. de Mackau recula devant la pensée de voir briller sur la poitrine du

[1] Un officier de la flotte, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 367 et 368.

chef argentin les insignes qui devaient peu après briller sur la sienne.

Nous aurons occasion de revenir sur les clauses du traité du 29 octobre 1840, qui ne termina une phase des relations de la France avec la Plata que pour en ouvrir une autre. Comme tout acte humain, ce traité trouva des adversaires et des défenseurs passionnés.

L'exagération des opinions opposées se traduisit dans les actes ; à Buenos-Ayres, où le traité sauvait la puissance de Rosas au prix de quelques concessions secondaires dans l'état des choses, l'amiral adulé, caressé par le gouverneur et ses agents, fut pendant dix-sept jours le centre de tous les hommages. Logé dans l'ancien palais des vice-rois, il semblait avoir hérité de leur puissance. Ses moindres désirs furent exécutés comme des ordres, et à sa demande plus de sept cents grâces politiques furent accordées par Rosas.

A Montevideo, au contraire, où le traité détruisait toutes les espérances des résidants français, des proscrits argentins et du gouvernement oriental, M. de Mackau fut accueilli avec froideur et méfiance par les uns, presque avec insulte par les autres.

Ses détracteurs allèrent même jusqu'à attribuer sa conduite à des motifs sordides, à l'attrait des présents de Rosas, alors qu'il avait été dominé par la pensée, raisonnable quoiqu'un peu trop absolue, de dégager la France le plus vite possible de ses embarras dans la Plata, pour la laisser complétement libre de pourvoir aux complications dont elle était menacée en Europe. Vouloir venger l'amiral de Mackau et la marine française, attaquée en sa personne du soupçon de vénalité, serait aggraver l'injure de ce soupçon, nous ne nous y arrêterons pas davantage ;

mais nous avons dû signaler cette circonstance, parce que le contraste de la réception faite à Buenos-Ayres et à Montevideo à M. l'amiral de Mackau suffirait pour expliquer les prédilections qu'on a reprochées à cet officier général pour le gouvernement argentin.

Ce n'est pas la première fois que des attaques inconsidérées auraient changé l'indifférence ou l'impartialité en hostilité déclarée.

Quoi qu'il en soit, la critique la plus sanglante qui ait été faite, selon nous, des actes de M. de Mackau, consiste dans les éloges que leur ont prodigués don Juan Manuel et ses partisans, et dans l'affectation que le gouvernement argentin a mise à qualifier de *mois de Rosas*, le mois d'octobre, à la fin duquel fut conclu le traité de 1840.

CHAPITRE XIV.

Longévité de Francia. — Son portrait. — Ses derniers moments et sa mort. — Jugements portés sur lui. — Parallèle entre Rosas et Francia.

(1840.)

Presque au même moment où Rosas signait le traité du 29 octobre 1840, le grand inventeur de l'exclusivisme américain, Francia, disparaissait de la scène politique.

Si Francia n'eût gouverné que peu d'années, les heureux résultats de son système n'auraient pas eu le temps de se produire, et il n'aurait guère été connu que par l'excentricité de son caractère et par le souvenir de son despotisme d'airain.

Mais la Providence lui réservait une longue carrière. Bien qu'âgé de plus de cinquante ans lorsqu'il parvint au rang suprême, il lui fut donné de voir se prolonger son pouvoir pendant la durée moyenne d'une génération. Il est, avec le cardinal de Fleury, du petit nombre de ces hommes d'État assez favorisés par leur fortune pour entrer tard aux affaires et pour en sortir en même temps que de la vie, dans la plénitude de leur intelligence et de leur réputation.

Francia était d'ailleurs destiné par la force de son tempérament à parcourir de longs jours. Ses portraits nous le représentent comme étant de haute taille, maigre et nerveux, avec des traits aquilins, des yeux perçants et un front large et élevé, qui rappelle celui de Gœthe. Copiste de l'empereur dont il était l'admirateur passionné, il se montre, dans ses images, affublé d'un tricorne fabuleux, qui, dans sa pensée, devait rappeler le lampion impérial, et des bas de soie blancs qu'on lui avait dit que Napoléon affectionnait.

Malgré ce léger ridicule, appréciable seulement pour des yeux européens, sa personne était faite pour inspirer le respect que commandait son autorité.

Jaloux de ce respect, bien moins pour lui-même que pour le pouvoir dont il était revêtu, il exigeait les marques de la plus profonde déférence. C'est dans ce sentiment qu'il dit un jour à un étranger, sujet d'une monarchie : « Vous devez me respecter comme votre roi, et plus encore « s'il est possible, parce que je puis vous faire plus de bien « ou plus de mal que lui. »

Ses ombrages et la violence de ses emportements augmentaient avec le vent humide et chaud du nord-est contraire à son tempérament nerveux. Le vent sec et frais du sud-ouest le disposait, au contraire, à la gaieté et à la clémence.

C'est dans ces alternatives d'humeur fantasque, et dans l'exercice constant d'un despotisme inflexible que le dictateur atteignit l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Des symptômes évidents de paralysie lui annoncent alors sa fin prochaine. Il n'en est point ému, et, malgré l'affaiblissement progressif de ses forces et de ses facultés, il n'en continue pas moins toutes les fonctions du gouvernement. Il n'est pas moins respecté, il n'est pas moins obéi. Et cependant ses volontés et ses ordres deviennent plus bizarres à mesure que son mal augmente. Il repousse avec fureur sa sœur, jusqu'alors le constant et presque l'unique objet de ses affections.

Dans la prévision d'une crise imminente, son barbier lui propose les secours de l'Église; il les repousse avec le même endurcissement religieux qu'on remarque en lui depuis plus de vingt ans.

Un autre lui parle de testament : « Je n'ai point de dis-« positions à faire, s'écrie Francia dans une espèce de dé-« lire; mes soldats sont mes héritiers. »

Enfin, le 20 septembre 1840 il est frappé d'une attaque d'apoplexie qui lui ôte l'usage de la parole. Son barbier, impuissant à le secourir seul, appelle le sergent de garde. Ce sergent avait l'ordre exprès du dictateur de n'entrer dans sa chambre que lorsqu'il y serait appelé par lui-même; il se refuse obstinément à aider le barbier sans que Francia ne lui en donne le commandement de sa propre bouche: « Mais il ne peut plus parler. » — « Il n'importe; le dicta-« teur n'aurait qu'à revenir, il me punirait d'avoir désobéi. »

Francia expire, victime de l'obéissance qu'il avait su créer autour de lui par la terreur; lorsque d'autres soldats, moins servilement attachés à la consigne, ou enhardis par l'aspect de la mort déjà empreinte sur son visage, se ha-

sardèrent à entrer dans son appartement, il avait cessé d'exister.

On lui fit de magnifiques funérailles. Les larmes du peuple l'accompagnèrent jusqu'à son dernier séjour; larmes plus abondantes que sincères, si l'on en croit certains rapports, et qui prenaient leur source dans le dernier reste de terreur attaché à son nom. « Les yeux pleuraient, « mais les cœurs riaient, » disait à cette occasion un Paraguayen. »

La haine qui couvait sourdement au cœur de quelques-uns, si ce n'est du plus grand nombre, se révéla dans un incident mystérieux.

Les restes du dictateur avaient été déposés dans l'église de l'Incarnation, dans un mausolée aussi somptueux que le comportait l'état des arts au Paraguay. Ce mausolée fut brisé pendant la nuit par une main sacrilége et demeurée inconnue.

Quoi qu'il en soit, la mémoire de Francia n'en est pas moins restée au Paraguay l'objet d'une sorte de culte officiel. Soit habitude, soit admiration sincère, soit amour-propre national, on ne parle jamais en public ou en particulier qu'avec la plus profonde vénération de l'homme le plus remarquable que le Paraguay ait produit jusqu'à présent.

Au dehors Francia a été diversement jugé. En Europe la curiosité, mais en même temps la défaveur, provoquée par des récits souvent inexacts ou exagérés, se sont atttachées à son nom. La France a vu surtout en lui le persécuteur de l'illustre Bonpland.

En Amérique, il n'en a pas été tout à fait de même. Sa politique y a été appréciée avec plus d'indulgence et peut-être aussi plus de justice.

Il est particulièrement admiré par Rosas et les traces de cette admiration se trouvent à plusieurs reprises dans la presse officielle de Buenos-Ayres. « Si le génie du docteur « Francia fut étrange, sa politique fut profonde..... Sans « faire l'apologie des actes administratifs du docteur Fran- « cia à l'égard des Paraguayens, nous ne pouvons nous « persuader que sa politique d'isolement ait fait plus de « mal que de bien au Paraguay..... Le docteur Francia « mit à l'abri d'une semblable vie publique (les révolutions « de Buenos-Ayres), la province du Paraguay. Il évita l'ef- « fusion de torrents de sang, et il préserva de la contagion « le caractère d'un peuple moral et pacifique, et disposé à « l'action d'une liberté rationnelle, bien entendue et pos- « sible. »

Ce jugement remarquable, et à certains égards vrai, est emprunté à *l'Archivo americano*, journal publié sous l'influence de Rosas. Il a donné lieu au parallèle suivant entre la situation de la politique de don Juan Manuel et celle de Francia. Et c'est par ce parallèle dû à la plume d'un de nos diplomates les plus distingués [1] que nous terminerons ce chapitre.

« Rosas est grand admirateur du docteur Francia. La « tyrannie et l'isolement que celui-ci a si longtemps fait « subir au Paraguay sont, toutes les fois que l'occasion « d'en parler se présente, l'objet de ses éloges..... Rosas « d'ailleurs a beaucoup trop d'intelligence..... pour ne « pas comprendre que le système de Francia est et restera « inapplicable, du moins comme principe général, aux « pays placés sous sa domination. La situation méditerra- « née du Paraguay donnait de grandes facilités pour l'is -

[1] Dépêche de M. Deffaudis du 27 mars 1847, nº 136.

« ler ; il en est tout autrement des provinces de la Plata
« situées sur l'Océan. Francia a trouvé le Paraguay encore
« façonné à l'isolement par le régime colonial ; Rosas a
« pris les provinces argentines déjà inondées d'étrangers
« et en relations journalières avec l'Europe par suite du
« libéralisme de ses prédécesseurs. Enfin l'instinct de Fran-
« cia était la paix avec tous ses voisins, et dès lors la po-
« pulation s'augmentant sans cesse lui suffisait ; l'instinct
« de Rosas au contraire est la guerre avec tout ce qui l'en-
« toure, et dès lors sa population constamment décimée a
« besoin de recrues. Mais le système de Francia n'en est
« et n'en restera pas moins pour Rosas une sorte de mo-
» dèle et d'utopie, dont il se rapprochera autant que le lui
« permettront les nécessités de son propre système, l'ac-
« croissement de ses forces et la continuation de l'aveugle-
« ment de l'Europe. »

LIVRE QUATRIÈME

Intervention franco-anglaise.

(1840-1848.)

CHAPITRE I.

Examen du traité de 1840. — Origine de la situation actuelle.

(1840.)

Dans les derniers chapitres du livre précédent, nous avons considéré en fait le traité du 29 octobre 1840 ; nous avons exposé les circonstances qui l'ont amené, devancé et accompagné. Il importe maintenant de l'examiner en lui-même, dans ses dispositions, dans ses clauses et dans ses conséquences. Ce traité, en effet, a une grande importance dans l'histoire des États de la Plata ; il est le point de départ de la situation actuelle de ces États, respectivement entre eux et vis-à-vis de l'Europe.

En 1840, la France avait besoin d'en finir avec la Plata par des raisons étrangères à la question même qui s'agitait dans ces parages. Du moment donc que son gouvernement ne cherchait plus ce qui convenait le mieux aux intérêts de la France, considérés d'une manière absolue et spéciale, le traité avait sa raison d'être dans les rapports généraux de la France à la même époque ; aussi, comme

expédient pour sortir d'une situation donnée et à un moment donné, est-il irréprochable. Il n'en est pas de même lorsqu'on l'envisage au point de vue des intérêts que sa conclusion avait pour but de régler en Amérique.

« Les instructions de M. l'amiral de Mackau lui enjoi-
« gnaient d'exiger une indemnité pour les Français qui
« avaient souffert des cruautés de Rosas, la garantie qu'ils
« ne seraient plus sujets à certaines exigences du gouver-
« nement argentin, et des conditions honorables pour nos
« alliés. Ces alliés étaient de deux espèces : les insurgés
« de Buenos-Ayres, armés contre Rosas dans le sein de
« la république qu'il tyrannisait, lesquels avaient reçu des
« subsides de nous, et l'État de Montevideo, qui était un
« allié, agissant avec nous comme un État indépendant.
« Pour les uns, il y avait à obtenir une amnistie; pour
« les autres, une garantie d'existence [1]... »

En d'autres termes, M. de Mackau avait des intérêts purement français à faire prévaloir, des intérêts américains à sauvegarder : ceux-ci étaient encore des intérêts français, car il s'agissait du sort actuel et de l'avenir de nos alliés.

Et quoiqu'on ait refusé ce titre aux Argentins qui marchaient avec nous, et même au gouvernement oriental, les uns et les autres y avaient droit, car ils avaient reçu nos subsides, agi de concert avec notre escadre. Sur la foi de notre amitié, le gouvernement oriental avait déclaré la guerre à Rosas; et à la proposition qu'il avait faite au gouvernement français de conclure un traité régulier d'alliance défensive, le président du conseil du 1er mars avait répondu par cette déclaration qui constituait à elle seule un

[1] Lettre de M. Thiers au *Constitutionnel*, n° du 16 mai 1846.

engagement formel : « Quant à l'alliance que votre gouver-
« nement désire conclure pour les circonstances de la
« guerre actuelle contre le général Rosas, je n'ai pas be-
« soin de rappeler que cette alliance *existe de fait*, et
« certes les preuves d'amitié que la république orientale
« de l'Uruguay a déjà reçues de la France garantissent
« assez, *en tout état de cause*, *dans la guerre comme dans*
« *la paix, les mêmes sympathies et les mêmes témoignages*
« *d'intérêt qui lui sont assurés*[1]. »

Quant aux Argentins, ils ne pouvaient pas être considérés comme de simples émigrés armés, puisqu'ils s'appuyaient sur les gouvernements des provinces de Corrientes et d'Entre-Rios, indépendantes et souveraines, aux termes mêmes des divers traités qui les unissent à Buenos-Ayres. Il y avait donc là pour la France une question de loyauté, d'honneur, et par conséquent de considération et d'influence présente et à venir.

En ce qui concerne les intérêts purement français, l'amiral de Mackau obtint (article 1er) une indemnité pour les Français qui auraient éprouvé des pertes ou souffert des dommages sur le territoire argentin ; et (article 5) le traitement de la nation la plus favorisée pour les Français établis sur ce territoire, à charge de réciprocité.

Si défectueuse qu'ait pu être l'exécution de l'article 1er du traité, quelques plaintes qu'elle ait soulevées (plaintes dans lesquelles nous n'entrerons pas), il n'est pas douteux que la conquête du principe de l'indemnité était un grand point de gagné. C'était beaucoup que d'avoir amené un gouvernement dictatorial, irresponsable envers ses natio-

[1] Note de M. Thiers au ministre de l'Uruguay en France, du 31 juillet 1840.

naux, à se reconnaître responsable vis-à-vis de résidants étrangers.

Le bénéfice de l'article 5 se trouve malheureusement restreint par les réserves de l'article 6 ainsi conçues :

« Nonobstant ce qui est stipulé dans l'article précédent, « si le gouvernement de la confédération argentine accor- « dait aux citoyens ou naturels de tout ou partie des États « de l'Amérique du Sud des droits spéciaux, civils ou poli- « tiques plus étendus que ceux dont jouissent actuellement « les sujets de toutes et chacune des nations amies et neu- « tres, même les plus favorisées, ces droits ne pourraient « être étendus aux citoyens français établis sur le terri- « toire de la république, ni être réclamés par eux. »

On a dit, à la vérité, que « cette réserve n'est point une « exclusion, mais une garantie, contre ce qui pourrait « compromettre nos compatriotes dans les affaires du « pays, puisque dans le cas où la ligue amphictyonique « longtemps rêvée entre les républiques espagnoles s'éta- « blirait, les Français, comme tous les autres Européens, « et les Américains du Nord, seraient tenus, en dehors de « l'exercice des facultés électorales, de la nomination aux « emplois publics, ainsi que de tout service dans les mi- « lices [1]. »

Ceci serait parfaitement juste, si la réserve ne s'appliquait qu'aux *droits politiques;* mais elle comprend aussi les *droits civils*, ce qui est bien différent et extrêmement grave.

Il est encore à remarquer que l'article 5 ne résout en aucune manière la difficulté relative à la nationalité des fils de Français nés dans le pays; car l'Angleterre ayant,

[1] Un officier de la flotte, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 366.

comme nous l'avons dit, accepté la doctrine du gouvernement de Buenos-Ayres à ce sujet, ce gouvernement est autorisé à dire qu'en nous traitant comme les Anglais, il ne viole pas la disposition qui nous accorde le traitement de la nation la plus favorisée.

Enfin, et ceci est non moins grave, les dispositions du traité ne sont valables que pour la province de Buenos-Ayres, quoi qu'on en ait dit et quoique la rédaction du traité les présente comme applicables à la confédération argentine. On se rappelle que cette qualification est purement nominale ; que, sur quatorze provinces, cinq seulement sont unies par des actes synallagmatiques ; que si la loi fondamentale de 1825 a établi un lien fédéral, ce fut à la condition de convoquer le congrès général dissous par le parti fédéral lui-même ; que si cette loi et les conventions préliminaires de 1830 attribuent à Buenos-Ayres la direction des relations extérieures, ce n'est qu'à la charge de ratification par les diverses provinces.

Il y a plus, les dispositions de la loi fondamentale et les conventions préliminaires de 1830 ont été modifiées en ce qui concerne les cinq provinces de Buenos-Ayres, Corrientes, Santa-Fé, Entre-Rios et Cordova, par le traité du 4 janvier 1831, qui a transporté à la commission représentative de Santa-Fé le droit de conclure tous traités, sauf ratification par les provinces alliées. Si le général Rosas a violé les stipulations de 1831, en dissolvant la commission de Santa-Fé, et en ne convoquant pas le congrès général qui devait la remplacer ; s'il a constamment éludé l'application complète de la loi fondamentale ; si même la plupart de ses actes sont autant de dérogations à cette loi, il ne peut arguer du lien fédéral qu'elle a créé, et il ne saurait résulter pour lui de ces usurpations aucun

droit de représenter exclusivement au dehors la prétendue confédération argentine.

Il n'y a pas, à cet égard, de contestations sérieuses et loyales possibles. Le traité de 1840, parfaitement régulier vis-à-vis de la province de Buenos-Ayres, ne peut avoir vis-à-vis des autres provinces argentines qu'une valeur de *fait* basée sur le pouvoir de *fait* du général Rosas.

Quant aux intérêts américains, ils furent réglés par les articles 3 et 4.

Le premier de ces deux articles, relatif aux Argentins proscrits depuis le 1er décembre 1828, stipula une amnistie, mais rédigée dans des termes si peu précis, si favorables aux restrictions mentales dont abonde toujours le général Rosas, qu'elle peut être considérée comme illusoire. C'est ainsi qu'elle fut envisagée par le plus grand nombre des intéressés : ceux qui s'y abandonnèrent n'eurent qu'à s'en repentir, et depuis, 15,000 nouveaux proscrits ont quitté le pays.

A cet égard, le traité du 29 octobre 1840, dont l'intention était bonne, mais la rédaction défectueuse, fut pris, non sans raison, comme un abandon de nos alliés argentins. Notre considération, la foi dans notre parole en reçurent un irréparable échec.

Quant à l'article 4, relatif à l'État oriental, il est ainsi conçu : « Il est entendu que le gouvernement de Buenos-« Ayres continuera à considérer en état de parfaite et « absolue indépendance la république orientale de l'Uru-« guay, de la manière qu'il l'a stipulé dans la convention « préliminaire de paix conclue le 27 août 1828 avec l'em-« pire du Brésil, sans préjudice de ses droits naturels, « toutes les fois que le demanderont la justice, l'honneur

« et la sécurité de la confédération argentine. » Cet article a été violemment critiqué, comme captieux et comme livrant, par la réserve qui le termine, la république orientale aux attaques plus ou moins colorées de Rosas.

Ce n'est pas un reproche que l'on doive faire, selon nous, au traité de 1840 et à son auteur.

M. l'amiral de Mackau, pressé par les circonstances, craignant d'entraver les négociations par la présence d'un tiers, refusa d'admettre aux conférences un envoyé de Montevideo.

En cela, M. de Mackau est tombé, ce nous semble, dans une grande erreur de fait et de droit. Le gouvernement oriental, notre allié de *fait*, avait un *droit* incontestable à être représenté dans les négociations. En le faisant figurer dans la convention, nous établissions immédiatement la paix entre les deux républiques riveraines de la Plata, et Rosas eût sans doute regardé à deux fois à rompre plus tard un accord auquel nous aurions été partie, et dont nous aurions été dès lors garants. En l'obligeant à traiter directement avec le gouvernement de Montevideo, nous aurions étouffé, dans leur germe, les chicanes qu'il a élevées plus tard sur la légalité de ce gouvernement, et dont il s'est prévalu pour envahir l'État oriental, sous prétexte de rétablir Oribe, qualifié par lui de président légal. Ce prétexte lui eût échappé; la guerre terminée, en 1840, ne se serait pas prolongée pendant dix ans, et n'aurait pas nécessité une seconde intervention française.

Il y a plus, les proscrits argentins se seraient probablement décidés plus facilement à poser les armes, s'ils avaient vu dans l'État oriental, en paix avec tous ses voisins, un asile assuré et tranquille contre la mauvaise foi et les vengeances qu'ils redoutaient de Rosas. Mais alors que

l'État qui les avait généreusement accueillis, secourus et armés, restait en lutte contre leur persécuteur, pouvaient-ils loyalement, honorablement, ne songer qu'à eux-mêmes et l'abandonner dans sa nécessité?

Nous n'hésitons pas à le dire, M. l'amiral de Mackau eût rendu à la France un service plus grand que celui qu'il lui a rendu en effet, s'il eût dès lors pacifié les deux rives de la Plata, car il eût prévenu les crises postérieures. Mais ne l'ayant pas fait, n'ayant pas voulu, d'un autre côté, abandonner complétement notre allié, il prit le parti le plus honorable, mais aussi le moins sûr, qui lui restait à prendre; il s'efforça du moins de garantir Montevideo contre les chances de la lutte qui allait se poursuivre. Il réserva à la France la faculté de revenir, s'il le fallait, dans des circonstances plus favorables; il lui ménagea un droit éventuel d'intervention.

Le sens de l'article 4 du traité du 29 octobre 1840 n'est donc pas douteux, même avec la réserve qu'il renferme. M. Guizot l'a très bien interprété à la tribune de la Chambre des pairs, le 15 janvier 1842.

« Le sens que nous attachons à cet article, dit-il, c'est « que le gouvernement de Buenos-Ayres est tenu de res- « pecter l'indépendance de la république de l'Uruguay, et « de ne point conquérir cette république, de ne point se « l'incorporer, de ne point en faire une province de la con- « fédération, sans que cependant il lui soit interdit, comme « cela peut toujours se faire entre États indépendants, de « faire la guerre à la république de l'Uruguay, si l'honneur « et la sûreté de la confédération argentine l'exigent. »

Ce commentaire, M. Daru l'a parfaitement complété, comme il suit, dans son rapport du 17 décembre 1849 sur les affaires de Montevideo.

« Cette réserve, constatant le droit de toute nation indé-
« pendante de faire la guerre à ses risques et périls, ne
« peut changer la signification de l'article lui-même. Il y
« avait là évidemment deux droits consacrés : celui du gé-
« néral Rosas, d'intervenir, les armes à la main, si son
« intérêt ou son honneur le lui commandait ; celui de la
« France, d'examiner si le gouvernement argentin, sous
« prétexte de venger son honneur ou de servir ses intérêts,
« ne porterait pas atteinte à l'indépendance de l'État
« oriental[1]. »

En résumé, le traité du 29 octobre 1840 nous laissa dans la Plata avec des droits acquis et reconnus, mais incomplétement définis pour nos nationaux, sous le coup du reproche plus ou moins fondé d'avoir abandonné ou mal soutenu nos alliés, et avec l'éventualité qui n'a pas manqué de se réaliser d'une intervention obligée, dans un délai peu éloigné.

Rosas, lui, y gagna la dissolution de la ligue formée contre sa puissance; la méfiance et l'hostilité semées entre ses adversaires, la retraite de la France et la liberté d'agir, sans avoir à se heurter à nos armes, contre ceux de ses ennemis qui restaient debout devant lui.

[1] Rapport de M. Daru à l'Assemblée nationale législative, séance du 17 décembre 1849, p. 5.

CHAPITRE II.

Réaction fédérale à Buenos-Ayres. — Massacres d'avril et d'octobre 1841. — Expulsion des jésuites. — Défaite et mort de Lavalle. — Guerres et proscriptions dans les provinces argentines. — Guerre sur la rive gauche du Parana. — Bataille d'Arroyo Grande. — Invasion de l'État oriental.

(1840-1842.)

A la fin de 1840, don Juan Manuel se trouvait encore en présence de trois catégories d'adversaires : les mécontents dans Buenos-Ayres ; les Argentins armés dans l'intérieur sous Lavalle ; et enfin les Orientaux établis dans Entre-Rios et Corrientes, sous les ordres de Rivera. Il terrifia les premiers, écrasa les seconds, et rejeta les derniers sur leur territoire, où ses armes ne tardèrent pas à porter la désolation. Tout cela s'accomplit en moins de deux ans.

A Buenos-Ayres, la loi, déjà citée, du 16 septembre 1840, avait (article 1er) affecté aux dépenses du gouvernement, et à la récompense de ses adhérents, tous les biens meubles et immeubles, droits et actions des sauvages unitaires ; elle avait, en outre, édicté (articles 2 et 3) des peines *discrétionnaires* (*discrecionales y arbitrarias*) contre tout sauvage unitaire qui disposerait de tout ou partie de ses biens, contre les complices de ces aliénations, et contre les officiers publics qui en dresseraient acte.

Le gouvernement argentin usa largement de cette arme des gouvernements despotiques et révolutionnaires, car les uns et les autres, sortant également de l'ordre moral, aboutissent aux mêmes moyens. Par deux décrets du 17 décembre 1840[1], il accorda aux vainqueurs de Pago Largo

[1] *Gazette mercantile* du 21 décembre 1840.

et de Quebrachito d'immenses récompenses en bestiaux confisqués sur les *sauvages unitaires*. Le général en chef eut pour sa part trois mille têtes de bêtes à cornes et trois mille de bêtes à laine, et chaque soldat reçut cinquante têtes de bêtes à cornes et cent cinquante de bêtes à laine.

A chaque succès des armes fédérales, de pareilles primes furent accordées aux soutiens de la dictature. Et le décret du 26 mars 1841 [1] exempta pour vingt ans de toutes contributions directes et de l'impôt des patentes tous les citoyens armés pour la liberté et l'indépendance de la fédération.

Or, dans le système de Rosas, toute la population virile est sous les armes : créer un semblable privilége en sa faveur, c'était faire porter tout le poids des impôts sur les vieillards, les femmes, les orphelins et les étrangers. C'était en même temps justifier la nécessité des confiscations par la diminution des ressources publiques ordinaires.

Par une autre voie détournée de spoliation, le général Rosas se réserva le droit de refuser ou d'accorder aux propriétaires de bestiaux la faculté de les marquer, tenant en même temps pour propriété de l'État tous les bestiaux non marqués [2].

Il est impossible d'évaluer exactement le chiffre des confiscations exercées ; mais il est facile de juger de leur importance pour peu que l'on veuille bien considérer que depuis dix ans le général Rosas soutient une attitude des plus onéreuses, avec des ressources financières qui eussent été presque nulles, s'il n'avait eu à sa disposition le papier-monnaie et les biens des unitaires. On peut s'en faire en-

[1] *Gazette mercantile* du 12 janvier 1842.
[2] Dépêche de M. Deffaudis, du 21 décembre 1846.

core une idée en voyant que le tiers de la propriété territoriale de la province de Buenos-Ayres est aujourd'hui entre les mains de don Juan Manuel et de ses créatures.

Le mois d'avril 1841 vit se renouveler les exploits de la Mazorca; et à diverses reprises, notamment au mois d'octobre suivant, et en novembre 1842, les membres déchaînés de cette terrible société effrayèrent la capitale de leurs clameurs, sinon de leurs assassinats.

Nous ne fatiguerons pas le lecteur de détails douloureux dont quelques-uns, d'ailleurs, ne sont pas suffisamment prouvés, et dont plusieurs autres, bien que prouvés, ne paraîtraient pas croyables.

Au milieu de ces commotions soi-disant populaires, dans lesquelles on doit reconnaître la main de Rosas, car elles étaient dans le sens et dans l'intérêt de son pouvoir, il faut remarquer celle d'octobre 1841, qui eut pour résultat l'expulsion des jésuites.

Si on a souvent reproché à la société de Jésus de s'immiscer dans les choses de la politique, il ne paraît pas qu'elle ait mérité ce blâme à Buenos-Ayres. Entièrement consacrée à l'enseignement de la jeunesse, elle se maintint neutre entre les différents partis. Ce fut là, sans doute, son grand crime aux yeux d'un pouvoir pour qui les impartiaux sont des ennemis; nous laissons parler ce gouvernement lui-même.

« Malgré leurs vertus chrétiennes et morales, les pères « de la compagnie de Jésus, réunis en communauté et « sujets à l'obéissance d'un supérieur opposé aux principes « politiques du gouvenement, n'ont point répondu aux es- « pérances de la Confédération, généreusement consignées « dans le décret de leur rétablissement. Depuis longtemps « leur marche de *fusion*, opposée au sentiment fédéral,

« choquait hautement l'opinion publique, contenue par « ses égards pour le gouvernement. Enfin elle se prononça « fortement, et les pères quittèrent d'eux-mêmes leur col- « lége. Le gouvernement communiquera cet événement et « les circonstances qui s'y rattachent à Sa Sainteté [1]. »

C'est ainsi que Rosas écarta une corporation qui lui faisait ombrage.

Pendant que tout ceci se passait à Buenos-Ayres, l'intérieur des provinces avait aussi ses tragédies.

Aussitôt après la signature du traité du 29 octobre 1840, M. l'amiral de Mackau envoya le commandant Penaud auprès du général Lavalle pour l'engager à accepter l'amnistie. Le commandant Penaud alla jusqu'à offrir un asile et une pension en France, au général argentin ; mais Lavalle, avec une constance digne d'une meilleure fortune, refusa de se séparer de son parti et de ses espérances, bien que presque anéanties. Il tenta la fortune des armes contre l'armée de Rosas, commandée par don Manuel Oribe. Vaincu une première fois au Quebrachito (novembre 1840), il soutint pendant quelques mois le poids d'une lutte inégale et succomba enfin à Famalla (octobre 1841), où il fut mortellement atteint. Ses plus vaillants soldats se dévouèrent pour sauver son cadavre. Il ne se trouva pas un prêtre qui osât lui donner la sépulture; sépulture d'ailleurs qui n'eût pas tardé à être violée, car Oribe faisait poursuivre ce malheureux cadavre pour lui faire couper la tête [2].

Les restes du général Lavalle trouvèrent enfin un refuge, mais non pas le repos sur le territoire bolivien; les agents

[1] Message à la dix-neuvième législature, janvier 1842.

[2] Lettre d'Oribe au gouverneur de Cordova du 2 octobre 1841, publiée dans le *British Packet* de Buenos-Ayres, du 6 novembre 1841.

du gouvernement argentin osèrent réclamer leur extradition. Le général Urdimena repoussa avec horreur cette dernière tentative de la haine de parti.

Après ces sanglants succès, don Manuel Oribe, aveugle instrument d'une politique qui se l'inféodait à jamais, en le compromettant dans ses vengeances, parcourut les provinces argentines, le fer et la flamme à la main, pour les soumettre au pouvoir de Rosas.

Les gouvernements locaux institués sous cette influence semblèrent prendre à cœur d'inaugurer les maximes du dictateur de Buenos-Ayres. A Tucuman, à Catamarca, à Mendoza, des décrets calqués sur celui du 16 septembre 1840 et enchérissant sur ses dispositions, mirent hors la loi les sauvages unitaires et prononcèrent la confiscation de leurs biens [1].

Ces divers décrets se refusent à tout commentaire : nous doutons que les plus mauvaises traditions de 93 fournissent de pires exemples.

Nous ne nous arrêterons pas sur les scènes de carnage qui désolèrent les provinces argentines à cette époque. Nous savons que les organes officiels du gouvernement de Buenos-Ayres ont contesté la vérité d'un grand nombre de faits odieux. D'autres, non moins odieux, ont été relevés sur les publications mêmes du gouvernement argentin, par don Florencio Varela, dans une lettre éloquente qui rappelle les plus énergiques pages de Junius, et qui n'a jamais été réfutée [2].

[1] Décret du gouvernement de Tucuman, du 26 octobre 1841.
— — de Catamarca, du 29 juillet 1842.
— — de Mendoza, du 31 mai 1842.

[2] Voir le *Commerce* de la Plata du 1er avril 1846 et la Réponse aux détracteurs de Montevideo, par M. Pacheco y Obes, Paris 1849.

Nous ne parlons ici que pour mémoire des appréciations d'un autre écrivain dont la véhémence a fait suspecter l'exactitude. Rivera Indarte estime à plus de vingt-deux mille personnes le nombre des victimes du système du général Rosas de 1829 à 1843. En voici le décompte :

Empoisonnés	4
Égorgés	3,765
Fusillés	1,393
Assassinés	722
Morts en actions de guerre	14,920
Fusillés pour désertion, tués en escarmouche, etc.	1,600
Total	22,404 [1]

Pendant que don Manuel Oribe se faisait ainsi l'homme lige de Rosas, son heureux compétiteur Rivera, de concert avec le général Paz et ses proscrits, et avec Ferré, gouverneur de Corrientes, soutenait la guerre dans cette province contre les forces de Buenos-Ayres, commandées par Echague. Mais malgré la victoire remportée par le général Paz à Caguazu, cette guerre se faisait mollement à cause des divisions de Rivera et des chefs argentins. Dissoute au commencement de 1842, leur coalition se reforma lorsque Oribe, revenant sur son abdication et traité de président *légal* de l'Uruguay par Rosas, en récompense de ses services dans le Tucuman et du secours qu'il pouvait prêter à ses vues sur l'État oriental, eut passé le Parana avec deux mille chevaux, le 28 avril 1842 ; mettant ainsi en question par sa présence l'existence même de Rivera.

Au mois de septembre suivant, la ligue était dans toute sa force, mais une nouvelle mésintelligence se déclara ;

[1] Voir l'ouvrage d'Indarte, *Rosas y sus opositores*, p. 362 et 363.

Rivera, d'accord en cela avec Ferré, voulait réunir dans une même confédération l'État oriental et les provinces argentines de la rive gauche du Parana. Ce projet assez rationnel, car il était basé sur la nature même des choses et sur la situation respective de ces contrées, éprouva la plus vive opposition de la part du général Paz qui voulait maintenir l'intégrité de la confédération argentine. Ce chef se retira à Montevideo, la ligue se rompit, et le 6 décembre 1842, Rivera fut complétement défait à l'Arroyo Grande.

L'armée argentine franchit aussitôt l'Uruguay sous les ordres d'Oribe dont elle venait rétablir, disait Rosas, l'autorité légale; treize cents chevaux réunis à la hâte par le colonel Pacheco, et seule force disponible du gouvernement montevidéen, ne servirent qu'à éclairer la marche de l'armée argentine, et le 16 février 1843 Oribe mit le siége devant Montevideo.

La campagne, inondée par les forces argentines, devint le théâtre d'horribles déprédations. Montevideo, dans cette première surprise, ne dut son salut qu'à la lenteur de la marche d'Oribe qui permit au colonel Pacheco, nommé ministre de la guerre, d'organiser la défense avec une vigueur inespérée. Mais la ville, resserrée par terre et bloquée du côté de la rivière par l'escadrille de Rosas, ne tarda pas à subir toutes les rigueurs d'un siége obstiné.

Au milieu de cet ébranlement général, les résidants étrangers, les Français principalement, eurent tout à souffrir et à redouter. Parmi nos nationaux, les uns, renfermés dans la ville et gravement compromis, coururent aux armes, les autres, dispersés dans la campagne, virent leurs propriétés ravagées, leurs personnes menacées par les partis armés.

C'est ainsi que l'invasion de la Bande orientale vint jus-

tifier cruellement les tristes prédictions que la conclusion du traité de 1840 avait dès lors dictées au ministre montevidéen près la cour de France, et que la suite des événements devait encore confirmer.

« Il s'ensuit que depuis le traité d'octobre la guerre est « de plus en plus acharnée et sanglante dans ces pays : « l'ordre et la régularité seront violés par les inimitiés, les « cruautés et la mauvaise foi d'un ennemi féroce et sans « frein. La nombreuse population française établie sur « notre territoire et celle qui s'y réfugie verra redoubler ses « embarras, et qui sait jusqu'à quel point elle se trouvera « en danger au milieu d'une lutte désespérée pour soute- « nir notre indépendance ? Le commerce sera paralysé, car « le général Rosas peut facilement dominer la rivière et « même en bloquer les ports. Telles seront les conséquen- « ces naturelles de l'état actuel des choses dans la Plata, « et je ne crois pas m'aventurer en prédisant que la France « se verra de nouveau obligée de prodiguer ses trésors et « le sang de ses enfants pour remédier à tant de mal- « heurs, à moins que la Providence, favorisant la justice « de notre cause, ne couronne par le triomphe nos éner- « giques efforts [1]. »

[1] Note de M. Ellauri à M. Guizot, du 9 janvier 1841.

CHAPITRE III.

État des relations commerciales de la France avec la Plata et l'Amérique du Sud depuis la paix de 1840 jusqu'à l'invasion de l'État oriental. — Opinion de M. Thiers sur le commerce et sur l'avenir de l'Amérique du Sud.

(1840-1844.)

L'invasion argentine surprit la république orientale au milieu d'une prospérité dont une guerre extérieure n'avait point arrêté l'essor, et à laquelle la France avait la plus grande part.

Sa population en 1830 n'était que de 70,000 âmes; ses revenus ne montaient qu'à 2,500,000 fr. Dès 1838, l'État oriental renfermait 200,000 habitants; ses revenus avaient doublé. Enfin, en 1842, au moment de l'invasion argentine, il comptait 260,000 âmes; ses revenus s'élevaient en moyenne à 12,000,000 de francs, et ses dépenses régulières et ordinaires n'étaient que de 6,000,000 de francs.

Cette prospérité extraordinaire, on l'a attribuée au blocus mis par la France devant Buenos-Ayres, de 1838 à 1840. Mais cette assertion est démentie par les faits. Le mouvement du commerce et de la navigation vers Montevideo ne cessa de s'accroître qu'en 1843.

Que ce mouvement ait une direction spéciale, c'est encore ce dont on ne saurait douter, quoiqu'on ait avancé le contraire; en effet, lorsqu'il a été paralysé par la guerre dans la Bande orientale, à partir de 1843, le commerce de Buenos-Ayres ne s'est pas sensiblement accru. C'est que Buenos-Ayres et Montevideo sont deux centres d'action différents, dont chacun a son importance réelle et incontestable, sa valeur qui lui est propre. Buenos-Ayres est

le débouché naturel des provinces de la rive droite de la Plata, dont les produits aboutissent à son marché et à son port, le seul de cette rive. Montevideo, par contre, est le débouché et l'entrepôt naturel des provinces de la rive gauche.

Dans ces conditions respectives d'activité, la prospérité de Montevideo, favorisée dans son développement par les facilités que lui donnent les communications fluviales, devait de toute nécessité s'accroître dans une proportion plus rapide. Aussi, pendant que le commerce de Buenos-Ayres restait stationnaire ; que la population française continuait à y flotter entre 7 à 8,000 âmes ; que le mouvement de notre navigation s'y bornait à environ quatre navires par mois, tout allait croissant à Montevideo sous le triple rapport de l'émigration, du commerce et de la navigation.

Au point de vue de l'émigration, la population française avait presque doublé dans les quatre années de 1838 à 1843. En 1838, le nombre des Français immatriculés au consulat était de 5,000 ; à la fin de 1842, il s'élevait à 9,000.

Mais les registres matricules ne comprenant que les Français adultes, ce chiffre est encore au-dessous de la vérité, et, d'après les meilleures autorités, on ne peut le porter à moins de 15,000, à cause des femmes et des enfants.

En 1841 surtout l'émigration prit un développement considérable. Les premiers mois de cette année seuls virent l'arrivée de plus de 3,500 Basques à Montevideo, et on estime que le chiffre total de l'émigration européenne de 1838 à la fin de 1341 s'élève à 28,245 personnes. On prend les appréciations les plus modérées, car s'il faut s'en rapporter à des écrivains généralement bien informés du

reste, il fut un moment où la population française de l'État oriental n'aurait pas été moindre de 25,000 âmes.

Quel fut pendant la même période, au point de vue commercial, l'état de nos relations avec Montevideo?

Les chiffres suivants, puisés dans les tableaux officiels du commerce extérieur de la France, et dans ceux de la douane de Montevideo, répondent éloquemment à cette question.

Le chiffre des exportations de l'État oriental pour la France (c'est-à-dire la balance du commerce en notre faveur), qui était comme nous l'avons vu :

En 1838, de. 2,215,755

fut :

En 1839, de. 3,798,022
En 1840, de. 3,523,147
En 1841, de. 4,322,658
En 1842, de. 5,413,859

Cette balance fit donc plus que doubler pendant cette période de quatre années.

Le mouvement de la navigation suivit la même progression.

Les états officiels des entrées et des sorties des ports de France pour Montevideo, sous pavillon français, donnent un mouvement :

Pour 1839, de 56 bâtiments	jaugeant	ensemble,	10,040	tonneaux.
Pour 1840, de 81	—	—	14,626	—
Pour 1841, de 90	—	—	15,230	—

Pendant la même période, les états des entrées et des sorties de France pour Montevideo, sous pavillon étranger, donnent un mouvement :

Pour 1839, de 12 bâtiments	jaugeant	ensemble	2,499	tonneaux.
Pour 1840, de 18	—	—	3,680	—
Pour 1841, de 13	—	—	3,249	—

Enfin, en 1842, quatre-vingt-dix-sept navires français entrèrent à Montevideo, quatre-vingt-dix-huit en sortirent, soit en tout cent quatre-vingt-quinze bâtiments, jaugeant en moyenne 210 tonneaux, soit ensemble 40,950 tonneaux.

On a calculé que, pendant que le nombre des navires augmentait, la moyenne du tonnage s'accroissait de 15 pour 100. Ce résultat s'explique par le facile débit à Montevideo de nos marchandises d'encombrement, telles que les vins de Bordeaux et de Cette.

Si on récapitule les chiffres qui précèdent, on trouve que, suivant une marche parallèle et progressive, le mouvement de la navigation, la balance du commerce, le chiffre de l'émigration doublèrent dans cette période de quatre années, dont deux seulement de paix complète.

Enfin, nous ne terminerons pas cet aperçu sur Montevideo sans appeler l'attention sur l'immense accroissement des fortunes particulières, acquises par des Français dans le pays même.

En 1843, d'après un état statistique dressé avec soin, 877 Français, domiciliés à Montevideo, possédaient une masse de biens, pour la plupart immobiliers, évalués à 6,600,000 piastres courantes en moyenne, soit 29,700,000 f. au cours moyen de 4 fr. 50 c. par piastre. Le nombre des maisons appartenant à ces Français, dans la capitale, s'élevait à deux cent trente-deux.

On a vu, dans le livre précédent, le rôle que le commerce de la Plata joue dans le tableau de nos relations avec l'Amérique du Sud. Ce rôle allait également en grandissant dans la période qui nous occupe.

La moyenne quinquennale de 1839 à 1843 s'éleva à 24,000,000 de francs par an; elle donne aux États de la Plata le troisième rang parmi ceux de l'Amérique espa-

gnole avec lesquels nous trafiquons, et le vingt-unième rang dans le commerce général de la France [1].

La seule année 1842, pendant laquelle nos relations avec la Plata avaient repris leur cours normal, donne un mouvement commercial de 37,500,000 francs.

Mais, en 1844, sous l'influence de la guerre et du siége de Montevideo par mer et par terre, ce commerce redescendit à 19,400,000 francs [2]; il n'occupait plus que le

[1] Moyenne quinquennale du commerce général de la France, de 1839 à 1845.

NOMS DES PAYS.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS	TOTAUX.
1. Brésil.	11,200,000	27,700,000	38,900,000
2. Cuba.	15,800,000	14,300,000	30,100,000
3. Plata.	13,500,000	10,500,000	24,000,000
4. Chili.	4,800,000	13,600,000	18,400,000
5. Mexique.	6,000,000	12,300,000	18,300,000
6. Venezuela.	3,300.000	3,000,000	6,300,000
7. Pérou.	2,100,000	2,700,000	4,800,000
8. Nouvelle-Grenade. . .	900,000	1,100,000	2,000,000
9. Guatemala.	800,000	300,000	1,100,000
	58,400,000	85,500,000	143,900,000

[2] Commerce général de la France avec l'Amérique du Sud en 1844.

NOMS DES PAYS.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS	TOTAUX.
1. Brésil.	13,500,000	30,800,000	44,300,000
2. Cuba.	12,800,000	14,400,000	27,200,000
3. Mexique.	7,500,000	13,900,000	21,400,000
4. Plata.	11,300,000	8,100,000	19,400,000
5. Chili.	3,400,000	13,100,000	16,500,000
6. Pérou.	500,000	6,400,000	6,900,000
7. Nouvelle-Grenade. . .	1,300,000	3,100,000	4,400,000
8. Venezuela.	1,600,000	2,400,000	4,000,000
9. Guatemala.	» »	500,000	500,000
	51,900,000	82,700,000	134,600,000

vingt-deuxième rang dans l'importance du commerce extérieur, et le quatrième rang dans le tableau de nos échanges avec l'Amérique du Sud.

Chose remarquable! la diminution de plus de 10,000,000 de francs, que notre commerce avec l'Amérique du Sud éprouva dans cette même année sur la moyenne des années précédentes, ne porta que pour moitié sur notre commerce avec la Plata : le surplus affecta la totalité de nos rapports commerciaux avec l'Amérique du Sud. Et cela devait être; car notre honneur national avait été compromis aux yeux de tous les peuples de ces contrées.

A la même époque, la navigation présentait encore un chiffre de 17,192 tonneaux sous pavillon français, et de 3,636 sous pavillons étrangers.

Aujourd'hui, la situation, rendue de plus en plus anormale par suite des mauvais succès de l'intervention anglo-française en 1845, s'est aggravée considérablement.

Le commerce de la Plata est réduit au cinquième de son importance de 1842; à moins du tiers de son importance moyenne de 1839 à 1844; à 7,000,000 de francs à peine. Et cette décadence menace de s'étendre à toutes nos relations avec cette Amérique du Sud, qui est pourtant d'un si grand avenir pour nous!

Écoutons à ce sujet (et nous ne saurions mieux finir ce chapitre), écoutons les instructives paroles de M. Thiers:

« Vous faites avec les deux Amériques un commerce, je « puis le dire, immense; c'est le plus grand que vous fas- « siez avec aucune région du globe.

« Le commerce des deux Amériques représente à peu près « 500 millions. L'Amérique du Nord en prend la plus grande « partie; l'Amérique du Nord prend dans ces 500 millions « 350 millions. L'Amérique du Sud n'en prend que 150,

« pas tout à fait le tiers; mais vous vous tromperiez « étrangement si vous vouliez apprécier l'importance des « 150 millions du commerce de l'Amérique du Sud par le « chiffre qu'elle représente.

« D'abord le commerce de l'Amérique du Nord, qui a « pour vous de grands avantages, qu'il faut entourer de la « plus grande sollicitude, a cependant deux inconvénients « capitaux. Le premier, c'est qu'il est exposé prochaine- « ment aux tarifs que demande le parti industriel en Amé- « rique : il se balance à forces tellement égales avec le parti « agricole, que trois fois nous avons failli succomber. Il « s'agissait de quelques centimes dans le tarif des soies de « la Chine; c'est donc un commerce dont l'avenir est me- « nacé.

« Le second, c'est que les Américains ont entièrement « gagné sur vous la question de la navigation, et sur quatre « cents navires qui font le commerce de l'Amérique du « Nord, il n'y en a que cinquante de français et 350 d'amé- « ricains.

« Savez-vous ce qui se passe dans l'Amérique du Sud? « Là, vous avez affaire à des nations dont la croissance est « si rapide, qu'elle dépasse singulièrement celle de l'Amé- « rique du Nord. Dans l'Amérique du Nord, la population, « et presque tous les chiffres de croissance sont analogues « à celui-là, double en vingt ans à peu près; dans l'Amé- « rique du Sud, je pourrais vous donner des états qui vous « le prouveraient : la population triple en douze années.

« Le commerce du Brésil a monté, en dix ans, d'un peu « moins de 30 millions à près de 60 millions. Le commerce « de la Plata, en douze années, a monté de 4 à 5 millions « à 40 millions. Voilà la progression du commerce et de « toute chose en ce pays-là.

« Maintenant (indépendamment de cet avenir si rapide, « et je dis rapide, parce que je suis profondément con- « vaincu que le commerce de l'Amérique du Sud, sans la « guerre inévitable que vous n'abrègerez que par de l'é- « nergie, serait de plus de 200 millions, et je réduis ici « tous les chiffres probables), il y a donc un avenir im- « mense. Il y a de plus, de n'y pas rencontrer un parti in- « dustriel ; car les nations de l'Amérique du Sud sont des « nations tout au plus agricoles : elles ne vous menace- « ront pas de longtemps de la rivalité industrielle dont les « États-Unis vous menacent. Il y a de plus, quant à la navi- « gation, que vous ne rencontrez pas un pavillon améri- « cain du Sud sur les mers que vous fréquentez.

« Écoutez cette proportion : dans l'Amérique du Nord, « pour trois cent cinquante bâtiments américains il y a « cinquante bâtiments français.

« Dans l'Amérique du Sud, pour deux cent quatre-vingt- « quinze bâtiments français il y a quarante et quelques « bâtiments étrangers, et dans ces quarante il y en a trente- « neuf espagnols et dix américains.

« Voilà donc toute l'importance du commerce de l'Amé- « rique du Sud ; une rapidité d'accroissement, telle qu'elle « surpasse même la rapidité d'accroissement du commerce « dans l'Amérique du Nord, la dépasse extraordinaire- « ment.

« De plus, vous avez la certitude que vous ne pouvez y « rencontrer aucune rivalité industrielle prochaine ; et en- « fin la certitude que votre pavillon peut s'y développer « immensément, et il n'y a plus que cette région pour le « développer [1]. »

[1] Discours de M. Thiers à l'Assemblée législative, du 6 janvier 1850.

CHAPITRE IV.

Politique réservée de la France. — Elle offre sa médiation conjointement avec l'Angleterre. — Le général Rosas la repousse. — Vues ambitieuses de Rosas sur l'État oriental. — Note du 16 décembre 1842. — Première retraite de la médiation européenne.

(1842-1844.)

Des intérêts aussi puissants étaient bien de nature à éveiller l'attention et à provoquer la sollicitude du ministère français. Mais, bien que celui-ci eût eu à soutenir des débats assez vifs dans le parlement, au sujet du traité de 1840, il n'était nullement disposé à rentrer dans les embarras dont il était sorti par ce traité. Il recommandait la plus stricte neutralité à ses nationaux, et se bornait à prescrire au chef de nos forces navales de protéger les Français et leurs propriétés [1].

Dans la marine, l'opinion allait encore plus loin que dans le gouvernement, et M. l'amiral Massieu de Clerval, commandant la station du Brésil et de la Plata, pensait

[1] « ..... Revenus à la position de neutres entre Buenos-Ayres et « Montevideo, depuis la signature de la convention du 29 octebre « 1840, nous devons et nous entendons conserver cette position. « Telle est aussi la règle formelle des obligations imposées au chef « de la station navale, dans toutes les éventualités présentes et fu- « tures de la guerre engagée entre les républiques argentine et de « l'Uruguay.

« Vous n'ignorez pas d'ailleurs qu'un autre devoir impérieux pour « vous comme pour MM. les consuls, est de ne pas souffrir que dans « cette lutte armée, non plus que dans la guerre civile qui pourrait « s'ensuivre sur le territoire de l'État de Montevideo ou de Buenos- « Ayres, les intérêts et les personnes de nos compatriotes aient à « éprouver la moindre atteinte. » (Instructions du ministre des affaires étrangères du 12 mars, et du ministre de la marine du 23 mars 1842 à M. l'amiral Massieu de Clerval.)

avec quelque raison que, puisque la France ne voulait pas prendre parti dans la guerre des deux républiques, elle n'avait rien de mieux à faire que de retirer ses bâtiments et ses marins exposés à se voir compromis, et que de laisser les résidants français se tirer d'affaire eux-mêmes [1].

C'eût été en effet le parti le plus sage dans un pays, où on n'aurait pas eu d'intérêts considérables et permanents, mais seulement des intérêts accidentels, qu'il eût été possible de sacrifier d'un seul coup pour n'avoir plus à y revenir.

Mais tel n'était point le cas, ainsi qu'on l'a vu à Montevideo. Comme le disait M. l'amiral Massieu de Clerval [2] : « Il est difficile de n'avoir aucune difficulté avec des gens « qui trop souvent s'écartent des usages reçus pour les « nations civilisées et qui emploient sans cesse la ruse pour « en venir à leurs fins. » Il pouvait, il devait arriver, qu'au milieu d'une lutte prolongée les intérêts et les personnes de nos compatriotes fussent tellement atteints et compromis, qu'il nous fallût sortir de la neutralité.

Aussi le gouvernement français, poussé par le sentiment de la situation, ému par les cris d'alarme de ses nationaux qui, avant d'avoir éprouvé les rigueurs de l'invasion, les avaient prévues, tenta, malgré ses dispositions réservées, de prévenir cette invasion funeste, en interposant ses bons

[1] « Depuis longtemps, les affaires de la Plata m'ont obligé à main- « tenir ici des forces imposantes, ne fût-ce que pour faire cesser les « plaintes du commerce et les criailleries de l'opposition, qui ont « toujours accusé le gouvernement du roi de négliger la protection « due aux Français établis dans la Plata, et pourtant il eût peut- « être mieux valu les laisser entièrement à leur propre direction, « car alors ne comptant plus que sur eux-mêmes, ils eussent peut- « être de même probablement mieux compris leurs véritables inté- « rêts. » (Dépêche de l'amiral Massieu de Clerval à son successeur du 24 février 1844.)

[2] Même dépêche.

offices. Il se mit d'accord à ce sujet avec le cabinet de Londres. Le comte de Lurde, ministre de France à Buenos-Ayres, fut chargé, conjointement avec le ministre britannique M. de Mandeville, d'offrir au général Rosas la médiation de la France et de l'Angleterre, « afin de mettre un terme « à la lutte déplorable dans laquelle étaient engagées depuis « longtemps Buenos-Ayres et Montevideo [1]. »

Mais déjà le général Rosas avait repoussé les bons offices de l'Angleterre, pour tout arrangement qui n'aurait pas pour résultat la réintégration de don Manuel Oribe dans la présidence de l'État oriental. M. de Lurde eut beau déclarer *cette condition inadmissible*, et constater « qu'il « était évidemment impossible que le gouvernement an- « glais et le gouvernement français sanctionnassent par « leur médiation le désir du général Rosas d'élever à « la présidence de Montevideo quelque personne que ce « fût, ... si cette personne ne réunissait pas la majorité « des suffrages de la république orientale [2]. » Après six semaines d'attente, il n'obtint (le 18 octobre 1842) qu'une note prolixe et méprisante, dans laquelle le général Rosas, après une violente diatribe contre le général Rivera et ses antécédents politiques, concluait en déclarant que « la pré- « sence de ce chef au pouvoir n'offrait point de garanties « véritables et durables de paix à la confédération, que ces « garanties ne se trouveraient que dans le rétablissement « de l'autorité légale violemment expulsée. »

Le général Rosas plaçait ainsi son argumentation en faveur du rétablissement du général Oribe sur le terrain des réserves de l'article 4 du traité du 29 octobre 1840. Qu'il

[1] Note de M. de Lurde à M. Arana, du 30 avril 1842.
[2] Même note.

ne fût le maître de considérer, à tort ou à raison, la présidence de Rivera comme incompatible avec la sécurité de la confédération argentine, c'est ce qui n'est pas douteux ; que, par ce motif, il se refusât à toute conciliation avec Rivera, qu'il lui fît une guerre acharnée, c'est un droit qu'on ne pouvait lui contester ; c'est celui de tout État souverain, celui que la réserve de l'article 4 avait eu pour objet de lui garantir. Mais là s'arrêtait son droit, et il n'avait certainement pas celui de s'ériger en juge de la légalité de l'abdication du général Oribe, de la légalité de l'acceptation qui en avait été faite par le peuple oriental, et de la légalité de l'élection de don Fructuoso Rivera. C'est ce qu'il faisait pourtant, en élevant la prétention de ne reconnaître que don Manuel Oribe pour président légal de l'Uruguay, et celle non moins étrange de le rétablir à main armée. Sous ce dernier rapport, il agissait directement contre le sens que la France attachait à l'article 4 du traité de 1840, et que M. l'amiral de Mackau avait précisé en déclarant aux représentants de Montevideo [1], que « la reconnaissance de « l'indépendance de l'État oriental impliquait le droit pour « cet État de régler, comme il le jugerait convenable, la « forme de son gouvernement intérieur ; et qu'il aurait « cru faire injure au gouvernement argentin en lui de- « mandant s'il entendait ces principes autrement que les « peuples civilisés. »

Mais Oribe n'était qu'un prétexte pour Rosas ; le but réel de ce dernier était la ruine, l'annexion, ou tout au moins l'asservissement indirect à son influence, de l'État oriental.

La république argentine avait vu avec un profond sen-

[1] Conférence à bord de *l'Eclair*, du 11 novembre 1840.

timent de regret et de douleur la séparation de Montevideo qui retirait de ses mains la clef de la Plata. Rosas avait hérité de ce sentiment ; il l'avait témoigné, dès le début de son administration, par toutes sortes de mauvais vouloirs. N'avait-il pas refusé, jusqu'en 1835, de recevoir les agents du gouvernement de Montevideo et d'accréditer près de lui les siens, sous prétexte qu'en raison de l'article 10 du traité du 27 août 1828, ce gouvernement ne jouissait pas de sa complète indépendance ? De 1832 à 1834, n'avait-il pas soutenu et encouragé l'insurrection de Lavalleja contre le président Rivera ? n'avait-il pas cherché à s'emparer de l'esprit du général Oribe ? ses conseils n'avaient-ils pas précipité ce chef dans les actes arbitraires dont l'impopularité avait amené sa chute ? Au lieu de le soutenir énergiquement, après l'avoir compromis, il s'était borné à lui prêter un secours inefficace, suffisant pour l'empêcher de tomber pendant un temps, mais insuffisant pour le mettre à même de triompher ; en prolongeant ainsi une lutte désastreuse entre Oribe et Rivera, n'avait-il pas tenté d'amener la ruine de l'État oriental ?

Ces griefs, exposés avec beaucoup de clarté dans un mémorandum adressé, le 9 janvier 1840, au gouvernement français par le ministre oriental à Paris, donnent la mesure de la mauvaise volonté de Rosas à l'égard de Montevideo. Cette mauvaise volonté était d'ailleurs fomentée par de puissants motifs personnels. Rivera était le rival de Rosas ; les plus redoutables adversaires du dictateur argentin, Paz et Lavalle, avaient trouvé un asile et des armes dans l'État oriental ; la partie à la fois active et lettrée de l'émigration argentine, Varela, Aguero, Wright, Alsina, ceux-là mêmes qui l'attaquaient le plus vivement par la plume et par le conseil, ceux-là qui le dénonçaient dans

leurs journaux aux méfiances et à l'aversion de l'Europe, avaient leur quartier général à Montevideo.

Au désir de poursuivre ses antagonistes dans leur principal refuge, se joignait pour le général Rosas un motif que l'amiral Massieu de Clerval nous indique avec beaucoup de vérité [1] :

« La guerre actuelle a pour but apparent le rétablisse-
« ment d'Oribe à la présidence de la république de l'Uru-
« guay, et l'expulsion de Rivera d'un pouvoir auquel il a
« été porté par notre influence, au détriment de son com-
« pétiteur ; mais, au fait, cette question de la présidence
« d'Oribe ou de Rivera n'est qu'un prétexte que prend
« Rosas pour rester dans un état de guerre qui convient à
« sa politique, et qui lui permet de conserver le pouvoir
« absolu, dont il a su s'emparer. »

Dans un ordre d'idées plus général, quoique toujours personnel, l'État oriental avait été le point d'appui de l'action de la France, lors de la rupture avec Buenos-Ayres ; sans la convention du 23 avril 1839, qui avait mis tous les ports de l'Uruguay à la disposition de l'escadre française pour s'y ravitailler et y vendre ses prises [2], le blocus de Buenos-Ayres fût demeuré impuissant et ridicule.

Dans les complications auxquelles le système du général Rosas ne pouvait manquer de l'entraîner avec l'Europe,

[1] Dépêche de l'amiral Massieu de Clerval à son successeur, décembre 1842.

[2] « ..... Le contre-amiral Leblanc fit avec Rivera une convention qui porta ses fruits..... « Le président Rivera nous concéda le droit « de visite sur tous les bâtiments en chargement à la côte orien- « tale..... Comme mesure auxiliaire de notre blocus, on n'en pou- « vait imaginer de plus puissante ni de plus féconde en résultats. » Affaires de Buenos-Ayres, par un officier de la flotte, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 334.

il ne fallait pas que pareille chose se renouvelât; il fallait que l'État de Montevideo, s'il ne devenait pas sien, lui fût au moins moralement inféodé[1].

Pour soutenir ce système, oppressif au dedans et belliqueux au dehors, Rosas a besoin d'hommes et d'argent. Mais les hommes, son pays mal peuplé, épuisé, ne peut les lui fournir; il faut les demander à l'immigration étrangère. L'argent, il faut le demander à des impôts excessifs, et à l'accroissement des droits de douane, qui constituent le revenu le plus liquide des États américains. Mais com-

[1] Devant ces divers points de vue, l'opinion émise par M. de Mareuil dans son rapport du 14 juillet 1849, publié par le *Napoléon* du 13 janvier 1850, tombe à faux. M. de Mareuil dit : « Rosas ne peut « pas vouloir réunir l'Uruguay, soit à la confédération, soit à la « province de Buenos-Ayres... Montevideo deviendrait aussitôt pour « Buenos-Ayres une rivale redoutable; elle enlèverait à son com- « merce la clientelle de l'intérieur. D'ailleurs, ce pouvoir du géné- « ral Rosas... serait en danger de mort, du moment où il s'é- « tendrait aux deux rives de la Plata. Alors non pas la France ou « l'Angleterre seulement, mais le Danemark ou les villes anséatiques « pourraient à chaque instant lui dicter des lois et suspendre sur « l'une ou l'autre rive, par la présence de quelques bricks de guerre, « l'action de son gouvernement. » M. de Mareuil commet ici une double erreur. Dans le cas d'annexion, Montevideo ne serait pas une rivale redoutable pour Buenos-Ayres, car Rosas pourrait prendre telles mesures fiscales qui anéantiraient la concurrence et ramèneraient Montevideo au point où elle était sous la domination espagnole, à la condition de simple *presidio*. Il cesserait d'être à la merci des puissances maritimes, car le blocus de Buenos-Ayres, déjà fort difficile avec Montevideo pour point d'appui, le deviendrait bien davantage avec Montevideo dans les mains de Rosas; et celui de ce dernier port n'est pas en soi plus aisé. Dans cette hypothèse, la croisière établie à l'entrée de la Plata n'aurait plus pour point de ravitaillement que Rio-Janeiro ou Sainte-Catherine, c'est-à-dire deux stations, dont la seconde et la plus rapprochée est à deux cent quarante lieues, et dont l'emploi suppose nécessairement la bonne volonté du gouvernement brésilien. Les motifs allégués par M. de Mareuil conduisent donc inévitablement à des conclusions diamétralement opposées aux siennes.

ment soumettre les étrangers au service militaire ? comment frapper le commerce et l'industrie de contributions arbitraires, sans favoriser la concurrence de Montevideo, placée sous un régime doux et libéral, sans rejeter sur la rive gauche de la Plata le travail, les produits, les capitaux, atteints sur la rive droite par les mesures dictatoriales du gouvernement de Buenos-Ayres? Il lui fallait donc, alors comme aujourd'hui, faire disparaître cette concurrence, absorber Montevideo, pour se rendre maître des deux rives de la Plata, et régler souverainement les conditions de l'existence commerciale de ces contrées.

Cette position respective des deux États, cet immense intérêt du général Rosas à mettre la main sur Montevideo, on les trouve énergiquement exposés dans le mémorandum déjà mentionné, du 9 janvier 1840. Le ministre oriental à Paris s'y exprime ainsi :

« Le général Rosas, qui avait inutilement tenté d'ac-
« quérir dans la république de l'Uruguay l'influence et la
« prépondérance qu'il avait obtenues dans les provinces
« argentines, devait nécessairement saisir l'occasion que
« pouvait lui présenter le nouveau gouvernement d'Oribe
« pour atteindre l'objet de ses prétentions... L'ancienne
« jalousie que lui inspirait la prospérité de l'État oriental
« était excitée par le contraste et par la comparaison entre
« le régime politique de l'un et de l'autre pays ; et il savait
« bien tout le mal qu'une pareille comparaison faisait à
« son existence politique. Les institutions libérales que
« l'Uruguay conservait en dépit des assauts qu'il avait
« éprouvés étaient une censure permanente de la dictature
« que lui, Rosas, avait proclamée comme l'unique système
« approprié et convenable à ces contrées. Tant que ces
« institutions existeraient, les difformités et les consé-

« quences funestes de sa tyrannie devaient ressortir au « plus haut point. La rive orientale du Rio de la Plata se « peuplait et s'enrichissait rapidement pendant que la « rive occidentale, dévorée par son papier-monnaie, et « opprimée par une administration soupçonneuse et des- « potique, s'appauvrissait et se dépeuplait. Il était dès lors « d'un intérêt vital pour le général Rosas de faire cesser « le plus promptement possible ce contraste, et de mettre « le gouvernement de l'Uruguay au niveau du sien, ou de « le subjuguer complétement. »

Cette opinion, basée sur la réalité des faits, n'est pas seulement l'opinion des adversaires naturels du général Rosas. Nous la trouvons reproduite, en termes différents dans la forme, analogues au fond, et par ceux qui conseillaient, comme M. l'amiral Massieu de Clerval, l'abstention complète dans les affaires de la Plata, et par ceux qui, comme M. l'amiral Le Prédour, se sont prononcés pour la voie des concessions à l'égard du général Rosas.

Voici ce qu'écrivait M. l'amiral Massieu de Clerval[1] :

« Le commerce de Montevideo est dans un état floris- « sant... La population s'est accrue dans une progression « rapide, et la ville a suivi cet accroissement ; un gouver- « nement très doux et très libéral attire les étrangers « dans la Bande orientale.

« Dans la paix et sous un chef bon administrateur, Mon- « tevideo deviendrait en peu d'années une des villes les « plus riches, les plus commerçantes et les plus impor- « tantes de l'Amérique méridionale ; mais la guerre arrête « ses progrès ; les projets conçus par le gouvernement ac-

[1] Dépêche de M. l'amiral Massieu de Clerval à son successeur, décembre 1842.

« tuel dans le but d'accroître la prospérité éprouvent de « la lenteur dans leur exécution, ou sont arrêtés par le « manque de fonds employés généralement pour l'armée « et la défense du pays...

« La situation de Buenos-Ayres est tout à fait différente « de celle de Montevideo. Cette ville est loin d'être en pro- « grès ; sa population, sous le gouvernement de Rosas, au « lieu de s'être accrue, est nécessairement beaucoup di- « minuée par les émigrations auxquelles ont donné lieu « les proscriptions et les poursuites continuelles contre le « parti unitaire... D'ailleurs les étrangers n'affluent pas « à Buenos-Ayres ; le commerce souffre du manque de « bras... Les scènes sanglantes dont Buenos-Ayres a été « plus d'une fois le théâtre et le régime tyrannique de « Rosas ne sauraient attirer les étrangers ; et enfin toute « la population argentine a été employée à l'armée... Il « résulte de cet état de choses que des quartiers entiers « de Buenos-Ayres sont à peine habités... Les difficultés « que présente la rade pour le chargement des navires, « jointes au défaut de bras, font que la rade de Montevideo « lui est préférée. Rosas comprend les avantages que « celle-ci présente, il en est jaloux et prend toutes les me- « sures qui peuvent nuire à la prospérité de l'État orien- « tal. »

L'amiral Massieu de Clerval traçait ce parallèle, alors que les deux républiques, en guerre sur leurs frontières seulement, jouissaient de leurs débouchés naturels ; voyons maintenant ce que mandait M. l'amiral Le Prédour à une époque bien différente [1].

[1] Dépêche de M. l'amiral Le Prédour au ministre des affaires étrangères, du 20 février 1849.

« La ville de Buenos-Ayres est, en ce moment, dans une « prospérité extraordinaire. Le général Rosas est parvenu « à y concentrer tout le commerce de la Plata, ce qui a été « le but constant de ses efforts... La paix me paraît à peu « près impossible, persuadé que je suis de l'intérêt qu'il « y a pour le général Rosas à maintenir ses troupes dans « la Bande orientale, pour compléter la ruine de ce beau « pays et pour compléter par cela même la prospérité dont « jouit aujourd'hui Buenos-Ayres. »

Ainsi donc tous les témoignages s'accordent à le reconnaître, le général Rosas veut la ruine, l'asservissement ou l'absorption de l'État oriental ; il le veut, parce que cet asservissement, cette absorption ou cette ruine sont absolument nécessaires à son système.

On comprend dès lors qu'il ne se soit pas arrêté à ces premières offres de médiation de la France et de l'Angleterre.

M. de Lurde eut beau faire connaître au gouvernement argentin, « que la protection des sujets français pourrait « imposer au gouvernement du roi la nécessité de recourir « à d'autres mesures, pour détruire les obstacles qui in- « terrompaient pour le moment la navigation pacifique de « la Plata[1]. » Il eut beau réclamer, dès la première nouvelle de la bataille d'Arroyo-Grande, la cessation immédiate des hostilités entre les deux républiques, et la retraite de leurs troupes sur leurs territoires respectifs, dans l'intérêt de l'humanité et des résidants étrangers [2].

Il n'obtint à la première note qu'une réponse évasive et dérisoire[3] ; et aux termes hautains de la seconde, le gé-

[1] Note de M. de Lurde à M. Arana, du 26 novembre 1842.
[2] Note de M. de Lurde à M. Arana, du 16 décembre 1842
[3] Note de M. Arana à M. de Lurde, du 28 novembre 1842.

néral Rosas ne répliqua que par l'invasion de la Bande orientale. L'Angleterre avait éprouvé les mêmes refus et les mêmes dédains.

Il semble que la France et l'Angleterre, frustrées dans leurs tentatives de médiation pacifique, n'eussent plus qu'à l'imposer. Il n'en fut rien. La Grande-Bretagne, bien que vivement sollicitée par son commerce, qui se plaignait des obstacles apportés par la guerre à la navigation du Rio de la Plata, se tint sur la réserve. La France, qui n'était que trop disposée à ne pas engager une nouvelle action dans ces parages, et que la politique de Louis-Philippe attachait au char de l'entente cordiale, imita son alliée.

Ce fut une très grande faute; Rosas y puisa une grande force morale. Il vit qu'il pourrait longtemps braver les injonctions de la France et de l'Angleterre; que l'intervention de ces deux puissances, si jamais elles se prononçaient, ne serait que contrainte et forcée, et qu'il lui serait aisé de l'amortir. D'un autre côté, lorsque la France, cédant à des considérations particulières, et se modifiant avec le cabinet anglais, se décida à intervenir, il parut que nos intérêts dans la Plata étaient bien peu de chose, puisqu'il nous avait fallu tant de temps pour réfléchir, et des motifs de détermination pris en dehors de la question. C'est ainsi qu'on en est venu à douter de la permanence, de la réalité et de l'importance incontestable de ces intérêts, et que la question de la Plata, obscurcie comme à plaisir par des détails rebutants et des considérations accessoires, a fini par présenter dans sa marche interminable et inexpliquée un problème presque impossible à résoudre. Il s'agissait pourtant et il s'agit encore d'un intérêt de premier ordre, du présent et de l'avenir des relations de la France avec l'Amérique du Sud tout entière.

CHAPITRE V.

Siége et défense de Montevideo. — Les légions française et italienne. — Garibaldi. — Revers et détresse du gouvernement oriental. — Bataille d'India-Muerta.

(1842-1845.)

Nous avons laissé la population de Montevideo aux prises avec les forces d'Oribe. Cette capitale, démantelée depuis la paix de 1828, n'offrait plus aucune défense du côté de la terre. Un front irrégulier fut tracé, d'une rive à l'autre, dans la partie la plus étroite de la langue de terre, qui réunit la ville au continent, sur un parcours d'environ 1,700 mètres. Un rempart en terre, avec un revêtement en cailloutis, le compose. A 800 mètres en avant de ce retranchement, une première ligne de défense, consistant en un simple fossé, fut également tracée. Quatre-vingt-dix pièces de tout calibre, ramassées parmi les moins mauvais des vieux canons que l'occupation espagnole et portugaise avait laissés comme hors de service dans les rues de la capitale, armèrent ces fortifications improvisées, qu'emporteraient en quelques heures quelques bataillons européens, et qui retiennent depuis sept ans toutes les forces d'Oribe.

Don Manuel, de son côté, établit son quartier-général un peu au-dessous du mamelon connu sous le nom de *Cerrito de la Victoria*. Il fit élever un fort carré sur ce mamelon, coupa toutes les routes qui conduisent de Montevideo à son camp, et couronna de batteries les hauteurs de la Figurita et des Tres-Cruces, situées à 1,000 ou 1,100 mètres des premières défenses de la place. Mais, à cette distance, l'artillerie, imparfaitement servie de part et d'autre, ne fit que

jouer avec plus de bruit que d'effet. La guerre se résuma en sorties, en escarmouches, en combats partiels, où les deux armées, à peu près égales en forces, arrosèrent de leur sang un terrain stérile pour la victoire, sans jamais aborder, l'une, les retranchements des assiégés, l'autre, le camp des assiégeants.

La supériorité du nombre eût été cependant du côté d'Oribe, si les assiégés commandés par le général Paz, armés et alimentés par les soins vigilants du ministre de la guerre Pacheco, n'avaient reçu un renfort que les imprudences de l'ennemi jetèrent dans leurs bras.

Le 1er avril 1843, le général Oribe rendit un décret par lequel il menaçait de traiter comme sauvages unitaires les étrangers qui prendraient parti contre lui. Ce décret, révoqué quelques jours après sur les représentations énergiques du commodore anglais Purvis, n'en porta pas moins ses fruits. Dès le 2 avril, les résidants français prirent les armes pour ne plus les déposer depuis. Cette détermination, qui causa par la suite de graves embarras et de violentes controverses, était néanmoins justifiée par le précédent armement, par la juste terreur qu'inspiraient à nos nationaux les rancunes et les menaces d'Oribe, et enfin par quelques mesures préalables de sûreté, que le consul général avait cru devoir prendre, dès le 9 février, et sur lesquelles il revint, comme étant trop compromettantes.

Les résidants français avaient pris le nom de légion française, avec le drapeau et la cocarde nationale. Leur gouvernement désapprouva hautement cet armement qui mettait en avant le pavillon français, au moment même où, après le rejet de sa médiation par Rosas, il était plus déterminé que jamais à ne point sortir de la neutralité impossible qu'il s'était imposée.

Ses agents eurent ordre[1] de poursuivre la dissolution des volontaires français ; « mais, chose remarquable, toutes « les mesures prises pour amener le désarmement de la « légion semblèrent raviver le zèle souvent presque éteint « des légionnaires [2]. »

Lorsque M. l'amiral Lainé vint remplacer l'amiral Massieu, il effectua enfin la dissolution de la légion, conformément aux ordres du gouvernement. Mais elle se reforma aussitôt (il devait en être ainsi, car ses antécédents l'y obligeaient) sous le drapeau oriental, et sous le nom de deuxième et troisième bataillon de gardes nationales, Français et Basques, commandés par les colonels Thiébault et Brie. Elle subsiste encore aujourd'hui sous cette forme.

Les Italiens, établis en grand nombre à Montevideo, s'organisèrent également en une légion, sous les ordres de Giuseppe Garibaldi, auquel le ministre de la guerre confia en outre le commandement de l'escadrille orientale, composée de quatre petits bâtiments.

Garibaldi a été diversement jugé par l'esprit de parti ; vanté comme un héros par les uns, il a été flétri par les autres comme un bandit. Et ainsi qu'il arrive toujours dans cette contrariété d'opinions, la vérité est ailleurs.

Comme particulier, il est d'une probité, d'un désintéressement sans tache, et d'une simplicité qui, bien qu'un peu affectée peut-être, rappelle les vieux Romains.

Comme marin, comme soldat, sa froide intrépidité brave tous les périls, et commande la confiance à ceux qui marchent avec lui. Mais là s'arrête son mérite militaire ; s'il

[1] Lettres du ministre des affaires étrangères, des 29 juillet et 22 septembre 1843.

[2] Mémoire de l'amiral Massieu de Clerval à son successeur, du 24 février 1844.

sait faire tuer ses soldats, il ne sait pas les faire battre. Très capable d'exécuter, il est incapable de s'élever aux conceptions générales de la guerre. Son intelligence est évidemment rétrécie par l'illuminisme politique. Rien qu'à voir sa figure noble et régulière, mais glacée par une distraction habituelle, et ses grands yeux bleus fixes et ternes, on peut bien reconnaître en lui l'homme persévérant et décidé, mais rien de plus.

Garibaldi est un assez grand exemple des erreurs auxquelles l'orgueil d'opinions politiques, exclusives et mal digérées, peut entraîner les hommes. C'est ainsi que, par un faux préjugé d'égalité, il ne se croit pas autorisé à commander à ses soldats en dehors de l'action, et que sa tolérance *fraternelle* leur a permis des actes d'indiscipline, qui, dans l'Amérique du Sud et en Italie, ont rejailli sur l'honneur de son nom.

Oribe, voyant que la lutte se prolongeait par l'égalité des forces et des capacités, eut recours à d'autres moyens. Il se ménagea des intelligences dans la ville ; mais cette conspiration qu'on appelle communément la conspiration d'*Alderete*, du nom emprunté sous lequel don Manuel correspondait avec les conjurés, échoua complétement. Il ne réussit pas mieux dans l'emploi des moyens de séduction, pour provoquer la désertion parmi les défenseurs de Montevideo.

Mais pendant ce temps la position du gouvernement oriental devenait de plus en plus précaire. L'occupation du territoire avait empêché de procéder aux élections présidentielles, à l'expiration des pouvoirs de Rivera, en mars 1843 ; le pouvoir intérimaire avait été dévolu, d'après la constitution, au président du sénat, don Joaquin Suarez, qui, pour suppléer à l'assemblée générale qu'on n'avait

pu réélire, avait convoqué une assemblée de notables. Mais quoique cela fût aussi régulier que possible, quoique les gouvernements étrangers eussent continué à reconnaître ce gouvernement comme le seul légal de la république, il n'en était pas moins très faible, dépourvu qu'il était de toutes ressources.

Le blocus du port de Montevideo par l'escadre argentine, bien que non reconnu par les amiraux des grandes puissances maritimes, n'en avait pas moins paralysé le mouvement du commerce, qui s'était reporté vers Buenos-Ayres et sur les points de la côte orientale occupés par Oribe. Don Manuel avait fait de la rade du Buceo, située en vue de celle de Montevideo, sa place de commerce. La douane de la capitale ne rapportait plus que 12,000 piastres (60,000 fr.) par mois. Pour comble de détresse, le général Rivera s'était vu abandonné par son bonheur habituel.

Après la bataille d'Arroyo-Grande, il avait réussi à reformer une armée, et il avait repris la campagne. Après diverses alternatives de revers et de succès, battu coup sur coup à Malbajar et à Arequita, il se vit acculé à la frontière brésilienne par l'armée argentine aux ordres de don Justo de Urquiza. Il avait 4,000 hommes de troupes réglées; mais il traînait, en outre, à sa suite les misérables débris de la population des campagnes, qui, pour échapper aux cruautés des Argentins, avaient cherché un asile dans son camp.

Le 28 mars 1845, Rivera fut totalement défait à l'India-Muerta, et ces malheureux fugitifs, avec les restes de l'armée orientale, se réfugièrent sur le teritoire brésilien.

La bataille d'India-Muerta fonda la réputation d'Urquiza. Ce chef, actuellement gouverneur d'Entre-Rios, apparte-

nait, par les antécédents de sa famille, influente dans cette province, au parti unitaire ; il s'était jeté dans le parti fédéral pour sauver sa tête. Aujourd'hui il est parvenu, par sa dextérité mêlée d'audace, à ce degré d'importance que, suivant l'expression d'un observateur, « Rosas ne se cou-« che jamais sans songer au moyen de se débarrasser « d'Urquiza, et qu'Urquiza ne s'endort pas sans avoir « pensé à la manière de se délivrer de Rosas. »

Après le désastre d'India-Muerta, Montevideo était évidemment à deux doigts de sa perte ; mais, au même moment, l'intervention franco-anglaise, provoquée par le Brésil, vint changer la face des choses.

CHAPITRE VI.

Situation du Brésil. — Dangers qui menacent cet empire. — Influences et partis qui le divisent. — L'esclavage et l'émancipation. — Antagonisme de la race espagnole et de la race portugaise. — Rapports de Rosas et du Brésil. — Troubles et pacification de Rio-Grande. — Changement dans la politique du Brésil par rapport aux affaires de la Plata.

(1828-1844.)

L'empereur du Brésil avait acquiescé, avec non moins de déplaisir que la république argentine, à l'indépendance du nouvel État de l'Uruguay ; il considérait ce territoire comme une annexe naturelle et nécessaire de ses États. Aussi, pendant les premières années qui s'écoulèrent après la paix de 1828, la politique du cabinet de Rio-Janeiro se montra généralement peu favorable à la prospérité de Montevideo. Il semblait que tout ce que l'État oriental gagnait en importance et en richesses était soustrait et dé-

robé à la prospérité générale de l'empire. Mais, à la longue, ces dispositions mesquines et jalouses disparurent devant les événements et leurs conséquences probables, pour faire place à des considérations d'un ordre plus élevé et plus puissant.

Le Brésil, comme presque tous les États émancipés du Nouveau-Monde, est placé entre deux grands dangers : l'un, résultant de la civilisation raffinée dont l'Europe lui a porté les germes et le modèle ; l'autre, qui a son siége dans l'antagonisme des races diverses, jetées par la nature ou par les événements sur son territoire.

D'un côté, cet empire est entraîné, par un irrésistible attrait, vers les discussions politiques et vers l'agitation des théories sociales dont le vieux monde donne l'exemple et enseigne l'habitude à ses enfants transplantés au-delà de l'Atlantique.

Les problèmes gouvernementaux, les fictions constitutionnelles, le parlage des assemblées, la liberté ou, pour mieux dire, la licence de la presse, ont encore tout leur prestige et toute leur influence au Brésil. Ce prestige, cette influence, y sont entretenus et fomentés par la classe toute-puissante des légistes qui, là comme partout ailleurs, apporte trop souvent, dans le gouvernement des hommes et dans le maniement des affaires publiques, les arguties et les subtilités du barreau.

Cette influence des hommes de fait et de formules est d'autant plus à craindre pour le Brésil, que la religion, dans des mains en général peu respectables et peu respectées, a perdu une grande partie de son empire moral, dont l'action, en relevant et en ennoblissant les âmes, les rend capables des grandes choses.

D'un autre côté, l'élément aristocratique, qui fait la

solidité des empires en conservant la tradition de leur grandeur, paraît tendre à s'affaiblir. Les nobles brésiliens, retirés pour la plupart dans leurs *engenhos* et dans leurs *fazendas* (sucreries et fermes), les exploitent eux-mêmes pour échapper à la ruine dont les menacent l'abolition de leurs majorats (*morgados*) et l'immensité des dettes dont ils sont généralement accablés. Ils se condamnent ainsi à un genre de vie qui, par l'isolement, doit les rendre moins capables des grandes fonctions publiques et des armes.

Leurs titres, peu nombreux, sont également destinés à périr, car la plupart sont viagers (*vitalicios*) ou conférés seulement pour trois ou quatre générations. Les nobles brésiliens ont du reste le bon esprit de faire peu de cas de ces superfétations de l'aristocratie, et de s'en tenir généralement au titre de gentilshommes (*fidalgos cavalleiros*).

Les grandes influences sociales sont concentrées à Rio-Janeiro, à Bahia, et sur quelques points principaux; partout ailleurs elles tendent à se niveler, et avec elles la monarchie marche vers un effacement probable. Quel que soit le respect dont les populations entourent encore le descendant des Bragance, il n'est plus guère aujourd'hui, en vertu de la constitution qui régit le trône et l'empire, que le représentant de la *démocratie royale* de nos constituants de 1791.

A cet égard, le Brésil peut passer à bon droit pour *la meilleure des républiques;* et il est à croire qu'il aurait suivi l'exemple des colonies espagnoles, si Napoléon n'avait rejeté, par l'invasion du Portugal, la dynastie qui règne encore à Lisbonne et à Rio-Janeiro dans ses possessions d'outre-mer.

Au milieu des débats parlementaires, des discussions d'une presse dont aucun frein ne prévoit ou ne réprime les excès, deux partis se dessinent, qui se partagent le Brésil et qui ont ensanglanté ses provinces : le parti *Caramuru* ou *Sacuarem*, qui soutient le trône constitutionnel des Bragance ; le parti *Farrapo* ou *Santa-Lucia*, qui aspire à la république [1]. Ce dernier a pour lui la nature elle-même dans un État immense, dont chaque subdivision égale et surpasse en étendue maint royaume européen, et où le gouvernement central ne peut faire sentir qu'une action lointaine et lente sur des provinces séparées par l'Océan, par de hautes montagnes, d'épaisses forêts et de vastes déserts (*sertaos*). Le Para au nord, le Rio-Grande au sud, sont les deux centres d'action du parti républicain qui s'y est montré en armes à diverses reprises.

En regard de ce danger, résultat d'une civilisation déjà vieillie, se place l'antagonisme des races. Un écrivain instruit et intelligent s'exprime, comme il suit, sur l'origine et les conséquences probables de cet antagonisme [2] :

« L'empire du Brésil est au continent de l'Amérique « ce qu'est à l'Asie l'empire de la Chine : immensité des

[1] Les dénominations de Sacuarem et de Santa-Lucia viennent de deux actions de guerre dans lesquelles les deux partis en sont venus aux mains, pendant les discordes intérieures du Brésil.

Caramuru est le nom d'une tribu indienne avec laquelle les conquérants portugais avaient contracté de nombreuses alliances. *Farrapo*, en portugais, signifie haillon. C'est l'équivalent de *sans-culotte*.

Les républicains du Brésil appellent encore *pieds de plomb* (*piés de chomo*) les anciens Portugais qui constituent un des éléments du parti monarchique ; ceux-ci donnent à leurs adversaires le nom de *pieds de chèvre* (*piés de cabra*).

[2] Des émigrations européennes dans l'Amérique du Sud. Mémoire lu à la société d'ethnologie, le 22 février 1850, par M. Benjamin Poucel, p. 18.

« territoires, diversité des climats, éléments prodigieux « de toutes sortes de prospérités. La nature n'a refusé au « Brésil aucun des avantages, aucune des richesses dont « elle a doté l'empire céleste, à l'exception du nombre de « bras suffisants pour exploiter sa merveilleuse fécondité « sur toute l'étendue de son territoire.

« Le Portugal, en lutte contre les indigènes du Brésil, « qui résistaient presque partout à la domination de ses « armes, ne pouvait suffire, vu sa population si réduite « en Europe, à l'émigration considérable qu'eût exigée dès « les premiers temps une si vaste colonie à peupler. A « l'exemple des Espagnols, ils s'empressèrent de jeter « dans leurs possessions d'Amérique une race nouvelle, « qui pût, en travaillant le sol conquis, leur permettre de « lutter pour l'extension de la conquête ; et cette race, ils « la transportaient en Amérique de leurs possessions « d'Afrique. Les hommes noirs devinrent, pour les con- « quérants de l'Amérique méridionale, un moyen efficace « pour dominer les indigènes du Nouveau-Monde....

« A ce titre, le Brésil est plus exposé qu'aucune autre « partie du continent américain, et l'avenir de cet em- « pire, qui intéresse si vivement l'industrie de l'Europe et « le progrès de l'Amérique, mérite la plus sérieuse atten- « tion de la part de l'Europe.

« Le mélange des races est devenu au Brésil une ques- « tion que chaque jour rend plus palpitante ; et quand « on pense qu'une population de plus de quatre millions « compte à peine un million de blancs, on est effrayé « des convulsions que pourraient y produire les agitations « de la politique. »

Cette crainte est fondée ; chaque jour le péril s'accroît ; chaque jour de nouvelles importations d'esclaves inoculent

au Brésil le poison qui doit le tuer. Cet empire, qui a besoin de bras, les prend où il les trouve, et introduit dans son sein ceux-là mêmes qui le déchireront peut-être un jour. La traite brave l'impuissante répression des croisières anglaise et française; elle se poursuit sur la plus grande échelle; le prix des esclaves est élevé; les bénéfices sont considérables. Un noir bien constitué coûte, suivant son âge, de 200 à 400,000 reis (de 6 à 1200 fr.). En 1847, le chiffre total des importations en *bois d'ébène* (nom que les négriers donnent à leur marchandise) s'est élevé à une valeur de 7,000,000 de francs, soit en moyenne 75,000 à 80,000 noirs, dont 30,000 ont été débarqués dans le seul port de Rio-Janeiro [1]. Les recensements de l'amirauté anglaise portent à 90,000 le nombre des esclaves introduits au Brésil pendant l'année 1848.

Nous savons que la législation portugaise, encore en vigueur au Brésil, est douce pour les esclaves. Ceux-ci sont traités avec humanité; leurs maîtres leur font le plus souvent apprendre un métier, qu'ils ont la faculté d'exercer au dehors, moyennant une faible redevance journalière. Le surplus du gain de l'esclave lui appartient en toute propriété, et lui offre un moyen facile de se racheter. Il existe, en effet, des lois fort anciennes favorables à l'émancipation, et tout noir a droit à son affranchissement, en payant à son maître le prix qu'il lui a coûté.

Mais que sont ces tempéraments auprès des séduisantes déclamations par lesquelles d'imprudents philanthropes appellent en masse, et sans préparation, de malheureux esclaves à une liberté qu'ils ne comprennent guère qu'au-

[1] Dépêche du chargé d'affaires de France à Rio-Janeiro à M. le ministre des affaires étrangères, du 30 janvier 1849.

tant qu'elle se traduit en licence? L'application de ces théories a perdu deux fois nos propres colonies; que serait-ce si une politique ambitieuse, empruntant leur voix, venait pousser le cri d'affranchissement parmi les populations noires du Brésil? On peut le prédire hardiment, cet empire deviendrait un nouveau et immense Saint-Domingue.

Le Brésil est ainsi placé, entre une commotion républicaine d'un côté et une guerre servile de l'autre. Quel sera le Brutus de la première, le Spartacus de la seconde?

Le péril que présente l'existence de la race noire pourrait cependant être conjuré avec le concours de l'Europe, en donnant au Brésil, par de nombreuses immigrations dirigées avec intelligence, les bras qui lui manquent, en le mettant à même de se passer du secours dangereux de ses travailleurs esclaves, et en fortifiant ainsi sa population blanche. Cela est d'autant plus praticable, que le Brésil, dans sa vaste étendue et dans ses climats divers, renferme d'immenses zones habitables immédiatement à l'Européen. C'est évidemment dans un but de ce genre, et comme modèle et point de départ d'une émigration ultérieure, que don Pedro avait créé la colonie allemande de Saô Leopoldo[1].

[1] La colonie de Saô Leopoldo, ainsi nommée en l'honneur de l'archiduchesse Léopoldine d'Autriche, première femme de don Pedro, est située dans la province de Rio-Grande dô Sul, sur le Rio dos Sinos, à sept lieues de Porto-Alegre. Fondée en 1824, le jour de la Pentecôte, elle fut formée dans l'origine de quatre-vingts émigrants allemands, dirigés par le docteur Hillebrand. Bien que faiblement soutenue par le gouvernement, et quoique ayant eu à lutter contre les déprédations des Indiens et contre les discordes civiles dont la province de Rio Grande a été le théâtre, elle comptait au

Les hommes éclairés, et ils sont en grand nombre au Brésil, sentent vivement toute l'utilité de pareilles immigrations, et tous les avantages politiques et matériels qui résulteraient pour le pays de l'abolition de la traite. « Les « propriétaires eux-mêmes commencent à se fatiguer d'un « ordre de choses qui ne met dans leurs mains et à leur « disposition que des machines inintelligentes et coûteuses « comme instruments de travail[1]. »

« C'est ici le lieu de regretter (ajoute l'agent que nous « venons de citer) qu'un système d'entente cordiale ne « prévale pas encore dans les relations de peuple à peuple, « et qu'une méfiance, une susceptibilité réciproques s'op- « posent entre eux à des combinaisons autrement faciles à « réaliser dans l'intérêt commun. Ainsi, la plus mince « fraction des fonds consacrés par la France à la répression « de la traite en Afrique, employée à faciliter en France le « départ de colons agricoles pour le Brésil, remplirait « mieux l'objet que son développement actuel de forces « militaires; et à une dépense stérile dans ce cas, elle en « substituerait une autre féconde en bons résultats de tout

bout de vingt ans, en 1844, deux mille habitants, et exportait pour 180,000 piastres fortes (près de 950,000 fr.) de denrées et de marchandises de toute espèce. (Voir dans la *Bibliothèque du commerce de la Plata*, t. III, *Apuntes sobre la Colonia Alemana de San Leopoldo*.)

Les Allemands ont formé plusieurs autres colonies au Brésil, notamment celle de Frankenthal. L'immigration des hommes du Nord a toujours été favorisée par le gouvernement brésilien. Dès 1810, le comte de Linhares (don Rodrigo de Souza Coutinho), premier ministre de don Jean VI, avait fait venir un assez grand nombre d'ouvriers suédois pour exploiter les mines de fer d'Ypanema, dans la province de Saô Paulo. Cette entreprise a parfaitement réussi.

[1] Dépêche de M. Guillemot, chargé d'affaires de France au Brésil, à M. le ministre des affaires étrangères, du 30 janvier 1849.

« genre dans ses intérêts commerciaux, et au profit de ses « sympathies extérieures.

« Je ne saurais trop revenir sur celles qui existent na- « turellement entre la France et le Brésil : origine, langue, « religion, usages, tendances communes à une même civi- « lisation, aptitudes analogues pour les sciences, pour les « arts, tout se prête à une fusion; et aucun peuple, au- « tant que le peuple français, n'est propre à montrer com- « ment l'activité industrielle du colon supplée au travail « brut de l'esclave, et combien on peut venir aisément à « s'en passer dans ce siècle par le moindre développement « donné à son énergie intellectuelle. »

Ajoutons qu'il est du plus grand intérêt pour la France, qui a déjà de nombreux émigrants et un marché de 60 millions de francs sur la côte du Brésil, de resserrer le lien de ces sympathies et de compléter cette fusion, alors surtout que l'émigration allemande, dirigée presque exclusivement jusqu'à ce jour sur l'Amérique du Nord, tend à se reporter vers le Brésil, y est sollicitée à défaut de la nôtre, et pourrait dès lors lui faire concurrence dans un temps donné[1].

Quant aux déchirements politiques, le gouvernement de Rio-Janeiro, qui a échappé jusqu'à présent aux maux d'une émancipation violente, a su également les réprimer. Mais le danger n'en subsiste pas moins, et il deviendrait imminent, si ces deux leviers de dislocation sociale trouvaient un point d'appui extérieur. Ce point d'appui, le Mémoire déjà cité nous le signale « dans l'antagonisme permanent « qui a existé entre les conquérants d'abord, puis entre

[1] Il existe à cet égard, sur les rapports établis ou à établir entre le Brésil et l'Allemagne, un curieux mémoire adressé au roi de Prusse que nous aurons occasion de citer plus loin.

« leurs descendants de la race espagnole et ceux de la « race lusitanique [1]. »

« L'histoire de cet antagonisme (y est-il encore dit) a « commencé pour ainsi dire avec la conquête, et se con- « tinue encore de nos jours... Il subsiste avec une force « que n'ont pu amoindrir ni les luttes séculaires, ni les « modifications fondamentales apportées par l'indépen- « dance politique de ces pays. Toutefois il faut dire que le « caractère pacifique du Brésilien serait tout disposé à ne « voir dans cet antagonisme qu'un moyen, un stimu- « lant propre à exciter à l'envi chez les deux populations « tout ce qui pourrait contribuer à leur mutuelle prospé- « rité. »

Le général Rosas est le représentant naturel de la lutte de la race espagnole et de la race portugaise, dans son expression la plus hostile. Il est d'autant plus dangereux pour le Brésil qu'il a besoin de guerres, de bruit, et de conquêtes pour se maintenir au pouvoir ; qu'il est le chef absolu d'une république qui a proclamé l'abolition de l'esclavage dès 1813. Il l'est encore d'autant plus qu'il touche au Brésil par sa frontière la plus accessible, et par sa partie la plus vulnérable ; que dans ses idées et ses besoins d'agrandissement, les provinces méridionales de l'empire sont par leur situation géographique, par leur climat, par toutes les circonstances de leur configuration physique et politique, des annexes ou des dépendances de ce grand bassin de la Plata qu'il prétend à dominer.

Que Rosas se présente au Brésil avec ces deux mots de république et d'émancipation à la bouche, et cet empire s'ébranlera, et des torrents de sang vont couler, et la

[1] Des émigrations dans l'Amérique du Sud, p. 20.

France aura perdu son plus beau marché dans l'Amérique du Sud avec celui de la Plata [1].

La cour de Rio-Janeiro a donc tout à craindre de Rosas, et si elle avait pu tenir les yeux longtemps fermés à cet égard, les troubles de Rio-Grande auraient suffi pour les lui ouvrir. A partir de 1835, Bentos Gonsalvez da Silva, à la tête des républicains de Rio-Grande, tint tête au pouvoir impérial; et il est constant que les promesses, les excitations, les offres de secours et d'alliance ne lui manquèrent pas du côté du gouvernement argentin; mais la méfiance que ce gouvernement inspirait aux chefs de l'insurrection, et leurs relations avec le gouvernement actuel de Montevideo, empêchèrent l'union que méditait Rosas. Cependant le ministre argentin à Rio conclut avec le cabinet impérial le traité du 14 mars 1843, qui avait pour objet de mettre fin, par un accord commun, à la guerre de l'Uruguay et aux troubles des provinces brésiliennes du Sud. Don Juan Manuel, qui ne voulait point sincèrement cette pacification, refusa de ratifier le traité, rendant ainsi manifeste son mauvais vouloir à l'égard de l'empire.

La cour de Rio-Janeiro parvint enfin, par l'intermédiaire du chef de partisans Chico Pedro, que l'empereur fit plus tard baron de Jacuhy, à conclure un accommodement avec les insurgés. Ceux-ci traitèrent de puissance à puissance

[1] Ce danger est d'autant plus sérieux, que les provinces du Brésil les plus salubres, les plus hospitalières, les plus favorables au commerce et à l'émigration de la France, sont précisément celles du sud de l'empire, celles-là même qui, dans l'hypothèse d'une invasion argentine, recevraient le premier choc de Rosas. Nous renvoyons, pour les détails statistiques et commerciaux que la brièveté obligée d'une note ne nous permet pas d'insérer ici, à l'intéressant ouvrage de M. Arsène Isabelle : *Voyage à Buenos-Ayres et à Porto-Alegre*, chap. XVI et suivants, p. 391 à 539.

avec leur souverain ; une amnistie générale fut proclamée, les chefs et les officiers conservèrent leurs honneurs et leurs grades, et une des conditions secrètes de l'arrangement fut, que le cabinet impérial s'emploierait pour faire cesser la guerre de l'Uruguay, très préjudiciable aux Brésiliens de Rio-Grande. Leur territoire en effet était souvent violé par les belligérants, et parmi eux se trouvaient d'ailleurs un grand nombre de propriétaires dépossédés, par le fait de la guerre, des concessions de terres et de bestiaux qui leur avaient été faites, sous la domination portugaise, dans le district oriental de Tacuarembo.

La cour de Rio-Janeiro, éclairée désormais sur ses véritables intérêts, et sur les dangers que lui réserve le voisinage de Rosas, vit avec raison le remède immédiat à ces dangers dans une barrière formée de tous les États situés à l'est du Parana et du Rio-Paraguay. Au nord le Paraguay, indépendant de fait, sinon de droit ; au sud l'État oriental, indépendant de droit, sinon de fait, se présentent comme les termes extrêmes de cette barrière, que les provinces intermédiaires de Corrientes et d'Entre-Rios sont naturellement appelées à compléter. La réunion de ces divers États présente une masse compacte de quarante mille lieues carrées et de quinze cent mille âmes, dont le rôle est évidemment de maintenir l'équilibre entre les deux plus puissants États de cette partie de l'Amérique méridionale, la république argentine et l'empire du Brésil.

C'est pour donner un corps à cette pensée que le gouvernement impérial reconnut l'indépendance du Paraguay par une déclaration du 14 septembre 1844, et qu'au mois d'octobre de la même année il envoya en Europe le vicomte d'Abrantès, avec la double mission de préparer les voies à un traité de commerce avec le Zollverein, de lui

faire un rapport sur la colonisation des familles allemandes, et de sonder les dispositions sur les affaires de la Plata, de celles des puissances européennes (la France et l'Angleterre), qui avaient garanti l'indépendance de l'État oriental [1].

CHAPITRE VII.

Propositions du gouvernement brésilien aux gouvernements européens. — Lord Aberdeen et M. Guizot. — Intervention anglo-française. — Motifs qui la déterminent. — Triple but de l'intervention. — Indépendance de l'État oriental. — Reconnaissance du Paraguay. — Liberté des fleuves. —

(1844-1845.)

Le vicomte d'Abrantès, arrivé en Europe, exposa les vues de son gouvernement dans un mémorandum remis le 9 novembre 1844 à lord Aberdeen, et le 9 décembre suivant à M. Guizot. Les conclusions du mémorandum étaient résumées ainsi qu'il suit, dans la lettre adressée le 11 janvier 1845 par l'envoyé brésilien au ministre des affaires étrangères de France; il y était dit textuellement :

« 1° Que l'on devait maintenir l'indépendance de l'État « oriental de l'Uruguay, conformément à la convention « du 27 août 1828;

« 2° Qu'il convenait d'empêcher que l'indépendance de « la république du Paraguay ne fût violée;

« 3° Qu'enfin l'humanité et l'intérêt général du com- « merce exigeaient que l'on fixât un terme à la guerre qui

[1] Instructions du ministre des affaires étrangères brésilien au vicomte d'Abrantès, du 23 août 1844.

« s'agite entre Buenos-Ayres et Montevideo, guerre qui,
« d'ailleurs, tend à compromettre l'indépendance du der-
« nier État. »

Il proposait, en outre, de s'entendre sur les moyens de résoudre à l'avenir les difficultés qui pourraient naître entre Buenos-Ayres, l'État oriental et le Paraguay.

Le vicomte d'Abrantès fut accueilli favorablement par lord Aberdeen, alors ministre des relations extérieures d'Angleterre. Cet homme d'État, froid, prudent et mesuré, a su, tout en demeurant fermement attaché à l'intérêt anglais, apporter dans les transactions diplomatiques une droiture dont la politique britannique n'a pas toujours donné l'exemple. Il s'est honoré en demeurant conséquent aux actes de sa vie publique. Ses antécédents faisaient pour lui de l'indépendance de l'Uruguay une question de tradition et d'honneur. Il était à la tête du *Foreign-Office,* lorsque le traité du 27 août 1828 fut conclu sous la médiation de l'Angleterre, et, à cette époque, son propre frère, sir Robert Gordon, représentait le cabinet de Londres à la cour de Rio-Janeiro.

Lord Aberdeen fut donc fidèle à ses antécédents en se montrant disposé à intervenir pour sauvegarder l'indépendance orientale. Au nom du gouvernement anglais, il déclara être prêt à agir, soit seul, soit d'accord avec le Brésil, soit enfin même avec la France [1].

La coopération de la France, provoquée d'ailleurs par le Brésil, était d'autant plus naturelle, d'autant plus nécessaire dans cette question, que nous y avions un intérêt évident et réel qui n'avait rien d'exclusif de l'intérêt anglais.

[1] Lettre de lord Aberdeen au vicomte d'Abrantès, du 28 novembre 1844.

Avec un besoin égal de paix, de prospérité, de liberté sur les deux rives de la Plata, l'activité des deux nations se porte sur des objets différents, ce qui permet, chose rare! aux intérêts français et anglais de coexister, et de progresser simultanément, et par les mêmes causes, sans se faire concurrence et sans se nuire.

Ainsi, tandis que nous versons dans la Plata nos produits de luxe, nos étoffes de Lyon, notre bijouterie, notre horlogerie, nos articles de Paris et nos marchandises d'encombrement, telles que nos vins de Bordeaux et autres, tous objets étrangers à l'industrie et à la production anglaises, l'Angleterre, elle, y apporte ses produits manufacturés à bon marché, ses couteaux, ses tissus de Manchester et de Birmingham, et son charbon de terre.

A un autre point de vue, « l'intérêt commercial anglais « est identique au nôtre : les capitaux anglais, soit à « Buenos-Ayres, soit à Montevideo, sont plus considé- « rables que les capitaux français, ils exercent une plus « grande influence. D'un autre côté, l'émigration française « a été plus active, plus nombreuse. Ainsi les capitaux « anglais venaient donner l'impulsion et l'activité aux bras « de la France qui demandaient à trouver de l'emploi, à « exercer leur industrie dans ces contrées lointaines.

« Il y a toujours eu un accord parfait sur les deux rives « de la Plata entre les résidants français et les résidants « anglais. »

Ces dernières paroles, que nous trouvons dans un discours parlementaire [1], sont l'expression fidèle et précise de la vérité des faits et de la situation. Elles sont corro-

[1] Discours de M. Levavasseur à la Chambre des députés, du 4 février 1848.

borées par une solennelle déclaration du commerce anglais de Montevideo :

« A aucune époque l'association n'a participé à cette « étroite et vulgaire jalousie de l'existence prétendue d'une « influence française prédominante dans ce pays ; jalousie « que l'on a tenté (il y a lieu de le croire), par des motifs « intéressés et personnels, d'exciter dans les conseils du « gouvernement de Sa Majesté. Au contraire, l'association « exprime sa conviction que l'influence que peut acquérir, « dans ces contrées, quelque puissance européenne que « ce soit, sera toujours en proportion de la plus ou moins « grande extension et de l'importance de ses relations com- « merciales avec elles, et qu'à moins d'être frappé d'un « suicide, le montant très considérable des marchandises « anglaises expédiées dans ces pays, et des capitaux qui y « sont employés, assurera aux sujets et au gouvernement « de Sa Majesté leur part complète de cette influence légi- « time à laquelle seule ils doivent aspirer; tandis que le « mouvement de l'immigration européenne, quelle que soit « son origine, sera le préservatif le plus efficace contre les « troubles révolutionnaires, et la meilleure protection « contre l'influence dangereuse et destructive du général « Rosas [1]. »

Les ouvertures du vicomte d'Abrantès furent non moins favorablement accueillies par M. Guizot, alors ministre des affaires étrangères de France [2], qui, dans sa réponse, reproduisit textuellement les conclusions de l'envoyé brésilien.

M. Guizot possède, à un haut degré, plusieurs des parties

[1] Résolutions de l'association des négociants anglais à Montevideo, du mardi 27 juillet 1847.

[2] Lettre de M. Guizot au vicomte d'Abrantès, du 31 janvier 1845.

qui font l'homme d'État. Orateur nerveux et puissant, il réussit singulièrement à tirer les questions du terre à terre des discussions ordinaires. Dans un siècle où tout le monde doute de toute chose, où l'on n'affirme rien, où l'on infirme tout, M. Guizot a eu l'incontestable mérite d'arriver aux affaires avec des axiomes faits, précis, logiquement déduits, quel que pût être d'ailleurs le plus ou moins de force ou de faiblesse de leur base. C'est là, sans aucune contestation, une des causes de sa très grande supériorité sur les contemporains de son pouvoir; et cette supériorité vient encore à l'appui de ce qui a été pensé bien souvent, mais de ce qui n'a pas été assez dit, que les hommes de la restauration, à laquelle il appartient par ses débuts, laissaient bien loin derrière eux ceux de notre époque par l'éloquence de la parole, l'élévation des vues, la noblesse des sentiments, et la dignité des mœurs.

Comme ministre des affaires étrangères, M. Guizot avait une activité médiocre et une initiative contenue par la politique d'expectative et d'expédients du chef de l'État. Il s'était fait, d'un autre côté, cette maxime, qu'il sied aux grandes puissances de glisser sur les petites affaires de l'extérieur, et de ne s'attacher qu'aux grandes. Cette maxime est plus spécieuse que juste; en fait de politique étrangère, il n'y a pas de petites affaires, car il n'en est pas à laquelle ne se rattache une question d'intérêt matériel, d'honneur et de dignité nationale. Sous des formes diverses, les intérêts extérieurs sont les mêmes partout; se montrer faible sur un point, c'est se montrer faible sur tous les autres. Quelle valeur, par exemple, le puissant autocrate de toutes les Russies pourrait-il attacher à la fermeté, aux résolutions d'un peuple qui aurait fléchi devant l'opiniâtreté et les exigences d'un dictateur américain?

Peu capable de détails, M. Guizot saisit avec une rare lucidité d'esprit et de vues les aspects principaux d'une question, et il excelle à les formuler en théories générales et absolues. Nul doute qu'il n'ait embrassé dans son ensemble l'importance de la question de la Plata ; qu'il n'ait vivement senti la nécessité de maintenir la barrière élevée entre le Brésil et la république argentine par l'indépendance de l'Uruguay, et la nécessité de conserver à la France ce florissant débouché ; qu'il n'ait songé à en ouvrir un nouveau par la reconnaissance du Paraguay, et que le magnifique avenir, promis au commerce et à l'industrie de l'Europe par la liberté des fleuves américains, n'ait frappé sa haute intelligence. Mais il n'est pas douteux non plus qu'une autre considération plus secondaire n'ait agi plus puissamment peut-être sur sa résolution, ou pour parler plus exactement, sur la résolution du gouvernement, dont il était le principal organe.

Dans l'intervention commune avec l'Angleterre, le cabinet du 29 octobre envisagea surtout l'avantage de renouer d'une manière éclatante, aux yeux des Chambres et de l'Europe, sur une question grave de politique étrangère, l'entente cordiale rompue par les complications de 1840, et que les pénibles discussions sur le droit de visite n'avaient pas contribué à rétablir. Il y vit aussi le moyen d'imposer silence aux plaintes de l'opposition sur l'abandon trop réel des intérêts de la France dans la Plata, en gagnant du temps par des négociations.

Ces deux motifs déterminants se retrouvent, au surplus, presqu'à chaque page de l'histoire du gouvernement de Juillet. Ce gouvernement se croyait sauvé lorsqu'il avait pu maintenir l'accord apparent avec l'Angleterre, lorsqu'il avait pu éluder un débat parlementaire.

Une fois décidés à intervenir en commun, les deux cabinets de France et d'Angleterre se mirent bientôt d'accord sur le but et sur les moyens.

Quant à ces derniers, ils repoussèrent d'abord la coopération du Brésil. Ils pensèrent qu'il était plus prudent de ne pas engager cet empire dans une lutte avec ses voisins, d'éviter ainsi pour l'avenir de nouveaux motifs de rivalité entre la cour de Rio-Janeiro et les républiques belligérantes ; ils jugèrent que l'intervention, ou pour mieux dire la *médiation armée*, à laquelle ils s'étaient arrêtés, offrirait aux parties interessées plus de gages de sincérité et d'impartialité, lorsqu'elle serait exclusivement conduite par des États évidemment étrangers par leur situation géographique et par leur puissance acquise à toute espèce de pensée, ou de nécessité d'agrandissement territorial.

Ces motifs bien plus apparents que réels (car le refroidissement survenu entre les cours de Londres et de Rio-Janeiro, à l'occasion de la répression de la traite des noirs, fut un grand élément de décision [1]), ces motifs, disons-

[1] C'est à cette mésintelligence, aux difficultés que le cabinet de Rio-Janeiro opposait aux demandes commerciales des Anglais, que lord Aberdeen faisait allusion, lorsqu'en acceptant le principe de la médiation il écrivait au vicomte d'Abrantès (26 novembre 1844) :

« Il vous sera facile de comprendre qu'avant que le gouverne-
« ment de la Grande-Bretagne se décide à agir d'une manière telle,
« qu'elle puisse amener une intervention active dans les affaires
« des deux États du Rio de la Plata, sa politique exige qu'on écarte
« entièrement tous les motifs de mésintelligence sérieuse entre elle
« et toute autre puissance avec laquelle elle se lierait pour les ob-
« jets importants qu'on a en vue.

« Sans cela, il arriverait que ces motifs de mésintelligence vien-
« draient interrompre très mal à propos, dans quelque moment cri-
« tique d'action combinée, l'harmonie des efforts réunis et feraient
« perdre le fruit qu'on se promet de l'alliance. Je crois, en vérité,
« que le bon succès d'une intelligence comme celle qu'on a en

nous, n'étaient pas néanmoins sans valeur. Il est fâcheux cependant qu'ils aient prévalu, car, en les adoptant, les puissances médiatrices se retirèrent leur auxiliaire le plus immédiat, le plus économique, et partant le plus puissant, le concours des troupes de terre que leur offrait le Brésil. Elles se réduisirent ainsi elles-mêmes à l'emploi de leurs forces navales, et au futur contingent fort incertain, et dès lors fort inefficace, des troupes de débarquement venues d'Europe.

Aussi, parmi beaucoup d'autres, le général San-Martin, juge compétent dans la question, prévit dès l'origine l'impuissance de la médiation.

« Ma ferme conviction (écrivait-il le 20 décembre 1845, « dans une lettre insérée au *Morning-Chronicle*) est que « les parties intervenantes n'obtiendront pas, avec les me- « sures adoptées, le but qu'elles poursuivent. Leur inter- « vention n'aura d'autre effet que de prolonger indéfini- « ment les maux auxquels elles veulent porter remède ; et « il n'y a pas de prévoyance humaine qui puisse assigner « un terme à la pacification à laquelle elles aspirent. »

Quant au but, les deux puissances médiatrices concentrèrent leurs vues sur l'indépendance de l'État oriental, et cela devait être.

Inépendamment de leurs intérêts matériels profondément engagés dans cette question, et que la prolongation de la lutte ne pouvait que compromettre davantage, la France et l'Angleterre n'avaient-elles pas des devoirs d'honneur à remplir, des considérations politiques du plus grand poids à mettre en ligne de compte? L'Angleterre n'avait-

« vue doit dépendre essentiellement de la confiance mutuelle et de « l'entente cordiale des parties intéressées. »

elle pas contribué à l'indépendance orientale par ses bons offices lors du traité de 1828? La France n'avait-elle pas garanti cette indépendance par le traité de 1840? N'avait-elle pas en outre des obligations plus étroites, en raison du concours que l'État oriental lui avait prêté lors de la guerre de 1838? Si d'ailleurs on abandonnait l'État oriental à Oribe restauré par Rosas; si, en d'autres termes, on le livrait à l'influence de Rosas, n'était-ce pas rendre, *ipso jure*, à l'empire du Brésil tous ses droits sur la Bande orientale? droits auxquels il n'avait renoncé qu'à la condition de placer cette province dans un état d'indépendance et de souveraineté parfaite et absolue. Mettre la condition au néant, c'était annuler la renonciation. Aussi la question fut-elle posée et résolue d'une manière nette et tranchée par les deux gouvernements. Voici comment s'exprimait lord Aberdeen dans ses instructions du 25 février 1845, identiques d'ailleurs par le fond, si ce n'est par la forme, à celles de M. Guizot :

« Les deux pays ont résolu d'agir d'accord; ils auront « recours à la force, si cela est nécessaire.

« La guerre est sans caractère national pour ce qui con- « cerne Buenos-Ayres. Le général Rosas, de son propre « aveu, y est engagé uniquement comme auxiliaire, et « non comme partie principale...

« Il faut absolument que vous observiez une grande im- « partialité dans les propositions que vous ferez aux par- « ties belligérantes; mais le caractère de la lutte et l'ab- « sence de toute cause réelle et nationale (au moins du « côté de Buenos-Ayres) rendent difficile de fixer des « conditions comme bases des négociations.

« Cependant l'objet important pour les parties média- « trices, celui que surtout on ne doit pas perdre de vue un

« seul instant, c'est la conservation de l'indépendance de « Montevideo. L'honneur de l'Angleterre, comme celui « de la France et du Brésil, est engagé à soutenir cette in- « dépendance. *Sur ce point, aucune transaction n'est ad- « missible.*

« Buenos-Ayres n'est pas moins obligé que les puissances « médiatrices de maintenir cette indépendance de Monte- « video. Il n'y a aucun motif pour supposer que le général « Rosas puisse hésiter à la reconnaître.

« *Cette reconnaissance serait pourtant sans valeur tant « que celui-ci persistera à soutenir le général Oribe par les « armes, par l'argent, ou même par toute autre influence.* »

En ce qui concerne la reconnaissance du Paraguay, les puissances médiatrices réservèrent leurs déterminations ultérieures. Cette reconnaissance, d'ailleurs, ne pouvait avoir *en fait* de valeur qu'autant que la navigation du Parana aurait été ouverte. Dans leurs instructions, les deux gouvernements s'attachèrent à faire comprendre la question des fleuves dans la négociation. Mais, voulant aussi se faire de cette question une arme de discussion et un moyen d'accommodement pour atteindre leur principal but, l'indépendance de l'État oriental, ils se bornèrent à indiquer la solution, de manière à ne pas trop éveiller les susceptibilités du général Rosas, et à ne point engager néanmoins l'avenir d'une manière fâcheuse et contraire aux intérêts du Paraguay et du commerce européen.

C'est ici le moment de dire ce qui s'était passé au Paraguay depuis la mort de Francia, et d'exposer ce qu'est cette grande question des fleuves, généralement assez mal comprise.

CHAPITRE VIII.

Histoire du Paraguay depuis la mort de Francia. — Constitution de cette république. — Ses démêlés avec Rosas. — Son commerce.

(1840-1845.)

La mort du docteur Francia ouvrit une ère nouvelle pour le Paraguay. Ce pays était parvenu enfin à un degré de prospérité intérieure qui lui rendait nécessaire la communication avec le dehors; il sentit le besoin de constater son indépendance aux yeux des autres nations, de la leur faire accepter, et de se présenter devant elles avec des institutions régulières et une politique arrêtée. Tel fut le problème que les successeurs de Francia entreprirent de résoudre, et qui se résume dans la fière devise nationale : *Independencia o muerte.*

Au commencement, les principaux officiers de l'armée, se fondant sur les dernières paroles du dictateur mourant, tentèrent d'inaugurer un gouvernement militaire; mais l'élément civil prévalut. Deux consuls, don Carlos Antonio Lopez et don Mariano Roque Alonzo, furent élus, et convoquèrent le congrès général composé de quatre cents députés. Le congrès, réuni le 25 novembre 1842, proclama, dès le 27 du même mois, l'indépendance du Paraguay. Cet acte et la loi du 26 novembre 1842, qui posa les bases de la constitution du pays, marquèrent les premiers pas du nouveau régime. Bientôt le pouvoir retomba tout entier dans les mains du premier des deux consuls, don Carlos Antonio Lopez, qui prit le titre de président du Paraguay, et qui en exerce encore les fonctions. La loi du

26 novembre 1842 reçut son complément par le règlement général d'administration du 13 mars 1844, qui organisa le gouvernement intérieur de la république.

La longue domination des jésuites dans une partie du Paraguay et l'inflexible dictature de Francia y ont profondément enraciné le principe d'autorité. Aussi de toutes les constitutions de l'Amérique du Sud, c'est peut-être la constitution de cet État, qui donne la plus grande garantie de stabilité à l'existence des pouvoirs sociaux, et qui fait la plus large part à l'initiative et à l'action de l'exécutif : elle repose d'ailleurs sur la division des pouvoirs.

Conformément au titre Ier du règlement du 13 mars 1844, il appartient au congrès de faire, d'interpréter et de rapporter les lois ; au président, de les faire exécuter ; aux tribunaux, de les appliquer.

Aux termes du titre II, deux cents citoyens, propriétaires, notoirement capables et patriotes, forment le congrès ou la *législature nationale*, qui est convoquée tous les cinq ans, à partir du 15 mars 1844, et qui fixe elle-même la durée de ses sessions. D'après le même titre et le titre III, le mode d'élection des membres du congrès et leurs attributions restent déterminés par les lois antérieures.

Le pouvoir exécutif permanent repose dans la personne d'un président, qui doit être (titre IV, article 2) citoyen *del fuero comun*, natif du pays, âgé de quarante-cinq ans, d'une capacité, d'une probité et d'un patriotisme reconnus, de bonne conduite morale, et possédant un capital de 8000 piastres. Il prête (même titre, article 3) le serment suivant :

« Moi, N....., je jure solennellement par Dieu notre « Seigneur et par les saints Évangiles, que j'exercerai

« fidèlement la charge de président de la république ; que « je protègerai la religion catholique, apostolique et ro- « maine, unique religion de l'État ; que je conserverai et « défendrai l'intégrité et l'indépendance de la nation, et « que je pourvoirai du mieux que je pourrai au bonheur « de la république. »

Le président est élu pour dix ans, et, à son défaut, le juge suprême d'appel le remplace (même titre, articles 4 et 5). Il est désigné par le congrès, par vote nominal, à la pluralité des suffrages. Il faut la moitié plus quatre des voix pour former la majorité. En cas de partage, et après deux épreuves, il est procédé à un tirage au sort entre les candidats qui ont obtenu le plus de voix (titre V, articles 1, 3 et 4).

Le titre VI détermine le costume du président de la république et les honneurs qui lui sont dus ; le titre VII règle ses attributions : elles sont les plus étendues qui puissent se donner, sous un gouvernement constitutionnel, au chef du pouvoir exécutif ; et l'article 1er de ce titre attribue, en outre, de plein droit, au président du Paraguay, une autorité que revendiqueraient bien des souverains prétendus absolus. Cet article s'exprime ainsi :

« L'autorité du président est extraordinaire dans les cas « d'invasion et de commotions intérieures, et toutes les « fois que cela sera nécessaire pour conserver l'ordre et la « tranquillité publique. »

C'est la vieille maxime romaine, *salus populi suprema lex esto*, érigée en texte permanent de loi.

Le titre VIII traite des ministres et le titre IX du conseil d'État, composé du prélat diocésain, de deux juges et de trois citoyens capables nommés par le président. Les anciens présidents sont de droit membres du conseil d'État,

qui est entendu dans les affaires graves, mais sans que ses avis soient obligatoires.

Le titre X, sous la rubrique de dispositions générales, règle la plupart des questions de principes et des points fondamentaux qui, tout à la fois, servent de base aux sociétés et leur impriment le mouvement. Il s'y mêle d'autres dispositions plus spécialement applicables à l'état particulier du pays.

Ainsi, sous ce dernier point de vue, obligation pour tous les citoyens de prêter serment au président à son entrée en fonctions.

Faculté pour les indigènes de sortir du territoire de la république et d'emporter leurs propriétés en produits du pays.

Maintien des anciens règlements de commerce à l'égard des étrangers, mais pouvoir discrétionnaire du président pour déroger à ces règlements.

Forme particulière à suivre pour obtenir la révision de la loi fondamentale. Celle-ci ne peut être réformée que par un congrès général, convoqué *ad hoc,* en vue d'une nécessité évidente, le pouvoir exécutif entendu et à la majorité des voix.

Dans un ordre d'idées plus général, le titre X dispose qu'il n'y aura pas d'autre juridiction que celle des tribunaux indigènes;

Prononce la peine de mort contre les coupables d'attentats à la loi fondamentale et à l'indépendance de la république;

Soumet tous les établissements d'instruction primaire et toutes les autres institutions scientifiques à la surveillance de l'État, qui arrête le plan d'études, le mode d'enseignement, la liste des auteurs à suivre, etc.

Enfin, ce titre dispose, en matière de presse, que nul ne pourra être imprimeur sans avoir une licence du gouvernement, et sans déposer un cautionnement de 2,000 piastres. La répression des délits de presse est abandonnée à la discrétion du pouvoir exécutif, chargé de faire tous règlements à ce sujet.

Toutes ces dispositions, on le voit, sont calculées pour donner la plus grande somme possible de force à l'autorité suprême de la république, et pour soustraire, au danger des révolutions et des dissensions intestines l'indépendance nationale si chère à tout Paraguayen.

Cette indépendance, le Paraguay s'est hâté, aussitôt après la convocation du congrès général, de mettre les États américains en demeure de la reconnaître. C'est ce que firent, en effet, la Bolivie, par acte du 13 juin 1843, le Brésil, par une déclaration du 14 septembre 1844, l'État oriental, par une loi du 15 mai 1845. Les États-Unis se sont abstenus de suivre cet exemple par ménagement pour les prétentions du général Rosas; des considérations analogues ont retenu la France et l'Angleterre. Seule des puissances de l'Europe, l'Autriche a reconnu le gouvernement de l'Assomption, parce qu'elle a vu dans cette reconnaissance la consécration des principes du congrès de Vienne sur la libre navigation des rivières, à laquelle est essentiellement liée l'existence du Paraguay [1]. Cette démarche

[1] Il n'est pas douteux que l'Autriche, si attentive, si prévoyante, sur tout ce qui touche les intérêts matériels des peuples, n'ait entrevu l'avenir que cette partie de l'Amérique du Sud promet aux populations européennes qui voudront s'y fixer. Depuis quelque temps, l'attention des hommes d'État de l'Allemagne a été dirigée sur cette partie du monde, sur le mouvement qui semble devoir y faire dériver une partie de l'émigration germanique. On ne se doute pas en France que la question de la Plata est très bien comprise à Franc-

lui a valu une violente réclamation de la part du gouvernement argentin, qui n'a pas manqué d'ailleurs de protester contre tous les États qui ont suivi la même ligne, et notamment contre le Brésil.

En agissant ainsi, le général Rosas a un double but : se rendre populaire au dedans, en flattant les prétentions ambitieuses de ses compatriotes; s'agrandir au dehors. S'il parvenait, en effet, à étendre son pouvoir sur le Paraguay qui confine à trois grandes provinces du Brésil, quelle force agressive n'y puiserait-il pas pour l'accomplissement de ses arrière-pensées contre l'empire! Quelle prépondérance décidée n'obtiendrait-il pas, et dans le Rio de la Plata, et dans l'Amérique du Sud tout entière par l'annexion et la confiscation d'un pays abondant en produits de toute nature, et qui compte plus d'un million d'habitants ! L'intérêt de Rosas à faire valoir ses prétentions sur le Paraguay par tous les moyens qui sont en sa puissance, est donc évident.

L'examen de ces prétentions donne lieu à une de ces discussions destinées à prendre place parmi les causes célèbres du droit des gens; est-il, en effet, un sujet plus digne de l'attention des publicistes et des politiques que ce spectacle d'une nation revendiquant son indépendance au tri-

fort et ailleurs, et que notre conduite vacillante dans cette question y est très sévèrement jugée. Nous tenons ce fait curieux d'un ancien ministre plénipotentiaire de France en Allemagne. Il n'y aurait donc rien d'étonnant, nous le répétons, à ce que l'Autriche, qui, comme tout le reste de l'Europe, a un trop plein de population et d'industrie, qui, dans le siècle dernier, avait fondé sous Charles VI une Compagnie des Indes, étouffée dès sa naissance par la jalousie britannique, et songé à coloniser les îles malsaines et improductives de Nicobar, n'ait vu dans la Plata un débouché possible, particulièrement au point de vue de l'écoulement à donner aux populations lombardo-vénitiennes qui l'embarrassent.

bunal de l'opinion publique, en attendant que le sort des armes en décide?

De part et d'autre, de nombreux documents constatent les prétentions respectives des deux partis.

Du côté du Paraguay, l'acte d'indépendance du 27 novembre 1842 renferme ces considérants très nets et très précis :

« Notre émancipation et notre indépendance sont un « fait solennel et incontestable depuis plus de trente ans. « — Pendant tout ce temps, et depuis que la république « du Paraguay s'est séparée par ses propres efforts et pour « toujours de la métropole espagnole, elle s'est de même « séparée de fait de tout pouvoir étranger, voulant dès lors, « par un vœu unanime, s'appartenir à elle-même, et for- « mer, comme elle l'a fait effectivement, une nation libre « et indépendante, sous le régime républicain, sans qu'il « paraisse aucun document qui contredise cette déclara- « tion explicite. — Ce droit propre à tout État libre a été « reconnu à d'autres provinces de l'Amérique du Sud (la « Bolivie) par la république argentine, et il n'est pas juste « de penser que celle-ci le dénie à la république du Para- « guay. »

A ces déclarations absolues, Rosas répond par une thèse non moins absolue; son argumentation se résume à ceci[1] :

« L'ancienne division de l'Amérique espagnole en vice- « royauté et en capitaineries générales a servi de base à la « circonscription des nouvelles républiques, et dès lors le « Paraguay, faisant partie de la vice-royauté de Buenos-

[1] Message du 27 décembre 1843.
Protestation du ministre argentin à Rio-Janeiro contre la reconnaissance du Paraguay par le Brésil, du 21 février 1845.
Archivo americano, t. IV, n° 27.

« Ayres, a été compris dans la confédération argentine.
« Bien que cet État, par des causes qu'il est inutile de re-
« chercher, soit demeuré *temporairement* séparé de la
« confédération, il n'a point formellement manifesté sa
« volonté à cet égard, et n'a pas cessé, en conséquence,
« d'en faire partie intégrante. »

Le gouvernement brésilien a réfuté ce système par des arguments qui nous semblent victorieux et dont voici la substance[1] :

« La division de l'Amérique espagnole en vice-royauté
« et capitaineries générales a disparu avec l'autorité qui
« l'a créée, et ne peut dès lors lier les nouvelles répu-
« bliques rentrées dans leur indépendance et dans l'exer-
« cice de leur souveraineté.

« L'Assemblée générale du Paraguay réunie à l'Assomp-
« tion, *le* 17 *juin* 1811, a décrété solennellement que cet
« État se gouvernera de lui-même séparément et sans in-
« tervention du gouvernement de Buenos-Ayres. Avis de
« cette résolution a été donné par la junte suprême du
« Paraguay à celle de Buenos-Ayres, par une lettre du
« 20 juillet même année. Loin de protester contre cette
« déclaration, le gouvernement de Buenos-Ayres y a for-
« mellement acquiescé par deux actes authentiques, à sa-
« voir : par une note du 28 août 1811, dans laquelle il
« déclare ne point s'opposer à ce que le Paraguay se gou-
« verne par lui-même, si telle est la volonté décidée de la
« province, et par le traité du 12 octobre suivant, dont
« l'article 5, se référant à la note précitée du 28 août, re-
« connaît catégoriquement l'indépendance du Paraguay.

[1] Note du gouvernement impérial au ministre argentin à Rio-Janeiro, du 20 juillet 1845.

« Cet État, agissant dans sa pleine indépendance, s'est « alors donné la constitution du 12 octobre 1813. Depuis « cette époque, la confédération argentine a si bien consi- « déré le Paraguay comme un État indépendant, que, lors « de la convocation du congrès général en 1826, il n'y fut « point appelé de députés paraguayens[1]. Le gouverne- « ment de Buenos-Ayres n'est dès lors point recevable à « contester l'indépendance du Paraguay[2]. »

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs les principales pièces du procès qui se débat entre le Paraguay et Rosas. Mais ce dernier ne se borne pas à discuter par notes ; il en appelle à la contrainte. C'est en pesant sur les relations commerciales du Paraguay, qu'il espère le réduire et l'amener à son obéissance.

Quoi qu'en aient pu dire quelques sceptiques, le Paraguay est réservé à un grand avenir commercial. Il offre aux échanges trois grandes branches de produits, le coton, la *yerba* ou thé du Paraguay, dont l'usage habituel est général dans une grande partie de l'Amérique du Sud, et le tabac. Cette dernière branche de commerce est particulièrement

[1] Il est juste de dire que don Juan Garcia de Cosio, membre de la haute cour de justice de Buenos-Ayres, et chargé de porter les lettres de convocation aux gouvernements de Corrientes et du Paraguay, n'osa point pénétrer jusqu'à l'Assomption, et se borna à faire passer ses dépêches à Francia qui les supprima.

[2] Dans son message de 1850, Rosas arguë de ces mêmes traités, et des mots d'*alliance* et de *fédération*, qui se trouvent dans ce même article 5, pour soutenir que le Paraguay fait partie de la confédération argentine. Mais cette confédération n'existait pas encore, et les provinces du Rio de la Plata, révolutionnées seulement dans le but de se donner une constitution et un régime particuliers, reconnaissaient toujours la suzeraineté nominale de Ferdinand VII. Le mot de *fédération* ne s'appliquait donc qu'à la réunion des provinces sous un même sceptre, et en vue d'obtenir une organisation spéciale, mais dans une entière indépendance les unes des autres.

intéressante pour l'Europe, car l'expérience a constaté que les tabacs du Paraguay s'emploient fort utilement dans la fabrication, et la régie française a reconnu qu'il y aurait un grand avantage à les faire entrer dans les approvisionnements, si l'on pouvait être sûr qu'après leur achat dans le pays l'exportation en fût toujours possible. Or, le Paraguay peut fournir annuellement à l'exportation 200,000 arrobes ou 1,250,000 kil. de tabac, représentant, au prix moyen de 10 réaux par arrobe, une valeur de 250,000 piastres ou 1,300,000 fr. environ, sans compter les droits qui sont de 10 pour cent *ad valorem*. En échange, il demande du sel et des produits manufacturés.

C'est ce commerce que Rosas veut atteindre et dans le présent et dans l'avenir; c'est par là qu'il prétend attaquer l'indépendance du Paraguay. Nous lisons à ce sujet ce qui suit, dans un intéressant Mémoire, auquel nous avons emprunté déjà les détails commerciaux qui précèdent [1].

« Deux voies sont ouvertes au Paraguay pour l'exporta-
« tion de ses produits : l'une par la province de Rio-Grande,
« l'autre par eau, voie naturelle offerte par un fleuve
« majestueux, comme la rivière des Amazones. Le gé-
« néral Rosas, maître des bouches du Parana, peut, à la
« suite de la lutte qu'il soutient contre la province de Cor-
« rientes [2], s'emparer de la première route. Il s'est jus-

[1] Voir au *Moniteur* du 30 septembre 1848, le rapport adressé le 30 août de la même année au ministre de l'instruction publique, par M. Alfred Demersay, chargé d'une mission scientifique dans l'Amérique du Sud.

[2] La province de Corrientes, après avoir longtemps lutté contre l'influence du général Rosas, après avoir conclu divers traités d'alliance avec l'État oriental, et notamment celui d'Alcaraz en septembre 1845, a fini de guerre lasse par consentir à un désarmement qui la laisse exposée aux tentatives envahissantes du gouvernement de Buenos-Ayres.

« qu'ici contenté de répondre aux agressions de la nou-
« velle république en fermant toute issue à son commerce
« par la seconde. Il espère, par la perspective de la mi-
« sère, conséquence d'un nouvel emprisonnement, ra-
« mener dans le giron de la confédération argentine un
« pays dont il ne juge pas à propos d'attaquer l'indépen-
« dance à force ouverte. »

Ce peu de mots, qui expliquent parfaitement la position respective du gouvernement de Buenos-Ayres et du Paraguay, nous donnent en partie la clef de la politique de Rosas dans la question des rivières, objet subsidiaire, et néanmoins si important, de la médiation européenne.

CHAPITRE IX.

Question des rivières. — Son importance au point de vue théorique et pratique. — Le Paraguay. — La Bolivie. — Le Brésil. — La France et l'Angleterre.

(1845.)

Il est en droit un principe fondé sur l'équité et sur la nature des choses, qui veut que tout domaine enclavé par les domaines d'autrui puisse avoir et puisse exercer, pour son exploitation, un droit de sortie et de parcours sur ceux qui l'entourent. Ce principe n'est pas seulement applicable à la propriété privée, il trouve aussi sa raison d'être et son application dans les relations internationales. Le droit des gens naturel ou conventionnel peut et doit créer de semblables servitudes pour ouvrir ou faciliter des communications, qui, autrement, seraient impossibles ou presque nulles. On

comprend que ces servitudes doivent affecter particulièrement ces grandes lignes de communications naturelles, ces cours d'eau, dont la Providence semble avoir sillonné le monde à dessein, pour abréger les distances qui séparent, et multiplier les points de contact qui unissent les peuples.

C'est sous l'empire de ces idées d'équité et d'union plus intime des peuples, que le congrès de Vienne, renversant les barrières fiscales dont les besoins d'un autre âge et la cupidité des États riverains avaient hérissé les fleuves européens, proclama, dans son acte du 24 mars 1815 (art. 108 à 117 de l'acte final) la liberté de navigation et l'uniformité de tarifs sur les trois grandes artères commerciales de l'Europe centrale, le Rhin, le Weser et l'Elbe. Les mêmes principes ont été étendus au Pô et aux fleuves de l'ancienne Pologne par les articles 14 et 96 du même acte.

Bien que partielle, cette dérogation à la règle commune, qui attribue la propriété exclusive des fleuves et des rivières aux États qu'ils parcourent, a toute la valeur d'un principe général, car elle est basée sur les intérêts et les devoirs généraux de la société humaine.

L'importance des voies fluviales est surtout sensible en Amérique, où des montagnes presque inaccessibles, d'immenses forêts et des déserts presque infranchissables isolent les États, et où la disette de bras ne permet pas de vaincre et d'aplanir ces obstacles naturels, par la force transformante, que l'importance numérique de leur population et l'abondance de leurs capitaux mettent à la disposition des nations européennes. Tandis qu'en Europe toutes sortes de voies artificielles, routes, chaussées, canaux, chemins de fer, viennent ajouter à la facilité des transports et des relations, pendant bien longtemps encore l'Amérique trouvera

dans ses nombreux cours d'eau, dont la navigation à vapeur ne peut que rehausser le prix, ses principaux, pour ne pas dire ses uniques moyens de communication.

Cela est vrai surtout du Rio de la Plata, qui rend tributaire de ses eaux, directement ou indirectement, par ses nombreux affluents, une étendue territoriale d'environ 260,000 lieues carrées.

Cette magnifique navigation intérieure, le gouvernement de Buenos-Ayres prétend l'ouvrir et la fermer, selon son bon plaisir, au commerce étranger, qu'il ne consent à admettre dans le Parana que sous le pavillon et par les navires argentins, et en temps de paix seulement.

Il se fonde dans cette prétention :

Sur les principes applicables au commerce en général, et à la navigation intérieure des rivières en particulier, tels qu'ils sont établis par les publicistes ;

Sur le texte du paragraphe 2 de l'article 2 du traité du 2 *février* 1825 entre la république argentine et la Grande-Bretagne, lequel limite la liberté de la navigation et du commerce, pour les sujets anglais, *aux ports et rivières où d'autres étrangers sont ou seraient admis* [1].

Cette thèse est fortement contestée, en fait et en droit, par le Paraguay, qui, en se prétendant indépendant de la confédération argentine, réclame sa part de souveraineté sur le Parana et sur le Rio-Paraguay, son affluent, et par le Brésil, qui, en reconnaissant l'indépendance de la république du Paraguay, admet et soutient les conséquences de cette indépendance.

D'un autre côté, la France et l'Angleterre, appréciant la haute importance de la libre navigation du Parana, ont

[1] Voir l'*Archivo americano*, nos 30, 31 et suivants, t. IV.

cherché à l'obtenir, ou tout au moins à en réserver le principe, conformément aux règles du traité de Vienne.

C'est ainsi que la navigation du Parana et de ses affluents a pris le caractère d'une question internationale de la plus haute gravité, qu'il convient d'étudier dans les différents intérêts qu'elle atteint.

En ce qui concerne le gouvernement argentin, il a un double intérêt dans le maintien de sa prétention : réduire le Paraguay, « rappeler le commerce à Buenos-Ayres, en « lui offrant l'espoir d'y trouver tous les produits qui des- « cendent de ces rivières, dont il ferme l'accès à tout autre « pavillon que le sien [1]. »

En effet, si le général Rosas n'y mettait obstacle, la marche naturelle du commerce apporterait directement à Montevideo les produits des provinces riveraines destinés pour l'Europe ; et *vice versâ*, le commerce irait chercher dans ce port les produits européens destinés pour ces provinces ; de manière à éviter dans tous les cas les frais de relâche et de transbordement dans la rade difficile et peu sûre de Buenos-Ayres.

Ce n'est qu'en s'arrogeant un empire exclusif sur le cours du Parana, que le général Rosas peut détourner de ses voies naturelles le commerce de Corrientes, d'Entre-Rios et du Paraguay.

Pour ce dernier État, la liberté des rivières est une question de vie et de mort ; car son indépendance y est attachée. Non-seulement le gouvernement argentin conteste cette indépendance, mais même, en l'admettant hypothétiquement, il ne vise à rien moins qu'à l'annuler par la manière dont il pose la question fluviale.

[1] Dépêche de l'amiral Massieu de Clerval à son successeur, décembre 1842.

Dans cette dernière hypothèse, il entend d'abord ouvrir ou fermer à son gré toute la partie du Parana comprise entre les provinces argentines, depuis le confluent du Rio-Paraguay jusqu'à celui de l'Uruguay; de plus, il entend réglementer la partie du Parana qui s'étend, depuis qu'il reçoit le Yaguari, jusqu'à son confluent avec le Rio-Paraguay, par ce motif que la province argentine de Corrientes réclame, comme lui appartenant, toute la rive droite du Parana comprise entre ces deux points, rejetant ainsi l'État du Paraguay au-delà du Rio-Curupeyti, situé plus au nord[1]. Si cette prétention prévalait en fait, le gouvernement de l'Assomption se verrait complétement bloqué du côté des rivières; et, dans cette hypothèse, il perdrait également le bénéfice de son marché d'Itapua, car ce serait la conséquence d'une occupation puissante de la province de Corrientes par le général Rosas, et notamment de la partie de cette province, qui aujourd'hui abandonnée, et resserrée entre le Parana et l'Uruguay, sépare du Brésil l'État du Paraguay. Aussi voyons-nous, à chaque explosion d'hostilité entre les deux républiques, les forces du Paraguay prendre position sur le territoire de Corrientes.

Il s'agit donc pour le gouvernement de l'Assomption d'être ou de ne pas être, et la liberté des fleuves est dès lors si intimement liée à l'indépendance du Paraguay, que celle-ci est nulle sans la première, qui, à son tour, perd une partie de son importance pratique si l'indépendance du Paraguay n'est pas reconnue.

La Bolivie a un intérêt analogue qui, bien que moins immédiat, n'en est pas moins sérieux. Cet État, en quelque

[1] Voir sur ces diverses prétentions la *Gazette mercantile*, des 14 et 17 mai 1847.

sorte méditerrané, n'a de communication extérieure que par son port de Cobija, situé sur l'océan Pacifique, et séparé lui-même du centre de la Bolivie par la cordillère des Andes et le désert d'Atacama, large de quatre-vingts lieues. Le Rio Pilco-Mayo lui offre, au contraire, un débouché plus sûr et plus rapide par le Rio-Paraguay, dont cette rivière est un des principaux affluents et partant par le Rio de la Plata. Là encore les prétentions du général Rosas contrarient les développements de la navigation et du commerce; il revendique, comme dépendante des provinces argentines de Salta, Jujuy et Tarija, la rive droite du Rio-Paraguay, sur laquelle le gouvernement de l'Assomption, dans l'hypothèse même de son indépendance, n'exerce, dit-il, qu'une autorité de fait et une possession illégitime. Il prétend exercer ainsi sa domination sur le Pilco-Mayo inférieur et sur sa triple embouchure [1].

Quant au Brésil, bien que le gouvernement argentin reconnaisse sa domination sur la partie supérieure du Parana et du Rio-Paraguay, il lui dénie absolument le droit et la faculté de pénétrer dans la partie inférieure du cours de ces rivières. Il est à remarquer qu'à cet égard son langage a changé avec le temps et le système dominant. On lit dans la pièce A jointe au rapport adressé le 21 juin 1827 par don Manuel Garcia au gouvernement argentin, et qui n'est autre qu'un projet de convention présenté par le ministre brésilien marquis d'Aracaty, et annoté par le même Garcia :

« Article 8. Libre navigation pour les deux nations, ex-
« clusivement en leur faveur, des rivières qui se jettent
« dans la Plata. »

[1] *Gazette mercantile*, des 14 et 17 mai 1847.

« Cet article sera réglé de la manière la plus libérale ;
« mais l'exclusion en faveur des deux États est incompa-
« tible avec les traités existants entre S. M. britannique et
« les provinces unies. »

Ainsi le plénipotentiaire argentin n'arguait pas du droit exclusif de son gouvernement sur tel ou tel affluent de la Plata, mais bien du traité anglais, qui admettait les sujets britanniques à tous les avantages accordés aux autres étrangers.

Dans la convention préliminaire de paix conclue le 27 août 1828 entre la confédération argentine et le Brésil se trouve l'article additionnel suivant :

« Les deux hautes parties contractantes s'engagent à
« employer les moyens qui sont en leur pouvoir pour que
« la navigation du Rio de la Plata, et de *toutes les rivières*
« *qui s'y déchargent*, *se conserve libre* pour l'usage des su-
« jets de l'une et de l'autre nation, *pendant le terme de*
« *quinze ans,* de la manière qui sera réglée dans le traité
« définitif de paix. »

Ainsi le gouvernement argentin admit alors, pour un temps limité, il est vrai, un principe entièrement opposé à celui qu'il professe aujourd'hui.

Aujourd'hui les maximes exclusives du général Rosas, en matière de navigation fluviale, ne tendent à rien moins qu'à constituer à son profit le monopole de ces vastes cours d'eau, qui pénètrent jusque dans le cœur de l'Amérique du Sud. Elles se résument en une confiscation de ce grand et puissant moyen de circulation offert à trois États, qui ont autant de droits que le gouvernement argentin à leur libre navigation, puisqu'ils en sont riverains ou en dominent les principaux affluents. C'est absolument comme si la Hollande prétendait imposer un tribut aux États situés

sur le cours supérieur du Rhin, parce qu'elle en domine l'embouchure.

De même que les États qu'arrosent le Parana et ses affluents ont un grand et évident intérêt à s'assurer le libre débouché de ce fleuve, les puissances commerçantes et maritimes de l'Europe doivent désirer d'y pénétrer pour se mettre en communication avec ces États.

Pour ne parler que de la France, qui fait avec la Bolivie un commerce annuel de 2 à 3 millions, qui peut absorber à elle seule le tabac exporté du Paraguay et s'y créer un mouvement commercial de plus de 2 millions 1/2, en y comprenant les produits français donnés en retour, la libre navigation des rivières ne méritait-elle pas quelques soins et quelques efforts?

On dit à cela, il est vrai, que si l'importance du Parana et de ses affluents, comme éléments de communication commerciale, est incontestable, l'avenir commercial de ces centres est si éloigné, qu'il peut être considéré comme chimérique. C'est ce qu'on aurait pu dire il y a cinquante ans, et avec autant de raison, de l'Amérique du Nord, aussi incomplétement cultivée, aussi insuffisamment peuplée que peuvent l'être aujourd'hui les États de la Plata, plus rapprochée qu'eux de l'Europe, à la vérité, mais placée dans des conditions de climat plus inégales et moins favorables. Quel est pourtant le spectacle que nous offrent aujourd'hui les grands fleuves de l'Amérique septentrionale?

« Suivant les dernières nouvelles que nous en avons, « plus de onze cents bateaux à vapeur, d'une valeur de 18 « à 20,000,000 de dollars (90 à 100,000,000 de francs), « quatre mille bateaux de toutes dimensions, un nombre « incalculable de barques et de radeaux, lesquels, indé-

« pendamment des bois de construction destinés au com-
« merce du monde, portent d'énormes quantités de den-
« rées de toute espèce, naviguent dans ces fleuves (le
« Mississipi, le Missouri, l'Ohio, etc., etc.).

« Le fret des bateaux à vapeur et des grands bâtiments
« employés à cette navigation, pendant les sept à huit
« mois durant lesquels elle n'est point interrompue par les
« glaces, monte annuellement à 42,000,000 de dollars
« (210,000,000 de francs), et la valeur totale des pro-
« duits qu'ils transportent à 260,000,000 de dollars
« (1,300,000,000 de francs). Et cependant ce commerce
« et cette navigation immense sont pour ainsi dire seule-
« ment à leur berceau, puisqu'il n'y a que quarante-quatre
« ans qu'on a fait les premiers essais de navigation à va-
« peur, et que, suivant les propres investigations de l'au-
« teur, il n'existait, il y a vingt ans, dans ces régions que
« cent quarante-quatre bâtiments à vapeur [1]. »

Pourquoi le bassin de la Plata ne présenterait-il pas dans un temps rapproché des résultats analogues? « On ne se « représente pas assez ce qu'il y a de vitalité sur les bords « de ces grands fleuves de l'Amérique, » a dit un des écrivains les plus favorables aux prétentions du général Rosas [2]. L'opiniâtreté que ce chef met à s'en emparer indique assez la haute idée qu'il se fait de leur avenir.

M. Guizot comprenait également l'importance de cette navigation lorsqu'il embrassait la pensée de l'ouvrir au commerce de l'Europe. C'est dans ce but qu'il écrivait (mais

[1] Mémoire sur la navigation à vapeur entre l'Allemagne et le Brésil, présenté à S. M. le roi de Prusse, par M. J.-J. Sturtz, consul général du Brésil à Dantzick.

[2] Un officier de la flotte, affaires de Buenos-Ayres, *Revue des Deux-Mondes*, t. XXV, p. 322.

toujours avec la réserve qui a caractérisé notre marche dans toute cette affaire) à M. de Saint-Aulaire, alors ambassadeur à Londres, et chargé de régler l'intervention avec le cabinet anglais : « Nous ne pourrions que demander, « comme une conséquence accessoire de notre interven- « tion, l'application des principes établis par le congrès « de Vienne, pour la libre navigation des rivières, à celles « qui descendent des frontières du Brésil et du Paraguay « pour se jeter dans le Rio de la Plata. »

Les publicistes argentins ont vu dans ces expressions une reconnaissance des droits *parfaits* de la confédération argentine sur le Parana. A cet égard ils nous paraissent être dans une erreur absolue de principes et de mots.

Il ne saurait en droit des gens y avoir de *droits parfaits* que ceux qui peuvent s'exercer d'une manière complète et absolue, sans nuire aux droits et aux intérêts des tiers, et en laissant à ceux-ci toute réciprocité. Ainsi, et pour ne pas sortir des questions de navigation fluviale, l'on comprend parfaitement qu'il y ait un droit parfait pour la France à ouvrir et à fermer, à réglementer et à imposer la navigation de la Seine et de la Loire, qui, depuis leur source jusqu'à leur embouchure, baignent son territoire, et où le commerce étranger ne saurait prétendre à pénétrer malgré nous, sans porter atteinte à notre souveraineté et à l'inviolabilité de notre empire. Ici le droit est parfait, d'autant mieux que les autres États peuvent exercer une réciprocité complète, en interdisant à notre pavillon et à notre commerce l'entrée de leurs eaux intérieures.

Mais il ne saurait y avoir qu'un droit *imparfait* pour les États riverains d'un même cours d'eau. Tout en conservant la propriété et la souveraineté du rivage, ils ne sont point recevables à suspendre, à interdire, ou à grever de charges

la navigation dans la partie qui traverse leur territoire, sans le concours de tous les intéressés. Les droits et les convenances des uns sont respectivement soumis aux droits et aux convenances des autres ; s'il en était autrement, il y aurait absence de réciprocité réelle, inégalité choquante entre les riverains d'un même cours d'eau, car ceux de la partie inférieure, exerçant leur droit exclusif sur les points où la navigation est la plus importante et la plus lucrative, et où dès lors la liberté des communications est plus essentielle, seraient évidemment plus favorisés que les riverains de la partie supérieure. C'est la question que les actes du congrès de Vienne ont spécialement résolue pour les fleuves que nous avons cités ; c'est le cas qui se présente pour le Parana et ses affluents.

Aussi M. Guizot et lord Aberdeen, tout en faisant largement la part des exigences et des susceptibilités du général Rosas, tout en ne cherchant l'application des principes du congrès de Vienne que dans une convention librement consentie, recommandaient à leurs agents de ne point s'écarter de ces principes, et de les réserver avec soin, s'ils ne pouvaient les faire prévaloir.

M. Guizot s'exprimait ainsi dans ses instructions du 22 mars 1845. « Il est encore convenu que s'il était possible « de profiter de la situation qui va commencer, pour ob- « tenir que les affluents de la Plata soient ouverts à la libre « navigation, les représentants des deux grandes puis- « sances s'occuperont de cette question, mais seulement « dans le cas où l'occasion s'en présenterait naturellement, « et quand les autres difficultés pourront être vaincues. « Nul doute qu'il serait avantageux d'ouvrir au commerce « européen ces grands canaux fluviaux qui pénètrent au « cœur même de l'Amérique du Sud ; mais c'est pour le

« moment un intérêt purement secondaire en comparaison « de ceux qui s'agitent dans la Plata ; et il serait impru- « dent d'augmenter dès le commencement, par une exi- « gence quelconque, le malaise et la défiance du gouver- « nement argentin. »

Lord Aberdeen disait daus ses instructions du 25 février de la même année : « Si on réalise l'espérance conçue par « le gouvernement de S. M. britannique et par celui de « France de terminer les hostilités par une médiation « amicale, alors je me disposerai à vous transmettre des « instructions pour unir vos efforts à ceux du ministre de « France, pour assurer la libre navigation de la Plata et « de ses affluents.

« Comme en ce moment cette question ne se rattache « pas nécessairement au but le plus important que nous « voulons atteindre, la cessation des différends existant « entre les deux républiques sud-américaines, vous au- « rez soin de n'introduire dans cette négociation aucune « disposition, de ne prendre aucun engagement qui puisse « lier le gouvernement de sa majesté britannique et l'em- « pêcher de négocier, par la suite, sur un sujet d'un aussi « grand intérêt. »

Ces diverses considérations étaient résumées dans l'article suivant proposé au général Rosas, dès le début de la médiation.

« Les rivières Parana et Uruguay sont reconnues comme « eaux intérieures dont la navigation est soumise aux « droits territoriaux qui, selon la loi générale des nations, « sont applicables aux eaux intérieures. »

De la rédaction un peu vague, mais suffisamment claire dans ses tendances, de cet article, on est descendu, après cinq années de négociations à l'article suivant du traité

ad referendum de 1849, signé par l'amiral Le Prédour et M. Arana.

« Le gouvernement de la république française recon-
« naît que la navigation du fleuve Parana est une naviga-
« tion intérieure de la confédération argentine, et sujette
« seulement à ses droits et règlements, de même que ceux
« du fleuve de l'Uruguay en commun avec l'État orien-
« tal. »

Cet article a été repoussé par le gouvernement et par l'Assemblée, avec le traité lui-même, et ce fut justice. En l'acceptant, on eût, d'un seul coup, abandonné les principes libéraux et salutaires du traité de Vienne; on eût disposé de ce qui ne nous appartenait pas, des droits du Brésil, de ceux de la Bolivie, et de l'indépendance du Paraguay; on eût aliéné l'avenir de notre commerce intérieur dans ces contrées; on eût aliéné l'avenir de la navigation fluviale dans l'Amérique du Sud, car les mêmes principes, si nous les avions acceptés, auraient pu être invoqués contre nous, lorsqu'il se serait agi de l'Orénoque ou du fleuve des Amazones. On eût commis un acte de lèse-civilisation, en élevant la barrière d'un droit prohibitif et inhospitalier, à l'entrée de ces magnifiques fleuves qui, dès le siècle dernier, ont fait dire à Robertson, de l'Amérique du Sud :

« L'autre grande partie du Nouveau-Monde est entourée
« de tous les côtés par la mer, sauf un isthme étroit, qui
« sépare l'Atlantique de l'océan Pacifique; et quoiqu'elle
« ne s'ouvre point à des golfes spacieux ou à de vastes
« bras de mer, ses régions intérieures sont rendues acces-
« sibles par un grand nombre de larges rivières, qu'ali-
« mentent tant de cours d'eau auxiliaires, et qui coulent
« dans des directions si variées, que, sans aucune aide de

« la main de l'industrie ou de l'art, une navigation intérieure peut vivifier toutes les provinces depuis la rivière « de la Plata jusqu'au golfe de Paria[1].

CHAPITRE X.

Première mission dans la Plata. — Messieurs Deffaudis et Ouseley. — L'amiral Lainé. — Négociations avec Rosas. — Rupture des négociations. — Blocus de Buenos-Ayres. — Combat d'Obligado.

(1845.)

Nous avons indiqué dans les chapitres précédents le but de la médiation, l'esprit et la tendance générale des instructions données par les gouvernements de France et

[1] *Histoire de l'Amérique,* par Robertson, liv. IV, t. II.

Nous n'avons parlé ici que des cours d'eau dont la navigation intéresse plusieurs États à la fois. La navigation *intérieure* proprement dite de ces contrées, celle qui demeure soumise aux lois exclusives d'un seul pays, a également une grande importance. L'État oriental présente un vaste réseau de rivières navigables, telles que le Rio-Negro, le Yi, etc. La confédération argentine, quoique moins bien partagée, possède des cours d'eau importants. Le principal d'entre eux, le Salado, affluent du Parana dans lequel il se jette près de Santa-Fé, reçoit plusieurs tributaires, appelés *Primero*, *Segundo*, *Tercero*, de l'ordre dans lequel ils se présentent en remontant le Salado. Le Tercero est navigable jusqu'à 30 lieues au-dessous de Cordova; avec quelques travaux d'art depuis longtemps étudiés, il offrirait un débouché commode et assuré aux provinces intérieures de la confédération; on a calculé que les frais de transport des produits de Cordova seraient par là réduits de moitié, et ceux des provinces de Mendoza et de San-Juan, situées au pied des Andes des trois quarts. (Voir le mémoire sur la navigation du Tercero et de plusieurs autres affluents du Parana, adressé le 26 juillet 1813, au gouvernement de Buenos-Ayres, par le colonel don Pedro Andres Garcia, inséré dans la *Bibliothèque du Commerce de la Plata*, t. III, p. 234 et suivantes.)

d'Angleterre, à leurs agents dans la Plata. Ces instructions se résumaient dans un projet que les négociateurs devaient proposer à l'acceptation du général Rosas ; tout y était calculé pour faciliter cette acceptation. Il était pourvu par les articles 1, 2, 3 et 9 aux intérêts de l'humanité, et à l'indépendance de l'État oriental. Les articles 4, 6 et 7 répondaient aux légitimes susceptibilités du gouvernement argentin ; l'article 8 consacrait les droits et les intérêts des particuliers ; l'article 5, le principe de la libre navigation des fleuves.

La mission de soutenir et de faire valoir ces propositions auprès du gouvernemeut argentin fut confiée par l'Angleterre à M. Ouseley, agent qui réunit beaucoup de lumières à un grand esprit de conciliation ; par la France, à M. Deffaudis, l'un des vétérans de notre diplomatie. M. Deffaudis, profondément versé dans les questions commerciales et dans la science du droit des gens, possède au plus haut degré la tradition de l'empire et de la restauration. La fibre nationale vibre énergiquement chez lui ; il ne saurait se plier à ce qui lui paraît porter atteinte à la dignité du pays. Aussi l'a-t-on accusé d'avoir manqué d'habileté et de bon vouloir dans les affaires de la Plata. Il a répondu noblement lui-même à ce double reproche... « Je ne tiens guère, « écrivait-il à M. Guizot, le 6 mai 1847[1], je ne tiens guère « à la réputation d'adresse... ; je n'ai jamais prétendu à « d'autre habileté qu'à celle d'aller droit mon chemin, « quelles que fussent les intrigues qui se croisaient autour « de moi. Mais je tiens beaucoup à la réputation de bon « vouloir, vu précisément mon système de toujours mar- « cher droit. »

[1] Dépêche n° 141. Clôture et résumé de la mission.

Sous ce rapport, M. Deffaudis se trouvait parfaitement placé à côté de M. l'amiral Lainé, chargé, en sa qualité de commandant des forces navales de France dans la Plata, de seconder, avec l'amiral anglais Inglefield, l'action de la diplomatie européenne. M. l'amiral Lainé porte avec honneur dans la marine un nom illustré dans les débats parlementaires ; la rectitude de son jugement, ses lumières spéciales, la continuité de ses services l'ont porté au premier rang de son arme, sans le secours d'une faveur qu'une époque de décadence morale eût difficilement accordée à l'élévation de son caractère et à l'énergie chevaleresque de ses sentiments.

A défaut de succès dans la voie des négociations amiables, les ministres de France et d'Angleterre étaient autorisés à procéder par intimation, et à recourir en dernier ressort au blocus des ports et à la capture des navires argentins. Mais il leur était interdit de mettre du monde à terre sur aucune des deux rives de la Plata, et d'occuper aucun point du littoral. Ces restrictions étaient l'expression officielle de la politique que le roi Louis-Philippe avait familièrement énoncée dans ces termes : « Des notes, « souvent ; des blocus, quelquefois ; des pantalons rouges à « terre, jamais. » Cependant ce même prince avait dit au ministre oriental, à Paris : « Nous voulons que Rosas reste « tranquille sur sa rive droite, et vous sur votre rive gau- « che. — C'est ce que nous voulons aussi, » lui répondit l'envoyé de Montevideo.

Mais en s'interdisant ainsi l'emploi des moyens de débarquement, de même qu'elles avaient repoussé le concours du Brésil, les puissances médiatrices rendaient la question insoluble ; car cette question se trouvait posée de part et d'autre dans des termes inconciliables.

Pour la France et pour l'Angleterre, en effet, le général Oribe n'était qu'un prétendant, un chef de partisans sans caractère officiel, et le gouvernement siégeant à Montevideo était le seul légitime de l'État oriental ; pour Rosas, ce gouvernement n'était qu'un pouvoir intrus, et le général Oribe, son allié, était le *président légal* de l'Uruguay. Il eût été facile de résoudre cet antagonisme, sans mettre en cause directement le général Rosas, et sans compromettre le commerce de Buenos-Ayres, et les intérêts existants dans la république argentine, en jetant sur le territoire oriental des forces de terre suffisantes pour balayer Oribe et son armée, composée en très grande partie d'Argentins (disait le gouvernement de Montevideo), d'Orientaux (disait le général Rosas). Celui-ci n'eût pas eu le droit de se plaindre, car il eût été pris à cet égard par ses propres paroles. L'absence d'agression, de quelque nature que ce fût, contre Buenos-Ayres, ne lui aurait pas permis de faire appel au sentiment national, et de recourir impunément aux levées d'hommes et d'argent, qu'il put imposer plus tard, sous prétexte de pourvoir à la défense du pays menacé. Mais en se bornant aux moyens d'action qu'offrait l'emploi des forces navales, les puissances médiatrices se mirent dans la nécessité de recourir à l'assentiment de Rosas pour terminer la question qui se débattait dans l'État oriental ; par le fait, elles livrèrent la solution de cette question à la discrétion du dictateur argentin. Il est clair, en effet, que le simple blocus des côtes orientales occupées par Oribe était impuissant pour réduire ce général, tant qu'il pourrait recevoir les secours de Buenos-Ayres par l'intérieur du pays. A défaut de troupes de terre, il fallait donc peser sur le gouvernement argentin par le blocus de ses propres ports, pour l'obliger à retirer ces

secours, et l'expérience devait démontrer encore une fois, ce qu'avait prouvé le blocus de 1838, l'inefficacité de ce moyen coercitif.

Cependant, à défaut d'une force matérielle que des troupes de débarquement pouvaient seules donner à la médiation, la force morale eût peut-être suffi. Mais pour que cette force morale existât et produisît tout son effet, il eût fallu une grande uniformité, non-seulement de vues, mais encore de langage et d'action, dans la marche de la diplomatie, et c'est malheureusement ce qui manqua dès le début de la médiation.

Au lieu d'arriver avec son collègue de France, le ministre anglais parut le premier à Buenos-Ayres. Rosas en profita habilement pour engager M. Ouseley dans une voie de concessions, d'où il ne sortit qu'à l'arrivée de M. Deffaudis, le 28 mai 1845 [1].

Rosas chercha alors à compliquer les négociations, en provoquant l'interposition des bons offices du chargé d'affaires des États-Unis. Les plénipotentiaires repoussèrent, par l'organe de M. Ouseley, conformément à leurs instructions, cette ingérence d'un tiers, étranger aux intérêts qu'ils avaient à discuter [2].

Rosas, qui avait dit qu'il aurait raison de la médiation européenne avec une rame de papier, commença une guerre de notes qui se prolongea jusqu'au 31 juillet. Toute son argumentation dans ces notes se réduisait à cette proposition, qu'il répète imperturbablement depuis cinq années sous les formes les plus prolixes et les moins variées : « Oribe est le président légal de l'État oriental ; il est

[1] Note de M. Ouseley au ministre argentin, du 21, et du ministre argentin à M. Ouseley, du 24 mai 1845.

[2] Note de M. Ouseley au ministre argentin, du 27 juin 1845.

« mon allié. En cette qualité, et dans le plein et libre « exercice de mon indépendance et de ma souveraineté, « pour le plus grand intérêt et la plus grande sécurité de la « république argentine, je lui donne des secours, que je « ne lui retirerai qu'autant qu'il le voudra bien lui-même. »

Il demandait préalablement la reconnaissance, par les puissances médiatrices, du blocus mis devant Montevideo par l'escadre argentine. A cette argumentation, à cette exigence, les plénipotentiaires répondirent par les intimations prescrites.

Au milieu de toutes ces procédures diplomatiques, Rosas chercha, avec beaucoup d'habileté, et non sans quelque succès, à les mettre en contradiction avec leurs gouvernements, ou tout au moins avec les autres agents de leurs gouvernements. Malheureusement les puissances médiatrices, le cabinet français surtout, semblaient avoir pris plaisir à lui fournir des armes. Ce cabinet, en envoyant M. Deffaudis dans la Plata, aurait dû concentrer toute sa représentation diplomatique dans la personne de cet agent, et retirer dès lors tous ceux qu'il y entretenait. Il n'avait plus de consul général à Montevideo, mais il avait encore un chargé d'affaires à Buenos-Ayres. Loin de le rappeler, il l'y conserva, et ce chargé d'affaires, M. de Mareuil, qui avait pris la question de la Plata exclusivement au point de vue du général Rosas, ne tarda pas à se mettre en opposition flagrante avec M. Deffaudis. L'extrême indulgence de M. Deffaudis, à l'égard de M. de Mareuil, nous fait un devoir de ne pas insister davantage sur cette déplorable erreur d'un agent, recommandable d'ailleurs par ses longs services et ses qualités personnelles.

D'un autre côté, M. l'amiral de Mackau, alors ministre de la marine, était opposé à une intervention, qui remet-

tait en question ce qu'il avait fait dans la Plata en 1840. Il pensait d'ailleurs avoir acquis à cette époque assez d'influence sur l'esprit du général Rosas, pour qu'une démarche de sa part pût agir sur les résolutions de ce dernier. Avec l'approbation du roi et l'assentiment de ses collègues, qui tous désiraient une solution prompte et pacifique, il envoya dans la Plata le commandant Page, son aide-de-camp, avec une lettre confidentielle de M. Guizot, qui autorisait en ces termes la mission de cet officier :

« MON CHER COLLÈGUE,

« Je suis enchanté d'apprendre que vous envoyez le capitaine Page à la Plata. Personne n'est plus propre que « lui à y faire connaître nos véritables intentions. Je désire extrêmement qu'elles soient bien comprises par « tout le monde, et surtout par le président Rosas. Nous « n'avons pas eu un moment la moindre idée de méconnaître ses droits ou son pouvoir, ni d'intervenir dans « les affaires intérieures de son pays et de son gouvernement. Nous avons besoin de la paix entre les deux rives « de la Plata : c'est là notre unique objet. Nous espérons « que le président Rosas acceptera une médiation qui n'a « rien, absolument rien d'hostile pour lui, et nous désirons beaucoup conserver avec lui les bonnes relations « que vous avez heureusement rétablies en 1840. Que « M. Page ne lui laisse aucun doute à cet égard ; il sera le « fidèle interprète de notre politique, et rendra service, « je ne crains pas de le dire, au président Rosas lui-même.

« Adieu, mon cher collègue ; tout à vous,

« GUIZOT. »

4 mars 1845.

Rosas vit avec raison dans cette démarche un désir *extrême* d'une solution pacifique, et, dans l'expression trop peu déguisée de ce désir, il puisa un nouveau motif et de nouvelles espérances pour se refuser à toute concession. Il alla plus loin, et, dans une note définitive du 29 juillet, il accusa hautement M. Deffaudis d'être en désaccord avec les *véritables intentions* du cabinet français; s'emparant des termes de la lettre de M. Guizot, pour faire croire que les instructions bien connues de M. Deffaudis n'étaient qu'apparentes, et destinées seulement pour la montre parlementaire, tandis que la pensée réelle du gouvernement français se trouvait dans la mission de M. Page.

Voici, au surplus, comment ce dernier qualifiait la tactique du gouvernement argentin, tactique qui s'est reproduite dans toutes les négociations subséquentes : « Sans « doute M. Deffaudis (écrivait M. Page, le 30 juillet 1845, « à M. l'amiral Lainé) vous tient au courant de la marche « de la négociation, marche torpide où le chef de Buenos-« Ayres semble prendre plaisir à se moquer de toutes les « formes et même du sens commun... Je vois approcher avec « un vif plaisir l'instant qui me permettra de sortir de cette « atmosphère : négocier ou traiter avec ces gens-ci, c'est « se jeter dans un gâchis de chicanes, de mauvaise foi, de « subterfuges qui soulèvent le cœur. Puis viennent les ca-« lomnies, les odieux mensonges; un honnête homme se « tache toujours un peu au contact de ces êtres-là. M. Def-« faudis, qui est arrivé quand déjà les affaires étaient en-« gagées, a pu se tenir en dehors de la discussion, et parler « par sommation : le rôle est meilleur. »

Mais ce rôle touchait à son terme, et, le 31 juillet, les ministres médiateurs quittèrent Buenos-Ayres en lançant une dernière sommation avec délai et menace de blocus.

Cette note étant encore demeurée sans effet, les plénipotentiaires déclarèrent le blocus le 18 septembre 1845. L'exposé des motifs, dont ils accompagnèrent cette déclaration, retrace avec une grande vigueur les griefs soulevés par la conduite du gouvernement argentin, et produisit une profonde impression : de colère chez celui-ci, d'espérance chez ses adversaires. Il tenta en vain d'en contrebalancer l'effet par une protestation des chargés d'affaires de Portugal, de Bolivie et des États-Unis, mus tous les trois par la peur ou par des intérêts divers ; mais celui de Sardaigne refusa de s'associer à cette manifestation. Les médiateurs ne se bornèrent pas à cet acte. L'escadre argentine bloquait et affamait Montevideo ; elle fut saisie par les forces navales de France et d'Angleterre. Il fallait pourvoir à la subsistance de la capitale et de ses défenseurs : un emprunt, contracté par le gouvernement oriental avec le commerce étranger sur le produit des douanes de Montevideo pour l'année 1848, reçut la garantie diplomatique des deux puissances ; avec l'appui de leurs forces navales, tout le littoral de la république fut enlevé aux Argentins. La ville de la Colonia, en face de Buenos-Ayres, fut emportée de vive force ; l'île de Martin-Garcia fut occupée. Garibaldi, remontant le cours de cette rivière, s'empara de Mercedes, del Rincon et du Salto ; au sud, un coup de main remit la ville de Maldonado sous l'obéissance du gouvernement oriental. De nombreux déserteurs des rangs opposés vinrent renforcer son armée et la mettre en état de tenir la campagne ; enfin, onze bâtiments de guerre français et anglais, sous les ordres du commandant Tréhouart et du capitaine Hotham, vinrent donner force à la propagande commerciale de l'Europe, en ouvrant à coups de canon ces fleuves dont l'égoïsme jaloux de Rosas prétend lui fermer l'accès. Le

17 novembre, l'escadre combinée pénétra dans le Parana ; le lendemain, elle mouilla à trente lieues de là, en face de la pointe d'Obligado.

« A cet endroit, les eaux profondes et majestueuses du « Parana se resserrent tout à coup pour ne laisser qu'un « passage de 8 à 900 mètres environ. Sur la rive gauche, « la côte de l'Entre-Rios étend, sans accidents, ses bords « tristes et marécageux ; mais en face, sur la côte argen- « tine, s'élève un large mamelon dont le plateau, prolongé « assez avant dans la plaine, domine le fleuve presque à « pic, sauf dans une partie étroite, où le terrain, légère- « ment découpé, s'abaisse graduellement vers le rivage. « C'est dans ce lieu, déjà si bien fortifié par la nature, que « Rosas avait réuni tous ses moyens de résistance à ce « qu'il appelait l'invasion de son domaine. La position était « formidablement défendue. Quatre batteries, armées de « gros calibre et décelant une main européenne, avaient « été construites. La première se trouvait sur l'angle de la « falaise; les deux autres, rasantes, étaient au bas du plan « incliné, et la quatrième, dominant tout, s'élevait sur la « crête du plateau, et plongeait au loin ses feux dans la « direction du courant. Le fleuve lui-même était barré par « une estacade formée de vingt-quatre bâtiments amarrés « et reliés entre eux par trois fortes chaînes de fer. A l'une « des extrémités, sur la rive droite, se trouvaient dix brû- « lots prêts à être lancés ; et à l'autre extrémité, au delà « de l'estacade, était mouillé, en guise de batterie flottante, « un gros brick fortement armé, et destiné à croiser ses « feux avec ceux de la rive opposée. Enfin, outre les batte- « ries et plusieurs pièces volantes, toutes servies par des « déserteurs européens, composant les équipages de la « flottille argentine capturée devant Montevideo, un camp

« se trouvait adossé à un petit bois couronnant le mame-
« lon. Ce camp, dernier effort de Rosas, comptait environ
« 4,000 hommes, représentant la totalité des hommes va-
« lides de quinze à soixante ans, levés par force dans les
« malheureuses provinces argentines, et enrôlés à coups
« de bâton jusque dans les rues de Buenos-Ayres. Rassem-
« blées depuis deux mois à Obligado, sous les ordres du
« général Mancilla, beau-frère du dictateur, ces forces
« s'exerçaient chaque jour à la lutte qu'elles devaient en-
« gager contre l'expédition.

« Le 20 au matin, dès que la brume eut disparu, l'es-
« cadre combinée appareilla, en trois divisions d'attaque,
« pour venir se placer en face des batteries, et le feu s'ou-
« vrit aussitôt de part et d'autre... Après une canonnade de
« sept heures consécutives, la journée fut décidée par une
« manœuvre aussi habile qu'audacieuse du capitaine Tré-
« houart. Cet intrépide officier, dont le brick avait été le
« matin criblé de boulets et mis hors de combat, rallia ses
« trois autres bâtiments, et les fit échouer contre le rivage,
« à portée de pistolet des batteries. Tandis que les der-
« niers canonniers rosistes étaient écrasés sous la mitraille,
« les *marines* anglais, débarquant avec beaucoup d'en-
« semble et de vigueur, attaquaient l'infanterie argentine
« ralliée dans le bois, et la culbutaient. malgré les efforts
« du général argentin, qui la faisait charger à coups de
« lance par ses gauchos pour la ramener au combat. Les
« compagnies françaises de débarquement, sautant à terre
« sur un autre point, achevèrent la déroute de l'ennemi,
« qui se retira en désordre, et gagna la plaine, laissant en-
« viron 500 morts sur le champ de bataille.

« Depuis Navarin, les marines de France et d'Angleterre
« n'avaient pas uni leurs pavillons, et jamais elles n'eurent

« occasion de déployer plus de dévouement, de bravoure « et de fraternité..... Après avoir rendu les derniers de- « voirs aux victimes de ce glorieux combat, expédié à Mon- « tevideo les nombreux blessés et réparé les avaries des « bâtiments dont plusieurs avaient reçu plus de cent bou- « lets, l'escadre se remit en marche, remorquée par la va- « peur, et accompagnée de quelques navires de commerce « arrivés dans l'intervalle. Aucun obstacle sérieux ne pou- « vait désormais l'arrêter ; le vaste courant du Parana « était ouvert jusqu'au Paraguay. Un vif et saisissant in- « térêt s'attachait à cette expédition qu'allaient suivre bien- « tôt les riches cargaisons de l'Europe. Véritable croisade « commerciale, elle s'avançait comme à la découverte sur « les eaux presque vierges du grand fleuve, et la colonne « de fumée, jadis le symbole de la pérégrination biblique, « aujourd'hui l'expression de la civilisation moderne, la « précédait dans ces parages ignorés au dix-neuvième siè- « cle... Enfin, après une marche de trois cents lieues, le « terme du voyage arriva. Au mois de janvier, le vapeur « français *Fulton*, seul bâtiment qui pût remonter aussi « haut, mouillait près de la sainte et mystérieuse ville de « l'Assomption [1]. »

Un convoi de cent dix voiles marchandes se précipita dans le Parana à la suite des pavillons vainqueurs de France et d'Angleterre, et l'ouverture de ce fleuve prouva que le débouché du Paraguay n'était point chimérique. L'exportation du tabac du district de Villa-Rica monta à 60,000 arrobes (750,000 kil.) et le prix descendit d'une piastre à 6 et 4 réaux l'arrobe.

[1] Le général Rosas et la question de la Plata, par M. Chevalier de Saint Robert (attaché à la mission de M. Deffaudis).

Le commerce reprit son cours naturel vers Montevideo. Le revenu de la douane de cette ville qui, alors qu'elle était bloquée par mer et par terre, était tombé à 12,000 piastres par mois, s'éleva :

Dès le mois d'août, à.	31,219	piastres.
En septembre, à.	56,647	—
En octobre, à.	51,612	—
En janvier 1846, il montait à.	74,495	—

Et au mois de juillet de la même année, après le retour du convoi du Parana, ce revenu doubla ; il atteignit le chiffre de 177,000 piastres.

La partie la plus timide et la moins compromise de la population française s'était retirée à Buenos-Ayres, dans la crainte d'une prochaine catastrophe, et dans la pensée d'apaiser ainsi le futur vainqueur ; elle se hâta de revenir à Montevideo, où étaient ses plus chers, ses véritables intérêts.

Douze cents hommes de troupes anglaises, arrêtés à Rio-Janeiro, dans leur passage pour le cap de Bonne-Espérance, avaient été détournés sur Montevideo, et leur seule présence portait déjà la terreur dans le camp d'Oribe.

En résumé, l'action des puissances médiatrices avait dégagé en partie Montevideo, rétabli son commerce, ouvert le Parana, répandu le découragement dans le camp de Rosas, sinon dans l'esprit de ce chef opiniâtre, lorsqu'une série d'événements et de nouvelles négociations vint annuler les résultats obtenus.

CHAPITRE XI.

Révolution d'avril 1846 à Montevideo. — Seconde mission. — M. Hood. — Suspension des négociations sur les bases dont il est porteur. — Assassinat du colonel Rodriguez.

(1846.)

Depuis la bataille d'India-Muerta, le général Rivera s'était retiré au Brésil ; mais en présence du changement que la médiation européenne avait apporté dans la face des choses, il songea à ressaisir l'influence qu'il avait si longtemps exercée, et qui, en dernier lieu, avait été si fatale à son pays. Le 1er avril 1846, il parut en rade de Montevideo. Le gouvernement lui était d'autant plus opposé qu'il le craignait davantage. Le ministre Vasquez, le général Pacheco, appelé depuis peu pour la seconde fois au ministère de la guerre, lui étaient particulièrement hostiles. Mais l'ancienne popularité dont jouissait Rivera détermina une scission dans l'armée; ce général, débarqué furtivement, se trouva bientôt le plus fort, d'autant plus que le gouvernement recula devant la guerre civile et devant l'effusion du sang. Vasquez donna sa démission et mourut de chagrin un an après, emportant la réputation méritée d'avoir été le politique le plus habile et le plus éclairé de l'État oriental. Pacheco, qui avait donné la première impulsion à la défense de Montevideo, et qui, pendant son second ministère, avait organisé une seconde fois l'armée, se retira également. La conduite de la guerre demeura dès lors dans les mains prodigues de Rivera, qui ne sut que gaspiller les troupes et les ressources financières mises à sa disposition.

Pendant que l'État oriental se voyait ainsi frappé dans ses principaux moyens d'action, la médiation européenne suivait une marche rétrograde.

Rosas a toujours été convaincu que les gouvernements européens n'en viendraient qu'avec la plus extrême difficulté aux derniers moyens de coercition. Plus ces gouvernements se sont montrés conciliants, plus cette conviction a dû s'accroître et s'est accrue chez lui. Dans cette pensée, tout en se montrant inflexible dans la forme et dans le fond, il s'est appliqué à laisser constamment la porte ouverte à quelque vague espoir de concession de sa part. Ç'a été pour lui un moyen de gagner du temps (et le temps est tout à ses yeux), et aussi de sonder jusqu'où pouvait s'étendre la condescendance des gouvernements médiateurs.

Il profita du séjour prolongé de M. de Mareuil à Buenos-Ayres, alors que la rupture était déjà complète, pour remettre à cet agent des propositions confidentielles que celui-ci emporta en partant.

Ces propositions, datées du 26 octobre 1845, portaient : « Que des négociations seraient entamées par les ministres « de France et d'Angleterre avec le général Oribe, prési- « dent légal de la république de l'Uruguay; qu'après le « rétablissement du gouvernement légal, effectué aux con- « ditions et par les moyens convenus entre les deux minis- « tres et le président, les étrangers déposeraient les ar- « mes; que les troupes françaises et anglaises seraient « rembarquées; que la Colonia serait évacuée; que la di- « vision argentine rentrerait sur le territoire de la confé- « dération; que l'escadre de la confédération serait rendue « au gouvernement argentin, dans le port de Buenos- « Ayres, en l'état où elle était le 2 août 1845, lors de sa « capture par les forces navales anglo-françaises; qu'on

« rendrait également au gouvernement argentin l'île de « Martin-Garcia; que pour éviter à l'avenir de nouvelles « complications également préjudiciables à la république « argentine et au commerce des neutres, toute déclara- « tion, sommation, ou communication, quelle qu'en fût la « nature, que l'une des deux puissances aurait à faire au « gouvernement argentin, lui serait adressée exclusive- « ment par les agents diplomatiques; que les comman- « dants des forces navales n'en seraient jamais chargés, et « qu'on leur donnerait à cet égard des instructions for- « melles. »

Ces propositions étaient réellement inadmissibles. Les accepter, c'était renier toute la politique suivie jusqu'alors, démentir le but et les actes de la médiation, passer condamnation sur toutes les prétentions du général Rosas, et lui livrer pieds et poings liés l'État oriental, en reconnaissant la présidence d'Oribe, point sur lequel la France et l'Angleterre avaient, on s'en souvient, constamment déclaré qu'il n'y avait point de transaction possible. Aussi on comprend difficilement qu'un agent français se soit chargé de pareilles propositions. M. de Mareuil, il est vrai, s'est défendu en disant que dans son opinion elles n'avaient rien de définitif, qu'il les avait admises comme une base de discussion, sur laquelle on pouvait bâtir quelque chose d'acceptable. En Angleterre, en France, les partisans, les organes du général Rosas, les défenseurs quand même du principe de non intervention, tous ceux qu'effrayait une action lointaine, ou qui n'en comprenaient pas l'importance et l'utilité, répétèrent ce thème à l'infini : « Rosas « ne demandait pas mieux que d'en finir; il savait très « bien lui-même que ses prétentions étaient exagérées; il « faisait comme tous les négociateurs qui veulent tirer

« leur épingle du jeu, il demandait le plus pour avoir le « moins, et ce n'était pas là son dernier mot. »

Malheureusement, la suite des négociations a prouvé que c'était bien là son but et son dernier mot; chaque concession des gouvernements européens l'a trouvé de plus en plus récalcitrant, et chaque négociation nouvelle a amené une nouvelle rupture ou un résultat toujours plus rapproché des propositions confidentielles auxquelles la complaisance de M. de Mareuil a attaché son nom.

Les puissances intervenantes se laissèrent d'autant plus facilement induire en erreur sur le bon vouloir prétendu du général Rosas, que l'hypothèse de ce bon vouloir était plus commode à leur système de demi-mesures et de ménagements. C'est le malheur des gouvernements de n'écouter que ce qui convient à leurs vues et à leurs préjugés du moment, et de considérer avec des yeux ennemis tous les conseils qui troublent leur quiétude, ou la routine qu'ils se sont tracée.

Une circonstance vint contribuer encore à cette disposition des cabinets de Londres et de Paris. Le commerce de la Cité a toujours été favorable au principe de l'intervention dans les affaires de la Plata; mais par contre, une des plus puissantes maisons de banque d'Angleterre, qui a toujours eu, qui a encore un pied dans le parlement et dans l'administration, la maison Baring, a un grand intérêt à soutenir le gouvernement argentin. C'est elle qui a négocié en 1825 l'emprunt de 25 millions contracté par ce gouvernement; c'est elle qui en possède presque tous les titres. Son influence ayant longtemps réussi à détourner l'intervention, elle avait obtenu de Rosas le payement d'un à-compte considérable sur les intérêts arriérés de l'emprunt, et la promesse de versements réguliers à l'ave-

nir. Dès 1845, Rosas s'empressa de se soustraire à cette dernière obligation, sous prétexte que l'intervention lui en ôtait les moyens; c'était obliger la maison Baring à prendre fait et cause pour lui, et c'est ce qui eut lieu en effet.

Déjà sur le vu des propositions de M. de Mareuil, et dans la croyance que les voies de douceur étaient plus propres que la rigueur à ramener Rosas, les puissances intervenantes avaient adopté une série de mesures, toutes tendant à atténuer ce que leur médiation pouvait avoir d'acerbe. Les troupes anglaises avaient été rappelées; l'évacuation de Parana par les bâtiments de guerre avait été ordonnée, ce qui entraînait l'abandon de toute espèce de relations commerciales et politiques avec le Paraguay, qui, dans ce moment-là même, les sollicitait, et avec les provinces de Corrientes et d'Entre-Rios. La mission de M. Hood vint caractériser encore plus profondément la marche rétrograde de l'intervention.

M. Hood, ancien consul d'Angleterre à Buenos-Ayres, était l'homme de la maison Baring; il avait négocié les arrangements relatifs à l'emprunt. Il se fit fort d'obtenir l'adhésion de Rosas aux propositions des gouvernements médiateurs, modifiées dans le sens de celles remises par Rosas lui-même à M. de Mareuil; ou, si on aime mieux, son assentiment à ces dernières, modifiées dans le sens des cabinets de Paris et de Londres.

Dans ces bases, d'ailleurs équitables et modérées, les modifications avaient été calculées de manière à satisfaire les susceptibilités du général Rosas. Ainsi, par l'article 1er, son concours était réclamé pour obtenir une suspension immédiate des hostilités dans l'État oriental. Par l'article 4, les puissances médiatrices consentaient à saluer le

pavillon argentin de vingt-un coups de canon; une stipulation relative à la levée du blocus de Buenos-Ayres y était ajoutée. Dans l'article 5, au lieu de demander l'application pure et simple des principes du traité de Vienne à la navigation des rivières, elles reconnaissaient la navigation du Parana comme navigation intérieure de la confédération argentine, « et soumise seulement à ses lois et règlements, tant « que la république continuerait d'occuper les deux rives « des deux fleuves. » Enfin, l'article 9 attachait une clause pénale, le retrait de l'intervention, au refus du gouvernement de Montevideo de licencier les troupes étrangères, lorsque Rosas et Oribe auraient donné leur adhésion aux bases proposées. Pour être juste, cette dernière proposition aurait dû être accompagnée d'une menace d'action plus énergique contre Oribe et Rosas, en cas de refus de leur part. Il n'en était rien ; seulement, par ce même article, les gouvernements médiateurs réclamaient du général Oribe une amnistie et le respect des propriétés, pour le cas où le dissentiment du gouvernement de Montevideo motiverait le retrait de l'intervention, et où, par suite, don Manuel aurait le dessus.

M. Hood, chargé tout à la fois des instructions des gouvernements anglais et français, arriva, le 3 juillet 1846, à Buenos-Ayres. Le 28 du même mois, le gouvernement argentin accepta les bases dont il était porteur, mais avec des références et des commentaires qui atténuaient singulièrement la valeur de cette acceptation.

Il serait aussi fastidieux qu'inutile de discuter ici les réticences et les ambages du gouvernement argentin. Il nous suffira de dire que M. Hood, renvoyé par Rosas à Oribe, pour tout ce qui concernait l'État oriental, obtint au Cerrito un succès analogue. Le 11 août 1846, Oribe accepta à

son tour les bases de pacification, par l'organe de son ministre Villademoros.

Tout paraissait conclu, mais rien n'était fini. La mission de M. Hood se bornait à faire accepter par Rosas les bases de pacification ; celles-ci une fois agréées, c'était aux ministres médiateurs à les formuler en traité. M. Deffaudis et M. Ouseley virent d'un coup d'œil les difficultés sans nombre dont cette opération était hérissée. Les cabinets de Londres et de Paris, n'ayant point pris suffisamment au sérieux les prétentions affichées dans les propositions confidentielles d'octobre 1845, n'avaient point prévu ou voulu prévoir la référence à Oribe ; comment et sur quel pied stipuler avec ce général, que leurs gouvernements ne regardaient que comme un prétendant ? Comment introduire et faire figurer dans cette convention le gouvernement de Montevideo, que Rosas et Oribe s'obstinaient à considérer comme un ramas de rebelles ? comment procéder à l'élection présidentielle, prévue par l'art. 7 des bases Hood ? Quel pouvoir convoquerait les colléges électoraux ? Serait-ce le général Oribe, seul pouvoir légal de l'Uruguay aux yeux du général Rosas ? serait-ce le gouvernement de Montevideo, le seul qu'eussent officiellement reconnu, le seul avec lequel eussent traité jusqu'alors la France et l'Angleterre ? Quel moyen de confondre dans la pratique ces deux propositions inconciliables, et de résoudre le malentendu, volontaire ou involontaire, sur lequel reposait le succès de la mission de M. Hood ? Il n'était pas douteux, en effet, que si cet agent avait réussi, c'est qu'il avait persuadé au général Rosas, ou que celui-ci avait feint de croire que les puissances médiatrices, s'étaient au fond, ralliées à sa manière d'envisager la question orientale. S'il eût été bien expliqué et bien entendu que, dans la pensée de la France et de l'Angleterre, c'était le gouverne-

ment de Montevideo qui devait diriger, dans les formes prescrites par la constitution, les opérations de l'élection future, Rosas et Oribe ne se seraient pas montrés si accommodants. Et puis, M. Hood s'était écarté sur un point important des bases dont il était porteur. D'après ces bases, la retraite des troupes argentines devait précéder la levée du blocus de Buenos-Ayres ; cela était naturel et sage. Le blocus de Buenos-Ayres était le seul moyen d'action que, dans l'état des choses, les puissances médiatrices possédassent sur les déterminations du général Rosas ; c'était dès lors la seule garantie qu'elles eussent de l'exécution des engagements pris par lui. Aussi avait-il demandé la simultanéité de la levée du blocus et de la retraite de ses troupes, et M. Hood la lui avait accordée. Cet agent était, il est vrai, en quelque sorte autorisé à cette concession par un passage des instructions que lui avait données lord Aberdeen, ainsi conçu :

« Il paraîtrait qu'aussitôt que les propositions auront « été acceptées par le général Rosas et par le général Oribe, « et que l'armistice aura été déclaré, il serait juste et con- « venable de lever immédiatement le blocus de Buenos- « Ayres et de tout autre point qui se trouve maintenant « bloqué dans le Rio de la Plata pour délivrer le com- « merce, le plus tôt possible, des entraves qui lui ont été « imposées, et pour donner une preuve de notre désir de « hâter la conclusion d'une pacification générale. »

Mais rien de semblable ne se trouvait dans les instructions du gouvernement français, soit à M. Hood, soit en dernier lieu à M. Deffaudis. Aussi, ce dernier voulant, d'une part, mettre à l'épreuve la bonne foi du général Rosas, en le plaçant dans l'alternative de renoncer à la simultanéité de la levée du blocus et de la retraite de ses

troupes, ou de rompre les négociations ; et de l'autre, voulant mettre son gouvernement à même d'apprécier en toute maturité la portée et les conséquences de la mission Hood, refusa de prendre sous sa responsabilité une concession à laquelle il n'était point spécialement autorisé. M. Ouseley, pour ne point rompre le concert qui avait toujours existé entre son collègue et lui, se rallia à l'opinion de M. Deffaudis; bien que le gouvernement oriental, pour prouver la sincérité de ses désirs d'accommodement, eût adhéré aux bases de pacification, naturellement entendues par lui dans le sens le plus favorable à ses droits et à ses intérêts.

Le 31 août, M. Hood fit part au gouvernement argentin du refus des plénipotentiaires, et, le 6 septembre suivant, Arana lui répondit, au nom de Rosas, qu'il attendrait la décision des gouvernements médiateurs, et qu'il préférait dès lors qu'on leur renvoyât les propositions « pour qu'ils « pussent mettre d'accord leurs instructions aux minis- « tres plénipotentiaires chargés de mettre un terme à la « pacification par un arrangement digne et convenable. »

Ce fut là le dernier acte important de la mission de MM. Deffaudis et Ouseley. Ces deux agents ne tardèrent pas à être rappelés, sacrifiés qu'ils furent par leurs gouvernements respectifs à un désir mal calculé et à de fausses démarches de conciliation. Mais, dans l'intervalle de leur départ et de l'arrivée de leurs successeurs, un événement sanglant vint exciter l'attention publique, et soulever une vive controverse entre les organes des différentes presses sur les bords de la Plata.

Le 15 mars 1847, le colonel Rodriguez, ancien chargé d'affaires de Bolivie à Buenos-Ayres, fut trouvé mort d'un coup de feu dans la tête, sur le bord de la rivière, au-dessous

du fort. Une enquête médicale et judiciaire fut aussitôt pratiquée par ordre du gouverneur, et il résulta de cette enquête officielle que le colonel Rodriguez, qui depuis longtemps n'avait plus de moyens d'existence, s'était suicidé. Mais la presse de Montevideo, discutant une à une les pièces de l'instruction, la direction qui avait été imprimée à celle-ci dès le principe, et les témoignages assez contradictoires et évidemment influencés des hommes de l'art, arriva à une conclusion diamétralement contraire, et n'hésita pas à déclarer que Rodriguez avait péri victime d'un assassinat.

Pour notre compte, nous avons lu attentivement les diverses pièces de ce procès et les discussions auxquelles elles ont donné lieu, et nous devons dire que, si l'hypothèse du suicide offre des probabilités, celle de l'assassinat paraît mieux établie. C'est aussi l'opinion de tous les hommes impartiaux que nous avons été à même de consulter. Cette dernière hypothèse admise, sur qui faire tomber la responsabilité du crime? De part et d'autre, on s'accorde à dire que Rodriguez n'avait point d'ennemis connus, et que la police est si exactement faite à Buenos-Ayres, qu'il est difficile qu'un meurtre s'y commette, et encore plus difficile que l'assassin échappe à l'action de la justice. Rosas seul avait donc pu ordonner le crime; pourquoi et par quel motif? Rodriguez (et tout ce qui suit est hors de toute contestation), Rodriguez avait été un des flatteurs les plus soumis de don Juan Manuel; il s'était prêté à toutes ses volontés; il avait vécu dans son intimité; il s'était compromis pour lui plaire aux yeux de son propre gouvernement; mais il avait transmis à son successeur désigné, le général Guilarte, beaucoup de renseignements particuliers sur la situation de Rosas. Dans

une lettre confidentielle adressée à Guilarte, qui se trouvait encore à Rio-Janeiro, il avait épanché ses pensées et ses sentiments secrets sur l'homme qu'il avait longtemps flatté. Voici quelques passages de cette lettre dont l'authencité n'a jamais été révoquée en doute.

« Buenos-Ayres, 22 décembre 1845.

« Si la mission que vous avez à remplir se rattache aux « mêmes objets que celle dont j'ai été malheureusement « chargé, à des arrangements *d'amitié*, *de commerce et de* « *navigation fluviale,* je ne saurais vous cacher qu'entre- « prendre quelque chose de cette nature, avec un gouver- « nement ennemi naturel de tout ce qui s'appelle ordre « et régularité, est absolument hors de propos, particu- « lièrement dans les circonstances présentes..... Dans ces « circonstances, s'approche d'une manière inévitable le « terme de ce fatal et effrayant pouvoir qui se fonde sur « une demi-douzaine de poignards ensanglantés..... La « politique *sui generis* de ce cabinet, sa marche mépri- « sable, ses confiscations, ses spoliations, ses assassinats « publics et privés, ses déprédations... vous sont connus.

« J'attends avec impatience votre réponse, parce qu'avec « le système inquisitorial existant, je crains que ma lettre « ne puisse tomber dans les mains de Rosas. Je prévois « que vous rirez de mes craintes. Mais sachez, mon ami, « que je les ai réellement, et qu'ici personne n'en est « exempt, pas même... ceux qui ont des canons ; car ces « canons ne peuvent rien contre un poignard habitué à « opérer des prodiges dans les ténèbres. »

Ces craintes, que partagent au surplus tous ceux qui vivent sous la domination du dictateur, ceux-là qui portent gravée sur leurs fronts pâles la terreur qu'inspirent les

périls de son amitié[1], avaient été justifiées. La lettre fatale était tombée aux mains de Rosas, et celui-ci s'était vengé, par la mort, des délations de Rodriguez. Au moment où une nouvelle mission allait arriver d'Europe, il avait voulu prouver que rien ne lui coûtait pour punir la résistance ou l'opposition à son pouvoir, et qu'il ne respectait pas même le caractère public dont l'ancien chargé d'affaires de Bolivie avait été revêtu.

Telles sont les réflexions que soulevèrent dans beaucoup d'esprits les circonstances et les antécédents de la mort de l'infortuné Rodrignez. Nous les livrons à l'appréciation des lecteurs.

CHAPITRE XII.

Troisième mission. — M. Walewski et lord Howden. — Négociations à Buenos-Ayres. — Entrevue avec le général Rosas. — Rupture des négociations.

(1847.)

La France et l'Angleterre désignèrent, à la place de MM. Deffaudis et Ouseley, M. Walewski et lord Howden, ministre britannique à Rio-Janeiro. En même temps, l'amiral Lainé fut remplacé par l'amiral Le Prédour; sir Thomas Herbert, ancien ami de Rosas et de sa famille,

[1] In quorum facie miseræ magnæque sedebat pallor amicitiæ.
(*Juvénal*, satire 4).

avait déjà succédé à l'amiral Inglefield dans le commandement de l'escadre anglaise.

Les deux gouvernements, désireux d'en finir, s'étaient décidés à accorder la simultanéité de la levée du blocus, consentie par M. Hood. Ils partaient du reste de ce principe que les bases Hood ayant été acceptées par les généraux Rosas et Oribe, et par le gouvernement de Montevideo, l'accession déclarée de la France et de la Grande-Bretagne à la modification, réclamée par Rosas sur l'article 4, avait pour effet de rendre ces bases définitives, et qu'il ne s'agissait plus que de les convertir en un *instrument* diplomatique régulier. En d'autres termes, il ne s'agissait pas dans leur pensée d'un arrangement *à conclure*, mais d'un arrangement *conclu* à mettre à exécution. C'est ainsi que s'exprimait lord Palmerston, dans une dépêche du 25 janvier 1847 au marquis de Normanby. C'est dans cet esprit que furent rédigées les instructions données aux deux plénipotentiaires, instructions identiques en tout point. Elles portaient en substance ceci :

« 1° La France et l'Angleterre acceptant les bases Hood, « le premier soin des plénipotentiaires sera de notifier de « concert, aux parties belligérantes, l'accession des deux « gouvernements aux modifications présentées par le gé- « néral Rosas;

« 2° Ils s'occuperont ensuite de conclure un arrange- « ment à cinq, entre les parties belligérantes et les puis- « sances médiatrices (Rosas, Oribe, le gouvernement de « Montevideo, la France et l'Angleterre), rappelant, sauf « quelques modifications à l'avantage des généraux Rosas « et Oribe, les bases de la convention Hood;

« 3° Si ce traité ne peut se réaliser, si, par exemple, le « général Rosas ne veut pas traiter directement avec le

« gouvernement de Montevideo, ou si Oribe ne veut point « se contenter de la qualification de *se disant président « légal de la république de l'Uruguay*, il faudra essayer « une convention militaire, reposant seulement sur des « énonciations de fait, et ne renfermant aucune recon- « naissance de droits.

« 4° En tout cas, et quelle que soit la forme adoptée, il « sera indispensable d'insérer dans le préambule une « phrase, qui constate et garantisse l'indépendance de la « république orientale de l'Uruguay.

« 5° Si la convention à *cinq* échoue, il faut tenter une « convention à *trois*, le général Rosas se portant fort pour « le général Oribe, les gouvernements de France et d'An- « gleterre se portant forts pour celui de Montevideo.

« 6° Ces diverses formes de pacification, au surplus, ne « sont pas tellement essentielles à observer, que les pléni- « potentiaires ne puissent, sous leur responsabilité, adopter « telle forme qui conduirait au même résultat.

« 7° Si les plénipotentiaires ne peuvent parvenir à con- « clure un traité, ils devront s'attacher à négocier un ar- « mistice *bonâ fide* pour l'élection du président, et ren- « voyer, après cette élection, la solution des difficultés « pendantes sur les deux rives de la Plata.

« 8° Les amiraux anglais et français seront chargés de « la remise des prises argentines et des autres mesures « d'exécution du même genre qui doivent figurer dans la « convention.

« 9° En cas de refus du gouvernement de Montevideo « d'accéder au traité, les plénipotentiaires devront lui si- « gnifier le retrait de la médiation, et en conséquence lever « le blocus et retirer les forces navales de France et d'An- « gleterre. Dans le même cas, ils devront notifier à Oribe

« qu'ils le considèrent comme lié, à l'égard des puissances,
« par son acceptation de l'article 8 des bases Hood, lequel
« stipule une amnistie. »

Ces instructions péchaient par la base, en ce qu'elles supposaient une entière bonne foi dans l'acceptation des préliminaires Hood par toutes les parties. Nous avons vu que cette acceptation reposait sur un malentendu involontaire de la part des puissances, prémédité très certainement de la part de Rosas et d'Oribe.

Rien n'était prévu sur les moyens de résoudre les difficultés pratiques de l'élection présidentielle. S'il est au monde une question où la forme emporte le fond, c'est évidemment celle-là; et, à cet égard, la latitude la plus embarrassante était laissée aux négociateurs.

La position de chercheurs de formules et de metteurs en œuvre de phrases, que leur faisaient leurs instructions, sans leur donner d'autre moyen d'action qu'une persuasion fort inutile auprès d'un gouvernement opiniâtre et infatué de l'importance qu'on voulait bien lui attribuer, n'était guère digne de deux grandes puissances.

L'idée d'un armistice était à peu près impraticable à réaliser dans les circonstances données; car elle laissait les négociateurs aux prises avec la plus grande difficulté, la plus sérieuse, celle de l'élection à la présidence orientale. Il eût fallu, pour rendre l'armistice possible, les mettre en mesure d'en imposer les termes à tous les partis, et ils n'avaient aucun moyen d'action contre Oribe.

Enfin elles respiraient une méfiance singulière contre le bon vouloir du gouvernement de Montevideo, qui pourtant avait toujours réclamé la médiation européenne, au lieu de la repousser ou de l'éluder; qui avait accepté sans conteste les premières bases de pacification; qui avait accédé

avec la même docilité aux préliminaires Hood. Tandis que les instructions des plénipotentiaires les laissaient désarmés vis-à-vis du gouvernement argentin et de son protégé, elles leur imposaient, le cas échéant, le retrait de l'intervention, c'est-à-dire une mesure essentiellement coërcitive à l'égard du gouvernement oriental, qui puisait sa principale, presque son unique force dans l'intervention des puissances.

Cette disposition, évidemment partiale pour le général Rosas, perçait surtout dans la dépêche précitée de lord Palmerston à lord Normanby.

C'est que, dans l'intervalle, la politique anglaise s'était de plus en plus modifiée. L'influence spéciale de la maison Baring s'était accrue. Le refroidissement entre l'Angleterre et le Brésil s'était aggravé. Le cabinet de Londres voulait arracher aux régugnances de celui de Rio-Janeiro un traité de commerce et une convention pour la répression de la traite. Il pensait l'y amener, en le menaçant de Rosas et de son voisinage ; il espérait, en donnant satisfaction à Rosas, que ce dernier l'aiderait à avoir raison du Brésil. Les mariages espagnols avaient laissé d'ailleurs au gouvernement britannique un profond ressentiment contre le cabinet dirigé par M. Guizot. Sous l'empire de ce ressentiment, l'instinct jaloux, que quelques commerçants anglais nourrissaient sur les progrès de la France dans la Plata, avait pénétré jusque dans les conseils de la couronne britannique, et poussait le ministère wigh à faire bon marché des intérêts de ses nationaux dans ces parages, pourvu que ceux de la France fussent anéantis. C'est cette tendance prononcée contre laquelle tout le parti tory, l'immense majorité du commerce anglais, et une portion notable de la presse de Londres, n'ont cessé de protester; c'est cette tendance que M. l'amiral Lainé définissait, en termes aussi

concis que vrais, à la tribune de l'Assemblée législative.

« Pour oublier ainsi les intérêts de ses nationaux (un « peu de honte est bientôt bue), qui sait si derrière ce « petit échec à l'orgueil britannique ne se trouve pas pour « résultat la destruction de l'influence française dans l'A- « mérique du Sud [1] ? »

L'Angleterre pouvait d'autant mieux jouer cette partie, que sa prévoyance a pris position sur toutes les côtes de l'Amérique du Sud, et que l'occupation des Malouines lui assure un point d'appui militaire et maritime qui échappe à la France, le jour où les sympathies du gouvernement et du peuple oriental, et le concours de son émigration à Montevideo, lui font défaut.

Lord Howden se fit le ministre fidèle de cette politique, dont ceux qui s'étaient occupés spécialement en France de la Plata, et notamment l'honorable M. Drouyn de Lhuys, aujourd'hui ambassadeur à Londres, prévirent dès lors les tendances et les résultats.

Le gouvernement anglais avait élevé la prétention de faire représenter la France par son propre agent, comme cela avait eu lieu lors de la mission confidentielle de M. Hood. Cette prétention fut repoussée : lord Palmerston, et lord Howden, encore plus, en prirent beaucoup d'humeur. Ce dernier promit en partant à son gouvernement, qui s'inquiétait peu de susciter des embarras au gouvernement français, de terminer à tout prix, de façon ou d'autre, cette interminable question. Il mit à l'accomplissement de cette promesse la vivacité capricieuse et l'irritabilité qui s'unissent chez lui à beaucoup d'esprit et à une instruction brillante et variée, bien qu'un peu super-

[1] Discours de M. l'amiral Lainé, séance du 28 décembre 1849.

ficielle. M. Walewski apportait, au contraire, dans sa mission toute la sincérité d'un esprit essentiellement honnête et droit. Chez lui, beaucoup de mesure et de prudence, un sentiment net du juste et de l'injuste, une longue habitude du monde et des formes pleines de convenances, suppléaient à ce qui pouvait lui manquer alors, sous le rapport de la pratique des affaires. Il était difficile que, dans ces conditions respectives, les deux plénipotentiaires pussent marcher longtemps d'accord dans les négociations qui s'ouvrirent à Buenos-Ayres le 11 mai. Le 14 du même mois, ils notifièrent au gouvernement argentin le nouveau projet du traité, en huit articles.

Cette communication inspira au général Rosas la plus grande colère : « Il y a aussi loin, s'écria-t-il, des bases « Hood à ceci que des portes du paradis à celles de « l'enfer. »

Après avoir qualifié, dans l'épanchement intime de sa colère, les plénipotentiaires avec le cynisme qui lui est habituel, il leur fit répondre, le 28 mai, par une longue note, accompagnée d'un projet qui reproduisait, à peu de chose près, les propositions remises à M. de Mareuil, et n'était pas dès lors plus admissible. L'obligation de négocier avec Oribe ôtait tout caractère définitif aux arrangements pris à Buenos-Ayres ; elle était complétement dérisoire, puisque le général Oribe ne se maintient que par le secours des troupes argentines, et ne peut avoir, par conséquent, de volonté qui lui soit propre.

Dans une note collective du 3 juin, les deux plénipotentiaires s'attachèrent à relever toutes les objections que soulevait la note argentine du 28 mai. Ils se résumèrent à demander une convention à trois (France, Angleterre et Buenos-Ayres), qui ne serait signée qu'après avoir rap-

porté l'acquiescement de ce général au mode de pacification qui serait adopté.

Le système de la note collective, qui rétablissait à peu près, du reste, le projet primitif des plénipotentiaires, entraînait toujours l'inconvénient d'une négociation directe avec Oribe. Au surplus, elle n'avait pas été rédigée sans difficulté; lord Howden avait tenu à en adoucir les termes autant que possible; il avait supprimé les arguments les plus forts, pour les remplacer par les arguments qui avaient le moins de valeur. Enfin, dans le paragraphe où les plénipotentiaires, conformément à leurs instructions, s'engageaient à *réclamer* le désarmement des étrangers à Montevideo, le ministre anglais, sous prétexte de n'avoir pu trouver dans sa langue d'équivalent au verbe *réclamer*, lui avait substitué celui d'*effectuer* (*to effect*). Ce n'était pas là seulement une nuance, mais bien une différence essentielle.

Le 13 juin, le ministre argentin répliqua par une longue note conçue en termes plus conciliants, et qui semblait laisser quelque jour à un accommodement.

Dans l'intervalle, en effet, M. Walewski, qui avait fait dès son arrivée une visite de courtoisie au général Rosas, avait eu une longue conférence avec lui. Ayant assisté à ces diverses entrevues, nous en profiterons pour dépeindre, tel qu'il s'est montré à nous, le chef du gouvernement argentin.

Le général Rosas est un homme de taille moyenne, assez gros, et doué, suivant toutes les apparences, d'une grande vigueur musculaire. Ses traits sont réguliers ; il a le teint blanc et les cheveux blonds, et ne ressemble nullement à un Espagnol. On dirait, à le voir, un gentilhomme normand. Sa physionomie est un remarquable mélange de ruse et de

force. Elle est généralement calme, et même assez douce ; mais, par moments, la contraction des lèvres lui donne une singulière expression de dureté réfléchie.

Il s'exprime avec beaucoup de facilité, et comme un homme parfaitement maître de sa pensée et de sa parole. Son style *parlé* est fort inégal : tantôt il se sert de termes choisis et même élégants, tantôt il tombe dans la trivialité. Il entre peut-être un peu d'affectation dans cette manière de s'exprimer. Ses discours ne sont jamais catégoriques; ils sont diffus, compliqués de digressions et de phrases incidentes. Cette prolixité est évidemment préméditée et calculée pour embarrasser l'interlocuteur. Et, en effet, il est assez difficile de suivre le général Rosas dans les détours de sa conversation.

Dire toutes les phases de cette conférence, qui se prolongea pendant cinq heures, serait impossible : Rosas s'y montra tour à tour homme d'État consommé, particulier affable, dialecticien infatigable, orateur véhément et passionné ; il joua, selon l'occurrence, avec une rare perfection, la colère, la franchise et la bonhomie. On comprend que, vu face à face, il puisse intimider, séduire ou tromper.

Bien que l'entrevue de M. Walewski avec le dictateur eût abouti, en apparence du moins, à des termes de conciliation, la négociation n'en continua pas moins à se traîner péniblement dans les débats oraux des ministres avec Arana. Après être à peu près tombés d'accord du préambule, qui garantissait l'indépendance orientale, et des trois premiers articles, ils engagèrent, à l'occasion du quatrième, une vive discussion sur le titre à donner au général Oribe. Cette discussion ayant été réservée, la négociation vint échouer définitivement sur la question des rivières. Jamais Arana, organe fidèle des volontés de Rosas, ne consentit à se dé-

partir des termes exclusifs et absolus de son contre projet, ou des réserves, équivalentes dans leur ambiguité, avec lesquelles le gouvernement argentin avait accepté l'article 5 des bases Hood [1]. Sur ce point, les instructions des plénipotentiaires étaient formelles; il leur était expressément interdit d'engager l'avenir de la liberté des fleuves. Ils épuisèrent sans résultat tous les moyens de transaction que leur laissait le soin de leur propre responsabilité. Ils offrirent au gouvernement argentin l'alternative entre l'article 5 de leur projet et le texte pur et simple de l'article 5 des bases Hood; ils proposèrent d'omettre la stipulation relative aux rivières, laissant ainsi la question entière de part et d'autre; ils suggérèrent l'idée d'un protocole où serait consigné tout ce qui, dans les bases Hood, serait jugé immédiatement exécutable d'un commun accord. Le ministre argentin repoussa tous ces expédients : le 30 juin tout était fini.

Dans l'intervalle de quelques jours, qui s'écoula entre la rupture des négociations et le départ de M. Walewski, les affidés du général Rosas tentèrent, suivant sa tactique, de circonvenir la mission de France.

« Il fallait, disaient-ils, en appeler aux sentiments person-

[1] « Sur la cinquième proposition, « que la navigation du Parana « est reconnue navigation intérieure de la confédération argentine, « et soumise seulement à ses lois et règlements, tant que la répu- « blique continuera d'occuper les deux rives dudit fleuve, » le gou- « vernement l'accepte également, dans l'intelligence que ce droit « parfait de la confédération ne peut être altéré, ni suspendu en « aucun temps et en aucun cas, par le fait de rébellion dans quel- « qu'une des provinces argentines; et que la déclaration contenue « dans cette cinquième proposition n'emporte point une exclusion du « droit que la confédération argentine a en commun avec l'État « oriental sur la rivière de l'Uruguay. »

(Note de M. Arana à M. Hood, du 28 juillet 1846.)

« nels du gouverneur. Il était impossible que M. Walewski « fût autorisé à rompre; il devait avoir des instructions « particulières et directes du roi; il agirait contre la vo- « lonté bien connue de ce prince, en ne ménageant pas « une solution pacifique. »

De pareilles insinuations constituaient un piége trop grossier pour s'y laisser prendre; elles ne furent pas écoutées.

Pendant que d'un côté le ministre de France était accusé de trop de raideur, de l'autre la modération qu'il n'avait cessé d'apporter dans sa mission ne laissait pas que de paraître excessive. Ainsi M. l'amiral Le Prédour se montrait défavorable au traité; il regrettait hautement les efforts tentés pour l'obtenir, refusait son concours dans les circonstances où il pouvait contribuer au progrès de la négociation, et le 25 juillet 1847 il écrivait :

« Malgré toutes les concessions faites par les diplomates « qui ont succédé à messieurs Deffaudis et Ouseley, on n'a « pas pu amener Rosas et son digne ami Oribe à un ar- « rangement... On a pourtant tenté pour cela des choses « que je ne voudrais pas écrire, vu le mal qu'elles me « font. »

M. l'amiral Le Prédour, dont nous honorons le caractère et dont nous avons pu apprécier les qualités privées, a dû être bien malheureux lorsque, dix-huit mois plus tard, il s'est vu réduit, après quatre mois de pourparlers, à apposer son nom aux conditions repoussées en 1847 par les ministres médiateurs dont il blâmait la patience et la longanimité.

CHAPITRE XIII.

Suite de la mission Walewski et Howden. — Négociations dans l'État oriental. — Dissentiment entre les plénipotentiaires français et anglais. — Levée du blocus de Buenos-Ayres par l'escadre anglaise. — Protestations du commerce britannique et du gouvernement oriental.

(1847.)

On se rappelle que les instructions des plénipotentiaires leur prescrivaient, en cas d'insuccès à Buenos-Ayres, de négocier un armistice entre les parties belligérantes dans l'État oriental. Ils partirent en conséquence pour Montevideo, mais M. Walewski débarqua seul. Lord Howden, qui l'avait précédé de quelques jours, et qui aurait bien voulu entraîner directement son collègue au Cerrito, resta à bord de la frégate *Raleigh* pour avoir le moins de rapports possible avec le gouvernement de Montevideo, qu'il traitait sans ménagement dans ses discours et dans ses lettres officielles et particulières, de *Fantôme gouvernemental*. Bien qu'ayant échoué dans sa négociation à Buenos-Ayres, il n'en était pas moins décidé à tenir parole à son gouvernement, en poursuivant une conclusion à tout prix. Dans la situation donnée, il ne crut pouvoir mieux s'y prendre qu'en faisant, directement ou indirectement, tomber Montevideo entre les mains d'Oribe.

M. Walewski reçut à son arrivée une lettre de son collègue d'Angleterre. Dans cette lettre, datée du 5 juillet, lord Howden lui proposait de se rendre auprès du général Oribe pour lui offrir l'armistice prescrit par leurs instructions et la formation d'une junte provisoire, nommée par lui et par le gouvernement de Montevideo, et investie de

tous les pouvoirs relatifs aux opérations électorales, que la constitution orientale attribue au président en exercice. C'était, en effet, le seul moyen d'arriver à un résultat pratique : résoudre les prétentions rivales du gouvernement de Montevideo et du général Oribe, en les confondant par un acte réciproque de leurs volontés, garanti par les ministres médiateurs, et former ainsi un pouvoir provisoire né de la fusion des deux partis.

Lord Howden demandait, en outre, à M. Walewski de proposer au gouvernement de Montevideo, si la négociation pour l'armistice échouait, de capituler avec le général Oribe de la manière la plus avantageuse.

Enfin, il l'engageait à s'entendre avec lui pour la plus prompte levée du blocus.

M. Walewski répondit, le 7 juillet, à cette communication, « qu'il était prêt à se rendre au camp d'Oribe ; que « l'armistice lui paraissait très difficile à obtenir, surtout « après la rupture à Buenos-Ayres ; qu'il lui semblait qu'il ne « fallait imposer, comme condition *sine quâ non*, que l'ap- « provisionnement des villes assiégées par Oribe, et leur « libre communication avec l'intérieur ; que ses instruc- « tions ne l'autorisaient en aucune façon à proposer une « capitulation au gouvernement de Montevideo ; qu'il ne « prendrait donc aucune initiative à cet égard, mais que « si ce gouvernement provoquait son concours et son in- « tervention pour un arrangement de cette nature, il les « lui prêterait volontiers ; qu'il prendrait sur lui de lever « le blocus, dans le cas où un armistice équitable serait « obtenu, quoiqu'il ne pût s'empêcher de trouver qu'il y « aurait quelque chose d'extraordinaire à répondre par un « acte lénitif à l'entêtement insurmontable dont venait de « faire preuve le gouvernement de Buenos-Ayres. »

Le gouvernement de Montevideo se montra disposé à accepter toute combinaison, ayant pour résultat de faire cesser les hostilités, en créant un pouvoir mixte, comme aussi tout armistice basé sur la libre communication des partis entre eux. Mais le ministère, à la tête duquel se trouvait l'un des hommes les plus respectés et les plus influents de l'État oriental, don Gabriel Pereira, se montra décidé à ne recevoir Oribe qu'autant qu'il aurait éloigné les forces argentines, et assuré ainsi l'indépendance du pays. M. Pereira surtout, bien que porté personnellement pour don Manuel, bien qu'en correspondance avouée avec lui, se prononça avec beaucoup de fermeté sur cette condition, sur laquelle il déclara hautement qu'il ne concevait et n'admettait pas de transaction possible.

Les plénipotentiaires se rendirent, le 9 juillet, au camp d'Oribe. Ce général se déclara opposé à toute combinaison qui mettrait en question son titre prétendu et ses fonctions de président légal. Il se refusa péremptoirement à concéder, en cas d'armistice, la libre communication entre les villes assiégées et l'intérieur; mais il consentit d'assez bonne grâce à une suspension d'armes de six mois, et à fournir pendant ce temps quinze cents bœufs par mois à la ville assiégée, à un prix modéré; il exigeait, comme condition de cette suspension d'armes, la levée du blocus sur les deux rives de la Plata.

Cette réponse était peu satisfaisante; il était facile, en effet, de prévoir que le gouvernement de Montevideo n'accepterait pas un arrangement qui devait avoir pour résultat inévitable de tarir le revenu de la douane de Montevideo, en permettant au commerce de se reporter vers Buenos-Ayres ou sur le Buceo.

Cette ville, en effet, assiégée par terre, privée dès lors de

son commerce naturel, n'eût pu subsister, si le blocus de Buenos-Ayres et des points de la côte orientale occupés par Oribe n'y avait, par contre, fait refouler le commerce maritime. Ce blocus était la compensation obligée du siége que souffrait Montevideo. Il fallait donc que l'un fût levé en même temps que l'autre. Dans l'arrangement modifié par Oribe, les communications de la place avec l'intérieur demeuraient expressément interdites, et cette interdiction, si défavorable aux transactions commerciales dont elle ôtait le bénéfice à Montevideo en le laissant tout entier à Rosas et à Oribe, ne l'était pas moins à la solution de la question politique, car la liberté des communications pouvait seule amener avec le temps un rapprochement entre les partis, et rendre une élection possible.

Ce fut cependant une convention de cette nature, non prévue par les instructions des plénipotentiaires, en contradiction formelle avec les bases d'armistice qu'elles indiquaient, que lord Howden conçut la pensée d'*imposer* au gouvernement de Montevideo.

C'est au refus du gouvernement de Montevideo d'accéder à un arrangement aussi incomplet et aussi inefficace, qu'il crut pouvoir appliquer le retrait de l'intervention, en d'autres termes, la clause pénale, attachée uniquement, par les instructions des deux gouvernements, au refus par le gouvernement oriental du traité définitif que Rosas et qu'Oribe auraient accepté.

C'est pour proposer éventuellement une aussi énorme dérogation au texte formel de leurs instructions, que lord Howden écrivit le 11 juillet à M. Walewski.

Le plénipotentiaire français fut péniblement affecté d'une manière de voir, qui ne pouvait s'expliquer que par une aberration complète d'esprit chez lord Howden, ou que

par des instructions secrètes que celui-ci aurait reçues de lord Palmerston. Dans la juste appréhension d'un imminent dissentiment, il écrivit particulièrement et officiellement à lord Howden, pour lui représenter tout ce qu'une pareille détermination avait de partial et d'injuste.

« Mes instructions, disait-il dans sa note officielle datée « du 11 juillet, mes instructions me prescrivent, si toute « négociation est devenue impossible, de *ménager entre les* « *parties un armistice sincère qui permette à la république* « *de l'Uruguay de procéder librement à l'élection de la pré-* « *sidence.* — *Ménager* ne veut pas dire *contraindre.*

« Mes instructions ne m'autorisent pas, pour arriver au- « dit armistice, à lever les blocus.

« Cependant j'ai pris sous ma responsabilité, pour me « conformer aux vues du plénipotentiaire de S. M. bri- « tannique, de lever le blocus des côtes orientales, et « même celui de Buenos-Ayres, quelque irrationnelle que « puisse paraître une semblable démarche, après les refus « obstinés que nous avons essuyés à Buenos-Ayres.....

« L'armistice avec un simple approvisionnement n'est « pas conforme à l'esprit de mes instructions. Cependant « je me suis déclaré prêt à l'accepter si le gouvernement « de Montevideo, plus apte que nous à apprécier ses pro- « pres intérêts, l'acceptait lui-même.

« Mais je manquerais à l'esprit et à la lettre de mes « instructions, aussi bien qu'à tout sentiment de justice, « si je faisais d'un semblable armistice, proposé par nous, « mais *amendé de toutes les façons par le général Oribe,* « une condition *sine quâ non* de la continuation de l'in- « tervention de la France. Je ne puis donc malheureuse- « ment, et à mon grand regret, m'unir au plénipoten-

« tiaire de S. M. britannique dans la *signification* qu'il « veut faire au gouvernement de Montevideo. »

Cependant les conférences continuaient au Cerrito, par l'intermédiaire d'un attaché de la mission de M. Walewski et d'un officier de la marine royale anglaise, pour aplanir les difficultés que la prétention du général Oribe à être qualifié de président légal soulevait sur la forme de la suspension d'armes, et aussi pour arriver, sous ce prétexte, à une convention spéciale avec don Manuel. Celui-ci s'était montré en effet assez disposé à traiter pour son compte. Son ministre, Villademoros, homme de formes polies et agréables, mais de peu de fonds, battait la campagne dans le même sens.

Nous avons des motifs sérieux de croire que le général Oribe était sincère dans son désir de pacification définitive; mais il est douteux que ses ministres le fussent au même degré, et, dans tous les cas, ni les uns ni les autres n'étaient les maîtres. La volonté de Buenos-Ayres dominait évidemment toutes les volontés. Aussi, soit que quelque injonction fût venue de la rive droite de la Plata, soit que l'espoir d'une convention définitive ne fût qu'un leurre jeté aux plénipotentiaires pour arriver à la suspension d'armes évidemment favorable aux intérêts du chef assiégeant, lorsque toutes les difficultés relatives à la forme de cette suspension eurent été écartées, la scène changea. Oribe et ses ministres se montrèrent décidément contraires à toute combinaison de cette nature.

C'est dans ces circonstances que, sur la demande même de lord Howden, qui avait paru se relâcher un peu de ses premières visées, M. Walewski communiqua confidentiellement au gouvernement oriental les bases de l'armistice.

En faisant part à son collègue de cette démarche, M. Wa-

lewski revenait sur les considérations qu'il lui avait présentées dans sa note du 11 juillet.

« Veuillez convenir, lui écrivait-il le 14 juillet, que c'est « bien le moins que nous mettions sur un pied de par- « faite égalité le général Oribe, qui, pour nos gouverne- « ments, n'est qu'un chef de partisans qui n'a jamais « voulu se soumettre à leur médiation, et le gouverne- « ment de Montevideo qui, jusqu'à ce jour, a été reconnu « par nos deux gouvernements, qui a, dès le principe, « accepté notre médiation, et qui s'est toujours soumis à « nos injonctions.

« Ainsi donc, si le gouvernement de Montevideo refuse « les conditions de l'armistice, j'espère que vous penserez « comme moi qu'il ne nous reste qu'une seule chose à « faire, c'est de considérer notre mission comme termi- « née, de laisser les choses dans le *statu quo*, et d'attendre « les ordres de nos gouvernements. »

La réponse du ministère oriental[1] fut négative, comme on s'y attendait. Le ministre de France la transmit immédiatement à lord Howden dans la matinée du 15 juillet; il demandait en même temps à son collègue, qui, dès la veille au soir, avait manifesté par son attitude des arrière-pensées peu rassurantes, de lui faire connaître ses instructions au commodore Herbert.

Lord Howden accéda sur-le-champ à ce désir; ses instructions au commodore Herbert portaient que l'escadre anglaise eût à lever le blocus des deux rives de la Plata. En même temps qu'il prenait une mesure si contraire au gouvernement oriental, il faisait demander à

[1] Note confidentielle de M. Barreiro, ministre des affaires étrangères de Montevideo, à M. Walewski, du 15 juillet 1847.

M. Walewski son heure pour aller le lendemain, en *uniforme*, prendre congé de ce gouvernement, qu'il qualifiait de *fantôme*.

M. Walewski fit alors une dernière tentative pour prévenir une scission, et à l'instant même il écrivit à lord Howden : « Mon devoir, ma responsabilité envers mon « gouvernement et mon pays, m'obligent à faire encore « une démarche officielle auprès de vous pour vous prier « d'ajourner l'exécution des instructions que vous avez « adressées au commodore Herbert, jusqu'à ce que je re- « çoive les ordres que je demande à mon gouvernement, « relativement à la conduite que je dois tenir dans la cir- « constance actuelle.

« Si vous voulez bien adhérer à la demande que je vous « adresse au nom des bons rapports qui n'ont cessé d'exis- « ter entre nous, je m'empresserai de me joindre à vous « demain pour aller prendre congé du gouvernement de « Montevideo. Dans le cas contraire, il me serait impossible « de donner l'apparence d'un accord qui n'existerait plus[1]. »

Le plénipotentiaire anglais demeura inflexible. Cette résolution mettait le plénipotentiaire français dans le plus cruel embarras. Il était évident que lord Howden avait compté sur la déférence bien connue du cabinet français pour le gouvernement anglais, afin d'entraîner d'autorité son collègue dans une résolution essentiellement contraire à ses instructions, mais dont l'adoption par lui pouvait prévenir un conflit entre les deux gouvernements. Rien ne pouvait être plus désagréable et plus imprévu pour M. Guizot, et surtout pour le roi, qu'un pareil conflit : le faire naître, c'était évidemment s'exposer à déplaire.

[1] Lettre de M. Walewski à lord Howden, du 15 juillet 1847.

D'un autre côté, rien, soit dans ses instructions écrites, soit dans les directions orales qui lui avaient été données, n'autorisait M. Walewski à suivre lord Howden dans la voie où celui-ci voulait l'engager. Le roi s'était systématiquement refusé à toute explication sur les affaires de la Plata, mais M. Guizot avait été très net et très explicite. « Si j'ai bien compris ce que vous voulez, avait dit M. Wa-
« lewski au ministre dans un dernier entretien, vous tenez,
« avant tout, à maintenir l'indépendance de l'État orien-
« tal? — Oui, avait répondu M. Guizot. — Mais, avait re-
« pris M. Walewski, si mon collègue et moi ne sommes
« pas d'accord sur les moyens d'assurer cette indépen-
« dance, y attachez-vous tant de prix que je doive risquer
« un désaccord avec l'Angleterre? — Oui, » avait encore répondu le ministre.

Il n'y avait donc pas, sous ce rapport, d'équivoque possible. Ne pas imiter le ministre anglais dans ses procédés pouvait être un acte de mauvais courtisan; marcher à sa suite, c'était encourir le blâme mérité de l'opinion publique, s'exposer à un désaveu officiel et tomber dans l'injustice flagrante que M. Walewski lui-même avait signalée par écrit dès le 11 juillet à lord Howden dans ces termes énergiques : « Si le gouvernement de Montevideo refuse,
« je ne crois pas, équitablement, que nous soyons fondés
« en justice à retirer notre intervention.

« De tous les malheurs que peut amener la situation
« actuelle, je trouve que cette manière de procéder serait
« le plus grand : médiateurs, nous aurions fait cesser les
« mesures coercitives contre le belligérant obstiné pour
« accabler le belligérant soumis. Aux yeux du monde en-
« tier, nous aurions agi injustement; et je crois que, pour
« deux nations comme la France et l'Angleterre, il n'y a

« aucun intérêt quelconque qui puisse prévaloir au re-
« proche justifié d'avoir agi injustement, surtout quand
« cette injustice est au détriment du faible en faveur des
« forts[1]. »

M. Walewski n'hésita donc pas ; il maintint le blocus des deux rives de la Plata, et prit toutes les mesures propres à assurer la défense de Montevideo jusqu'à ce que la France et l'Angleterre eussent fait connaître leurs intentions. Il fut récompensé de sa conduite à Montevideo par la popularité, qui peut se tromper, mais qui manque rarement de s'attacher aux actions justes et loyales, et à Paris, par l'approbation de son gouvernement.

Le 19 juillet, le gouvernement oriental protesta officiellement contre la conduite de lord Howden, et cette protestation fut suivie, le 27 juillet, d'une autre très développée du commerce anglais, dont nous avons déjà cité un des principaux passages.

Nous nous sommes un peu étendu sur toute cette négociation, parce qu'elle nous semble indiquer, d'une part, la déviation survenue dans la politique anglaise depuis 1846, et que, de l'autre, elle détruit complétement l'opinion contre laquelle beaucoup d'hommes politiques se sont heurtés, à savoir qu'ayant commencé l'affaire de la Plata avec l'Angleterre, c'est pour nous un devoir de convenance et une question de bonne intelligence que de la terminer avec elle et comme elle. L'Angleterre, dans cette circonstance, ne s'est pas fait faute d'agir comme bon lui semblait, sans s'inquiéter de notre assentiment. Elle a fait la même chose en 1848, en refusant de s'associer au traité de subsides consenti par nous en faveur de Montevideo, et en 1849, en

[1] Lettre de M. Walewski à lord Howden, du 11 juillet 1848.

ratifiant sans nous attendre le traité équivalent à celui signé *ad referendum* par le ministre argentin et M. l'amiral Le Prédour [2]. Rien ne prouve mieux combien est oiseuse et puérile, à combien d'écarts et d'inconséquences est sujette, cette préoccupation d'agir de concert avec l'Angleterre qui a poursuivi le gouvernement français pendant tout le cours de cette longue question. « C'est ainsi (comme nous le disait avec beaucoup de justesse un juge compétent dans ces matières, M. de La Vergne, alors chef du bureau d'Amérique et des Indes au ministère des affaires étrangères), « c'est ainsi que la conduite de la France dans « les affaires de la Plata a été constamment dirigée par « des considérations extrinsèques à la question, et non « par une appréciation raisonnée de nos intérêts et de nos « devoirs dans ces contrées. »

CHAPITRE XIV.

Quatrième mission. — Le baron Gros et M. Gore. — Assassinat de Varela. — Négociation directe avec Oribe. — Rupture. — Retrait de l'intervention anglaise. — Traité de subsides du 12 juin 1848.

(1848.)

M. Guizot avait une excellente occasion de sortir de l'action commune qui, depuis la mission de M. Hood, ne nous

[1] « Revenant à la surprise que nous avait causée l'explosion des « griefs britanniques contre la Grèce, j'ai opposé à ces procédés le « soin extrême avec lequel nous avions loyalement associé, ou du « moins initié l'Angleterre à presque toutes nos résolutions. J'ai « ajouté à cela quelques récriminations sur l'affaire de la Plata, « commencée avec nous et terminée sans nous. » (Dépêche de M. Drouyn de Lhuys, ambassadeur de France à Londres, à M. le ministre des affaires étrangères, du 5 février 1850).

suscitait que des embarras [1]. Mais le désir constant de maintenir l'entente cordiale l'y fit aussitôt rentrer. Il obtint satisfaction sur ce que les procédés de lord Howden avaient eu d'irrégulier à l'égard de la France ; mais, quant au fond, il fut donné gain de cause à la conduite du ministre anglais [2], ce qui prouva qu'il avait agi avec une connaissance exacte des arrière-pensées et des secrets désirs de son gouvernement. Ainsi, il fut non-seulement accepté que les Anglais ne remettraient pas le blocus devant Buenos-Ayres, mais encore une des premières instructions données au nouveau plénipotentiaire de France fut que le blocus serait levé par l'escadre française, quel que fût du reste le résultat de la mission.

Le baron Gros, connu par une longue et honorable carrière et par sa grande expérience des républiques hispano-américaines, fut nommé par la France ; M. Gore fut envoyé par l'Angleterre.

Cette fois, les cabinets médiateurs, voulant éviter les lenteurs d'une double négociation, et prenant à la lettre les précédentes déclarations du général Rosas, qu'il n'agissait que comme allié d'Oribe, et que c'était à celui-ci à décider de la retraite des troupes argentines, se décidèrent à aller droit à ce dernier, en laissant de côté le gouvernement de Buenos-Ayres. Ils s'attachèrent à la pensée de ménager un accommodement entre les assiégeants et les

[1] Les inconvénients de la coopération anglaise avaient été prévus longtemps d'avance. Dès le 24 février 1844, M. l'amiral Massieu de Clerval écrivait : « La France ne saurait avoir rien à gagner dans « la Plata à agir conjointement avec l'Angleterre ; ses agents nous « tromperont toujours pour arriver à leurs fins. »

[2] Dépêche de M. le duc de Broglie, ambassadeur de France à Londres, à M. Guizot.

assiégés, et de rétablir don Manuel sur le siége présidentiel de l'Uruguay, du consentement général.

Ce projet en soi n'avait rien de chimérique. Les Orientaux des deux partis, les étrangers établis dans l'État oriental, désiraient également la paix. Oribe, nous l'avons vu, était disposé à tout arrangement qui n'invaliderait pas son titre; et ses adversaires inclinaient à l'accepter, pourvu qu'il éloignât les troupes argentines, objet d'effroi et d'aversion pour tous les partis, et qu'il assurât ainsi l'indépendance du pays. Mais là était la difficulté.

Oribe, environné de baïonnettes argentines, est dominé par elles ; son pouvoir, sa vie en dépendent. Trop faible pour secouer leur joug avec les quelques Orientaux sur lesquels il s'appuie, il ne pouvait compter sur le concours des défenseurs de Montevideo pour le débarrasser de ses dangereux auxiliaires. Ceux-ci, en effet, avaient déjà bien assez à faire que de garder leur ville. D'ailleurs une méfiance naturelle, après tout ce qui s'était passé, empêchait les deux partis de se mettre à la discrétion l'un de l'autre pour s'unir et agir dans un but commun. Des troupes européennes seules pouvaient assurer le succès des négociations. La présence de ces troupes, en même temps qu'elle eût donné à Oribe le moyen de dominer les forces argentines, eût été pour lui une garantie contre un manque de foi de la part des Montevidéens, et ceux-ci y eussent trouvé une protection contre les rancunes secrètes et les arrière-pensées qu'ils pouvaient supposer à don Manuel. Mais, toujours préoccupés d'économiser les moyens d'action, les gouvernements de France et d'Angleterre ne songèrent pas même à renforcer leurs stations navales, qui d'ailleurs devaient devenir à peu près inutiles, puisqu'ils voulaient se débarrasser du blocus existant.

Les plénipotentiaires arrivèrent à Montevideo le 21 mars 1848 ; ils trouvèrent cette ville dans la consternation. Don Florencio Varela, rédacteur en chef du *Commercio del Plata,* venait d'être frappé d'un coup de poignard. Il avait succombé instantanément à sa blessure. Nul doute sur la main qui avait dirigé le coup ; l'assassin, bien connu de tous, avait trouvé un asile assuré dans le camp d'Oribe. Don Florencio Varela était le chef de l'émigration argentine à Montevideo, et sans contredit le représentant le plus brillant de ce parti de la civilisation fondé par Rivadavia. Avocat distingué, publiciste éloquent et courageux, il tenait le sceptre de la presse sur les bords de la Plata, et avait su y créer un journal qui marche de pair avec les principaux organes du journalisme européen. Profondément versé dans les langues et les littératures de l'Europe aussi bien que dans les diverses branches de la science politique, il réunissait à une grande loyauté de caractère, à une grande élévation de vues et de sentiments, cette simplicité de mœurs et cette élégance de manières qui vont si bien aux natures d'élite.

C'était l'adversaire le plus dangereux de Rosas, car c'était en même temps le plus constant et le plus généreux ; jamais le mensonge n'égara sa plume. On prétend que la crainte de l'influence qu'il pouvait exercer auprès des nouveaux négociateurs a hâté le coup qui a précipité ses jours. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette opinion ; mais, ce qui n'est pas douteux, c'est que sa vie politique était un titre assuré aux vengeances du dictateur.

Ce fut au milieu de ces impressions que les plénipotentiaires se mirent en rapport avec Oribe.

Rosas n'était pas sans appréhension sur les vues ultérieures des gouvernements européens. Il sentait que ceux-

ci avaient déjà poussé la longanimité au-delà de toutes les bornes; il craignait surtout l'opinion publique en France. Il trouvait un symptôme de ces dispositions dans la direction donnée à la nouvelle négociation qui le laissait de côté. Toutefois et dans cet ordre d'idées, il ne voyait pas avec déplaisir cette nouvelle direction qui lui permettait de se retirer *ipso facto* des embarras auxquels il était exposé sans avoir à compromettre sa position par aucune concession; en un mot, il se trouvait maître d'*empêcher* ou de *laisser faire*. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta d'abord.

Don Manuel Oribe, livré à lui-même, entra en arrangement avec les ministres médiateurs. Cette négociation avait pour point de départ la déclaration que le général Oribe avait, le 15 juillet 1847, donnée à lord Howden, sur la demande de cet agent, et dans laquelle il avait pris l'engagement de publier une amnistie, et de respecter les propriétés et les personnes des étrangers et des nationaux, conformément à l'article 9 des bases Hood [1].

Que Rosas ne l'envisageât ainsi lui-même, c'est ce dont le passage suivant, d'une note d'Arana à Villademoros, ne permet pas de douter :

« L'honorable lord Howden, par sa note du 15 juillet 1847
« à S. E. M. le Président, laissa établie une situation, où
« on pouvait voir de la part de l'Angleterre un préliminaire
« pour l'accord des deux conventions publiques et solen-
« nelles de paix, conformément aux bases Hood, et aux
« modifications avec lesquelles elles furent acceptées par
« les deux gouvernements légaux des républiques de la
« Plata. Le gouvernement de S. M. britannique approuva
« la conduite de son plénipotentiaire. »

[1] Note des plénipotentiaires, du 22 mars 1848.

Le général Rosas avait évidemment autorisé cette déclaration, comme un moyen de laisser, suivant son usage, la porte ouverte à de nouvelles négociations, après la rupture qui avait eu lieu à Buenos-Ayres et au Cerrito.

Après diverses conférences, Oribe et les envoyés de France et d'Angleterre conclurent, le 21 avril, une convention qui réglait les affaires de l'État oriental, dans le sens indiqué par les cabinets de Paris et de Londres.

Il fallait naturellement la notifier au général Rosas, pour qu'il pût retirer ses troupes. Oribe s'en chargea; il ne doutait pas de l'assentiment de son protecteur. Et en effet, il est probable que sans les perturbations survenues en Europe, Rosas aurait suivi son système de *laisser faire*. Mais sur ces entrefaites la nouvelle de la révolution de Février lui parvint.

Cet événement, qui ébranla l'Europe, causa en Amérique un profond tressaillement. Tous ceux qui, Français ou Américains, avaient eu à souffrir des faiblesses et des hésitations du dernier gouvernement, ou qui les avaient blâmées, saluèrent avec enthousiasme la révolution comme l'aurore d'une politique énergique et nouvelle.

Les républiques américaines, nées d'hier, se virent avec orgueil devenues les aînées de la plus ancienne monarchie du monde chrétien. Elles étaient enfin vengées des sarcasmes du monarque, qui se plaisait à leurs déchirements, à leurs incessantes commotions, car ces déchirements et ces commotions étaient dans sa bouche le thème d'un acte perpétuel d'accusation contre les turbulences et l'incapacité des démocraties; la France allait se modeler à son tour sur ces États que Louis-Philippe présentait toujours à son *pays légal* comme un modèle à éviter.

Don Juan Manuel, plus qu'aucun autre, peut-être, ap-

plaudit à la révolution de Février. Ce n'est pas qu'il soit favorable aux révolutions en général ; il ne les goûte qu'autant qu'elles se font à son profit : celle-ci flattait à la fois ses passions et satisfaisait ses intérêts.

Sous les dehors d'une admiration de commande, il cachait un profond mépris pour le chef de la maison d'Orléans; tel avait été le fruit des concessions et des ménagements de Louis-Philippe. Par un remarquable contraste du caractère de Rosas, s'il prend en haine quiconque lui résiste, il prend en dédain ceux qui plient devant lui.

Il nourrissait une rancune personnelle contre M. Guizot. Ce ministre avait dit, en parlant de la résistance du gouvernement français à l'action de don Juan Manuel dans la Bande orientale, et de la complicité de celui-ci avec les rebelles de Rio-Grande : « Il faut que la société se défende. » Rosas avait été mortellement blessé de se voir appliquer à lui-même cet axiome à l'adresse des hommes de désordre.

Il éprouvait enfin une grande vanité à demeurer debout, quand le roi des Français, parvenu comme lui au faîte du pouvoir par tous les ressorts de la politique, était tombé.

Indépendamment de ces considérations si propres à chatouiller l'orgueilleuse faiblesse de son cœur, le général Rosas saisit d'un coup d'œil les complications auxquelles la France et l'Europe allaient être en proie ; il comprit que, de longtemps peut-être, le nouveau gouvernement français ne serait en mesure de prendre une résolution active, et surtout de l'exécuter. Il vit que le temps était pour lui ; il provoqua dès lors une rupture qui lui faisait gagner du temps. Voici comment M. Gros raconte cette issue de sa négociation.

« Arrivés sur les lieux, dit-il, nous avons suivi, M. Gore

« et moi, exactement nos instructions. Rosas a été mis de « côté. Nous avons obtenu du général Oribe une amnistie « complète pour les indigènes, et toute garantie pour les « personnes et les propriétés des étrangers, armés ou non « armés, dans Montevideo, même dans le cas où le sort « des armes l'eût rendu maître de la ville. A notre de- « mande, Oribe et le gouvernement montevidéen ont con- « senti à traiter de la paix par notre intermédiaire, en « acceptant les bases posées par nos deux gouvernements. « Oribe s'est engagé, en outre, à restituer les biens confis- « qués pour causes politiques, et à indemniser les propriétaires « dépossédés. Il exigeait, en échange de ces conces- « sions, que la ville le reconnût comme président légal.

« Nous n'avions pas à intervenir dans cette stipulation ; « nos deux gouvernements n'avaient pas à s'en occuper. « Mais j'ai la certitude que la ville l'eût acceptée, si les « Argentins fussent partis. Oribe nous avait dit, et avec « raison, qu'il ne pouvait pas les renvoyer sans écrire à « Rosas pour s'entendre avec lui sur les moyens d'effec- « tuer leur retraite, et il nous avait confié en secret qu'il « nolisait des bâtiments de commerce, pour les transpor- « ter sur l'autre rive. C'est en réponse à cette lettre que « Rosas a écrit à Oribe une dépêche *cruelle*, dans laquelle « il lui donne l'*ordre* de rompre toute négociation avec « nous, et de retirer toute proposition de paix. Il lui re- « proche de ne songer qu'à lui, d'abandonner les intérêts « de la confédération ; enfin il ajoute qu'il ne retirera pas « ses troupes, à moins que les puissances médiatrices ne « s'adressent directement à lui en qualité de belligérantes, « et ne lui donnent les satisfactions qui lui sont dues. « Oribe ne pouvait plus se faire d'illusion sur le rôle qu'il « jouait dans sa patrie. Mais, victime lui-même de la ter-

« reur dont il avait été si souvent l'instrument, il a dû « obéir, quoique avec désespoir, et il a retiré les proposi- « tions qu'il nous avait faites. Obligé de rétracter la parole « qu'il nous avait donnée, il n'a pas osé nous recevoir, et « c'est son ministre, M. Villademoros, qu'il a chargé de « nous expliquer les volontés de Rosas. »

Voyons maintenant quelle était cette dépêche *cruelle;* en voici les principaux passages :

« Les ministres plénipotentiaires se présentent sous le « caractère de médiateurs, quand les gouvernements de « France et d'Angleterre se sont avoués eux-mêmes belli- « gérants dans les bases qu'ils présentèrent par l'organe « de M. Thomas Samuel Hood.

« Les reconnaître comme médiateurs, ce serait sanc- « tionner l'intervention européenne dans nos questions et « dans leurs conséquences d'une manière funeste pour l'a- « venir de ces États. Le gouvernement de la confédération « a toujours maintenu ce principe.....

« On n'a pas encore réglé les différents des gouverne- « ments d'Angleterre et de France avec les républiques de « la Plata. Ils n'ont pas encore reconnu les droits des deux « nations, ni réparé les offenses imméritées, l'effusion de « sang, et les pertes immenses qu'ils leur ont causées. Il « n'existe pas une nouvelle situation dans laquelle on pour- « rait admettre comme médiateurs les plénipotentiaires, « après avoir réglé tous les différends. Toute médiation se « fonde sur une neutralité impartiale. Dans le cas actuel « où elle manque, et où le gouvernement légal de Votre « Excellence, quoiqu'il puisse user de clémence avec les « rebelles, n'est pas obligé de traiter avec eux, et de leur « reconnaître la représentation d'un gouvernement légal, « il n'y a ni matière, ni possibilité pour une médiation de

« la part des plénipotentiaires des gouvernements d'An-
« gleterre et de France.

« Ces gouvernements ne se bornent pas à reconnaître
« le soi-disant gouvernement de Montevideo; mais ils
« demandent que le gouvernement de Votre Excellence
« traite de la paix avec lui, en laissant entièrement en
« dehors les droits et les intérêts, si sacrés et si inséparables, de son allié le gouvernement argentin. Une telle
« prétention, si elle était admise, ne blesserait pas seulement l'honneur et la justice reconnue de S. E. M. le
« président, mais elle consacrerait la haute trahison des
« rebelles comme un ordre régulier de choses, sacrifierait
« les principaux droits de souveraineté et d'indépendance
« des deux républiques; et, quant à la confédération,
« ceux de belligérant et d'allié de l'État oriental et de
« garant de sa parfaite indépendance.

« .... Et quand même on pourrait passer sur tout cela,
« les articles et bases qu'elle (la convention) contient seraient bien loin d'offrir la sûreté d'une paix solide et
« permanente pour les deux républiques.

« Par l'article 1er, on reconnaîtrait dans les rebelles de
« la ville de Montevideo un gouvernement avec une légalité à soi, et S. E. M. le président stipulerait avec lui
« que sa personne soit reconnue comme président légal
« de la république. Par le fait de reconnaître ce gouvernement, Son Excellence M. le président reconnaîtrait ses
« actes administratifs [1]. On ne reconnaîtrait pas l'autorité

[1] Il suit de la prétention de ne reconnaître aucun des actes administratifs du gouvernement de Montevideo, que notre convention de commerce du 8 avril 1836, ratifiée seulement en 1839 par le président Rivera après l'abdication d'Oribe, serait nulle et de nulle valeur.

« légale du gouvernement de Votre Excellence, depuis le « jour où Son Excellence M. le président fut privé du com- « mandement suprême par les forces françaises, mais dès « qu'on signerait la convention et par elle..... De manière « que ce serait les gouvernements d'Angleterre et de France « qui installeraient Son Excellence M. le général don Ma- « nuel Oribe comme président légal. Les rebelles, réduits « à un petit nombre, sont complétement vaincus ; il n'y a « que les gouvernements de France et d'Angleterre qui « hostilisent. C'est donc avec eux, comme belligérants, « que les deux gouvernements légaux des républiques de « la Plata doivent traiter. Les rebelles ne doivent entrer « *pour rien* dans ces arrangements, les bases Hood les re- « poussent.

« La révocation des confiscations et l'amnistie illimitée « accordée par les articles 2 et 3, sans prendre en consi- « dération l'ensemble des bases Hood et les modifications « avec lesquelles elles ont été acceptées, seraient une con- « cession qui, avec la retraite des troupes argentines, lais- « serait le gouvernement de Votre Excellence à la merci « de ses ennemis...

« Cette retraite des divisions auxiliaires argentines, qui « sont le seul contre-poids sur lequel compte le gouverne- « ment de Votre Excellence pour s'opposer à la puissante « intervention des gouvernements de France et d'Angle- « terre, doit se faire avec dignité, après avoir atteint le but « qui a rendu et qui rend nécessaire leur secours dans « l'État oriental, où le gouvernement argentin est engagé « comme allié et comme belligérant, pour coopérer au ré- « tablissement de l'autorité légale de Son Excellence M. le « président, qui fut renversée en 1838 par les sauvages « unitaires, soutenus par l'intervention de la France, à

« assurer la paix et l'indépendance de cette république et « à écarter tout danger qui pourrait menacer celles de la « confédération par le fait de l'intervention anglo-fran- « çaise, ou par la réaction des rebelles et sauvages uni- « taires vaincus, et des étrangers leurs alliés.

« Les explications données dans cette note font voir les « très graves inconvénients que présente la convention « projetée.

« ... Et ces mêmes explications montrent aussi dans « tout leur jour l'inadmissibilité d'une médiation flétris- « sante pour les deux républiques, et la nécessité inévita- « ble que le soi-disant gouvernement de Montevideo ne « figure jamais dans aucun arrangement, mais Son Excel- « lence M. le président, comme la seule autorité légitime « de l'État oriental, et la France et l'Angleterre comme « belligérants, et les mêmes puissances avec la confédéra- « tion argentine, dans le même caractère. Et une consé- « quence nécessaire de tout cela est que, si les plénipoten- « tiaires ne sont pas autorisés à terminer définitivement « les questions qu'on discute avec les deux républiques, « d'après les bases Hood, et les modifications avec les- « quelles elles ont été acceptées, on doit leur déclarer l'im- « possibilité de tout arrangement [1]..... »

Ce dénoûment imprévu laissait les plénipotentiaires dans un grand embarras, au moins celui de France auquel ses instructions prescrivaient de lever le blocus de Buenos-Ayres, *quoiqu'il arrivât*. Mais il était plus évident que jamais que la levée de ce blocus devait avoir les conséquences dont la considération l'avait fait maintenir par M. Walewski, l'année précédente; qu'elle entraînerait inévitablement la

[1] Dépêche d'Arana à Villademoros, du 8 mai 1848.

ruine et la chute de Montevideo, dernier boulevard de l'indépendance orientale. Or, ses instructions lui enjoignaient non moins impérieusement de sauvegarder cette ville et cette indépendance. Dans cet État de choses, M. Gros fit acte de bonne politique et de courageuse initiative ; il prit sur lui de conclure avec le gouvernement oriental la convention de subsides du 12 juin 1848, qui alloua, jusqu'à décision ultérieure de la France, 40,000 piastres par mois, pour les besoins de la garnison et de la défense de la place. Cette détermination fut itérativement approuvée par la France [1].

M. Gros proposa à son collègue d'Angleterre d'y concourir ; mais ce ministre, dont le gouvernement s'inquiétait fort peu du sort de Montevideo, pourvu qu'il fût libre et quitte de toute intervention, refusa de s'y associer. Le cabinet britannique approuva de son côté la conduite de son agent, et c'est ainsi que l'Angleterre, après nous avoir

[1] « Votre comité reconnaît avec l'exposé des motifs que la détermination prise par M. Gros était conforme à l'esprit sinon à la lettre de ses instructions, et que le gouvernement de la république ne pouvait songer à le désavouer ; c'eût été par le fait décider la chute de Montevideo et compromettre la vie et la fortune des nombreux Français qui l'habitent. »

(Rapport de M. Sauvaire-Barthélemy à l'Assemblée constituante, au nom du comité des finances, du 26 décembre 1848.)

« Le gouvernement vous demande, par deux projets de loi..... deux crédits montant ensemble à 2,300,000 fr. et destinés à payer le subside dû par la France au gouvernement oriental, selon les termes de la convention du 12 juin 1848.....

« Nul doute ne s'est élevé et ne pouvait naître au sein de votre commission sur la légitimité de cette double créance. Une obligation prise au nom de la France, depuis l'établissement de la république, avec l'assentiment de l'Assemblée constituante, vis-à-vis d'un gouvernement étranger, *ne se discute pas, elle s'observe.* »

(Rapport de M. Daru à l'Assemblée législative, au nom de la commission des crédits supplémentaires, du 17 décembre 1849.)

la première engagés dans une intervention, devant laquelle nous avions hésité d'abord, nous en a laissé tout le poids.

Nous ne pousserons pas plus loin cet exposé de l'intervention européenne; elle a deux phases bien distinctes. Dans la première, que nous venons de parcourir, la France et l'Angleterre ont agi en commun; dans la seconde, qui est en voie de s'accomplir, la France a seule persévéré. Nous n'entrerons dans aucun détail sur les négociations de cette seconde période; les débats de l'Assemblée sur le traité conclu par M. Le Prédour, l'ordre du jour du 7 janvier 1850, et l'engagement solennel pris par le gouvernement de sauvegarder l'indépendance de Montevideo et les intérêts français dans la Plata, sont présents à tous les esprits.

Si maintenant nous résumons la première phase de l'intervention, nous trouvons que le général Rosas s'est invariablement appliqué à traîner les choses en longueur et à gagner chaque jour quelque chose de plus; qu'après chaque rupture il a constamment laissé une pierre d'attente pour des négociations futures; après M. Deffaudis, les propositions de M. de Mareuil; après M. Hood, la référence aux deux gouverments, qui a produit la mission Walewski et Howden; après l'insuccès de celle-ci, la déclaration d'Oribe du 15 juillet, qui a motivé la négociation directe avec le Cerrito; et enfin, après l'échec du baron Gros et de M. Gore, le renvoi aux bases Hood, sur lesquelles M. Bastide, alors ministre des affaires étrangères, a cru que M. l'amiral Le Prédour pourrait traiter.

Enfin, il est à remarquer que chaque refus de Rosas a amené une nouvelle concession des puissances, et que chaque nouvelle concession a amené une nouvelle exigence de la part du gouvernement argentin. Ainsi la mission conciliatrice de M. Page a évidemment suggéré à Rosas l'espoir

de faire accepter ses incroyables propositions remises à M. de Mareuil. Sa résistance aux intimations de MM. Deffaudis et Ouseley a été suivie de la part des puissances de la présentation des bases Hood, expression affaiblie des instructions données aux premiers plénipotentiaires. Il en a pris acte pour exiger alors la simultanéité de la levée du blocus et de la retraite de ses troupes. Cette simultanéité accordée, il a manœuvré assez habilement pour arracher la levée du blocus sans retirer son armée, et il est ainsi parvenu successivement à reproduire, dans le traité rejeté en dernier lieu, les prétentions exorbitantes contenues dans ses propositions du 26 octobre 1845.

Ces simples rapprochements en disent plus que tous les commentaires sur le caractère de mollesse et d'indécision qui a frappé jusqu'ici d'inefficacité une intervention aussi légitime que nécessaire.

Aussi M. Gros a-t-il eu raison de dire, avec autant de force que de vérité, en rendant compte de sa mission : « Si on ne prend pas promptement une détermination, « bientôt, ayant perdu toute force, toute dignité dans le « pays, ayant sommé inutilement Rosas de respecter l'in- « dépendance de l'Uruguay, que nous avons en quelque « sorte garantie, ayant armé une population que nous « aurions abandonnée ensuite, et trahi un gouvernement « que nous aurions créé, nous parlerions sans être écou- « tés; nous aurions perdu toute considération, toute in- « fluence, et, en dernière analyse, un fait resterait domi- « nant tous les autres : nous aurions livré Montevideo à « Rosas, après avoir intimé à Rosas l'ordre de respecter « Montevideo [1]. »

[1] Dépêche de M. Gros à M. le ministre des affaires étrangères, du 23 août 1848.

CHAPITRE XV.

Causes de l'insuccès de l'intervention française. — Politique extérieure de Louis-Philippe. — Principe de non-intervention. — Réaction de cette politique sur la situation intérieure. — Superflu d'industrie et de population.

(1845-1848).

L'intervention française dans la Plata depuis 1845 est évidemment une des pages les moins brillantes de l'histoire du dernier règne. Le zèle et la loyauté des négociateurs, la patience dont nos marins ont fait acte pendant de longues années d'épreuve, le courage qu'ils ont déployé dans les rares occasions qui leur ont été offertes, tout cela ne suffit pas à réparer et à effacer la faiblesse et les hésitations de notre politique dans ces contrées.

Cette faiblesse, ces hésitations tiennent à ce que notre politique a été constamment suspendue entre deux influences contraires; l'une qui la retenait dans l'inaction, l'autre qui la poussait en avant; l'une, émanée de la volonté personnelle du souverain, l'autre, provenant de la nature même et de la force des choses.

Ainsi, tandis que les intérêts vitaux de la France, ceux de sa production, de sa marine marchande, de son émigration, la poussaient incessamment vers un des débouchés qui leur étaient le plus naturellement offerts, la répugnance prononcée du monarque pour tout choc extérieur, sa préoccupation constante d'entente cordiale avec l'Angleterre, venaient paralyser cet essor, et lui disputer, sinon lui refuser l'appui du gouvernement.

En un mot, la question de la Plata appelait l'interven-

tion énergique, avouée de la France ; et toute la politique extérieure de Louis-Philippe pivotait sur le principe de *non intervention*.

Nous ne voulons cependant pas être injuste pour ce prince, à l'heure même où la postérité vient de commencer pour lui ; nous reconnaissons volontiers que sa politique extérieure a été, en thèse générale, et dans les termes de la position donnée, tout ce qu'elle pouvait être.

Nous l'avons déjà dit, Louis-Philippe, n'ayant et ne pouvant pas avoir vis-à-vis des monarchies européennes, au principe desquelles son élévation était une menace et une offense, l'autorité de la royauté légitime ; ayant renoncé, d'ailleurs, à user de l'influence qu'eût pu lui donner le principe révolutionnaire dont il était issu, se trouvait par là condamné à un effacement inévitable au dehors. On doit même admirer que cet effacement n'ait pas été plus complet et plus absolu ; ce qu'il faut attribuer, d'une part, à l'extrême dextérité du monarque, qui sut se faire accepter par l'Europe comme un frein indispensable pour contenir l'élan de la révolution, et de l'autre, à l'énergie répressive de Casimir Périer, et à la dignité de paroles et de formes de M. Guizot, qui sut au moins sauver les apparences.

A ce point de vue, l'invention du principe de non intervention fait honneur à la perspicacité et à l'éminent instinct de propre conservation par où se distingua le roi Louis-Philippe. Dans la bouche de ce prince, son axiome favori de politique extérieure a été le mot d'ordre, le fameux « *Sésame, ouvre-toi !* » qui le fit entrer dans le cercle des monarchies européennes.

En effet, en vertu du principe d'intervention armée, posé à Troppau, mis en action à Laybach, à l'égard de

l'Italie, et plus tard à Vérone, à l'égard de l'Espagne, son élévation au trône, fait anormal et antimonarchique, appelait contre la France les armées de la coalition. Mais le monarque de Juillet avait entre ses mains, contre les puissances européennes, une arme terrible, une arme toute-puissante, la propagande révolutionnaire; en renonçant à s'en servir, en vertu de la théorie de non intervention, il força les couronnes hostiles à adopter cette théorie à son égard, il les désarma complétement et mit ainsi à l'abri son trône de création insurrectionnelle.

Le chef de la dynastie d'Orléans fit dès lors payer aux révolutionnaires de France, de tout l'abandon de l'Italie et de la Pologne, le plaisir d'avoir un roi de leur choix, et son admission parmi les souverains fut pour ceux-ci la rançon du maintien de leurs possessions territoriales, telles que les traités de Vienne les avaient faites.

Cette évolution diplomatique fut dissimulée aux masses sous la pompeuse apparence d'une maxime d'État; et cette prétendue maxime ayant si bien réussi au roi Louis-Philippe, il en porta le culte jusqu'à l'excès.

Au fond, le principe de non intervention qui, poussé dans ses dernières conséquences, n'aboutit à rien moins qu'à s'interdire tout commerce avec les autres nations, n'eut pas d'autre portée ni d'autre valeur; et ce qui prouve combien il est faux et impratique, si on le considère d'une manière absolue, c'est que le règne de Louis-Philippe s'est passé à intervenir, plus ou moins, à Ancône, en Belgique et dans la Plata.

Une chose étrange, et qui montre à quel point les intelligences les plus développées peuvent errer, c'est que le dernier roi, avec toute son incontestable capacité, n'ait pas mieux compris l'incompatibilité de sa doctrine absolue

de non intervention avec le système suivi par lui à l'intérieur.

Profondément pénétré de l'esprit et des tendances de son siècle, ce prince avait fondé sa politique intérieure sur le développement et sur la satisfaction des intérêts matériels.

Répandre dans toutes les classes de la société l'attrait du luxe et du bien-être; multiplier les besoins par cet attrait; satisfaire ces besoins par une vaste impulsion donnée à l'industrie et à la production; accroître, sous la double influence du double développement de l'industrie privée et des travaux publics, une population industrielle et commerçante, d'autant plus attachée à l'ordre de choses qu'elle serait plus dépendante du choc des événements; endormir l'activité morale de la nation dans les jouissances de la vie matérielle, telle lui avait paru être la garantie la plus certaine de la durée de son pouvoir.

En agissant ainsi, Louis-Philippe a servi plus puissamment et mis en pratique plus activement que personne les doctrines de l'école socialiste, qui place dans la poursuite du bien-être tout le rôle de l'humanité. Aussi, lorsque les révolutionnaires de notre époque attaquent et condamnent les actes du dernier règne, sont-ils souverainement injustes à son égard; car il a fait avant eux, et mieux qu'eux, ce qu'ils veulent faire aujourd'hui.

Tout ce qu'ils pourraient lui reprocher, c'est de n'avoir poursuivi qu'accessoirement, et dans un intérêt dynastique, le but principal qu'ils prétendent s'être proposé dans l'intérêt du genre humain.

Ce ne sera pas là toutefois le plus grand tort de Louis-Philippe aux yeux de la postérité. Le grand grief de son règne sera la profonde altération qu'il a portée dans le

caractère national; l'incommensurable démoralisation qu'il a répandue dans toutes les classes de la société, en favorisant outre mesure ces deux hideuses passions, l'amour du lucre et l'égoïsme.

Mais sa politique intérieure portait en elle-même son châtiment. En proie à cette sorte d'aveuglement qui s'attache aux pouvoirs qui ont réussi, Louis-Philippe oublia qu'il avait non-seulement lâché la bride, mais encore donné de l'éperon au désir le plus insatiable de tous les désirs, car il les embrasse tous, au désir du bien-être et des jouissances matérielles; il ne vit pas que, si grandes que fussent ces jouissances, elles ne le seraient jamais assez pour des hommes que ne contenaient plus le sens moral et l'éducation religieuse; qu'insuffisantes dès lors, même pour les plus satisfaits, elles ne pourraient jamais s'étendre assez complétement, et assez généralement, pour attacher par leur possession la majorité des masses à la perpétuité de la dynastie.

C'est, en effet, ce qui est arrivé. Les masses, qu'il avait cru fixer par les intérêts matériels, lui ont échappé au nom de ces intérêts mêmes. Après avoir excité, pour s'en faire des instruments de règne, toutes les mauvaises passions de la démocratie, l'envie et la cupidité, il a succombé, au milieu de sa plus grande prospérité, devant l'hostilité déclarée des uns, les secrets mécontentements des autres, et l'inertie égoïste du plus grand nombre.

Si, au point de vue moral, le roi Louis-Philippe s'est trompé, son erreur au point de vue économique n'a pas été moins grande. Il n'a pas vu ou voulu voir, qu'en favorisant outre mesure l'industrie, qu'en exagérant la production, il viendrait un moment où cette production excèderait les besoins indigènes et ceux des débouchés

ordinaires ; qu'il y aurait dès lors encombrement de produits, pléthore commerciale, et marasme dans la population industrielle, obligée d'écouler ses produits à vil prix, ou de n'en recevoir aucun salaire, faute de les vendre.

Il n'y avait, il ne pouvait y avoir de remède à cette crise, qui devait se produire infailliblement, que dans l'ouverture de nouveaux et de plus considérables débouchés au-dehors.

Mais c'est là que le principe de non intervention devait se représenter dans toute sa fatalité.

L'extension du commerce au-dehors impose de grands devoirs à un gouvernement ; devoirs de protection, devoirs de défense. Il faut que le pavillon soit respecté ; il faut que le citoyen expatrié le soit également. L'observation rigoureuse de ces principes a fait la puissance commerciale de l'Angleterre : non-seulement elle n'a pas reculé devant les entreprises les plus gigantesques pour s'ouvrir de nouveaux débouchés ; elle n'a pas reculé devant la conquête de l'Inde ; elle n'a pas hésité devant la guerre pour conserver le monopole de l'*intoxication* des innombrables sujets d'un vaste empire ; mais encore elle a rarement balancé à agir énergiquement en faveur du plus minime de ses intérêts, du moindre de ses nationaux lésés. Aussi lord Palmerston a-t-il pu dernièrement appliquer avec justice aux sujets britanniques, répandus sur toute la surface du globe, l'orgueilleuse formule des citoyens romains : *Civis romanus sum.*

La pratique de ces devoirs, de ces maximes, conduit naturellement, on le conçoit sans peine, à des résultats diamétralement opposés au principe de non intervention, mis en lumière par le gouvernement de Juillet. Il est clair,

en effet, que, si le commerce, la navigation, et les autres intérêts politiques ou financiers d'une nation sur un autre point du globe se trouvent froissés par les faits qui s'y produisent, il y a pour elle nécessité, obligation de s'ingérer dans ces faits, et partant dans les affaires d'autrui.

C'est précisément le cas qui s'est présenté dans la question de la Plata. La guerre entre la république argentine et l'État oriental affectait essentiellement nos intérêts les plus puissants dans cette partie du monde. Il y avait là occasion à une intervention active, sérieuse, décidée; mais le gouvernement n'y vit qu'une difficulté accidentelle, tandis que, suivant l'expression d'un publiciste déjà cité, « cette difficulté était la conséquence nécessaire et sans « cesse renaissante d'intérêts nationaux, importants, nom- « breux et vivaces, dont il ne voulait malheureusement « pas étudier avec attention la nature et les besoins [1]. »

Aussi, il ne s'y décida qu'à contre-cœur, malgré son principe général de politique extérieure, et dans la vue surtout, si ce n'est uniquement, de jeter de la poudre aux yeux des chambres, et d'amuser l'opinion publique.

Ainsi entendue, notre intervention ne pouvait être que mal suivie, mal faite, et inefficace.

Comme moyen d'occuper l'opinion publique, la question de la Plata, compliquée d'incidents difficiles à comprendre, hérissée d'apparences qui en dissimulaient l'importance réelle, reléguée à l'autre bout de l'Atlantique, n'avait qu'un intérêt très insignifiant. La phrase sacramentelle sur les affaires de la Plata, stéréotypée dans tous les discours de la couronne pendant plusieurs années, ne pouvait que provoquer l'ennui et le dégoût.

[1] Deffaudis, *Questions diplomatiques.*

Pendant que la question était ainsi traitée à la surface, nos intérêts n'en demeuraient pas moins profondément affectés. La Plata cessait d'être un large débouché ouvert à la fois et à l'excédant de notre production sur notre consommation, et au superflu de notre population, à ce superflu, « qui est le bienfait, mais en même temps l'em-« barras de la paix [1]. »

Sous le premier rapport, les intérêts lésés de notre industrie donnèrent naissance à une opposition qui, pour être latente, n'en fut pas moins dangereuse. Pour la traduire en chiffres, nous dirons que nos échanges avec la Plata tombèrent au cinquième de ce qu'ils étaient en 1842, 7,000,000 f. au lieu de 35,000,000. Nous dirons que le commerce de Paris figurait pour un tiers environ des 24,000,000 francs auxquels monte la moyenne quinquennale de nos échanges de 1839 à 1844, soit au minimum 8,000,000 fr. par an; 8,000,000 fr. perdus en très grande partie depuis 1843, par suite de la guerre. Or, il n'est personne qui ne convienne que la désaffection de la population parisienne, provoquée par la stagnation du commerce, n'ait puissamment favorisé la chute du trône de Juillet. D'où il suit que cette question si dédaignée de la Plata a contribué, pour les 40,000,000 fr. que sa prolongation a coûtés au commerce parisien, à la catastrophe de Février.

Au point de vue du superflu de la population, si une nation a jamais eu besoin de débouchés, c'est bien la France qui a perdu ses principales colonies, la France dont la population, depuis 1700, est montée de 20,687,688 âmes à 34,230,178, et s'accroît annuellement d'un cent soixante-neuvième, d'après des lois résultant de la comparaison des

[1] Deffaud's, *Questions diptomatiques*.

mouvements annuels des naissances et des décès depuis le commencement du siècle. Cette population est ainsi appelée à croître d'un dixième en seize ans, de moitié en soixante-neuf ans, et à doubler en cent dix-sept ans.

Bacon avait assurément en vue une pareille situation, lorsqu'il écrivait ces paroles qui expriment une vérité trop méconnue de nos jours.

« ... Lorsqu'un peuple est très nombreux, et qu'il multiplie beaucoup sans s'embarrasser de la subsistance de « ses descendants, il est absolument nécessaire qu'au bout « d'un ou de deux siècles il se débarrasse d'une partie de « son monde, qu'il cherche des habitations nouvelles et « qu'il envahisse d'autres nations. C'est ce que les anciens « peuples du Nord avaient accoutumé de faire, en tirant « au sort entre eux pour décider quels resteraient chez « eux, et quels iraient chercher fortune ailleurs[1]. »

Ces émigrations forcées doivent être aujourd'hui le résultat de la libre volonté des individus, et ces invasions doivent avoir le caractère pacifique et civilisateur qui appartient à une époque de travail et d'intelligence.

[1] Bacon, *Essais de morale et de politique : de la vicissitude des choses.*

CHAPITRE XVI.

Politique du gouvernement républicain. — Des colonies agricoles et de l'émigration. — Avantages qu'elles présentent sous le double rapport économique et politique. — Coup d'œil sur l'émigration européenne en général.

(1848-1850.)

L'historien Pœlitz, énumérant les avantages de la découverte de l'Amérique, il y a plus de quarante ans, écrivait : « qu'en présence de la possibilité d'un *excès de population* en Europe, il se trouve maintenant par delà « l'Océan un continent nouveau, où les peuples européens « peuvent verser leur trop plein [1]. »

Cette fonction du Nouveau-Monde (et en particulier de l'Amérique du Sud par rapport à la France), à peine entrevue, à travers une foule de préjugés et de préventions, par la monarchie de Juillet, ne fut pas mieux comprise d'abord par le gouvernement issu de la révolution de Février. Préoccupés du trouble matériel causé par les ébranlements internes du pays, de théories rétrospectives, d'utopies sociales, d'organisation du travail, de droit au travail et à l'assistance publique, les hommes qui gravirent alors au pouvoir ne comprirent pas l'importance qu'acquiert précisément, dans les grandes époques de commotions civiles, la loi d'expansion, dont nous avons signalé l'existence dès le début de cet ouvrage. Cependant l'histoire leur fournissait à cet égard de nombreux exemples ; et, pour ne prendre que le plus récent, la colonisation de l'Amérique

[1] *Histoire universelle,* sixième période.

du Nord n'a-t-elle pas été entreprise et poursuivie au milieu des troubles religieux et politiques de l'Angleterre ?

Concentrés, d'une part, dans la contemplation stérile de l'intérieur, ils ne virent pas que l'organisation du travail, détruite en 1789 par la suppression des jurandes et des maîtrises, ne pouvait être utilement tentée qu'après qu'un grand mouvement d'épanchement au dehors aurait ouvert une issue aux produits des manufactures dont le système de la concurrence libre avait encombré le pays, et que cela ne pouvait se faire qu'en élevant à l'état de consommateurs une portion notable des classes industrielles, jusqu'alors exclusivement occupées à produire, moyennant un faible salaire. Ils ne comprirent pas davantage qu'une fois le droit au travail admis en principe, l'exercice de ce droit (à supposer qu'il pût être exercé) ne pourrait, étant concentré sur le sol de la mère patrie, que redoubler la congestion industrielle dont souffrait et dont souffre encore la France ; ils ne s'aperçurent pas que l'assistance publique, multiple dans ses formes, ne devait pas seulement se manifester par des topiques appliqués à l'intérieur, mais encore en ouvrant à l'extérieur de nouveaux canaux à l'activité nationale.

Effrayés, d'un autre côté, des agitations que la révolution avait fait naître autour d'eux en Europe, ils voulaient maintenir la paix du monde, et à chaque instant ils la compromettaient en manifestant de stériles sympathies pour les populations révolutionnées, et en déclarant comme périmés en principe, sans oser pourtant les déchirer à force ouverte, les traités sur lesquels reposait l'ordre politique de l'Europe. Il était clair pourtant que, puisqu'ils renonçaient comme Louis-Philippe à la guerre de propagande, il ne leur restait plus, pour rassurer l'Eu-

rope, tout en constatant à ses yeux la force de la France, qu'à lui montrer celle-ci engagée dans d'utiles et grandes entreprises de civilisation, soit en Afrique, soit au-delà de l'Atlantique. Sous ce point de vue, la question de la Plata, dans laquelle se résument les destinées de l'Amérique du Sud était un des articles les plus importants de la succession de la monarchie de Juillet. Par cela même qu'elle avait été plus mal conduite, il était plus glorieux pour la république de lui donner une solution grande et digne de la France.

Malheureusement les questions extérieures étaient fort étrangères aux politiques de la révolution de Février. Ils ne se rendirent bien compte de la question de la Plata qu'après leur sortie du pouvoir; il faut leur rendre cette justice qu'ils la soutinrent alors avec énergie. Ils la comprirent même si bien que, dans l'extrême gauche, il se trouva, à ce que nous avons ouï dire, quelques hommes qui, lors de la dernière discussion, auraient désiré voir le gouvernement s'engager plus avant dans les hésitations et dans les mesures dilatoires. « Une politique énergique, « auraient-ils dit, une solution prompte et hardie feraient « trop d'honneur au gouvernement de Louis-Napoléon, « il ne faut pas lui laisser cette gloire. »

Mais, nous le répétons à regret, tout cela échappa dans l'origine au gouvernement provisoire. Les hommes de ce gouvernement, M. de Lamartine le premier, semblaient, par une erreur trop vulgaire, ne considérer le droit des gens, c'est-à-dire la règle du juste et de l'injuste appliquée aux relations internationales, que comme une collection indigeste de précédents sans autorité et sans valeur; et la diplomatie, c'est-à-dire la science et la direction des rapports de peuple à peuple, comme l'apprentissage des

petits moyens et des petites ruses, comme l'étude des puérilités d'étiquette, comme l'observation des intrigues d'antichambre et d'alcôve. Ils regardaient ces misères comme infiniment au-dessous d'eux. La *manifestation* qui passait dans la rue leur paraissait bien autrement considérable, et nous avons nous-même entendu dire au premier ministre des affaires étrangères de la république : « Je ne « m'occupe pas d'affaires étrangères, je ne m'occupe que « de l'intérieur; il faut avant tout remettre ce pays sur « ses pieds. »

Or, un des meilleurs moyens de *remettre sur ses pieds* ce pays, regorgeant de populations industrielles, de produits manufacturés, d'activité incessante et fébrile, était et est encore d'employer au dehors ce qu'il a de trop au dedans.

« Si, en effet, on examine les phénomènes sociaux « qui se manifestent en France, on voit, d'une part, les « fabricateurs lutter d'activité pour obtenir la préférence « par l'abaissement des prix; de l'autre, des temps d'ar- « rêt dans le travail, ce qui indique clairement que l'in- « dustrie produit plus que la consommation et les débou- « chés ne l'exigent.

« Il est encore un fait qui ne peut être nié, c'est que « les enfants de la population industrielle ne se jettent « point dans l'agriculture, et qu'au contraire une partie « du développement de la population agricole vient se « fondre dans la population industrielle.

« Si on considère le mouvement qui entraîne la nation, « on voit que tous les grands travaux ont pour objet le « développement de l'industrie, et cependant nul débou- « ché nouveau ne semble devoir s'ouvrir à notre com- « merce.

« Enfin les capitaux se portent vers les grandes entre-
« prises industrielles, parce que, d'une part, elles séduisent
« et entraînent les imaginations, et de l'autre donnent,
« relativement à l'agriculture, un intérêt proportionnelle-
« ment élevé.

« Si on passe à la situation de la France relativement à
« ses rapports avec les autres peuples, on voit que le con-
« tinent est fermé à l'exportation des produits de son in-
« dustrie, et que l'exportation maritime est sans résultats
« possibles ou suffisants, du moins devant la prédomi-
« nance de l'Angleterre.

« Si tous ces faits sont exacts (et ils le sont), il n'y au-
« rait de remède à la position de la France qu'une guerre
« entreprise pour nous faire ouvrir les marchés de l'Eu-
« rope et du monde, ou l'application de toutes les forces
« sociales à l'effet d'opérer un grand développement
« des populations agricoles et des produits de leur tra-
« vail[1]. »

Ce développement peut s'opérer par la fondation de nouvelles colonies ou par l'émigration, qui, elle-même, n'est qu'un mode indirect de colonisation. A une époque, en effet, où toutes les grandes découvertes territoriales sont accomplies, où des sphères d'action nouvelles ont été formées et possèdent une existence qui leur est propre, la colonisation, dans le sens restreint et direct de ce mot, n'a plus que peu d'occasions de s'exercer; le rôle de l'émigration proprement dite commence, et ce rôle est de venir en aide et en complément aux créations, jadis coloniales, devenues aujourd'hui indépendantes.

[1] Lettre à M. Louis Blanc sur les colonies agricoles, par M. le général de Brossard. Paris 1848.

L'émigration ou la colonisation *agricole* n'est pas seulement utile et nécessaire au point de vue du bien-être matériel des peuples ; au point de vue moral et politique, ses avantages ne sont pas moins grands.

L'éducation religieuse, sans laquelle la morale usuelle n'offre que des règles inutiles et un frein bientôt transgressé, a manqué à la génération actuelle. De là, le doute, l'égoïsme, l'activité inquiète, qui la caractérisent. A cet égard, le mal est aujourd'hui irréparable, et la société ne peut espérer de consolation que dans l'avenir. C'est plus que jamais le devoir des gouvernements de pourvoir par l'éducation à la moralisation des peuples ; mais ceci est l'œuvre de longues années, et en attendant que cette œuvre ait porté ses fruits, il est instant de donner une direction utile et civilisatrice au besoin de mouvement et au désir de bien-être, qui animent les classes déjà adultes de la société.

Malheureusement les efforts tentés pour atteindre ce but ont été en sens inverse des résultats qu'on voulait obtenir.

Une instruction superficielle, dispensée avec plus de profusion que de discernement, a créé une foule d'existences déclassées. Le nombre des hommes dotés d'une éducation libérale augmentant chaque jour, on a dû multiplier les fonctions publiques pour leur trouver de l'emploi : par-là même on a excité les ambitions, accru le nombre des concurrents, et redoublé pour les satisfaire, et sans les satisfaire, les rouages et les embarras d'une administration déjà trop compliquée. « Aujourd'hui... , tout homme veut « se battre, juger, écrire, administrer, gouverner; on se « perd dans le tourbillon des affaires; on gémit sous le « poids accablant des écritures; la moitié du monde est

« employée à gouverner l'autre sans pouvoir y réussir[1]. »

Pour les classes qui vivent du travail de leurs mains, on a multiplié les travaux publics, les manufactures, les établissements d'industrie générale ou privée. Mais ici encore le remède a été pire que le mal : le nombre des travailleurs augmentant avec celui des travaux, et les produits dépassant les besoins de la consommation, les salaires n'ont jamais augmenté dans une suffisante proportion. Les hommes auxquels on présentait le bien-être pour but exclusif et pour dieu, ont désespéré de jamais y atteindre; leurs mauvaises passions se sont réveillées et accrues à force de créer incessamment un luxe dont ils ne pouvaient jouir. Enfin on a formé de nombreux centres de population industrielle dont l'agglomération funeste pour les mœurs a fini par devenir un danger pour la sécurité publique. Tel est le spectacle que nous offre aujourd'hui la France.

Le remède à cette situation est évidemment dans l'émigration ; elle tend à occuper l'activité des intelligences sans emploi, et des bras qui ne trouvent qu'un faible salaire sur le sol natal, et ces intelligences et ces bras qui se refusent par suite à un travail pénible et souvent improductif, qui cherchent dès lors le bien-être dans les commotions sociales, le trouvent bien plus sûrement et sur une bien plus grande échelle dans des pays vierges encore. L'émigration, en créant des consommateurs nouveaux, ouvre de plus larges débouchés à l'industrie européenne. Elle exerce enfin une action moralisatrice : les émigrants, jetés hors de chez eux, apprennent par expérience que l'union chrétienne et la pratique réciproque de tous les devoirs, que

[1] *Du Pape*, par M. de Maistre, liv. III, chap. III.

met en oubli l'égoïsme de l'époque, sont les plus sûrs agents de la prospérité générale et individuelle.

La seule objection un peu sérieuse qu'on fasse à ces émigrations lointaines, est que les efforts et l'argent qu'elles exigent seraient mieux employés sur le sol de la mère-patrie.

M. Thiers nous paraît avoir répondu victorieusement, et avec une appréciation exacte de l'esprit de l'époque, à cette objection.

« Certains économistes ont dit que c'est dans le pays « même qu'il faudrait songer à coloniser, au lieu de colo- « niser dans des régions lointaines... ; sans doute, si une « telle chose se pouvait, il y aurait certains avantages à « la mettre en pratique, car il vaudrait mieux avoir chez « soi que hors de chez soi ces colons, producteurs et con- « sommateurs à la fois, dont l'activité tout entière serait à « la France, et à elle seule sans pouvoir jamais en être « séparée. Mais il s'agit de savoir si cet attrait du déplace- « ment qui porte à quitter la mère-patrie, si cette espé- « rance que les pays lointains inspirent, si ces promesses « de gains énormes, si cette passion pour les vastes et « grandes propriétés situées sur l'Ohio ou sur la Plata, si « tous ces motifs qui entraînent les hommes loin du sol « natal, malgré ce qui les retient, si tous ces motifs on « pourrait les créer en faveur d'un terrain exploité dans les « Landes ou la Bretagne.

« Ces esprits..., les séduirait-on en leur offrant d'aller « à quelques lieues de leur village, en France même, au mi- « lieu de circonstances toutes semblables, gagner le même « salaire, et fertiliser d'étroits espaces, sur lesquels il faut « souvent créer le sol végétal?

« L'idée de colonies agricoles dans l'intérieur même de

« la France est donc chimérique, puisqu'elle ne répond en « rien au besoin qui porte les colons à s'expatrier. Ce sont « les colonies hors de la métropole qui, seules, peuvent « avoir des chances de succès [1]. »

Ceci est vrai de tous les temps : l'Amérique aurait-elle été découverte, l'Inde eût-elle été conquise sans cet esprit d'aventures, sans ce besoin de développement qui, par intervalles, s'empare des nations?

Que cet esprit, et surtout ce besoin, soit dans les tendances de ce siècle, c'est ce que prouve le spectacle qui se déroule autour de nous, sous le rapport du mouvement des populations, aussi bien que sous celui de l'activité industrielle des peuples.

L'Amérique du Nord a longtemps occupé les capitaux et les bras de la Grande-Bretagne ; 80,000 émigrants anglais ont fait la base de la population des États-Unis.

Ces riches pays ont échappé à l'Angleterre, mais elle n'en est pas moins forte et moins puissante; elle gagne autant et plus avec les États-Unis indépendants qu'avec la Nouvelle-Angleterre soumise et vassale. En présence de ce passé et bien que son commerce couvre déjà les marchés du monde, elle active la création d'un nouvel empire agricole dans ses immenses territoires de l'Australasie. On estime que, dans ces dix dernières années, elle y a jeté 1,500,000 Irlandais, qui, prolétaires sur le sol natal, sont devenus et deviennent chaque jour, dans leur nouvelle patrie, cultivateurs, propriétaires, consommateurs et citoyens.

L'Allemagne, sous l'empire de la force des choses, en

[1] Rapport de M. Thiers sur l'assistance publique; *âge mur, colonisation.*

fait autant de son côté. Sa population s'augmente annuellement de 300,000 âmes; sur cette augmentation, elle donne 100,000 émigrants aux États-Unis d'Amérique, et l'on porte à 4,000,000 le nombre d'hommes dont elle a ainsi doté, depuis le commencement du siècle, la république de Washington. Elle n'en est pas moins un des pays les plus riches du monde au point de vue agricole et industriel; aussi le système des émigrations régulières y prend-il de plus en plus faveur, et il est permis de penser que les tentatives trop ridiculisées du roi de Prusse, pour créer une marine germanique, n'étaient pas étrangères au développement de ce système [1].

La France, dont la population s'accroît dans des propor-

[1] Dans le mémoire déjà cité, adressé au roi de Prusse sur les communications à vapeur entre le Brésil et l'Allemagne, l'émigration au Brésil et dans les provinces de la Plata est signalée à l'Allemagne, précisément par les mêmes raisons qui la recommandent à la France.

« L'importance commerciale du Brésil pour l'Allemagne (y est-il « dit entre autres choses) acquiert un plus grand intérêt, par cette cir- « constance que le Brésil ne sera jamais un pays manufacturier, et « que dès lors les produits allemands *y trouveront un débouché as-* « *suré dans tous les temps*... Immédiatement après le Brésil, les « États du Rio de la Plata méritent la plus grande attention parmi « les autres contrées de l'Amérique du Sud, et un commerce étendu « avec le Brésil procurera à l'Allemagne des relations avec ces « États... Les vastes territoires qui forment le réseau fluvial du Pa- « rana, du Paraguay, de l'Uruguay et de leurs confluents renfer- « ment les éléments de prospérité et de richesses les plus variés... « Quel avenir n'offrent pas ces contrées!...

« Le bien-être du peuple demande à s'accroître... Les affaires in- « dustrielles et commerciales se trouvent actuellement dans une « crise de développement...

« Le temps présent est donc une époque de transition qui doit « être franchie, et toute transition est difficile.

« Le remède appelé par excellence à servir d'agent pour triom- « pher de cette crise de développement, *c'est l'émigration.* »

tions à peu près égales à celles de l'Allemagne, est restée en arrière dans cette voie, moins par le penchant de ses peuples, qui les porte au contraire aux entreprises lointaines et hardies, que par l'indifférence et les incertitudes de ses gouvernements. Et cependant elle possède dans l'Amérique du Sud un vaste et magnifique foyer d'émigration.

Il ne faut pas au surplus que le gouvernement de la République se fasse illusion à cet égard. D'autres lui envient déjà ce qu'il semble dédaigner. Nous avons l'avance, il est vrai, au Brésil et dans la Plata, mais nous sommes menacés de la perdre. L'émigration irlandaise se présentera au premier jour dans la Plata. L'émigration allemande, qui s'était jusqu'à présent portée vers l'Amérique du Nord, tend à se diriger vers l'Amérique du Sud. La raison en simple : bien que les États-Unis aient basé leur prospérité première sur l'agriculture, ils n'en sont pas moins devenus un pays essentiellement industriel et manufacturier, et dès lors les émigrants de l'Europe, en leur apportant le concours de leurs bras et de leur intelligence, ne peuvent que créer ou augmenter une concurrence fâcheuse aux produits de l'industrie européenne.

Il n'en est pas ainsi dans l'Amérique du Sud. Toutes les circonstances du sol, de la nature, et du climat, concourent pour que ces vastes contrées soient avant tout et essentiellement agricoles ; elles ne seront jamais que très secondairement et très partiellement industrielles.

Accroître par l'émigration le chiffre de leurs populations agricoles, c'est, au point de vue économique, fournir à l'industrie européenne de nouveaux consommateurs et de nouvelles demandes.

Au point de vue politique, c'est occuper utilement, pour

la société et pour les individus qui la composent, les bras et les intelligences trop faciles en Europe à se laisser enrôler au service des révolutions sociales.

Au point de vue moral, c'est reconnaître, par une heureuse intimité des peuples et par un profitable échange de lumières, de civilisation, de bons offices, et de richesses territoriales et acquises, les vues bienfaisantes de la Providence, qui n'a pas limité l'activité et l'union des hommes à des points isolés entre eux.

LIVRE CINQUIÈME

Le général Rosas [1].

CHAPITRE I.

Observations préliminaires. — De l'administration de la province de Buenos-Ayres en général.

On n'attend pas sans doute de nous que nous entrions ici dans des détails personnels et intimes sur le général Rosas, sur sa nombreuse famille, et sur les instruments de son pouvoir dictatorial. Nous ne nous sentons pas d'humeur à devenir le Suétone de cette maison, dont il a été dit avec une verve caustique qui n'exclut pas la vérité : « Qu'il y a certaines histoires de famille qui font pâlir la « race des Atrides, quoique le festin de Thyeste ait bien sa « valeur. »

Nous ne nous soucions pas davantage d'imiter les panégyristes officiels ou intéressés de l'espèce de cour qui trône à Buenos-Ayres.

Nous abandonnerons ces soins aux touristes et aux ama-

[1] Presque tout ce que contient ce livre est tiré d'un mémoire historique et statistique adressé par l'auteur à son retour de la Plata, le 23 novembre 1847, à M. Guizot, président du conseil, ministre des affaires étrangères.

teurs d'impressions de voyages; mais nous croyons remplir un devoir essentiel en retraçant ici le système suivi par le général Rosas dans les différentes branches de son administration. Nous le ferons avec toute la précision que permet la difficulté de se procurer des renseignements à la fois exacts et détaillés, dans un pays où la publicité n'est que ce qu'un gouvernement ombrageux veut bien qu'elle soit; où il faut rechercher les sources officielles dans le chaos des journaux de plusieurs années; où la plus grande ignorance règne en général sur tous les objets d'intérêt public, et où enfin le petit nombre de personnes en état de donner des renseignements utiles gardent un silence prudent, que leur commande la crainte de se compromettre.

Nous avons exposé ailleurs les actes gouvernementaux de Rivadavia [1], auxquels nous aurons occasion d'opposer souvent ceux du général Rosas. Nous avons indiqué également la nature des institutions de la province de Buenos-Ayres, avec l'altération que leur ont fait subir la loi du 7 mars et la délibération du 1er avril 1835, qui ont organisé légalement la dictature de don Juan Manuel [2].

Nous avons vu l'action de cette dictature à l'égard des partis politiques et dans les relations extérieures du pays; il nous reste à faire connaître comment elle fonctionne, administrativement parlant.

Le pouvoir exécutif réside, comme il a été dit, dans la personne du gouverneur dont le titre complet, mais en partie usurpé, est aujourd'hui :

« Gouverneur et capitaine général de la province de

[1] Voir, liv. II, chap. v, vi et vii.
[2] Voir, liv. II, chap. vi, et liv. III, chap. vii.

« Buenos-Ayres, chargé des relations extérieures et géné-
« ral en chef des armées de la confédération argentine. »

Le gouverneur est assisté de quatre ministres, qui prennent rang entre eux dans l'ordre suivant :

Intérieur,
Relations extérieures,
Finances,
Guerre.

Mais de ces quatre départements, deux seulement (les relations extérieures et les finances) sont occupés par des titulaires. Le gouverneur dirige immédiatement les deux autres.

Le ministère de l'intérieur (*gobierno*) embrasse non-seulement l'administration intérieure du pays, mais encore le culte, la justice, l'instruction et les travaux publics.

Il a pour principaux agents les juges de paix, dont les fonctions sont très multipliées et très étendues. Ils sont à la fois administrateurs, chefs de la milice, et magistrats dans leurs districts respectifs.

Ils ont sous eux des alcades, dont les attributions, moins étendues, répondent à peu près à celles de nos maires.

Le ministère des relations extérieures comprend, outre les objets de sa compétence naturelle, les postes (*correos*), que dirige en second un administrateur général.

La république entretient quatre ministres, à Paris, à Londres, à Rio et à Washington, des consuls et vice-consuls, et envoie, en outre, de temps à autre, des agents en mission auprès des gouvernements de l'Amérique du Sud.

Le ministère des finances (*hacienda*) se divise en trois branches ou directions distinctes, comptabilité (*contaduria*), trésorerie (*tesoreria*), et recette (*colecturia*).

Enfin, le ministère de la guerre comprend non-seule-

ment la direction et la manutention des forces de terre, mais encore celle des forces de mer de la république.

Un décret du 29 juillet 1835, composé de seize articles, règle les préséances entre les divers employés de l'État.

Les employés civils ont le pas sur le corps diplomatique et sur l'armée.

Ils prennent rang entre eux dans l'ordre suivant.

Le tribunal de justice, le procureur général (*fiscal publico*), le sous-secrétaire d'État de l'intérieur (*asesor de gobierno*), les juges de première instance, le chef de police, le tribunal de commerce et celui de médecine, le recteur de l'Université, le défenseur des pauvres, les chefs de la comptabilité, de la trésorerie, de la recette, l'administration des postes, les premiers commis (*officiales mayores*) des ministères, les chefs du département topographique et de celui des architectes.

Les Argentins ont trois ères politiques dont ils datent tous leurs actes publics :

1° Ère de la liberté, qui commence le 25 mai 1810, jour du soulèvement de Buenos-Ayres contre la domination espagnole;

2° Ère de l'indépendance, qui date du 9 juillet 1816, jour de la déclaration d'indépendance par le congrès général des provinces unies du Rio de la Plata;

3° Ère de la confédération argentine, qui remonte au 5 octobre 1829, époque de la proclamation du système dit fédéral.

La mention de ces diverses époques est obligatoire dans les actes officiels aussi bien que celle de la devise (*proclama*) fédérale : *viva la confederacion argentina; mueran los salvages unitarios.*

Toutefois la dernière partie de cette formule est omise

dans les communications du département des relations extérieures aux ministres étrangers.

Telle est en peu de mots la forme de l'administration générale de la province de Buenos-Ayres.

Nous passerons maintenant au détail des divers ministères, en commençant par celui de l'intérieur.

CHAPITRE II.

Cultes et établissements de bienfaisance.

La religion catholique est la religion de l'État, mais tous les autres cultes sont tolérés aux termes de la loi du 2 octobre 1825. Conformément à cette loi, et à l'article 12 du traité du 2 février 1825 entre l'Angleterre et la République argentine, les protestants possèdent à Buenos-Ayres deux temples où l'office se célèbre, dans l'un, selon le rit épiscopal, dans l'autre, selon le rit presbytérien.

Nous revenons au culte dominant.

Buenos-Ayres est le siége d'un évêché, créé, comme on sait, en 1620, sur la demande du roi don Philippe III, et relevant directement de Rome.

Les relations du clergé de Buenos-Ayres avec la cour romaine se trouvèrent rompues, par le fait de la révolution, qui arracha les provinces argentines à l'Espagne; et le siége épiscopal demeura vacant pendant plusieurs années après la mort du dernier titulaire.

Un des premiers soins du général Rosas, dès l'époque

de sa première administration, fut de rétablir ces relations.

Aux termes des arrangements conclus en 1831, le gouvernement pourvoit à toutes les dignités ecclésiastiques. Aucune bulle n'est reçue et suivie d'exécution sans son assentiment. Enfin, il nomme l'évêque auquel le pape donne ensuite l'institution canonique.

Conformément à ce concordat, monseigneur Medrano, évêque d'Aulon *in partibus infidelium*, fut élevé sur le siége épiscopal de Buenos-Ayres, dont il est le dix-neuvième titulaire.

Postérieurement et vu son grand âge, il lui fut nommé un coadjuteur, monseigneur Escalada.

A côté de l'évêque se trouve un chapitre de chanoines (*cabildo*), lesquels sont également nommés par le gouvernement.

La réunion des principaux membres du clergé forme la cour ecclésiastique (*senado ecclesiastico*) qui connaît de toutes les causes canoniques. Les professeurs de théologie sont tous tirés de cette cour, et c'est devant elle que les étudiants en théologie vont prendre leurs degrés.

Le clergé argentin a gardé le dépôt des actes de l'état civil; c'est lui qui constate et enregistre les naissances, les mariages et les décès.

Plusieurs membres du clergé ont pris individuellement une part active aux événements politiques depuis 1810; mais le corps n'a conservé aucune influence, et cela doit être, car, à de rares exceptions près, il ne se recommande ni par son savoir, ni par la régularité de ses mœurs. Il n'a même plus l'autorité que donne la richesse. Les réformes de M. Rivadavia l'ayant dépouillé de tous ses biens, il ne possède aujourd'hui d'autres moyens d'existence que son

casuel et les secours infiniment restreints du gouverne ment. Il est d'ailleurs très peu nombreux. On compte, en effet, onze paroisses à Buenos-Ayres ; plusieurs n'ont que le desservant, et dans les autres il n'y a pas plus de deux ou trois prêtres.

Dans les campagnes, où les centres de population sont très rares et très éloignés les uns des autres, le nombre des ministres du culte, qui devrait être plus considérable, est encore moindre.

Il existe à Buenos-Ayres trois couvents de femmes, une maison de filles repenties, et un monastère d'hommes de l'ordre de Saint-François.

Ce monastère, le seul qu'ait respecté le régime voltairien de M. Rivadavia, était puissamment riche. Aujourjourd'hui il ne reste aux vingt ou trente pauvres moines dont se compose cette communauté, que les bâtiments en fort mauvais état du couvent et les aumônes des personnes charitables. Depuis quatre ou cinq ans, le gouvernement actuel leur a seulement rendu l'église et le cimetière de la Recoleta, qui leur appartenaient.

L'ordre de Saint-François compte plusieurs autres établissements dans les diverses provinces argentines ; mais le général Rosas n'a jamais permis qu'ils se réunissent sous l'autorité d'un seul et même provincial, ses maximes de gouvernement s'opposant à la centralisation de toute influence autre que la sienne.

Un décret du 31 août 1822 limita les jours fériés aux dimanches, aux fêtes solennelles où l'office complet est prescrit comme obligatoire par l'Église, et aux 25 mai et 9 juillet, anniversaires de la liberté et de l'indépendance.

Malgré ce décret, le nombre de jours fériés, auxquels il faut ajouter l'anniversaire du 5 octobre en l'honneur de la

fédération, est tellement considérable, que le gouvernement s'en est plaint dans son message pour 1846 [1].

Le culte public se célèbre à Buenos-Ayres avec une certaine dignité, appuyée sur les débris d'une ancienne magnificence. Le gouvernement se vante officiellement (message à la salle des représentants pour 1847) « *de contribuer* « *à sa splendeur.* » Mais cet appui paraîtra bien faible, pour peu qu'on jette les yeux sur les états mensuels de dépenses que publie la *Gazette mercantile*, et desquels il résulte que la subvention que le gouvernement accorde annuellement, soit pour les pensions et traitements du clergé, soit pour le matériel du culte, ne va pas au-delà de 96,000 piastres (papier), soit environ 32,000 fr.

Les établissements de bienfaisance ne sont pas mieux traités.

Il existait autrefois à Buenos-Ayres trois hôpitaux, celui de la Cuna pour les enfants trouvés, et ceux de la Residencia pour les hommes, et de l'Esmeralda pour les femmes. L'hospice de la Cuna a été supprimé, et le local réuni à celui de la prison publique. Malgré cette suppression, le crime d'infanticide est inconnu à Buenos-Ayres, grâce à l'usage généralement reçu d'exposer les enfants sans parents avoués, à la porte des maisons riches. Jamais cet appel à la charité n'a manqué d'être accueilli. Il ne reste

[1] Le sénat ecclésiastique et l'évêque ont fait droit aux désirs du gouvernement par une délibération et un mandement de 1848. Les réclamations du gouvernement étaient graves et méritaient considération; toutefois rien ne prouve mieux que ce résultat le despotisme de Rosas qui se dit bon catholique, et la dégradation du clergé argentin. Les précédents et les règlements ecclésiastiques interdisent aux prélats diocésains de changer le nombre de jours fériés sans l'autorisation du saint-père. Jamais Rosas n'a voulu, et l'évêque n'a point osé attendre cette autorisation.

donc plus que les hôpitaux de la Residencia et de la Esmeralda. Ces deux établissements étaient richement dotés. Le gouvernement actuel leur a retranché leurs revenus et a confisqué leurs biens, sous prétexte de faire face aux besoins de l'État. Il leur accorde en échange un modique secours annuel qui ne dépasse pas 25,000 piastres, soit 8,000 fr. Hors de là, les hospices n'ont d'autres ressources que la charité individuelle, fort limitée aujourd'hui par la pénurie qui règne dans toutes les classes de la société.

Enfin, Buenos-Ayres possédait plusieurs associations charitables qui ont toutes été supprimées par ordre supérieur. Le gouvernement n'a conservé que la société de bienfaisance de dames, fondée par le décret du 2 janvier 1823.

L'article 6 de ce décret affectait aux dépenses de la société une somme annuelle de 600 piastres (argent).

Une autre allocation de 3,000 piastres (argent) était accordée par l'article 7 à l'entretien des écoles de filles.

Nous n'avons pu vérifier si ces dernières dispositions sont encore en vigueur; mais en tout cas le payement se faisant nécessairement en papier-monnaie, ces diverses allocations ne forment plus qu'une subvention bien faible; 3,600 piastres au taux actuel ne représentent guère que 1,200 fr. [1].

[1] Il faut rendre toutefois cette justice au général Rosas, que si, comme homme public, il fait peu pour les institutions charitables, il est libéral de ses deniers; il est constant, du moins, que sa fille doña Manuelita distribue en son nom des aumônes considérables.

CHAPITRE III.

Instruction publique.

Le chapitre de l'instruction publique se rattache assez immédiatement à celui des cultes, surtout dans un pays où il y a une religion d'État.

Le gouvernement actuel se pique de protéger particulièrement et de diriger l'instruction publique. Il agit en cela d'après des vues politiques faciles à apprécier, et il a institué à cet effet une commission, présidée par un représentant (don Lorenzo Torrès). Cette commission a la haute main sur les études et reçoit directement les inspirations du général Rosas.

Malgré cet appui ou peut-être même à cause de cet appui immédiat, l'instruction publique est dans une mauvaise voie à Buenos-Ayres. L'enseignement est nul dans les campagnes, et à cet égard on ne peut et on ne doit s'occuper que de la capitale.

Il y existe un certain nombre d'établissements d'instruction primaire et secondaire. L'université pour les hautes études, fondée sous les auspices de M. Rivadavia, a été supprimée sous Rosas, et sa dotation réunie au domaine de l'État.

La plupart des établissements d'instruction primaire, créés par Rivadavia, ont disparu.

Quant aux établissements d'instruction secondaire ou colléges, on en compte deux, celui de San-Martin et le collége républicain-fédéral.

Le collége de San-Martin possède de cent vingt à cent cinquante élèves. Il est dirigé par un Français fort distin-

gué, M. Clairemont, ancien élève de l'École Polytechnique, auquel on ne peut reprocher que d'avoir pris les couleurs et la devise argentines, imposées par le décret du 26 mars 1844 à tout chef d'institution, qu'il soit fils du pays (*hijo del pais*) ou non. Les études passent pour être plus fortes à San-Martin qu'au collége républicain-fédéral.

Celui-ci est établi dans le local de l'ancien collége des Jésuites qu'il a remplacé. Les détails de ce changement sont assez curieux pour les rappeler ici.

La compagnie de Jésus avait su conserver, comme on le sait, jusqu'en 1841, la haute main sur l'éducation de la jeunesse argentine, et elle paraissait jouir de toute la faveur du gouvernement. Mais le général Rosas n'est pas homme à laisser subsister longtemps une institution dont il ne disposerait pas absolument, et une société aussi puissante que celle des Jésuites ne pouvait que lui faire ombrage. Nous avons vu[1] que le gouvernement s'était plaint officiellement de leur neutralité entre tous les partis. On prétend, en outre, qu'il acquit la preuve que la société entretenait des intelligences avec ses ennemis. On va même jusqu'à dire que le père Majesté, prieur des Jésuites, fut le premier à livrer au gouverneur les secrets de son ordre.

Lorsqu'après l'émeute du 4 octobre 1841, évidemment suscitée par le général Rosas, les Pères eurent été expulsés de leur collége et du territoire argentin, le père Majesté demeura seul de sa robe à Buenos-Ayres, et cette exception parut justifier le soupçon de délation qui pèse encore sur lui.

Il ne tarda pas, au surplus, à jeter le froc aux orties, prit la devise fédérale, et demeura en possession du col-

[1] Voir liv. IV, chap. II.

lége dévasté. Pour le punir de sa conduite équivoque, on a dit, mais nous n'osons l'affirmer, qu'il fut interdit par le souverain pontife de toute fonction ecclésiastique.

Malgré le dévouement du père Majesté, son établissement ne traînait qu'une existence languissante. Un Français, le sieur Larroque, lui faisait une concurrence fâcheuse; mais sur quelques avis donnés à ce dernier, il se hâta prudemment de se rallier au père Majesté, et il opéra ainsi la fusion des deux institutions rivales, connues désormais sous le seul nom de collége républicain-fédéral. Quelques flatteries habilement calculées des directeurs, et en particulier du sieur Larroque, leur attirèrent la bienveillance personnelle du gouvernement, et par suite une subvention. Cette subvention consiste en une allocation annuelle de 20,000 piastres (6,600 francs). Le gouvernement paye, en outre, un certain nombre de bourses pour des enfants de fonctionnaires publics ou de patriotes méritants, et pourvoit à l'entretien du cabinet de physique.

A ce prix, les directeurs du collége, qui compte aujourd'hui trois cents élèves, subissent l'influence de la commission d'instruction publique, qui elle-même reçoit, comme il a été dit plus haut, celle du chef de l'État. Le devoir de cette commission est tracé, au surplus, en ces termes par le gouvernement, dans son message à la salle des représentants pour 1847 :

« Régler l'enseignement sur la sainte religion de l'État,
« sur les principes de la morale, de la cause nationale et
« sacrée de la fédération, et sur le progrès des sciences. »

Comment la commission, ou pour parler plus exactement, comment ceux dont elle accepte les inspirations entendent-ils l'accomplissement de ce devoir? On pourra s'en faire une juste idée, lorsqu'on saura que son pro-

gramme, calqué à peu près sur la partie, relative aux études préparatoires, du programme rédigé en 1821 par M. Rivadavia pour l'université, n'a été modifié dans l'application que pour exciter chez la jeunesse argentine les passions politiques et la haine des étrangers.

Du reste, rien de plus insuffisant, de plus arriéré, que la manière dont ce programme est mis à exécution. L'enseignement embrasse, à la vérité, le latin, le français, l'anglais, la philosophie, l'histoire, les mathématiques et la physique expérimentale. Mais, en latin, on ne va pas au-delà de Quinte-Curce, d'Ovide, et des fragments choisis de Cicéron. L'étude du français et de l'anglais se borne aux principes de la grammaire et à l'explication du *Télémaque* pour l'un, et du *Nouveau Testament* pour l'autre. Le cours d'histoire est nul en fait, et celui de géographie ne comprend que la description des provinces argentines. Quant à la philosophie, elle marche hérissée des formules baroques et des arguties scolastiques du moyen âge. Le cours de mathématiques et de physique est purement élémentaire.

Tout cela est d'autant plus déplorable que les Argentins ont généralement une intelligence très développée; les enfants montrent une aptitude précoce; ils apprennent avec une grande facilité, et s'expriment sur les matières de leurs études avec une facilité plus grande encore. Nous avons pu apprécier personnellement toutes ces qualités, lors des examens du collége.

Ces examens sont publics; ils ont lieu annuellement, pendant huit jours consécutifs, matin et soir, et portent sur toutes les matières de l'enseignement. Ils sont précédés ou suivis de discours, ou, pour parler plus exactement, d'amplifications prononcées par les professeurs sur

divers sujets, mais généralement dans le sens de la plus grande gloire de la jeune Amérique et de la politique du général Rosas.

Ainsi, une des questions les plus longuement traitées du programme de géographie est celle-ci :

« Démonstration des droits parfaits de la confédération « argentine sur le Paraguay, sur la côte patagonique et « les îles Malouines; droits injustement contestés et mé- « connus par les puissances européennes. »

Dans un des discours dont nous avons parlé, un professeur traita de l'avenir des provinces argentines. Son oraison, qui ne dura pas moins de cinq quarts d'heure, roula presque uniquement sur les deux points suivants :

« 1° L'Europe est vieille et épuisée; l'Amérique est jeune « et pleine de sève. L'Europe regorge de populations affa- « mées qui se disputent les maigres produits d'un sol « appauvri ; l'Amérique renferme dans son sein fécond « la nourriture de plusieurs millions de générations. « L'Europe, qui entend de toutes parts ses enfants pous- « ser le cri de la faim, doit s'estimer heureuse que l'Amé- « rique veuille bien leur accorder, à quelque prix que ce « soit, un asile et du pain.

« 2° Le plus brillant avenir attend les provinces argen- « tines. Il serait bien plus rapproché de nous, si la cupidité « des étrangers n'avait prétendu exploiter ces contrées à « leur profit exclusif, et si une intervention aussi injuste « que violente n'était venue porter le fer et la flamme sur « les bords heureux de la Plata.

« C'est à cette intervention criminelle qu'il faut ren- « voyer la responsabilité du sang versé et des maux qui « retardent la prospérité de ces contrées. Mais le grand « Américain veille sur les destinées de la patrie, et ses

« héroïques efforts sauront assurer son bonheur et sa « gloire. »

Le panégyrique du général Rosas et une apostrophe à son portrait couronnèrent ce morceau d'éloquence.

Si on songe que tout cela était débité devant un nombreux auditoire, devant le corps diplomatique et consulaire invité officiellement à *honorer* les examens de sa présence, et dans un pays où rien ne se dit et ne s'imprime que du su et de l'aveu du général Rosas, il est facile d'apprécier la direction imprimée à l'enseignement [1].

Cette direction, nous le répétons, est d'autant plus re-

[1] Il n'est pas sans intérêt de comparer ici les théories émises par Rosas et ses partisans, au sujet de l'émigration étrangère, avec les doctrines professées par le parti qu'il a renversé à Buenos-Ayres, et par le gouvernement qui lutte contre lui à Montevideo. Voici ce que nous dit un des écrivains les plus distingués du parti unitaire : « L'Amérique se trouve placée dans de telles conditions que plus « elle attire d'étrangers dans son sein, plus elle ajoute aux éléments « de sa grandeur et de sa prospérité.... L'émigration au profit des « peuples nouveaux, de l'excédant de la population des vieilles na- « tions, produit l'effet de l'application de la vapeur à l'industrie; « elle centuple les forces et produit en un jour le travail d'un grand « nombre d'années... Nous avons besoin de nous mêler à la popu- « lation de pays plus avancés que le nôtre, pour qu'ils nous com- « muniquent leurs arts, leurs industries, leur activité, leur apti- « tude au travail. Quand l'Européen, qui vient s'établir parmi nous, « fait une grande fortune, cette fortune n'existait pas auparavant, « c'est lui qui l'a créée, qui l'a jointe à la richesse du pays. La terre « qu'il cultive, la maison qu'il bâtit, l'établissement qu'il fonde, sont « des acquisitions et des conquêtes pour le pays, et même quand il « s'en va, ses pratiques industrielles restent dans le domaine des con- « naissances qui nous sont acquises..... Toute l'habileté d'un gou- « vernement américain devrait consister à se montrer, non-seule- « ment disposé à recevoir ces millions d'hôtes, mais encore à les « solliciter, à les attirer, à leur offrir des avantages, à leur faciliter « les moyens de venir s'établir dans le pays d'abord pour finir par « s'y fixer. » (*Argyropolis*, par M. Domingo F. Sarmiento, p. 87 et suivantes.)

grettable que l'imagination des jeunes Argentins est naturellement plus vive et plus impressionnable, et que leur intelligence est plus prématurément développée.

Elle est d'autant plus à blâmer, qu'elle n'est point en rapport avec les principes religieux sur lesquels l'enseignement public à Buenos-Ayres a la prétention de s'appuyer; et de cette contradiction doit naître tôt ou tard le mépris complet d'une religion, que le gouvernement argentin semble ne mettre en avant que pour la faire servir au triomphe de ses intérêts ou de ses passions politiques.

En résumé, l'instruction publique secondaire est insuffisante au point de vue du savoir, et faussée au point de vue social et moral.

Quant aux hautes études de théologie, de droit, et de médecine, leur enseignement est complétement tombé en décadence par suite de la suppression de l'université.

Il existe des cours isolés de ces différentes sciences que professent des membres du chapitre, du tribunal de médecine, et des avocats, sous la surveillance toujours inquiète du gouvernement.

Il n'est sorti, que nous sachions, aucun homme remarquable, ou même instruit, de ces divers cours.

Les élèves de théologie prennent leurs degrés devant une commission d'ecclésiastiques désignée et présidée par l'évêque.

Les aspirants au doctorat en médecine subissent des examens devant le tribunal de médecine, institué à l'effet de veiller à la santé publique.

Enfin les étudiants en droit sont reçus avocats, également après des examens passés devant une commission de magistrats que préside le chef de la cour suprême (*camara*).

Tout cela, on le voit, est fort incomplet. Tels sont cependant les seuls débris restés debout du système universitaire fondé par M. Rivadavia.

CHAPITRE IV.

Justice et police.

L'administration de la justice à Buenos-Ayres repose encore sur la législation, et est environnée des formes espagnoles. C'est dire qu'elle est lente, compliquée, hérissée de procédures et d'écritures, et presque sans publicité.

On compte trois degrés de juridiction, sans parler des juges de paix (*jueces de paz*), et du tribunal des nullités (*tribunal de nulidades*), connu aussi sous le nom de tribunal d'injustice notoire (*injusticia notoria*).

Un mot d'abord des juges de paix; il y en a un pour chaque district de la province, et onze pour la seule ville de Buenos-Ayres. Ils connaissent des conciliations, et, à charge d'appel, des causes dont la valeur n'excède pas 300 piastres papier (100 fr. environ). Ils joignent à ces fonctions judiciaires celles de présidents des colléges électoraux. Quant aux fonctions de juges de simple police qui leur sont dévolues en France, elles sont exercées dans ce pays par un juge spécial (*juez de policia*).

Quatre juges, deux pour les affaires civiles et deux juges criminels (*jueces del crimen*), connaissent de l'appel des justices de paix, et, en première instance, de toutes

les causes civiles et criminelles de la province. Toute l'instruction des affaires et toutes les procédures se font par écrit devant ces divers magistrats, qui tous résident à Buenos-Ayres. Chaque juge prononce seul dans les causes qui lui sont soumises.

Un *fiscal*, organe du ministère public, instruit les affaires criminelles.

L'appel des juges de première instance est porté en seconde instance devant le *juez de alzada* (*alzada*, du verbe *alzar*, hausser, élever); il n'y en a qu'un pour toute la province.

Les causes sont jugées en troisième instance par la cour suprême (*camara*), qui a remplacé l'audience royale. Elle se compose de neuf membres (*vocales*), qui portent le titre de camaristes (*camaristas*). C'est la plus haute fonction judiciaire de la république, et les personnages les plus éminents en sont ou en ont été revêtus. Le ministre des affaires étrangères, don Felipe Arana, et celui des finances, don Manuel Insiarte, sont tous deux camaristes. Le président de cette cour est le docteur don Vicente Lopez, connu par le rôle qu'il a joué dans les premières années de l'indépendance, et par l'hymne national argentin dont il est l'auteur.

Il existe près de la camara un procureur général (*fiscal*) et un substitut (*agente fiscal*). C'est le seul tribunal devant lequel les débats soient quelquefois oraux. Mais cela n'a lieu que dans les affaires d'une grande importance. Un avocat fort occupé nous disait qu'en neuf ans d'exercice il n'avait parlé que cinq fois devant la *camara*.

Le tribunal des nullités (*tribunal de nulidades*), qui remplit l'office de la cour de cassation, a été institué par un décret du 5 décembre 1838. Le mérite de cette création

appartient donc au général Rosas. Pour être admis à ester devant lui, il faut consigner préalablement une amende qui reste au trésor si le demandeur succombe. Cette amende est de 1,000 piastres (330 fr.) pour les causes de la valeur de 8,000 piastres (2,700 fr.); de 1,500 piastres (500 fr.), si la valeur est indéterminée; et de 2,000 piastres (660 fr.), si elle est de 8,000 piastres et au-dessus.

Ce tribunal est composé de cinq juges titulaires (*jueces natos*), et d'autant de suppléants, devant toujours être au complet de cinq membres siégeants dans chaque affaire. Si la cause portée devant le tribunal des nullités a été décidée identiquement par les trois degrés de juridiction, il faut, pour qu'il y ait infirmation, une majorité de quatre voix contre une; autrement la simple majorité suffit.

Indépendamment de ces diverses magistratures, il existe un avocat des mineurs (*defensor de menores*), lequel est le tuteur né des mineurs dont les parents sont décédés ou absents, et préside aux diverses opérations des tutelles. Les pauvres ont aussi un défenseur d'office (*defensor de pobres*).

En matière commerciale il n'existe que deux degrés de juridiction : le tribunal de commerce (*consulado*), composé de juges élus par les notables commerçants, et la *camara* en appel.

Quant aux lois appliquées par ces divers tribunaux en matière civile et criminelle, ce sont les anciennes lois espagnoles dans l'ordre suivant :

1° *La recopilacion de India,* collection des ordonnances spéciales aux colonies;

2° *La ley de partida;*

3° *La recopilacion nueva.*

A cette législation il faut ajouter les lois locales rendues en assez petit nombre depuis 1810.

L'ordonnance maritime de Bilbao constitue la règle en matière commerciale; en cas d'insuffisance de ses dispositions, on y supplée par voie de doctrine, au moyen de la jurisprudence du consulat de Buenos-Ayres et du code de commerce français.

Enfin, le code Napoléon et les jurisconsultes français sont cités comme autorités à l'égal des juriconsultes espagnols, en tant qu'ils s'accordent avec le droit romain; double hommage rendu à la sagesse des lois anciennes et à la clarté des nôtres.

Le principe de l'inamovibilité avait été adopté pour les juges argentins; mais l'inamovibilité est la mère de l'indépendance judiciaire, et cette indépendance ne fait pas le compte des passions politiques. Aussi, au milieu des commotions de toute espèce qu'a éprouvées la province de Buenos-Ayres, et sous l'empire du despotisme républicain qui pèse sur elle, ce grand principe a été mis de côté, que tout juge ne doit être destitué que pour forfaiture. La magistrature argentine est devenue de fait amovible, et soumise aux volontés d'un pouvoir absolu.

Dans la pratique, la justice est lente et compliquée, mais c'est encore plus la faute des institutions que celle des hommes; assez exacte dans le cours ordinaire des choses, on l'accuse de partialité toutes les fois que la politique ou l'intérêt privé des partisans du gouvernement est en jeu.

Telle est, au surplus, la terreur qu'inspirent la sévérité bien connue du général Rosas et la vigilance de sa police, que les crimes contre les personnes et même contre les propriétés sont infiniment rares. Ainsi, on n'a compté que

trois condamnations à mort pour meurtre dans tout le cours de l'année 1846.

Quant aux délits politiques, ils échappent le plus souvent à la justice ordinaire; pour ce genre d'attentats le général Rosas emploie une justice occulte plus prompte et plus redoutable, et les *serenos,* qui veillent à la sûreté de sa capitale, savent au besoin lui rendre bon compte, au milieu des ombres de la nuit, de ceux de ses ennemis qu'une prompte fuite et un exil volontaire n'ont pas soustraits à leurs poignards.

L'administration de la police joue un grand rôle sous le gouvernement du général Rosas, et il faut leur donner à tous deux cette louange, qu'elle remplit admirablement son devoir. La sécurité la plus grande règne dans la ville et dans la campagne, et le plus léger désordre est aussitôt réprimé.

Le département de police (*departamiento general de policia*) a à sa tête un chef qui connaît de tous les délits de simple police, et qui a pour auxiliaires les juges de paix et les alcades.

Ce magistrat dispose en outre d'une force armée considérable, composée d'un corps de *celadores*, espèce de gendarmerie à cheval, et d'un bataillon de gardes de nuit (*serenos*).

Les *celadores* ont été de tout temps recrutés et soldés par le gouvernement; mais, dans le principe, les *serenos* étaient choisis et payés par la municipalité (*ayuntamiento*), au moyen d'une contribution frappée sur les propriétaires. Aujourd'hui, ils continuent à être entretenus de la même manière, mais ils sont nommés par le gouvernement qui les a pris parmi ses partisans les plus ardents.

Le corps des *serenos* ne compte pas moins de 600 hom-

mes militairement organisés et ayant tous un air martial. Il a rendu et rend des services incontestables à la chose publique en général, et au général Rosas en particulier, et représente assez bien tout à la fois des *gardes municipaux* et des *prétoriens*.

Les règlements de police sont fort sévères à Buenos-Ayres et y sont observés avec beaucoup d'exactitude : à cet égard, la législation introduite par Rivadavia, et dont il a été fait mention au chapitre VI de notre second livre, est encore en pleine vigueur. Nous ne nous y arrêterons pas davantage.

CHAPITRE V.

Travaux publics, sciences et beaux-arts.

Les travaux publics constituent une des branches les plus négligées de l'administration de l'intérieur.

Ils étaient placés sous la double direction du département des architectes (*departamiento de arquitectos*) et de la commission centrale des routes (*comision central de vias publicas*).

Ces dénominations indiquent suffisamment la spécialité de chacune de ces deux administrations.

La commission des routes ne remplissant pas son objet (message du gouvernement pour 1846) a été supprimée, et ses attributions ont été dévolues au chef de police. Il est permis de croire que le département des architectes ne répond pas mieux à son institution.

Il y a peu d'édifices publics remarquables à Buenos-Ayres, et tous sont dans le plus mauvais état. La forteresse (*el fuerte*) tombe en ruine. La cathédrale demeure inachevée. La *recoba*, longue suite de portiques en style mauresque, qui décore la principale place, n'est pas mieux entretenue, par suite de l'incurie de la riche famille Anchorena à laquelle elle appartient. Enfin, il n'existe encore ni quai, ni débarcadère.

Quant aux voies publiques, elles sont dans le plus pitoyable état; la plupart des rues ne sont point pavées. Hors de la ville, les routes sont tracées par le passage des voyageurs et des convois de marchandises et de bestiaux; c'est dire qu'elles ne valent pas mieux que nos chemins de traverse.

Ces fâcheux résultats tiennent, d'une part, à l'absence de matériaux convenables, et de l'autre à la parcimonie et à la négligence du gouvernement. La pierre est extrêmement rare et dispendieuse à Buenos-Ayres et dans toute la province; il faut la faire venir des carrières de l'île de Martin-Garcia.

Il y a une quinzaine d'années, une route pavée, conduisant de Buenos-Ayres au bourg de Florès, fut construite à grands frais. Cette route, dont le parcours est de trois lieues et demie, a coûté 2,000,000 de piastres fortes (près de 11,000,000 fr.) et est aujourd'hui presque impraticable, faute d'entretien.

D'un autre côté, le gouvernement, exclusivement préoccupé de politique extérieure et obligé de tenir sur pied une force armée beaucoup trop considérable pour ses ressources financières, ne donne qu'une attention très secondaire, et ne peut accorder que des allocations très insuffisantes aux travaux d'utilité publique.

En douze ans de temps, toute l'activité de l'administration du général Rosas, à cet égard, a été bornée à la création de la route de Buenos-Ayres à la Boca del Riachuelo, petit port situé à trois quarts de lieue de la capitale.

Depuis 1846 seulement, on a jeté les fondations d'un quai; les travaux se poursuivaient, en 1847, avec une certaine ardeur pour le pays, en sorte que cet ouvrage, qui est de première utilité, pourrait être terminé aujourd'hui.

Il existe à Buenos-Ayres une bibliothèque, due dans le principe à la libéralité d'un moine et augmentée par les soins de M. Rivadavia, et un musée fondé par cet administrateur. Ces deux établissements dépendent du ministère de l'intérieur.

La bibliothèque ne manque pas d'une certaine importance par le nombre et le choix des ouvrages dont elle se compose; mais le gouvernement ne prend aucun soin pour l'augmenter. Loin de là, sa négligence est cause qu'une assez grande quantité de manuscrits précieux, provenant des couvents supprimés, ont été soustraits.

Quant au musée, il se compose d'un cabinet d'histoire naturelle dont les pièces pourrissent faute de soin, d'une collection de médailles enfouies dans la poussière, et de quelques objets dont le général Rosas l'a enrichi et auxquels il attribue une grande valeur, comme lui ayant été donnés, ou comme se rattachant à l'histoire de son gouvernement. De ce nombre sont la machine infernale dont ses amis prétendent qu'il faillit être victime en 1841, et la veste d'uniforme que portait Rivera à la bataille d'Arroyo-Grande.

Quant aux sociétés savantes ou littéraires, il n'en existe point, et il ne saurait y en avoir sous un gouvernement

qui redoute toute libre discussion, et qui répugne à multiplier les points de contact et les communications avec l'étranger.

CHAPITRE VI.

Finances. — Papier-monnaie.

Le système financier que le général Rosas a mis en honneur à Buenos-Ayres repose, d'une part, sur la *circulation forcée d'un papier public*, qui n'offre aucune des garanties qu'on exige ordinairement de cette sorte de monnaie, et de l'autre, sur un mode de gestion, dont la régularité apparente déguise, aux yeux du vulgaire, le gouffre béant du déficit et de la banqueroute, et permet cependant au gouvernement de se rendre compte de sa situation.

Le général Rosas, on ne saurait le nier, est un homme d'ordre et de méthode; il veut savoir et il sait en effet ce qu'il dépense et pourquoi il le dépense, et s'il n'administre pas les finances publiques dans le sens le plus favorable à l'intérêt général et à l'avenir de son pays, son système sert au moins ses intérêts personnels, dont il est préoccupé avant tout.

La stabilité de ce système, et partant des fortunes particulières aussi bien que de la fortune publique, est si étroitement liée à son existence individuelle et à la durée de son gouvernement, que tous ceux qui possèdent ont un intérêt direct et pressant à le voir se maintenir. La chute du général Rosas serait indubitablement le signal d'un bou-

leversement complet dans les fonds publics; bouleversement qui aurait pour effet inévitable la banqueroute déclarée de l'État et la ruine de ceux qu'il a enrichis.

Sous ce rapport, la marche suivie par don Juan Manuel dans son administration financière, si déplorable qu'elle soit au point de vue économique, offre un des exemples les plus remarquables de son habileté, ou pour mieux dire, de sa dextérité politique.

Le gouverneur actuel de Buenos-Ayres a, en un mot, *sciemment* érigé un édifice essentiellement précaire de sa nature, mais qui, par cela même, assure à un certain point sa propre stabilité. Nous disons *sciemment*, car ce serait faire injure à l'intelligence véritablement très remarquable du général Rosas, que de supposer qu'il n'ait pas au moins entrevu l'abîme qui se trouve au bout de la voie qu'il parcourt. C'est ce que le plus simple examen des détails où nous allons entrer prouvera suffisamment.

L'origine du papier-monnaie actuellement en circulation à Buenos-Ayres remonte à la loi du 28 janvier 1826, rendue sous la présidence de M. Rivadavia, et qui créa la *banque dite nationale*.

Cette banque émit pour plus de 15,000,000 de piastres en billets et pour 400,000 environ en cuivre.

Au milieu des troubles et de la mauvaise administration de la république, le papier de la banque déchut rapidement. La piastre papier (*peso corriente*), dans le principe, représentait une piastre forte ou *patagon*, c'est-à-dire 5 fr. 20 c. de notre monnaie. En 1835, il fallait 7 1/2 piastres papier pour faire une piastre forte; en d'autres termes, la piastre papier ne valait plus que 0,70 c. Cette dépréciation devint encore plus considérable, lorsque, vers la fin de 1837, le gouvernement s'empara de la haute di-

rection de la banque, et prit le papier à son compte. A l'heure qu'il est, la piastre papier ne vaut guère plus en moyenne que 0,33 c.

Il sera facile de juger de la perturbation que la décadence du papier-monnaie a portée dans toutes les existences, d'après ce qui a eu lieu pour les fonctionnaires publics. Leurs traitements, réglés dans le principe en piastres fortes, sont payés actuellement en billets, sans que le chiffre nominal en ait été modifié. Il s'ensuit que le gouverneur de la province, dont le traitement annuel est de 18,000 piastres, recevait autrefois plus de 90,000 fr., et n'en reçoit pas aujourd'hui plus de 6,000. Les 12,000 piastres du ministre des affaires étrangères, au lieu de 60,000 fr. et au-delà, en représentent à peine 4,000. Le capitaine actuel du port, qui est un des fonctionnaires les plus occupés de l'État, et qui est revêtu du plus grand nombre d'emplois (il cumule onze places), jouit d'un traitement mensuel de 375 piastres, à peu près 125 fr. L'alcaïde de la douane, commandant en second du corps des serenos, a 500 piastres par mois, un peu plus de 160 fr., et ainsi des autres. Aussi tous les employés de l'État volent à qui mieux mieux. Le général Rosas le sait, et il le souffre, parce qu'avant tout il lui faut payer et récompenser ses créatures, et qu'il est d'autant plus assuré de leur dévouement qu'ils se sont plus compromis à son service.

Il est facile de comprendre cette effroyable dépréciation du papier public, si l'on songe que les billets émis par le gouvernement n'offrent aucune hypothèque, ne reposent sur aucune garantie. En France, les biens nationaux, nominativement du moins, étaient affectés à la garantie des assignats. Il n'en est pas ainsi à Buenos-Ayres; le gouvernement ne prend même pas l'engagement de payer *comp-*

tant le montant de ses billets. Ceux-ci ne portent que ces mots.

« *La provincia de Buenos-Ayres reconoce este billete* « *por*. (Suit le chiffre.) »

C'est bien là ce qui s'appelle *battre monnaie sur du papier*, dans toute l'étendue du mot.

Il suit de là que le papier-monnaie n'ayant pas d'autre garantie que l'existence du gouvernement qui l'émet, est soumis à toutes les chances d'instabilité de celui-ci. De là encore les variations énormes et subites que la moindre nouvelle politique fait subir à son cours. Ce cours se règle d'après le change des billets de banque en onces d'or américaines ou espagnoles, dont la valeur intrinsèque, différente suivant le millésime, représente en moyenne 82 fr. 50 c. de notre monnaie, et varie à Buenos-Ayres entre 250 et 350 piastres papier. Un agiotage effréné s'opère sur ces valeurs relatives dans des proportions souvent colossales. Les opérations s'effectuent ordinairement d'une semaine à l'autre, et présentent fréquemment des différences de 3 ou 400,000 piastres. L'exemple suivant donnera une idée exacte de l'importance qu'elles peuvent acquérir dans certaines circonstances.

Le jour même de l'arrivée de M. Walewski, les onces, qui la veille étaient à 320 piastres, tombèrent à 280. Ces mêmes onces, qui étaient à 310 piastres le jour où les négociations furent rompues, montèrent le lendemain à 430 ; différence du plus haut au plus bas cours, 150 piastres, en deux mois de temps.

Des mouvements analogues avaient eu lieu lors de la mission de M. Hood. Et c'est ainsi que la hausse de l'argent étranger constitue la baisse de la monnaie nationale, et réciproquement.

Un autre effet du système en vigueur est la difficulté des transactions. Le cours du papier-monnaie étant à la fois *forcé* et *variable*, personne ne veut s'exposer à être contraint de recevoir en payement, dans des circonstances défavorables, une valeur qui subit d'un jour à l'autre des fluctuations souvent désastreuses pour celui qui en est porteur. Il n'y a dès lors de possible avec sécurité que les opérations au comptant, parce qu'elles permettent un payement en onces d'or, lesquelles ont toujours une valeur intrinsèque. Et encore ce mode de transaction présente-t-il de graves inconvénients, car les onces elles-mêmes n'étant plus à proprement parler un signe d'échange, mais bien une marchandise, éprouvent des variations ; le cours n'en étant point forcé, elles peuvent être refusées à la circulation, et en aucun cas l'exportation ne peut offrir de ressource aux porteurs, car elle est interdite. Il y a plus ; l'or ou l'argent monnayé, venant de l'étranger, ne peut être réexporté, si le propriétaire n'en sollicite l'autorisation dans les trois jours de son arrivée ; ce qui équivaut à une véritable confiscation et nuit à un certain point à l'introduction des capitaux étrangers. Avec de pareils principes, toute entreprise agricole, commerciale ou autre, devient extrêmement difficile et chanceuse. De là, stagnation complète dans toutes les branches de la fortune publique ou privée ; de là, appauvrissement général.

D'après les comptes rendus de l'administration de la banque, publiés par ordre du gouvernement argentin, la circulation du papier-monnaie qui, à la fin de 1837, était de 19,000,000 de piastres, s'élevait à la fin de 1846 à 73,358,540 piastres, c'est-à-dire qu'en neuf ans de temps, elle a presque quadruplé.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que pour avoir le total des billets émis jusqu'à la fin de 1846, il faut ajouter à ce chiffre de 73,358,540 piastres celui de 3,605,854 piastres représentant, d'après les tableaux officiels, le montant des billets perdus, ce qui, pour un peu moins de vingt-un ans, depuis le 28 janvier 1826, époque de la fondation de la banque, jusqu'au 26 décembre 1846, donne une moyenne annuelle de 171,000 piastres, soit environ de 57,000 fr. au taux actuel. Cette perte de billets, due à la mauvaise qualité du papier avec lequel ils sont confectionnés, est une véritable banqueroute d'autant faite au public.

Nous avons déjà fait remarquer qu'en neuf ans de temps, sous l'administration du général Rosas, la circulation du papier-monnaie avait presque quadruplé. Cette émission exagérée a singulièrement contribué à sa dépréciation, et, dans les dernières années, elle a acquis des dimensions vraiment colossales.

En effet, par une déclaration de la fin de 1845, la salle des représentants, renouvelant des précédents déjà connus, mit à la disposition du général Rosas, pour le temps de la lutte actuelle entre la république et les puissances de France et d'Angleterre, *la vie, les biens et jusqu'à la réputation* (*fama*) de tous les citoyens. Et pour que cette manifestation ne fût pas stérile, la salle, par une loi du 16 janvier 1846, autorisa le gouvernement à émettre mensuellement, à partir du 1er novembre 1845, pendant toute la durée du blocus franco-anglais, et trois mois encore après sa levée, pour 2,300,000 piastres de billets.

Il résulte de cette législation tout exceptionnelle une augmentation annuelle de 27,600,000 piastres dans la circulation du papier-monnaie, soit en tout 62,400,000 pias-

tres pour trente et un mois et demi, depuis le 1er novembre 1845 jusqu'au 16 juin 1848, jour de la levée du blocus de Buenos-Ayres par l'escadre française.

CHAPITRE VII.

Finances. — Dette publique.

La création de la dette publique de la province de Buenos-Ayres remonte à l'année 1821. A cette époque, par une loi du 31 octobre même année, toutes les dettes de l'État, antérieures et postérieures à 1810, et consistant en emprunts forcés, traitements de fonctionnaires publics, etc., etc., furent consolidés au moyen d'une émission de rentes 4 et 6 pour 100 : à savoir, 2,000,000 de piastres à 4 pour 100; et 3,000,000 à 6 pour 100. Des réclamations contre l'État, s'élevant à environ 2,000,000 de piastres, tombèrent dans l'arriéré.

Un emprunt de 5,000,000 de piastres, contracté en 1822, pour la fondation d'établissements sur la côte de Patagonie; diverses opérations de crédit, et enfin l'émission toujours croissante du papier, vinrent successivement grossir le chiffre de la dette publique.

Celle-ci, d'après les comptes rendus officiels, s'élevait, le 26 décembre 1846, à la somme de 115,657,796 piastres, ainsi répartie :

1° Papier-monnaie.	73,358,540	piastres.
2° Fonds publics du 4 et du 6. . .	17,762,828	—
3° Billets de la trésorerie.	4,385,600	—
4° Dette classifiée.	1,596,913	—
5° Dette particulière exigible. . . .	18,553,915	—
Total.	115,657,796	piastres.

Nous avons expliqué dans le chapitre précédent l'origine et la constitution du papier-monnaie de la province de Buenos-Ayres, nous n'y reviendrons pas ici.

Les fonds du 4 et du 6 pour 100 sont le résultat de plusieurs créations successives de rentes, depuis le 30 octobre 1821, époque de la première, jusqu'au 28 mars 1840, date du dernier emprunt contracté en Angleterre.

Les 17,762,828 piastres, dont se compose ce chapitre de la dette, se subdivisent ainsi :

Rentes 4 p. cent.	1,069,076, $3\frac{1}{4}$ réaux.
— 6 p. cent.	16,661,520, $\frac{5}{4}$ [1] —

Elles forment le résidu de 54,360,000 piastres de rentes, dont 2,000,000 à 4 pour 100, émises à diverses époques. Un capital de près de 36,000,000 de piastres a été successivement éteint par l'amortissement. Le reste des rentes, dont le capital est hors de la circulation, se monte à 1,007,614 piastres 6 3/4 réaux.

A savoir :

Fonds appartenant à des individus qui n'ont jamais réclamé leurs titres.	17,835 piastres 7 réaux.	
Fonds inaliénables appartenant à des corporations ou à des œuvres pieuses.	989,778	$7\frac{3}{4}$ —
Somme égale.	1,007,614 piastres $6\frac{3}{4}$ réaux.	

Nous passons aux billets de la trésorerie. Ceux-ci, qui figurent pour 4,385,600 piastres, portent intérêt, et cet intérêt, payé assez exactement, a soutenu leur crédit.

[1] Il y a ici, comme il est facile de le voir, une légère différence dans les chiffres officiels. Le total devrait être de 17,730,596 piastres 4 réaux au lieu de 17,762,828 que donnent les documents publiés par ordre du gouvernement de Buenos-Ayres; erreur en plus, 32,231 piastres 4 réaux (la piastre est de huit réaux).

La dette classifiée, montant à 1,596,913 piastres, représente le reste de cette portion des dettes de l'État, antérieures à l'année 1821, qui n'a pas été consolidée à cette époque. Le gouvernement s'exprimait ainsi qu'il suit à son sujet dans son message pour 1847 :

« Le gouvernement s'occupera en son temps de la dette « classifiée, qu'il n'a jamais oubliée. »

C'était dire en termes déguisés qu'elle ne sera jamais payée.

La dette particulière exigible représente, si nos informations sont exactes, le montant de la dette de l'État envers l'ancienne banque nationale. Elle figure annuellement pour 18,553,915 piastres au budget des dépenses; mais, quoique exigible, elle n'est jamais payée, et son remboursement est toujours rejeté d'un exercice à l'autre.

Quelques mots maintenant de l'amortissement.

Tous les ans le gouvernement de Buenos-Ayres consacre une certaine somme à l'extinction des rentes 4 pour 100 et 6 pour 100, dont une partie considérable a été ainsi amortie.

Pendant les douze premières années de l'administration du général Rosas, depuis 1835 jusqu'en 1846 inclusivement, un capital de 29,853,405 piastres a été successivement éteint, ce qui donne une moyenne de 2,487,783 piastres pour la somme appliquée annuellement à l'amortissement.

Le gouvernement dans ses messages, et tous ses organes font sonner bien haut les avantages du système financier en vigueur, et ses heureux résultats. « Grâce à l'admi- « nistration aussi loyale qu'éclairée du général Rosas, « disent-ils, la dette publique est réduite au tiers; les « fonds publics, qui avaient été émis au plus haut, au

« cours de 60, sont maintenant à 96, et telle est la con-
« fiance universelle dans le crédit de l'État, que celui-ci
« est souvent sans trouver l'emploi des fonds destinés à
« l'amortissement, faute de vendeurs, et qu'il a été obligé
« d'en ordonner à diverses reprises le dépôt à l'hôtel des
« monnaies, en attendant qu'il se présentât des titres à
« racheter. »

Le plus simple examen suffit pour démontrer la vanité de ces prétentions, et l'inanité de ces résultats.

Il est très vrai que le chiffre total des rentes 4 pour 100 et 6 pour 100 est réduit au tiers du chiffre primitif; à savoir, de 54,360,000 piastres à 17,762,828 piastres. Mais ce résultat, qui serait véritablement digne d'éloges s'il était réel, n'est qu'apparent.

Il a été obtenu en effet, au moyen de l'émission du papier-monnaie, avec lequel on a remboursé les titres rachetés. En d'autres termes, une dette a été substituée à une autre. Maintenant, de deux choses l'une, ou le papier substitué aux titres primitifs, représente une valeur certaine et sérieuse, et alors l'État n'a rien gagné à l'amortissement; ou bien, il n'a qu'une valeur purement fictive, et alors l'amortissement n'est qu'une banqueroute.

Ce que nous avons dit du papier-monnaie de Buenos-Ayres rend malheureusement la seconde de ces deux hypothèses plus que probable.

Il n'est pas plus exact de dire, comme le font le gouvernement de Buenos-Ayres et ses organes, que les fonds publics ont dépassé leur taux d'émission, et qu'ils ont presque atteint le pair, parce qu'ils sont actuellement à 96. Il ne faut pas perdre de vue que 100 piastres à 4 pour 0/0 ou à 6 pour 0/0, émises au taux de 60, représentaient alors 60 piastres fortes, ou une valeur certaine de 312 fr.,

tandis que 100 piastres, au cours actuel de 96, ne représentent plus en réalité que 96 piastres papier ou que 32 fr.; c'est-à-dire que les fonds publics de la province de Buenos-Ayres, bien loin d'être au pair, sont tombés au dixième de leur valeur d'émission.

L'absence de titres présentés à l'amortissement, loin d'être un indice de prospérité et de crédit, comme le prétendent les publications du gouvernement de Buenos-Ayres, est au contraire la preuve la plus manifeste et la plus palpable de tous les périls de la position financière de ce gouvernement, et la critique la plus amère de son système.

Tout homme tant soit peu réfléchi ne doit avoir aucun empressement à échanger des titres qui ont toujours une valeur quelconque, si dépréciés qu'ils soient, et qui portent intérêt, contre un papier qui n'en donne aucun, et qui ne repose sur rien.

Il est très probable d'ailleurs que tout gouvernement qui succèdera à celui du général Rosas, et qui sera nécessairement contraire d'origine et de principes à celui-ci, ne sanctionnera pas les énormes émissions de papier-monnaie faites dans ces derniers temps, et que, le cas échéant, on verra se reproduire à Buenos-Ayres ce qui s'est passé en Espagne sous le règne absolu de Ferdinand VII, pour les emprunts des Cortès.

Pour compléter ce tableau de la dette publique argentine, nous dirons que le capital total, qui, à la fin de 1846, montait à la somme de 115,657,796 piastres, s'élevait au premier janvier 1848, par suite de l'émission mensuelle de 2,300,000 piastres pendant le cours de 1847, à la somme de 143,257,796 piastres.

Si maintenant on en défalque la somme moyenne de

2,487,783 piastres affectée annuellement à l'amortissement, la république de Buenos-Ayres n'en restait pas moins grevée, au 1er janvier 1848, d'une dette de 140,770,013 piastres, à laquelle ont dû se joindre depuis les excédants de dépense annuelle sur les recettes.

Un pareil résultat d'une administration si vantée dispense de plus amples réflexions [1].

[1] Suivant une notice publiée en 1844 (dans une brochure intitulée : *Affaires de la Plata, pétition et documents*), la dette, dès cette époque, se serait élevée à 161,555,414 piastres, y compris l'emprunt anglais de 1,000,000 sterling contracté en 1825, qui représentait en moyenne une somme de 80,000,000 de piastres ou au minimum de 75,000,000 de piastres suivant le taux moyen de 0,33 centimes que nous avons adopté ici. Cet emprunt était hypothéqué sur des immeubles, et par ce motif, sans doute, le général Rosas ne le fait pas figurer sur le tableau officiel de la dette publique, bien que les garanties sur lesquelles il reposait aient été aliénées; c'est au moins ce qu'affirme l'auteur de cette notice. Il affirme également que les intérêts n'ont pas été payés depuis 1826, ce qui, pour vingt-deux années à 1,500,000 fr. par an (l'emprunt étant contracté à 6 p. cent), donnerait, au commencement de 1848, une somme de 33,000,000 de francs ou 99,000,000 de piastres au cours moyen de 0,33 centimes.

D'après ces diverses bases, la dette argentine se serait élevée, au 1er janvier 1848, à la somme totale de 330,395,117 piastres, ainsi répartie :

1° Dette publique, suivant le tableau officiel du gouvernement argentin.	115,657,796 piastres.
2° Émission de papier-monnaie pendant l'année 1847, déduction faite de l'amortissement.	25,112,217 —
3° Déficit de l'année 1847.	15,625,104 —
4° Capital de l'emprunt anglais de 1825.	75,000,000 —
5° Intérêts. *dito.*	99,000,000 —
Somme égale.	330,395,117 piastres.

Qui au taux de 0,33 centimes représentent la somme relativement énorme de 110,131,702 fr. D'après nos propres calculs, elle ne se serait élevée à la même époque qu'à 156,395,117 piastres, y com-

CHAPITRE VIII.

Finances. — Budget.

Le budget est établi tous les ans très régulièrement par chapitres de recettes et de dépenses, et soumis à la salle des représentants. Mais cette régularité est plus apparente que sincère, car bien que les chapitres de dépenses aient chacun leur intitulé, comme ils ne sont point divisés par articles, la spécialité des dépenses n'est point suffisamment garantie, et une grande marge est ainsi laissée à l'arbitraire.

C'est ainsi qu'on voit figurer tous les jours dans la gazette, sur le tableau des mouvements du trésor, des payements faits à tel ou tel fonctionnaire, avec cette mention qui rappelle passablement les *acquits au comptant* de l'ancien régime « pour l'usage ordonné par Son Excellence. »

Ces tableaux quotidiens, et la récapitulation qui en est publiée officiellement à la fin de chaque mois, ne répandent qu'une publicité fallacieuse sur la gestion des finances. Ils sont très compliqués, très obscurs, toutes les dépenses y sont confondues, et ils ont besoin dès lors d'être remaniés complétement par quiconque veut se faire une juste idée des diverses charges de l'État et de leur importance. Or, c'est là un travail que bien peu de personnes, même parmi les membres de la représentation nationale, sont à même de faire.

Quant au budget lui-même, les chiffres sont groupés de manière à dissimuler le plus possible les inconvénients du

prit le déficit de l'année 1847, soit 52,131,705 fr.; laissant en dehors, bien entendu, l'emprunt anglais qui, ayant été consenti par le congrès général, peut avec quelque raison être considéré par Rosas comme dette collective de la confédération.

système, et surtout le déficit auquel aboutit la balance du compte.

D'après la loi des comptes de 1846, il restait en caisse une somme de 1,585,579 piastres 43 réaux, représentant l'excédant de la recette sur la dépense. Mais cet excédant était illusoire, au moins en partie, le gouvernement n'ayant point, de son propre aveu, pourvu à l'habillement de la troupe et au matériel de la guerre.

Voici *textuellement*, d'après le message de 1847, le budget de cette même année. On y trouve indiquées les différentes branches du revenu de la république. Il faut toutefois observer à cet égard que tous les employés publics sont exempts, en raison des circonstances, de toute espèce d'impôts et de la contribution directe, ce qui diminue d'autant les ressources de l'État.

BUDGET GÉNÉRAL DES APPOINTEMENTS ET DES FRAIS DE L'ANNÉE 1847, EN Y COMPRENANT LES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES, ET EN RÉDUISANT L'ARGENT A MONNAIE COURANTE.

	Monnaie courante.
HONORABLE SALLE DES REPRÉSENTANTS. — Quarante-sept mille sept cent vingt-six piastres. .	47,726
GOUVERNEMENT. — Deux millions sept cent cinquante mille cent quatre-vingt-quinze piastres six réaux.	2,750,195 6
RELATIONS EXTÉRIEURES. — Deux millions cent soixante-deux mille sept cent soixante piastres.	2,162,760
GUERRE. — Vingt-sept millions six cent soixante mille huit cent quatre-vingt-six piastres six réaux.	27,660,886 6
FINANCES, y compris la dette particulière exigible. — Vingt-six millions quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante-cinq piastres cinq réaux et demi.	26,098,645 5½
TOTAL. — Cinquante-huit millions sept cent vingt mille deux cent quatorze piastres un réal et demi.	58,720,214 1½

CALCUL DES RESSOURCES POUR 1847.

	Monnaie courante.
Existence en trésorerie, en lettres et en monnaie courante, en réduisant l'argent à monnaie courante. — Un million cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize piastres quatre réaux et un quart.	1,585,573 4 $\frac{1}{4}$
Idem, à l'Hôtel de la Monnaie, pour les assignations de novembre et de décembre. — Quatre millions six cent mille piastres.	4,600,000
Total des existences. — Six millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-treize piastres quatre réaux et un quart.	6,185,573 4 $\frac{1}{4}$
RÉCEPTORIE.	
Droits d'entrée et de sortie maritime et terrestre, de port, de poste, d'enchères, de grades, de loyers, de baux, d'intérêts, d'abattoirs, de salaisons et de police. — Six millions six cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-seize piastres deux réaux et demi.	6,626,596 2 $\frac{1}{2}$
Contribution directe. — Neuf cent soixante-huit mille sept cent trente-neuf piastres trois réaux et demi.	968,739 3 $\frac{1}{2}$
Timbre, patentes et billets d'enregistrement des marques. — Un million quatre cent soixante-quatorze mille deux cents piastres.	1,474,200
TRÉSORERIE.	
Recettes extraordinaires. — Cent mille piastres.	100,000
Vente de cuirs. — Cent quarante mille piastres.	140,000
Total des ressources. — Quinze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent neuf piastres deux réaux et quart.	15,495,509 2 $\frac{1}{4}$
Déficit. — Quarante-trois millions deux cent vingt-cinq mille cent quatre piastres sept réaux et un quart.	43,225,104 7 $\frac{1}{4}$
Total des ressources, y compris le déficit. — Cinquante-huit millions sept cent vingt mille deux cent quatorze piastres un réal et demi. . . .	58,720,214 1 $\frac{1}{2}$

On remarquera que la balance du compte est établie de manière à faire entrer le déficit en recette et à le dissi-

muler ainsi au premier coup d'œil. Quoi qu'il en soit de ce petit artifice d'arithmétique, le déficit bien et dûment constaté n'en est pas moins de 43,225,104 piastres 7 1/4 réaux. Pour le couvrir, le gouvernement de Buenos-Ayres n'avait d'autres ressources que l'émission mensuelle de 2,300,000 piastres de papier-monnaie, ce qui laissait toujours à la fin de 1847 un déficit de 15,625,104 piastres 7 1/4 réaux.

Il ne sera pas sans intérêt de comparer ce budget du général Rosas avec le premier budget de M. Rivadavia [1]. Celui-ci embrasse les dépenses et les revenus de la république pendant les années 1822 et 1823, évalués en piastres fortes, seule monnaie en usage à cette époque.

Pendant ces deux années, la dépense fut de 4,601,074 piastres 4 1/4 réaux, soit 2,300,537 piastres 2 1/8 réaux par an; la recette fut de 4,581,594 piastres 2 8/4 réaux, ou de 2,290,797 piastres 1 3/8 réaux par an. Déficit 19,480 piastres 1 1/2 réal pour les deux années, ou 9,740 piastres 3/4 réal pour un an.

Faisant maintenant la réduction en francs des deux budgets, l'un calculé en piastres fortes à raison de 5 fr. 20 c., l'autre en papier sur le pied de 0,33 c. par piastre, on trouve les résultats comparatifs suivants :

	BUDGET DE 1823.	BUDGET DE 1847.
Dépenses. . .	11,962,792 fr.	19,573,404 fr.
Recettes. . . .	11,912,144	5,165,036
Déficit. . . .	50,648 fr.	14,408,368 fr.

[1] Voir pour ce budget de M. Rivadavia, ainsi que pour le texte des principaux actes de l'administration de cet homme d'État, l'important ouvrage de M. Varaigne, *Esquisses historiques, politiques et statistiques de Buenos-Ayres*, Paris 1826.

Ainsi, le régime financier du général Rosas, comparé à celui de M. Rivadavia, présente une augmentation de 7,610,612 fr. dans les dépenses, une diminution de 6,747,108 fr. dans les recettes, et partant un accroissement de déficit de 14,357,720 fr.

Il est évident qu'un pareil régime, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, ne peut conduire qu'à la ruine financière du pays.

CHAPITRE IX.

Armée et marine.

L'état militaire de la province de Buenos-Ayres est environné de grandes obscurités, et cela se conçoit : le gouvernement argentin ayant, dans l'état de crise où il se trouve actuellement, un intérêt visible à garder le secret de ses forces et à en exagérer le nombre.

Cet état de crise d'ailleurs, combiné avec le régime des pouvoirs extraordinaires, crée une foule de circonstances exceptionnelles qu'il est assez difficile de distinguer des circonstances normales.

En ce moment, toute la population de la province peut être considérée comme étant sous les armes, soit dans les rangs de l'armée de ligne, soit dans ceux de la milice. Tout sujet de la république doit le service militaire à la patrie depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à celui de soixante, et cela à la première réquisition. D'ailleurs, Rosas,

comme général en chef de la prétendue confédération, peut incorporer dans les troupes réglées les contingents des autres provinces.

Il est donc impossible d'évaluer exactement le chiffre des forces dont il peut disposer. Suivant quelques renseignements, l'armée de ligne seule serait forte de 25 à 30,000 hommes. Suivant d'autres données, les troupes réglées et la milice ne dépasseraient pas 35 à 40,000 hommes. Cette dernière évaluation, bien que déjà fort élevée, paraît plus vraisemblable; la population de la province étant, d'après l'opinion la plus généralement reçue, de 200,000 âmes, ce qui donnerait un homme armé sur cinq personnes.

La milice se divise en active et passive; en d'autres termes, en milice mobilisable ou non mobilisable. Mais cette division est évidemment arbitraire dans un pays où tout se fait plus ou moins arbitrairement.

Elle est organisée par bataillons. La ville seule de Buenos-Ayres met sur pied onze bataillons, un pour chacune de ses onze justices de paix. Il y en a treize autres pour chacun des treize districts de la campagne.

Les différents corps de milice sont astreints à un jour d'exercice par semaine. Ce jour-là, tous les citoyens sont sous les armes, tous les magasins sont fermés, et tous les travaux suspendus pendant la durée de l'exercice.

Quant à l'armée de ligne, elle se recrute par engagements volontaires et par enrôlements forcés; mais, en réalité, les hommes sont le plus souvent arbitrairement incorporés : certains délits entraînent, comme châtiment, l'obligation du service militaire. Cette disposition n'est pas de nature à ennoblir l'état militaire et à relever l'esprit de l'armée. En somme, le mode de recrutement au-

jourd'hui en vigueur n'est autre que celui de *la presse.*

Par une conséquence du même système d'arbitraire, la durée du service est en fait illimitée, le gouvernement étant autorisé, en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, à retenir les hommes sous les drapeaux tant qu'il en a besoin. Et il use largement de cette faculté.

L'inspection générale de l'armée remplace le ministère de la guerre. Elle est dirigée, sous l'autorité et l'impulsion du gouverneur lui-même, par le général don Augustin de Pinedo, qui porte le titre d'inspecteur et commandant général des armées (*inspector y comandante general de las armas*).

Cet officier général a sous lui un chef d'état-major du rang de colonel, lequel est qualifié de premier officier (*official mayor*) de l'inspection générale; il dispose, en outre, de plusieurs employés.

Les bureaux de la guerre sont établis dans le fort de Buenos-Ayres. Comme toutes les autres administrations du pays, ils ne possèdent d'autre influence que celle que leur communique la volonté du général Rosas.

L'état-major général de l'armée se compose de deux classes d'officiers généraux : les uns, qualifiés littéralement de colonels majors (*coroneles mayores*), répondent à nos généraux de brigade; les autres portent le titre ancien de brigadiers (*brigadieres*), et représentent nos généraux de division.

Il n'y a que trois brigadiers dans toute l'armée de Buenos-Ayres : le général Rosas, le général Alvear, actuellement ministre de la république à Washington, et enfin le général Soler.

Les autres grades sont ceux de :

Colonel (*coronel*),

Lieutenant-colonel (*comandante*),
Chef de bataillon (*sargento mayor*),
Capitaine (*capitan*),
Lieutenant (*teniente*),
Sous-lieutenant ou enseigne (*sub teniente o alferez*).

L'avancement est complétement arbitraire, Rosas ayant, comme général en chef, et en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, une autorité discrétionnaire et absolue sur l'armée.

Quant aux sous-officiers, les Argentins ne connaissent que des sergents (*sargentos*) et des caporaux (*cabos*).

Les mêmes dénominations sont usitées pour la cavalerie et l'infanterie.

Bien que le budget de la guerre soit relativement énorme, et qu'il absorbe à lui seul presque toutes les ressources de la république, l'armée argentine est une des plus mal payées du monde. Un brigadier ne reçoit que 500 piastres papier par mois, un colonel major 300, et ainsi des autres; ce qui, pour le grade le plus élevé, ne donne réellement qu'un traitement de 2,000 francs.

Telle est la misère des officiers, que, parmi ceux qui sont en disponibilité, beaucoup ne peuvent se présenter, faute d'uniforme, aux cérémonies publiques, auxquelles le décret du 29 juillet 1835 leur prescrit cependant d'assister.

On a vu à l'article finances que l'habillement du soldat reste des années entières sans être suffisamment renouvelé; il en est de même du matériel. Aussi toutes ces troupes sont-elles, en général, mal vêtues et mal armées.

Quelques corps cependant font exception et ont une apparence plus respectable, ceux-là surtout qui se trouvent au Cerrito avec le général Oribe.

La discipline est plus que sévère; les moindres délits

sont rigoureusement punis ; mais sur le théâtre de la guerre, la tolérance des chefs n'a que trop souvent autorisé la licence du soldat.

Nous n'avons pu nous procurer le chiffre exact de la force de l'armée de Buenos-Ayres, en bataillons et en escadrons. Il en est de cela comme de sa force numérique, que le gouvernement cache soigneusement.

Il est à remarquer, au surplus, que les Argentins se servent indifféremment des mots de *régiment*, de *bataillon*, et d'*escadron* pour la cavalerie et pour l'infanterie, et qu'ils les emploient comme synonymes. Le terme de *division* paraît toutefois plus spécialement affecté à désigner les corps de cavalerie.

L'unité pour chaque arme est la compagnie (*compañia*). Celle-ci est forte de 100 à 120 hommes, et compte cinq officiers, un capitaine, deux lieutenants et deux enseignes.

Chaque bataillon d'infanterie se compose de six compagnies, ce qui porte la force moyenne des bataillons à 600 hommes ; mais ils sont rarement complets.

La cavalerie se compose de dragons, hussards et lanciers. Il y a aussi un corps de cuirassiers.

Le régiment ou division de cavalerie se subdivise en quatre et même six compagnies, ce qui donne une force moyenne de 400 hommes pour chaque division.

Les différents corps des deux armes se distinguent par des noms qui leur sont propres, ou par des numéros, ou même par les noms de leurs chefs respectifs.

D'après nos informations, l'infanterie compterait vingt et un bataillons, dont un de grenadiers (garde argentine), un de nègres (*del restaurador*), un de la marine et un de *serenos* : elle devrait présenter un effectif de 12,600 hommes, à 600 hommes par bataillon.

Il y a en outre un corps et une compagnie isolée de la garnison de Martin-Garcia.

La cavalerie se composerait de quinze régiments ou divisions, lanciers pour la plupart. Il y a une division de cuirassiers (*escolta libertad*), un régiment de dragons du fort Federacion, et un de hussards, dit d'Areco.

La force totale de la cavalerie monterait à 6,000 hommes, à 400 hommes par régiment.

Il y a en outre une compagnie de cavalerie de la garde du gouverneur (*escolta de Su Escelencia*) et un certain nombre d'Indiens auxiliaires qui combattent par tribus sous les ordres de leurs caciques. On en compte 4 ou 500 au camp de Santos-Lugares, situé à trois lieues de la capitale.

Il n'y a pas de corps d'artillerie proprement dit. Une batterie de quatre bouches à feu, dont deux de six et deux de huit, est affectée au service de chaque bataillon. Chaque pièce est servie par sept hommes; hors de là, il n'existe qu'une compagnie d'artillerie volante.

Il n'y a pas non plus de corps du génie. Tous les travaux attribués à cette arme sont effectués, sous la direction d'officiers pris dans l'armée, par les vagabonds ou délinquants employés aux travaux publics en vertu des lois de la province.

Si maintenant on récapitule l'effectif général de l'armée de Buenos-Ayres, on aura les résultats suivants :

Infanterie.	12,600
Cavalerie.	6,000
Total.	18,600

Il faut ajouter à ce chiffre celui des corps hors cadre, qu'on ne peut guère évaluer à moins de 3,000 hommes,

ce qui porterait en tout à 21,600 hommes la force des troupes régulières dont dispose Rosas.

On a vu que la milice, tant active que passive, de la ville et de la campagne forme vingt-quatre bataillons, soit 14,400 hommes, à 600 hommes par bataillon. On peut donc évaluer à 36,000 le nombre d'hommes que le gouvernement de Buenos-Ayres tient actuellement sous les armes, soit dans les rangs de la milice, soit dans ceux de la ligne. Ce chiffre est évidemment le plus élevé qu'il soit raisonnablement possible d'admettre.

L'armée de ligne est répartie en sept divisions, qui portent la dénomination pompeuse d'armées, ce sont :

1° L'armée de la capitale ;

2° Celle de Santos-Lugares ;

Toutes deux sont aux ordres du général don Augustin de Pinedo.

3° L'armée du Nord, que commande le général Mancilla, beau-frère du gouverneur ;

4° Celle du Sud, aux ordres de don Prudencio Rosas, son frère.

5° Celle du centre, commandée par le général Angel Pacheco, dont le quartier-général est à Lujan.

6° L'armée de la frontière, également aux ordres du général Pacheco ;

7° Le corps auxiliaire de la Bande orientale, à la disposition du général Oribe.

La république possède un certain nombre de points fortifiés ; ce sont des redoutes, des camps retranchés ou des forts en terre. Ils forment un réseau non interrompu qui couvre le territoire de la province au nord, à l'ouest et au sud, et le protége contre les Indiens sauvages. A l'est, la Plata forme une barrière naturelle, et les bas-fonds qui

s'étendent le long des côtes en rendent l'approche difficile. Des batteries sont établies sur les points de débarquement.

La capitale n'est nullement fortifiée; le vieux fort qu'elle possède est en mauvais état. La passe nord de la petite rade est défendue par neuf pièces, dites de la *commandance*. Une autre batterie défend la passe sud et le petit port de la Boca-del-Riachuelo. Il n'existe pas d'autres ouvrages autour de Buenos-Ayres. A trois lieues nord-ouest de la capitale se trouve le camp retranché de Santos-Lugares, protégé par un blockhaus.

Les autres points fortifiés du territoire de la république dans l'intérieur sont, en allant du nord au sud, les forts :

1° de Lujan;
2° d'Areco;
3° du 25 Mai;
4° Independencia;
5° Federacion;
6° Argentino;
7° del Carmen;
8° del Azul;
9° de Bahia-Blanca;
10° de Patagones.

Les deux derniers sur la côte de Patagonie.

Les querelles extérieures de la république ont porté deux fois un coup funeste à sa marine : la première fois en 1829, la seconde en 1845.

L'escadre argentine se divisait alors en deux escadrilles, dites du Parana et de l'Uruguay, et se composait des navires suivants :

Le 25 Mai (corvette);

Le San-Martin (brick);
Le Procida (brick);
La Fama (goëlette);
La Palmar (goëlette);

Et de quelques autres bâtiments légers.

Il ne restait plus, en 1847, à la république qu'une canonnière délabrée, échouée dans le Parana, et son amiral, l'*invincible* général Brown, comme le qualifient les publications du gouvernement de Buenos-Ayres.

CHAPITRE X.

Portrait du général Rosas. — Conclusion.

Ce tableau de l'administration de la province de Buenos-Ayres ne serait pas complet si nous ne revenions ici sur le caractère du général Rosas; car, revêtu de pouvoirs dictatoriaux, doué d'une intelligence transcendante parmi les siens, et remarquable partout ailleurs, ce chef résume en lui seul tout le gouvernement, et l'influence de son caractère, de ses principes, de ses idées, se retrouve en tout et partout.

En réunissant ici les traits épars du portrait politique du général Rosas, nous tomberons sans doute dans quelques répétitions inévitables, car elles sont nécessaires à son ensemble; le lecteur les excusera par ce motif.

Doué d'une volonté réfléchie et persistante, don Juan Manuel est essentiellement un homme de gouvernement absolu.

Quoique la force, c'est-à-dire le principe des gens qui n'ont pas de principes, soit la base de son gouvernement, et qu'il consulte surtout dans sa politique les nécessités de sa position personnelle, il se plaît beaucoup à passer pour un homme de conviction raisonnées. Il affiche une grande horreur pour les sociétés secrètes, les loges (*lojias*) comme il les appelle, quoique la *mazorca* qu'il a fondée, ne fût autre chose qu'une société secrète, rendue publique par ses excès. Il s'indigne qu'on puisse lui supposer la moindre affinité avec les révolutionnaires ennemis de l'ordre social; et, comme homme d'État, il affecte dans ses maximes une grande austérité qui n'existe pas dans ses mœurs privées. « Je sais, dit-il dans ses entretiens, que l'exemple doit « partir d'en haut pour les peuples. »

Il a justifié, jusqu'à un certain point, ses prétentions et ses discours, en rétablissant l'*ordre matériel* dans le pays et dans l'administration, en faisant respecter les lois civiles, et en entourant sa dictature des formes constitutionnelles en vigueur avant lui.

Il porte une grande activité et une grande surveillance dans tous les détails de l'administration; travaille assidûment quinze à seize heures par jour à l'expédition des affaires publiques, et ne laisse rien passer sans un minutieux examen. Aussi, comme il le dit lui-même, *tout le poids de la responsabilité gouvernementale retombe sur lui.*

Ainsi :

1° Sécurité publique;

2° Justice suffisante;

3 Ordre (apparent du moins) dans les finances, voilà les principaux résultats de son gouvernement à l'intérieur.

Mais à côté de ces résultats honorables, il en est d'autres qui le sont beaucoup moins, qui tiennent à la situation du

général Rosas, et à la nature de son éducation et de son caractère.

Porté au rang suprême par l'astuce, le général Rosas a vu sa domination violemment attaquée, et il n'a su se maintenir que par la force. Vindicatif et impérieux par éducation et par tempérament, il s'est précipité dans le despotisme, et a fait à l'intérieur bon marché de la liberté dont il avait beaucoup parlé, comme ces hommes que dépeint Tacite, qui la mettent en avant pour renverser le pouvoir existant, et qui, maîtres de l'empire, s'attaquent alors à elle[1]. De là, ces actes sanguinaires qui répandent autour de lui une auréole de terreur.

De là encore ces faveurs exorbitantes, qu'il est obligé d'accorder à des hommes perdus, mais que leurs vices, leurs crimes, et ses bienfaits lient irrévocablement à sa destinée, qui sont prêts à tout oser pour lui, et dont la prospérité est une insulte à la morale et à la misère publiques.

De là enfin, le système d'oppression légale qu'il fait peser sur tous ses ennemis, et, il faut bien le dire, sur la partie la plus polie, la plus éclairée de la nation.

Homme de la campagne, Rosas a été en effet le chef de la réaction des hommes de la campagne contre l'influence prédominante de la ville.

Imbu des préjugés de l'orgueil castillan, il déteste en masse les étrangers, dont les bras et les capitaux pourraient enrichir son pays, et il ne leur accorde qu'une hospitalité avare.

Agriculteur de naissance, par éducation et par goût, il ne fait que peu de cas de l'industrie. Cette prédilection lui a

[1] Ut imperium evertant, libertatem præferunt; si perverterint, libertatem ipsam aggredientur. (*Annal.* XVI, 22.)

inspiré quelques bonnes mesures ; il prêche d'exemple dans ses propriétés qui sont parfaitement administrées et cultivées. Il a encouragé la culture des céréales, et celle-ci s'est améliorée sous l'empire du droit d'importation très élevé dont il a frappé les blés que Buenos-Ayres demandait auparavant à l'Amérique du Nord. Sous d'autres rapports, il a dépassé le but.

Nourri dans les maximes exclusives du droit colonial espagnol, il ne comprend et n'admet le négoce qu'entouré de tarifs prohibitifs et de rigueurs douanières.

De là, stagnation dans le commerce et l'industrie, négligence complète des objets d'utilité matérielle.

Par contre, le général Rosas est fortement préoccupé des moyens par lesquels un gouvernement peut agir sur le moral des peuples.

C'est ainsi qu'il attache une grande importance aux matières relatives à l'instruction publique ; car pour lui l'instruction publique et la religion sont des moyens d'influence politique.

C'est par le même motif qu'il intervient activement dans la presse périodique. Il soudoie des journaux en France, en Angleterre, en Portugal, au Brésil, aux États-Unis, et dirige immédiatement lui-même ses journaux de Buenos-Ayres, la *Gazette mercantile*, *l'Archivo americano* et le *British Packet*.

Chacun des articles que publient ces dernières feuilles est écrit ou dicté, ou tout au moins revu et corrigé par le général Rosas lui-même ; chacun d'eux est conçu, soit en vue de l'Europe, soit en vue de l'Amérique, a un but précis, et doit produire un effet déterminé.

La Gazette mercantile, plus spécialement destinée à l'intérieur de la confédération, reproduit quotidienne-

ment la même polémique; le général Rosas veut qu'il en soit ainsi : « Les communications sont si difficiles, dit-il, « que sur trente numéros, vingt-neuf peuvent se perdre; il « faut donc que le trentième apprenne à ses lecteurs ce « que les vingt-neuf autres lui auraient appris. »

L'Archivo Americano, revue rédigée en trois langues (espagnol, anglais et français), par don Pedro de Angelis, s'adresse à l'Europe en général. Le *British Packet*, journal écrit en anglais, comme son titre l'indique, sert d'organe au gouvernement argentin, vis-à-vis du commerce britannique.

Si don Juan Manuel comprend parfaitement l'action de la presse, il n'a pas moins bien compris la puissance de la discipline militaire. Il s'occupe avec un soin tout particulier de l'armée, dont il a fait un de ses principaux appuis, et qu'il a portée à un chiffre ruineux pour ses finances et menaçant pour ses voisins.

C'est que le général Rosas est animé de pensées ambitieuses et envahissantes. Dans son horizon, il a l'instinct des grandes choses, et il est d'ailleurs trop sagace et trop avisé pour ne pas comprendre que tout gouvernement, si absolu qu'il soit, a besoin de s'appuyer en quelque point sur l'opinion publique.

Son aversion pour les étrangers, son mépris pour l'industrie et le commerce, sa prédilection pour l'agriculture, sont autant de traits qu'il a de communs avec la faction qui l'appuie, et sur lesquels il a su fonder son crédit et sa popularité.

Il a été plus loin; il s'est posé comme le champion de l'indépendance américaine, menacée, selon lui et ses adhérents, par l'invasion des populations, des mœurs et des idées européennes, et par les vues ambitieuses des

gouvernements de l'ancien monde. Et cette pensée, hardiment exprimée, a singulièrement rehaussé sa réputation, non-seulement aux yeux des siens, mais encore aux yeux de tous les peuples transatlantiques, y compris les Américains du Nord. Aussi ses admirateurs le saluent-ils du nom de *grand Américain*.

Le général Rosas nourrit une autre pensée dont l'ambition est de nature à flatter également l'orgueil de son peuple : reconstruire l'ancienne vice-royauté de Buenos-Ayres, en réunissant dans un seul faisceau les provinces argentines, en soumettant le Paraguay récalcitrant, et en ressaisissant, au moins indirectement, sur la Bande orientale l'influence que le traité de 1828 a fait disparaître. Tel est évidemment son plan.

Mais ses vues d'agrandissement, et surtout son système *américain*, l'ont précipité dans des exagérations qui peuvent, dans un temps donné, lui devenir funestes, et encore plus à son pays. Dès à présent, l'accroissement démesuré d'une puissance militaire, qui absorbe à elle seule 27,000,000 de piastres sur un budget de 31,000,000 en recettes, l'a conduit à un système financier qui n'est autre que la banqueroute organisée. Ses allures menaçantes excitent à bon droit les craintes du Brésil, du Paraguay, et même de la Bolivie. Enfin, son attitude vis-à-vis de l'Europe, les ménagements dont il a été l'objet, en exagérant son prestige parmi les siens, ont rendu sa position d'autant plus difficile. Sa puissance, en effet, est toute d'opinion; tout point d'arrêt dans sa marche est pour lui un danger; toute concession, tout pas rétrograde peut être le signal d'une décadence d'autant plus rapide qu'il s'est élevé à une plus grande hauteur.

Nous savons que les défenseurs du général Rosas nient

qu'il ait ces projets, et en cela ils lui font injure ; car l'ambition de desseins aussi vastes serait la meilleure justification de ses actes, et l'éclat du but colorerait les moyens. Ils lui font donc, nous le répétons, un essentiel desservice, en représentant comme un homme désintéressé et pacifique ce turbulent ouvrier de plans audacieux et d'incessantes discordes. Ils ne manquent pas moins à leur vérité, lorsqu'ils disent et font dire à quelques esprits distingués, mais trompés, que nous regrettons de trouver à leur suite, « que ce gouvernement est stable, régulier, protecteur « pour l'étranger comme pour l'indigène [1]. »

Un gouvernement n'est pas stable, lorsqu'il ne s'appuie que sur le prestige dont il a su s'environner ; lorsqu'il tient à la présence, à la vie, à la santé d'un seul homme, et que cet homme, uniquement préoccupé du présent, n'a rien fondé pour l'avenir.

Un gouvernement n'est pas régulier par cela seul qu'il affecte la régularité dans ses formes ; il n'est pas régulier, lorsqu'il a la dictature pour base et pour essence, car la dictature est l'absence de toute règle.

A tous ces points de vue, le gouvernement du général Rosas n'est donc ni stable ni régulier.

Il n'est pas davantage protecteur pour l'étranger comme pour l'indigène ; car l'indigène comme l'étranger n'a pas d'autre garantie de son existence que la volonté du général Rosas ; or, cette volonté invariable, mais invariable uniquement dans le soin de sa conservation et de sa grandeur, se plie à tous les moyens, ne se soumet point aux règles du juste et de l'injuste, et ne recule dès lors ni devant aucune violence, ni devant aucune hypocrisie.

[1] Rapport de M. de Mareuil, du 14 juillet 1849.

Il est incontestable que le général Rosas a pour lui la durée; que là où tant d'autres ont échoué, il a su se maintenir par tous les ressorts de la politique; qu'il a assuré la perpétuité viagère de son pouvoir en ne laissant rien à mettre à sa place. Mais il est non moins certain que sa mort laissera son pays sans commerce, sans industrie, à bout de ressources financières, et démoralisé par le despotisme qu'il lui a infligé.

Tel est l'homme qui tient dans sa main les destinées de l'Amérique du Sud, pour peu que la France les lui laisse prendre; telles sont ses vues; tel est son gouvernement.

Nous avons rempli jusqu'au bout la tâche que nous nous étions imposée en faisant connaître, autant qu'il est en nous, les républiques de la Plata, leurs antécédents, leur constitution, leur histoire, dans les rapports qu'elles ont avec la France. Nous avons apporté dans ce travail toute l'exactitude, toute l'impartialité dont nous sommes capable. Nous n'avons peut-être pas dit tout ce qu'il était possible de dire; mais nous avons la conscience de n'avoir omis aucun fait essentiel. Nous avons cherché à être vrai avant tout.

Nous avons eu occasion d'apprécier la conduite d'hommes publics que nous avons eu l'honneur d'approcher quelquefois; la liberté avec laquelle nous avons parlé de leurs actes leur sera la meilleure preuve du respect que nous portons à leur caractère.

Peut-être, si nous n'avions consulté que l'intérêt de notre position personnelle, aurions-nous mieux fait de garder le silence; mais, dans les temps où nous sommes, nous croyons que le premier devoir de tout bon citoyen est de dire ce qu'il croit utile à son pays. Et, à cet égard, nous ne regretterons pas notre travail, si les détails et les

faits qu'il renferme peuvent contribuer à prouver combien il importe à la France :

D'affermir dans l'Amérique du Sud son renom et son influence légitime ébranlés ;

De maintenir l'indépendance de Montevideo, et par cela même de conserver un débouché dont notre commerce et dont notre navigation ont un impérieux besoin, et où ils ne demandent qu'à prospérer ;

De soustraire le Brésil aux dangers dont le menacerait le voisinage de la confédération argentine, si l'État oriental venait à disparaître, et de garantir ainsi l'existence de notre principal marché dans l'Amérique méridionale ;

De tenir ouvert enfin, non seulement à notre commerce et à notre marine marchande, mais encore à l'émigration des classes souffrantes, un pays où elles puissent acquérir plus facilement les conditions d'aisance auxquelles elles aspirent ; en même temps qu'elles renouvelleront ou accroîtront par la France, et au profit de la France, de l'Europe, et de l'Amérique entière, la prospérité de ces riches contrées, qui ont été autrefois, aux mains de l'Espagne et du Portugal, un si puissant instrument de grandeur, et qui, devenues indépendantes, sont appelées dans la postérité, à prendre rang parmi les empires.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

AVANT-PROPOS. 1

LIVRE PREMIER.

DOMINATION ESPAGNOLE DANS LE RIO DE LA PLATA, DE 1508 A 1810. 9

CHAPITRE I. — Tableau des possessions espagnoles dans le Rio de la Plata. — État du pays à l'époque de la conquête. 9

CHAPITRE II. — Découverte du Rio de la Plata. — Expédition de Cabot. — Expédition de Mendoza et d'Ayolas. — Fondation de Buenos-Ayres et de l'Assomption. — Guerre avec les Indiens. — Progrès de la conquête. — Fondation définitive de Buenos-Ayres par Garay (1508-1580). 15

CHAPITRE III. — Histoire intérieure des provinces de la Plata sous la domination espagnole depuis la fondation définitive de Buenos-Ayres. — Coup d'œil sur l'administration et le commerce de cette colonie. — Division de la population en deux classes. — Guerres des Espagnols et des Indiens (1580-1810). 22

CHAPITRE IV. — Missions des jésuites au Paraguay. — Leur fondation. — Leur histoire. — Expulsion des jésuites (1611-1768). 27

CHAPITRE V. — Querelles territoriales des Espagnols et des Portugais. — Fondation de la Colonia del Sacramento, de Montevideo et de Maldonado. — Traité de limites de 1777 (1495-1801). 32

Pages

CHAPITRE VI. — Action et tentatives de la France dans l'Amérique du Sud. — Colonisation des Malouines. — Démêlés entre l'Angleterre et l'Espagne au sujet de ces mêmes îles. — Pacte de famille. — Politique de la France envers l'Espagne. — Avant-coureurs de la révolution américaine (1555-1804). 39

CHAPITRE VII. — Guerre de 1804 entre l'Espagne et l'Angleterre. — Expédition des Anglais contre Buenos-Ayres en 1806. — Description de Buenos-Ayres. — Première défaite des Anglais. — Expédition de 1807. — Description de Montevideo et de Maldonado. — Prise de ces deux places. — Seconde défaite des Anglais devant Buenos-Ayres (1804-1810). 44

CHAPITRE VIII. — Fin de la domination espagnole. — Révolution de Buenos-Ayres (1808-1810). 51

LIVRE DEUXIÈME.

INDÉPENDANCE ET CONSTITUTIONS (1810-1829). . . . 56

CHAPITRE I. — Causes générales de la séparation définitive des colonies espagnoles. — Fausses démarches des cortès de Cadix et de Ferdinand VII. — Caractère démocratique de l'Espagne et du peuple espagnol (1810-1816). 56

CHAPITRE II. — Guerre de l'indépendance. — Administration de la junte suprême de Posadas et de Puyrredon. — Congrès général de San Miguel de Tucuman. — Déclaration d'indépendance (1810-1816). 65

CHAPITRE III. — Histoire des provinces argentines. — Origine des partis qui les divisent. — Fédéraux et Unitaires. — Congrès constituant de 1819. — Dissolution du congrès. — Triomphe momentané du parti fédéral. — Traité de la Capilla del Pilar (1816-1820). 70

CHAPITRE IV. — Revers du parti fédéral. — Révolutions successives à Buenos-Ayres. — Avénement du colonel Rodriguez. — Apparition de Don Juan Manuel Rosas sur la scène politique. — Ses antécédents. — Affaire du 5 octobre 1820 (1819-1820). 75

CHAPITRE V. — Triomphe du parti unitaire. — Administration de Rodriguez, de Las Heras et de Rivadavia. — Portrait de ce dernier. — Son influence dans toutes les affaires de l'État et dans toutes les branches de l'administration publique (1820-1826). 81

Pages

CHAPITRE VI. — Action de Rivadavia sur le régime intérieur de la province de Buenos-Ayres. — Lois sur la constitution et sur le droit public interne. — Lois en matières religieuses. — Établissements de bienfaisance. — Instruction publique. — Finances. — Fondation de la banque nationale. — Décrets et règlements sur l'émigration étrangère (1820-1826). 85

CHAPITRE VII. — Politique extérieure de Rivadavia. — Traités avec les États américains. — Congrès de Panama. — Attitude de Rivadavia vis-à-vis de l'Europe. — Déclaration de principes de 1821. — Décret sur la guerre de Course. — Traité avec l'Angleterre. — Traité préliminaire avec l'Espagne (1820-1825). 91

CHAPITRE VIII. — Politique de la restauration dans la question des colonies espagnoles. — Sa conduite par rapport aux États de la Plata (1820-1829). 98

CHAPITRE IX. — Efforts de Rivadavia pour fonder l'unité nationale. — Congrès constituant de 1824. — Loi fondamentale. — Constitution de 1826. — Refus des provinces. — Chute de Rivadavia. — Dissolution du congrès (1820-1827). 106

CHAPITRE X. — Anarchie des provinces. — Gouvernement de Dorrego à Buenos-Ayres. — Soulèvement de Lavalle et du parti unitaire. — Mort tragique de Dorrego. — Démêlés du général Lavalle avec la France. — Sa chute. — Avénement de Don Juan Manuel de Rosas (1827-1829). 111

CHAPITRE XI. — Histoire de la Bande orientale. — Prise de Montevideo sur les Espagnols. — Gouvernement d'Artigas. — Invasion des Portugais. — Réunion de la Bande orientale au Portugal et ensuite au Brésil. — Troubles dans la Bande orientale. — Négociations entre le Brésil et la république argentine. — Soulèvement de la province orientale (1810-1825). 117

CHAPITRE XII. — Rupture entre la république argentine et le Brésil. — Déclaration de guerre du Brésil. — Guerre entre les deux États. — Médiation de l'Angleterre. — Négociations diverses. — Traité du 24 mai 1827 non ratifié par le gouvernement de Buenos-Ayres. — Traité de Rio-Janeiro du 27 août 1828 (1825-1829). 123

CHAPITRE XIII. — Révolution du Paraguay. — Commencements du docteur Francia. — Son caractère. — Son élévation successive. — Il devient dictateur (1811-1817). 129

CHAPITRE XIV. — Administration de Francia (1817-1840). 134

LIVRE TROISIÈME.

Pages

AMÉRICANISME ET CIVILISATION (1829-1840) 141

CHAPITRE I. — Résumé de la période précédente. — Coup d'œil sur la période actuelle. — Situation nouvelle que la révolution de 1830 fait à la France au dehors. — Politique du gouvernement de Juillet à l'égard des républiques espagnoles. — Reconnaissance de ces républiques sans conditions. — Conséquences fâcheuses de cette reconnaissance (1829-1840). 141

CHAPITRE II. — Du commerce et des relations maritimes de la France avec l'ancienne Amérique espagnole et le Brésil en général, avec les États de la Plata et la République orientale en particulier. — Prospérité de l'État oriental depuis son indépendance. — Commerce, navigation et émigration française dans l'État oriental (1829-1840). . . 147

CHAPITRE III. — Constitution de l'État oriental de l'Uruguay (1829-1830). 156

CHAPITRE IV. — Constitution de l'État oriental (suite) (1829-1830). . 162

CHAPITRE V. — Histoire de l'État oriental. — Présidence de Rivera. — Son portrait. — Parallèle de Rivera et de Rosas. — Présidence d'Oribe. — Son portrait. — Guerre civile dans l'État oriental. — Abdication d'Oribe (1829-1838). 171

CHAPITRE VI. — Première administration du général Rosas. — Traités d'alliance entre les provinces riveraines du Parana. — Guerre civile entre les unitaires et les fédéraux. — Défaite des premiers. — Loi des suspects. — Réélection du général Rosas. — Son refus (1829-1832). 177

CHAPITRE VII. — Guerre contre les Indiens. — Division du parti fédéral. — Révolution d'octobre. — Élection de Rosas. — Ses refus. — Hésitation de l'assemblée. — Il est élu avec des pouvoirs extraordinaires. — Loi du 7 mars 1835 (1832-1835). 184

CHAPITRE VIII. — Système du général Rosas. — Ses conséquences. — Mort de Quiroga, de Lopez et des Reinafé. — Loi qui abolit la confiscation. — Action du gouvernement sur la salle des représentants et sur la presse (1825-1838). 192

CHAPITRE IX. — Le général Rosas s'empare du clergé, du crédit et de l'instruction publique. — Rappel des jésuites. — Formation de la Mazorca. — Ligue des provinces argentines contre Rosas. — Bataille de Pago Largo. — Mort de Beron de Astrada et de Cullen. — Conspiration de Maza. — Massacres de 1840 (1835-1840). 200

CHAPITRE X. — Système de Rosas à l'égard des étrangers. — Assimilation aux nationaux. — Obligation du service militaire. — Difficultés

Pages

qui en résultent. — Lacune dans la législation française. — Divers systèmes sur la protection des résidants à l'étranger (1835-1838). . . 208

Chapitre XI. — Relations de la France avec Rosas depuis 1831. — Causes de la rupture en 1838. — Déclaration de blocus. — Objections des résidants français contre le blocus. — Il sert les projets de Rosas. — Décrets divers du gouvernement argentin. — Rétablissement de la confiscation. — Réélection du général Rosas (1831-1840). 217

Chapitre XII. — Inconvénients généraux et particuliers du blocus. — Opérations militaires. — Alliance de la France avec l'État oriental et avec les proscrits argentins. — Modifications de la politique française. — Le maréchal Soult. — Ses instructions. — M. Thiers. — Expédition résolue. — Nomination et révocation de l'amiral Baudin (1838-1840). 223

Chapitre XIII. — Nomination de M. de Mackau. — Négociations de paix. — Traité du 29 octobre. — Effet moral produit par ce traité (1840). 229

Chapitre XIV. — Longévité de Francia. — Son portrait. — Ses derniers moments et sa mort. — Jugements portés sur lui. — Parallèle entre Rosas et Francia (1840). 234

LIVRE QUATRIÈME.

INTERVENTION FRANCO-ANGLAISE (1840-1848). . . . 240

Chapitre I. — Examen du traité de 1840. — Origine de la situation actuelle (1840). 240

Chapitre II. — Réaction fédérale à Buenos-Ayres. — Massacres d'avril et d'octobre 1841. — Expulsion des jésuites. — Défaite et mort de Lavalle. — Guerres et proscriptions dans les provinces argentines. — Guerre sur la rive gauche du Parana. — Bataille d'Arroyo Grande. — Invasion de l'État oriental (1840-1842). 249

Chapitre III. — État des relations commerciales de la France avec la Plata et l'Amérique du Sud depuis la paix de 1840 jusqu'à l'invasion de l'État oriental. — Opinion de M. Thiers sur le commerce et sur l'avenir de l'Amérique du Sud (1840-1844). 257

Chapitre IV. — Politique réservée de la France. — Elle offre sa médiation conjointement avec l'Angleterre. — Le général Rosas la repousse. — Vues ambitieuses de Rosas sur l'État oriental. — Note du

Pages

16 décembre 1842. — Première retraite de la médiation européenne. (1842-1844). 265

Chapitre V. — Siége et défense de Montevideo. — Les légions française et italienne. — Garibaldi. — Revers et détresse du gouvernement oriental. — Bataille d'India-Muerta (1842-1845). 277

Chapitre VI. — Situation du Brésil. — Dangers qui menacent cet empire. — Influences et partis qui le divisent. — L'esclavage et l'émancipation. — Antagonisme de la race espagnole et de la race portugaise. — Rapports de Rosas et du Brésil. — Troubles et pacification de Rio-Grande. — Changements dans la politique du Brésil par rapport aux affaires de la Plata (1828-1844). 282

Chapitre VII. — Propositions du gouvernement brésilien aux gouvernements européens. — Lord Aberdeen et M. Guizot. — Intervention franco-anglaise. — Motifs qui la déterminent. — Triple but de l'intervention. — Indépendance de l'État oriental. — Reconnaissance du Paraguay. — Liberté des fleuves (1844-1845). 294

Chapitre VIII. — Histoire du Paraguay depuis la mort de Francia. — Constitution de cette république. — Ses démêlés avec Rosas. — Son commerce (1840-1845). 304

Chapitre IX. — Question des rivières. — Son importance au point de vue théorique et pratique. — Le Paraguay. — La Bolivie. — Le Brésil. — La France et l'Angleterre (1845). 314

Chapitre X. — Première mission dans la Plata. — Messieurs Deffaudis et Ouseley. — L'amiral Lainé. — Négociations avec Rosas. — Rupture des négociations. — Blocus de Buenos-Ayres. — Combat d'Obligado (1845). 327

Chapitre XI. — Révolution d'avril 1846 à Montevideo. — Seconde mission. — M. Hood. — Suspension des négociations sur les bases dont il est porteur. — Assassinat du colonel Rodriguez (1846). 340

Chapitre XII. — Troisième mission. — M. Walewski et lord Howden. — Négociations à Buenos-Ayres. — Entrevue avec le général Rosas. — Rupture des négociations (1847). 351

Chapitre XIII. — Suite de la mission Walewski et Howden. — Négociations dans l'État oriental. — Dissentiment entre les plénipotentiaires français et anglais. — Levée du blocus de Buenos-Ayres par l'escadre anglaise. — Protestations du commerce britannique et du gouvernement oriental (1847). 362

Chapitre XIV. — Quatrième mission. — Le baron Gros et M. Gore. — Assassinat de Varela. — Négociation directe avec Oribe. — Rupture. — Retrait de l'intervention anglaise. — Traité de subsides du 12 juin 1848 (1848). 373

Pages

CHAPITRE XV. — Causes de l'insuccès de l'intervention française. — Politique extérieure de Louis-Philippe. — Principe de non intervention. — Réaction de cette politique sur la situation intérieure. — Superflu d'industrie et de population (1845-1848). 387

CHAPITRE XVI. — Politique du gouvernement républicain. — Des colonies agricoles et de l'émigration. — Avantages qu'elles présentent sous le double rapport économique et politique. — Coup d'œil sur l'émigration européenne en général (1848-1850). 396

LIVRE CINQUIÈME.

LE GÉNÉRAL ROSAS. 408

CHAPITRE I. — Observations préliminaires. — De l'administration de la province de Buenos-Ayres en général. 408

CHAPITRE II. — Cultes et établissements de bienfaisance. 412

CHAPITRE III. — Instruction publique. 417

CHAPITRE IV. — Justice et police. 424

CHAPITRE V. — Travaux publics, sciences et beaux-arts. 429

CHAPITRE VI. — Finances. — Papier-monnaie. 432

CHAPITRE VII. — Finances. — Dette publique. 438

CHAPITRE VIII. — Finances. — Budget. 444

CHAPITRE IX. — Armée et marine. 448

CHAPITRE X. — Portrait du général Rosas. — Conclusion. 456

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page	5,	ligne	1 de la note,	Balbao,	*lisez* :	Balboa.
—	7,	—	7,	Rivadaira,	—	Rivadavia.
—	14,	—	16,	Araaunos,	—	Araucanos.
—	16,	—	29,	*supprimez* :	Mangoré.	
—	25,	—	5,	appelés,	*lisez* :	appelé.
—	27,	—	9,	Ibicu,	—	Ibicuy.
—	37,	—	2 de la note,	exceptées,	—	comptées.
—	38,	—	8,	Ibucuy,	—	Ibicuy.
—	46,	—	22,	Rivadaria,	—	Rivadavia.
—	49,	—	7,	Arroy,	—	Arroyo.
—	50,	—	16,	dessus,	—	dessous.
—	id.	—	26,	*pantanoo*,	—	*pantanos*.
—	68,	—	17.	la,	—	sa.
—	91,	—	4,	1823,	—	1821.
—	176,	—	12,	10,	—	15.
—	id.	—	22,	20,	—	23.
—	192,	—	11,	1825,	—	1835.
—	226,	—	17,	*supprimez* :	de.	
—	238,	—	18,	de,	*lisez* :	et.
—	267,	—	4,	*supprimez* :	de.	
—	319,	—	5 et 14,	Pilco-Mayo,	*lisez* :	Pilcomayo.

Paris. — Imprimerie de Gustave GRATIOT, rue de la Monnaie, 11.

LRBJL'27

LIBRARY OF CONGRESS
0 015 896 542 2